

RAPPORT DE PRESENTATION



SCOT ARLYSÈRE



approuvé le 9 mai 2012



L'élaboration du SCOT d'ARLYSERE a été soutenue par :



Rhône-Alpes Région

PRÉAMBULE

Le Rapport de Présentation est la première composante du Schéma de Cohérence Territoriale, qui en compte trois.

Le plan du Rapport de Présentation se réfère au contenu matériel défini à l'article R122-2 du Code de l'Urbanisme.

Il est donc le suivant :

- I - Diagnostic et Enjeux du Territoire d'Arlyserè
- II – Articulation avec les autres documents d'Urbanisme et les plans et programmes mentionnés à l'article L122-4 du Code de l'Environnement
- III - Etat Initial de l'Environnement et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du Projet
- IV – Choix et principes retenus pour l'élaboration du Projet
- V - Analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du Schéma sur l'Environnement, justification des choix, mesures envisagées et indicateurs de suivi
- VI – Méthode d'évaluation environnementale
- VII - Résumé non technique

Il s'accompagne des deux autres documents constitutifs :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet politique,
- Le Document d'Orientations Générales (D.O.G.), qui décline le projet et rassemble les prescriptions et recommandations nécessaires à la mise en œuvre de ce Projet.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| PREAMBULE | 3 |
| I - DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SPATIAL | 7 |
| <i>I.1 – UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE</i> | <i>8</i> |
| <i>I.2 – UNE ÉCONOMIE PRODUCTRICE D'EMPLOIS</i> | <i>18</i> |
| <i>I.3 – L'ÉTAT DE L'AMÉNAGEMENT</i> | <i>52</i> |
| II – ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS (SCHÉMA, PLANS, PROGRAMMES) | 84 |
| III – L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA | 93 |
| <i>III.1 – LE CONTEXTE PHYSIQUE</i> | <i>95</i> |
| <i>III.2 – LES ESPACES NATURELS, PRODUCTEURS DE BIODIVERSITÉ</i> | <i>100</i> |
| <i>III.3 – LES ESPACES AMÉNITÉS ET PAYSAGES</i> | <i>123</i> |
| <i>III.4 – LES RESSOURCES NATURELLES</i> | <i>133</i> |
| <i>III.5 – LES RISQUES ET LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES</i> | <i>151</i> |
| <i>III.6 – SYNTHÈSE DES PRESSIONS ET RISQUES SUR L'ENVIRONNEMENT</i> | <i>159</i> |
| <i>III.7 – CARACTÉRISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉES DE MANIÈRE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</i> | <i>160</i> |
| <i>III.8 – SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</i> | <i>169</i> |
| IV – CHOIX ET PRINCIPES RETENUS POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET | 175 |
| <i>IV.1 – LE CHOIX D'UN DYNAMISME RAISONNÉ</i> | <i>176</i> |
| <i>IV.2 – DES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DURABLE</i> | <i>190</i> |
| <i>IV.3 – FACTEURS POUVANT INFLUER SUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU SCoT</i> | <i>193</i> |
| V - ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA SUR L'ENVIRONNEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX ET MESURES ENVISAGÉES, INDICATEURS DE SUIVI | 195 |
| <i>V.1 – INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL, LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES</i> | <i>197</i> |
| <i>V.2 – INCIDENCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ÉNERGIES</i> | <i>202</i> |
| <i>V.3 – INCIDENCES EN MATIÈRE DE RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES</i> | <i>210</i> |
| <i>V.4 – INCIDENCES DU SCoT SUR LES NUISANCES ET POLLUTIONS</i> | <i>211</i> |
| <i>V.5 – INCIDENCES DU SCoT SUR LES SITES NATURA 2000</i> | <i>218</i> |
| <i>V.6 – INCIDENCES DES PROJETS STRATÉGIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT</i> | <i>219</i> |
| VI – MÉTHODE EMPLOYÉE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE | 229 |
| VII – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE | 240 |

DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE ET SPATIAL

I.1 Une démographie dynamique

I.1.1 - L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ET À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DU SCOT

- ❑ Une croissance démographique de plus de 350.000 habitants pour la région Rhône-Alpes entre 1999 et 2006

La croissance démographique de la Savoie fait partie des régions dynamiques françaises avec une croissance de 7,9% entre 1999 et 2006, soit environ 1% par an.

Excepté la Loire, c'est l'ensemble des départements rhônalpins qui se retrouvent dans une dynamique démographique solide et continue. Portés partiellement par un solde migratoire positif, ces chiffres permettent d'entrevoir un amortissement notoire de l'impact du « baby boom » sur la pyramide des âges.

Globalement ces chiffres sont l'expression d'une bonne dynamique territoriale reposant sur une santé économique assez régulière.

S'il importe de souligner que la croissance démographique n'est pas une fin en soi, il reste logique d'en faire un indicateur synthétique de vitalité des territoires.

Les départements rhônalpins où la croissance démographique est la plus forte, ne sont pas ceux de la vallée du Rhône et de l'axe Paris-Lyon-Marseille, mais ceux du sillon alpin avec l'Ain, la Haute-Savoie, la Savoie et dans une moindre mesure l'Isère, soit l'axe Genève, Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry, Grenoble.

Dans le détail, plus l'on s'approche de l'agglomération de Genève, plus la démographie est en croissance forte.

- ❑ Une croissance démographique de 6,41% entre 1999 et 2006 dans la moyenne régionale pour Arlysère

| Population | 1968 | 1975 | 1981 | 1990 | 1999 | 2006 |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Confluences | 4 480 | 3 900 | 3 903 | 4 086 | 4 177 | 4 600 |
| CORAL | 33 742 | 36 172 | 37 061 | 38 920 | 39 302 | 41 455 |
| Com'Arly | 2 310 | 2 345 | 2 433 | 2 657 | 2 724 | 2 786 |
| Haute Combe de Savoie | 3 583 | 3 969 | 4 402 | 5 371 | 6 096 | 6 956 |
| Sainte Hélène sur Isère | 600 | 620 | 645 | 859 | 993 | 1 082 |
| TOTAL ARLYSÈRE | 44 715 | 47 006 | 48 444 | 51 893 | 53 292 | 56 879 |

| | | | | | | |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Départ. SAVOIE | 288 921 | 305 118 | 323 675 | 348 261 | 373 350 | 403 094 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|

Source : INSEE - Recensement population juin 2009

Dans ce contexte, +Arlysère se situe légèrement en retrait, à l'image de sa géographie quelque peu excentrée. Sa croissance démographique de 9,6%, entre 1990 et 2006 montre sa pleine participation à la dynamique régionale.

PRÈS DE 60.000 HABITANTS POUR ARLYSÈRE EN 2010

La démographie d'Arlysère a progressé de près de 5.000 habitants entre 1990 et 2006, de près de 8.000 habitants entre 1990 et 2010

| Communautés de Communes | nom de la commune | Population Totale SdC 1990 INSEE | Population totale SdC 1999 INSEE | Population totale SdC 2006 INSEE | Estimation Population municipale 1er Janvier 2010* |
|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------|
| Confluences | Beaufort | 1 996 | 1 991 | 2 196 | 2 193 |
| | Hauteluce | 820 | 806 | 887 | 924 |
| | Queige | 716 | 738 | 835 | 832 |
| | Villard-sur-Doron | 554 | 642 | 682 | 762 |
| | TOTAL CONFLUENCES | 4 086 | 4 177 | 4 600 | 4 711 |
| CORAL | Albertville | 17 411 | 17 340 | 18 009 | 18 309 |
| | Ugine | 7 248 | 6 963 | 7 004 | 7 282 |
| | Allondaz | 191 | 177 | 204 | 237 |
| | Césarches | 325 | 357 | 378 | 414 |
| | Marthod | 1 293 | 1 276 | 1 353 | 1 541 |
| | Mercury | 2 154 | 2 330 | 2 649 | 2 641 |
| | Pallud | 582 | 597 | 637 | 768 |
| | Thénésol | 248 | 263 | 226 | 253 |
| | Venthon | 587 | 584 | 626 | 654 |
| | Cevins | 651 | 687 | 657 | 752 |
| | Esserts-Blay | 615 | 654 | 707 | 785 |
| | Gilly-sur-Isère | 2 320 | 2 457 | 2 754 | 3 024 |
| | Grignon | 1 610 | 1 688 | 1 975 | 2 099 |
| | La Bâthie | 1 880 | 2 022 | 2 080 | 2 197 |
| | Monthion | 304 | 370 | 427 | 495 |
| | Rognaix | 287 | 374 | 417 | 426 |
| | Saint-Paul-sur-I. | 428 | 442 | 498 | 551 |
| Tours-en-Savoie | 786 | 741 | 854 | 920 | |
| TOTAL CORAL | 38 920 | 39 322 | 41 455 | 43 348 | |
| Haute Combe de Savoie | Cléry | 215 | 226 | 366 | 405 |
| | Frontenex | 1 397 | 1 582 | 1 659 | 1 722 |
| | Grésy-sur-Isère | 890 | 1 043 | 1 216 | 1 363 |
| | Montailleur | 477 | 588 | 576 | 684 |
| | Notre-Dame-des-Millières | 759 | 812 | 885 | 962 |
| | Plancherine | 231 | 297 | 359 | 403 |
| | Saint-Vital | 454 | 581 | 659 | 685 |
| | Tournon | 402 | 391 | 533 | 602 |
| | Verrens-Arvey | 546 | 574 | 703 | 782 |
| TOTAL CCHCS | 5 371 | 6 094 | 6 956 | 7 608 | |
| Com'Arly | Cohennoz | 121 | 138 | 156 | 166 |
| | Crest-Voland | 395 | 418 | 403 | 402 |
| | Flumet | 760 | 769 | 864 | 894 |
| | La Giétaz | 506 | 488 | 458 | 473 |
| | ND-de-Bellecombe | 459 | 510 | 498 | 535 |
| | Saint-Nicolas-la-Chapelle | 416 | 418 | 407 | 405 |
| TOTAL Com'Arly | 2 657 | 2 741 | 2 786 | 2 875 | |
| Sainte - Helène s/ Isère | 859 | 993 | 1 082 | 1 189 | |
| TOTAL ARLYSERE | 51 893 | 53 327 | 56 879 | 59 731 | |

* Évaluation obtenue à partir du recensement des Permis de construire sur la période

Les derniers chiffres INSEE entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2011 confirment le dynamisme de la croissance démographique observée sur la dernière décennie avec + 10,97% de population supplémentaire entre 1999 et 2008.

I.1.2 LES MÉCANISMES DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DANS LE TERRITOIRE DU SCOT

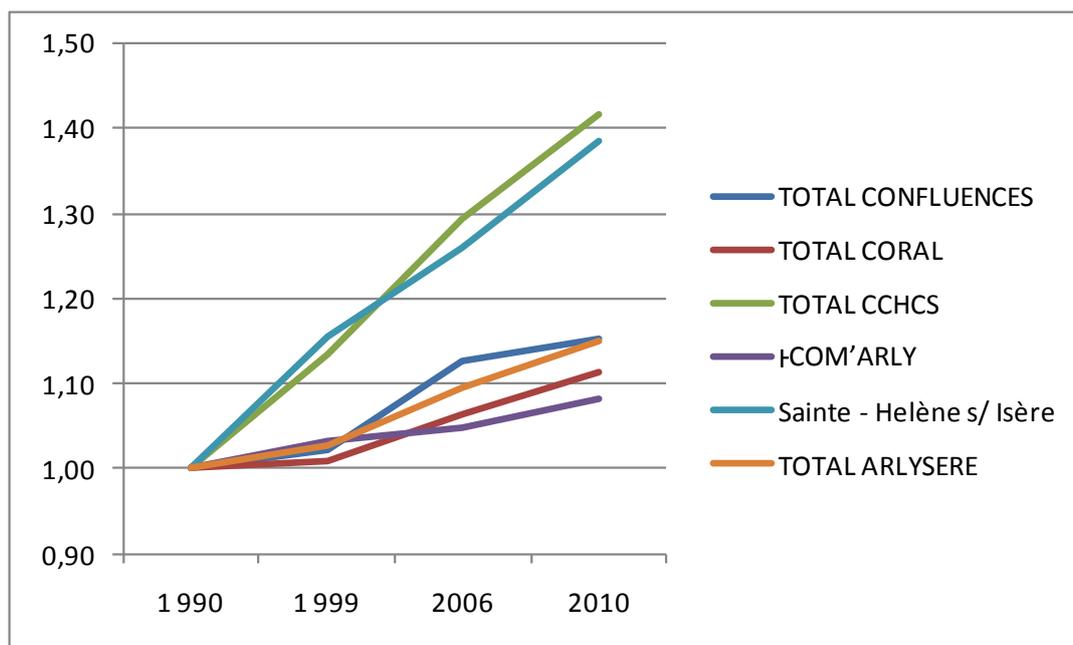
Un dynamisme démographique global de 9,6% entre 1990 et 2006...

La croissance démographique d'Arlyserè est structurellement positive, mais a fonctionné historiquement par à coups. Après une croissance faible de 3% entre 1975 et 1982, les années 1982 à 1990 ont été toniques avec un chiffre de 6,8%.

Les années post-olympiques de 1990 à 1999 ont vu à nouveau une croissance démographique faible avec une progression d'environ 2,5%. Depuis le début des années 2000, la croissance démographique s'est à nouveau amplifiée et a retrouvé une réelle dynamique.

Début 2010, Arlyserè compte près de 60.000 habitants et la dynamique à l'œuvre est plutôt sur une tendance d'amplification que de réduction (les derniers chiffres INSEE entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2011 confirment cette estimation de population et le dynamisme de la croissance démographique du territoire).

Autre élément important, cette croissance, bien que différenciée, concerne l'ensemble du territoire, aussi bien les communes du «haut» (des Communautés de Communes de Confluences et Com'Arly) que celles du «bas» (Co.RAL et Haute-Combe de Savoie).



Confluences progresse de + 15% entre 1990 et 2010, dopée par les communes les plus proches de la ville, Villard s/ Doron et Queige. Beaufort stagne.

La surprise par rapport aux annonces de l'INSEE (cf. les prévisions publiées en 2003), proviennent de la progression de la Co.RAL avec 11% de croissance, avec dans le détail une petite hausse pour Albertville (5%) et une stagnation pour Ugine (0%)

Les communes de Haute-Combe de Savoie ont, quant à elles, un rythme de croissance spécifique qui dépasse les 14% sur la période. En effet, ces communes jouissent des mêmes facteurs de dynamisme que les autres communes «villages» du territoire, mais elles disposent en plus de l'attrait d'une accessibilité plus immédiate en aval d'Albertville. De ce fait, ces communes sont, outre les publics classiques, de plus en plus attractives pour des personnes qui travaillent à Grenoble ou Chambéry. Cette extension de la sphère d'influence

périurbaine de Grenoble et de Chambéry est induite par la rareté et la cherté globale du foncier. Les prix de l'énergie peuvent structurellement infléchir cette tendance, mais il semble imprudent de conclure trop rapidement en ce sens.

Pour le Val d'Arly, le rythme de croissance démographique des années 2000-2006 est proche de 8% avec des disparités entre La Giétaz (-7% sur 1990-2010 mais une tendance à la remontée depuis 2006), St Nicolas-la-Chapelle (-3%), Cohennoz (+38%) et Flumet (+18%).

Un solde migratoire supérieur à 3.000 personnes entre 2000 et 2006 explique le nouveau dynamisme démographique d'Arlyère.

I.1.3 L'INFLUENCE DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES DANS LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Un solde naturel solide et stable d'environ 200 personnes supplémentaires par an

Le solde naturel global d'Arlyère est relativement stable dans la durée. Concrètement, il est l'expression de la résultante du nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer et du nombre de décès.

Entre 1975 et 1982 le solde naturel s'établissait à 1.326 personnes. Entre 1982 et 1999 il s'élevait à 3.152.

Le nouveau recensement fait apparaître un solde naturel de 1.164, soit 196 personnes supplémentaires par an.

| COMMUNAUTES COMMUNES | Population municipale 2006 | Evolution 1999-2006 | Soldes naturels | | Soldes migratoires | |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------|--------------|--------------------|--------------|
| | | | 1999-2006 | 1982-1999 | 1999-2006 | 1982-1999 |
| CONFLUENCES | 4 600 | 423 | 85 | 190 | 338 | 84 |
| CORAL | 41 455 | 2 153 | 788 | 2 559 | 1 365 | -318 |
| HAUTE COMBE DE SAVOIE | 6 956 | 860 | 186 | 141 | 674 | 1553 |
| COM'ARLY | 2 786 | 62 | 34 | 178 | 28 | 113 |
| Sainte-Hélène-sur-Isère | 1 082 | 89 | 71 | 84 | 18 | 264 |
| ARLYSERE | 56 879 | 3 587 | 1 164 | 3 152 | 2 423 | 1 696 |

A lui seul, le solde naturel actuel induit une croissance démographique proche de 2,2% pour l'ensemble d'Arlyère.

Si le phénomène de renouvellement naturel reste dans la même logique, le fonctionnement territorial a beaucoup évolué.

Entre 1982 et 1999, à l'intérieur du territoire, le phénomène de vases communicants qui voit d'un côté les villes, Albertville et Ugine, présenter un solde naturel important (à comparer à leur relative stagnation démographique), et de l'autre les communes «villages» disposer d'un solde naturel de base et d'une croissance démographique forte, était évident, caractérisé par le solde migratoire négatif des villes qui alimentait celui positif des villages.

Depuis 1999, les choses ont beaucoup évolué, à l'exemple de Co.RAL dont le solde migratoire, de -318 entre 1982 et 1999 est devenu très fortement positif entre 1999 et 2006 : + 1 365 habitants supplémentaires.

Un solde migratoire en plein renouveau, proche de 230 personnes par an depuis le début des années 2000

Outre la redistribution démographique interne au territoire entre «villes» et «villages», qui a pour qualité de garantir une tonicité partagée et pour faiblesse d'être quelque peu excessive en fragilisant la dynamique urbaine, il importe de souligner le retour d'un solde migratoire positif pour la globalité d'Arlyère.

Ainsi, si la croissance démographique a été supérieure à 6,41%, avec 3.587 habitants supplémentaires depuis le début des années 2000 pour Arlysère, c'est parce que le solde migratoire a été de plus de 1.164 personnes (plus de 230 personnes par an).

Ce chiffre contraste avec celui des années 90 où le solde migratoire était nul.

Pour l'avenir, rien n'interdit d'exclure un reflux de cette dynamique en faveur d'attractivité génératrice d'un solde migratoire fortement positif, mais les moteurs de cette attractivité, notamment le dynamisme économique, l'offre résidentielle et la position géographique de carrefour entre la Haute Tarentaise et la métropole grenobloise et Chambéry (et leur desserrement), donnent une assise et une certaine pérennité à cette dynamique qui concerne aujourd'hui autant la Co.RAL que la Haute-Combe de Savoie.

I.1.4 LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION FORTEMENT TRANSFORMÉE PAR L'ALLONGEMENT DE L'ESPÉRANCE DE VIE

Un «Indice Jeunesse» de la population qui reste solide...

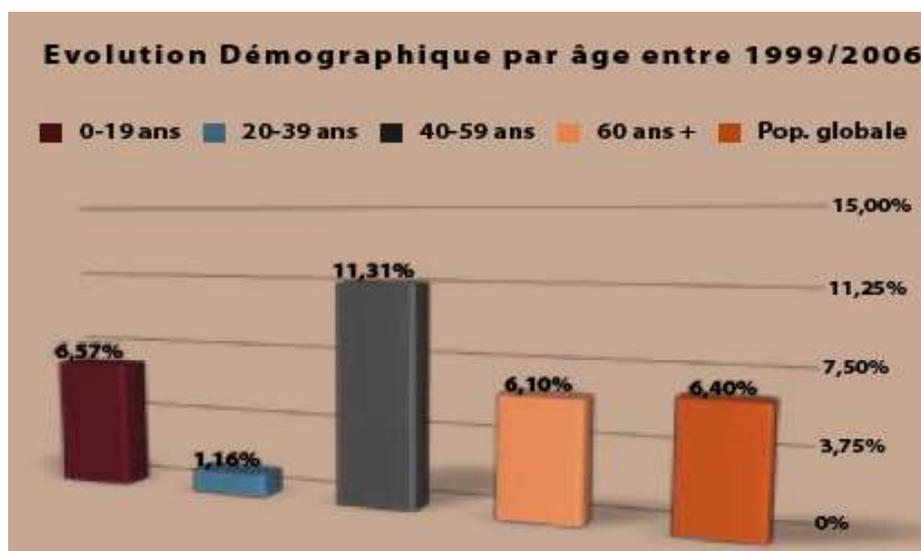
L'allongement de l'espérance de vie est en moyenne d'un trimestre par an, soit près de sept ans sur un cycle de vingt ans. Les progrès de la médecine et de l'hygiène de vie rendent probable la poursuite de cette tendance.

Cette situation fait que mécaniquement, à population constante, la part des jeunes diminue.

Ainsi, de 2000 à 2006, le nombre des moins de 20 ans et celui des plus de 60 ans ont progressé à un rythme proche, supérieur à 6%.

Concrètement, depuis le début des années 2000 les moins de 20 ans sont passés de 13.245 à 14.115 et les plus de 60 ans de 11.251 à 11.937.

Pour Arlysère, les effets de la pyramide des âges combinés à ceux du solde migratoire font que pour le moment «l'indice jeunesse» de la population reste bon.



... mais deux indices de fragilité s'affirment

Durant la même période, par contre, les 20 à 40 ans n'ont progressé que de 1,16%, en passant de 13.546 à 13.703. Cette quasi-stagnation de la tranche des parents et parents potentiels fragilise légèrement la capacité contributive future du solde naturel à la croissance démographique des prochaines années.

Concernant les 40 à 59 ans, ils ont connu, avec un taux de 11,31%, la croissance la plus marquée. Leur effectif est passé de 14.276 en 2000 à 15.892 en 2006.

Cette évolution va se reporter, durant les vingt prochaines années sur le groupe des plus de 60 ans qui, de ce fait, devrait connaître une croissance supérieure à la population globale : le double effet «pyramide des âges» (40 à 60 ans actuel) et «augmentation de l'espérance de vie» (7 ans en vingt ans) se traduira concrètement dans les chiffres.

**PLUS DE 14.000 JEUNES DE MOINS DE 20 ANS POUR
ARLYSÈRE EN 2006**

En progressant de 6,57%, le nombre de jeunes de moins de 20 ans est passé de 13.245 à plus de 14.100 entre 2000 et 2006.

UNE STAGNATION DES 20 À 40 ANS

Avec une croissance à 1,16%, l'effectif des 20 à 40 ans limite légèrement le potentiel contributif du solde naturel à la croissance démographique du territoire pour la prochaine décennie.

I.1.5. UNE DÉMOGRAPHIE DES MÉNAGES PARTICULIÈRE AVEC UNE ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES SUPÉRIEURE À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Vis-à-vis des périodes passées, l'analyse démographique constitue une observation des comportements des habitants d'un territoire. Ce faisant, elle est souvent chargée de proposer aux décideurs le devenir d'un territoire – on parle alors de prospective démographique, voire de prévisions.

A ce titre, l'observation des ménages représente une donnée essentielle quant à l'observation des comportements sociaux. En effet, qui dit « ménages » dit « résidences principales », « consommation des ménages »,... Les ménages représentent donc une donnée à laquelle tout aménageur, tout urbaniste s'intéresse pour sa qualité de variable clé vis-à-vis de programmes de logements et d'équipements collectifs et commerciaux.

Comme pour l'ensemble du territoire national, le nombre moyen de personnes par ménage diminue : égal à 3,07 en 1975 (moyenne Arlysère), cette « taille des ménages » a baissé régulièrement pour atteindre 2,30 personnes par ménage en 2006, soit une baisse de plus de 20%.

Ainsi, entre 1999 et 2006, la croissance du nombre de ménages a été de 14,56%, soit une fois et demie plus importante que les 9,6% de la croissance démographique. Cette diminution de la taille des ménages est principalement induite par l'allongement de l'espérance de vie.

| Libellé géographique | 2007 | | 1999 | | 1990 | | 1982 | | 1975 | |
|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Nombre de ménages | Nbre Pers./ ménage |
| Beaufort | 923 | 2,35 | 797 | 2,45 | 711 | 2,75 | 622 | 3,07 | 556 | 3,39 |
| Hauteluce | 349 | 2,57 | 315 | 2,56 | 309 | 2,65 | 249 | 2,84 | 225 | 3,13 |
| Queige | 345 | 2,45 | 307 | 2,40 | 263 | 2,72 | 229 | 2,80 | 215 | 3,07 |
| Villard-sur-Doron | 291 | 2,30 | 245 | 2,62 | 219 | 2,53 | 189 | 3,10 | 171 | 3,57 |
| CONFLUENCES | 1909 | 2,40 | 1664 | 2,49 | 1502 | 2,69 | 1289 | 2,98 | 1167 | 3,31 |
| Albertville | 8318 | 2,08 | 7380 | 2,26 | 6749 | 2,47 | 6007 | 2,70 | 5522 | 2,97 |
| Allondaz | 86 | 2,43 | 66 | 2,67 | 61 | 3,13 | 50 | 3,10 | 42 | 3,52 |
| La Bâthie | 866 | 2,39 | 791 | 2,53 | 686 | 2,73 | 615 | 2,88 | 556 | 3,12 |
| Césarches | 143 | 2,67 | 128 | 2,79 | 106 | 3,07 | 94 | 3,19 | 87 | 3,32 |
| Cevins | 279 | 2,38 | 274 | 2,50 | 247 | 2,64 | 201 | 2,81 | 191 | 3,08 |
| Esserts-Blay | 298 | 2,31 | 268 | 2,35 | 238 | 2,58 | 200 | 2,89 | 194 | 3,21 |
| Gilly-sur-Isère | 1107 | 2,48 | 909 | 2,64 | 790 | 2,86 | 548 | 3,10 | 359 | 3,27 |
| Grignon | 770 | 2,54 | 619 | 2,70 | 547 | 2,90 | 447 | 3,05 | 346 | 3,21 |
| Marthod | 536 | 2,54 | 471 | 2,71 | 401 | 3,20 | 332 | 3,45 | 284 | 3,69 |
| Mercury | 1 067 | 2,54 | 867 | 2,67 | 757 | 2,79 | 642 | 3,00 | 470 | 3,22 |
| Monthion | 168 | 2,59 | 132 | 2,73 | 102 | 2,96 | 70 | 2,77 | 73 | 2,84 |
| Pallud | 259 | 2,48 | 224 | 2,67 | 191 | 3,05 | 160 | 3,28 | 129 | 3,30 |
| Rognaix | 169 | 2,51 | 148 | 2,53 | 118 | 2,42 | 103 | 2,80 | 87 | 3,28 |
| Saint-Paul-sur-Isère | 205 | 2,47 | 177 | 2,49 | 169 | 2,53 | 138 | 2,75 | 129 | 2,90 |
| Thénésol | 87 | 2,60 | 87 | 3,01 | 82 | 3,02 | 70 | 3,07 | 62 | 3,32 |
| Tours-en-Savoie | 356 | 2,39 | 292 | 2,51 | 272 | 2,87 | 229 | 3,05 | 195 | 3,32 |
| Ugine | 3 091 | 2,24 | 2 893 | 2,36 | 2 794 | 2,56 | 2 661 | 2,77 | 2 741 | 2,92 |
| Venthon | 252 | 2,45 | 216 | 2,69 | 209 | 2,71 | 164 | 3,15 | 135 | 3,59 |
| CORAL | 18 057 | 2,26 | 15 942 | 2,41 | 14 519 | 2,61 | 12 731 | 2,82 | 11 602 | 3,04 |
| Cohennoz | 72 | 2,17 | 58 | 2,38 | 50 | 2,42 | 33 | 2,88 | 29 | 3,14 |
| Crest-Voland | 177 | 2,27 | 171 | 2,45 | 136 | 2,90 | 98 | 3,16 | 74 | 3,57 |
| Flumet | 364 | 2,28 | 292 | 2,47 | 279 | 2,56 | 241 | 2,81 | 220 | 3,18 |
| La Giettaz | 198 | 2,27 | 190 | 2,39 | 164 | 2,83 | 143 | 3,26 | 119 | 3,73 |
| Notre-Dame-de-Bellecombe | 219 | 2,28 | 203 | 2,40 | 180 | 2,55 | 156 | 2,72 | 119 | 3,13 |
| Saint-Nicolas-la-Chapelle | 178 | 2,29 | 180 | 2,19 | 153 | 2,59 | 134 | 2,58 | 107 | 2,82 |
| COM'ARLY | 1 208 | 2,27 | 1 094 | 2,39 | 962 | 2,65 | 805 | 2,88 | 668 | 3,25 |
| Cléry | 144 | 2,68 | 90 | 2,51 | 74 | 2,91 | 75 | 2,72 | 68 | 2,76 |
| Frontenex | 705 | 2,37 | 579 | 2,63 | 539 | 2,59 | 462 | 2,83 | 354 | 3,28 |
| Grésy-sur-Isère | 462 | 2,69 | 376 | 2,72 | 311 | 2,82 | 233 | 2,48 | 215 | 2,81 |
| Montailleur | 216 | 2,47 | 198 | 2,71 | 178 | 2,58 | 154 | 2,53 | 135 | 2,69 |
| Notre-Dame-des-Millières | 378 | 2,37 | 317 | 2,53 | 262 | 2,76 | 204 | 2,87 | 185 | 3,02 |
| Plancherine | 138 | 2,54 | 101 | 2,63 | 74 | 2,65 | 63 | 2,78 | 42 | 2,83 |
| Saint-Vital | 246 | 2,53 | 203 | 2,62 | 164 | 2,77 | 129 | 2,82 | 85 | 3,02 |
| Tournon | 211 | 2,64 | 152 | 2,57 | 143 | 2,81 | 93 | 2,95 | 83 | 3,01 |
| Verrens-Arvey | 292 | 2,50 | 221 | 2,62 | 189 | 2,89 | 147 | 3,01 | 116 | 2,98 |
| HTE COMBE DE SAVOIE | 2 792 | 2,50 | 2 237 | 2,63 | 1 934 | 2,72 | 1 560 | 2,77 | 1 283 | 3,00 |
| Sainte-Hélène-sur-Isère | 465 | 2,35 | 388 | 2,56 | 305 | 2,74 | 221 | 2,92 | 197 | 3,15 |
| ARLYSÈRE | 24 430 | 2,30 | 21 325 | 2,44 | 19 222 | 2,63 | 16 606 | 2,83 | 14 917 | 3,07 |

Entre 1999 et 2006, la population a gagné 3.587 individus alors que le nombre de ménages a progressé de 3.105, soit presque 1 pour 1.

L'analyse détaillée montre en outre :

- La diminution relative des familles monoparentales : de 12% en 1999 à 11% en 2007,
- La relative stabilité de la typologie « nombre d'enfants » des ménages :

| Nombre de Familles avec ... | 0 enfant moins 25 ans | 1 enfant moins 25 ans | 2 enfants moins 25 ans | 3 enfants moins 25 ans | 4 enfants ou plus moins 25 ans |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 2007 | 50% | 21% | 21% | 7% | 2% |
| 1999 | 47% | 22% | 22% | 7% | 3% |

I.1.6 L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET LA POPULATION ACTIVE

Le nombre « d'Actifs » passe de 23.685 en 1999 à 26.696 en 2006

Entre 1982 et 2006 la population active d'Arlyère est passée de 20.822 à 26.696 personnes.

Cette évolution a surtout été notoire depuis 1999, puisque sur les sept dernières années (2000-2006) la croissance du nombre d'actifs a été de 12%, soit une augmentation en valeur absolue de 3.000 unités.

D'un point de vue territorial, il est important de souligner que la répartition du nombre d'actifs est relativement homogène.

Concernant le taux d'activité (nombre d'actifs/population totale), il est supérieur dans le « haut » (Com'Arly-49% et Confluences-51%) par rapport au « bas » (Co.Ral-46% et Haute-Combe de Savoie-48%). La place de l'emploi agricole et du tourisme explique cette différence.

Le rapport *actifs/emplois dans la zone* est de 75,5% en 2006 pour l'ensemble d'Arlyère. Ce taux est à la hausse malgré la croissance forte de la population et du nombre d'actifs. Ce taux est également la marque d'un territoire aux équilibres solides entre « économie » et « démographie », contrairement aux espaces couronnés des grandes agglomérations (Grenoble, Chambéry)

L'augmentation du nombre « d'Actifs » n'a pas altéré la qualité du rapport *Emplois/Actifs*

Par conséquent, il importe de souligner que la tonicité démographique d'Arlyère ne rompt pas les équilibres et ne s'accompagne pas d'une évolution qui ferait d'Arlyère un territoire de plus en plus périurbain et monofonctionnel (résidentiel). Ce constat est stratégique, il pose un jalon fondamental pour l'équilibre et l'identité du territoire.

D'un point de vue intra-territorial, le constat est identique pour le Beaufortain et le Val d'Arly avec respectivement des taux de 77 et 74%.

Le chiffre de la Haute-Combe de Savoie, limité à 69%, marque également un écart significatif par rapport à la moyenne. Ce décalage est le produit de la forte croissance démographique des villages de la Haute-Combe de Savoie, mais son incidence est toute relative puisque les communes jouxtent les sites d'emplois d'Albertville, Gilly sur Isère et Grignon.

Entre 2000 et 2006 la population active est passée de 23.685 à 26.696.

Cette croissance forte de 12% s'est accompagnée d'une évolution proportionnelle de l'emploi, permettant ainsi de garder le rapport « *Emploi/Actifs* » solide au-dessus de la barre des 85%.

| nom de la commune | population 15-64 ans 2006 | actifs 2006 | taux d'activité 2006 en % | actifs ayant un emploi en 2006 | Actifs ayant un emploi |
|------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Cohennoz | 94 | 71 | 75,5% | 70 | 74,5% |
| Crest-Voland | 277 | 226 | 81,5% | 222 | 80,1% |
| Flumet | 536 | 423 | 79,0% | 407 | 75,9% |
| La Giétaz | 274 | 214 | 78,1% | 208 | 75,9% |
| Notre-Dame-de-Bellecombe | 320 | 258 | 80,7% | 253 | 79,2% |
| Saint-Nicolas-la-Chapelle | 267 | 207 | 77,6% | 199 | 74,5% |
| COM'ARLY | 1 768 | 1 399 | 79% | 1 359 | 77% |
| Beaufort | 1 474 | 1 124 | 76,3% | 1 097 | 74,4% |
| Hauteluce | 561 | 426 | 75,9% | 415 | 74,0% |
| Queige | 547 | 423 | 77,3% | 401 | 73,3% |
| Villard-sur-Doron | 442 | 333 | 75,2% | 320 | 72,2% |
| CONFLUENCES | 3 024 | 2 306 | 76% | 2 233 | 74% |
| Albertville | 11 462 | 8 072 | 70,4% | 7 153 | 62,4% |
| Allondaz | 145 | 108 | 74,5% | 100 | 69,0% |
| Césarches | 260 | 199 | 76,5% | 192 | 73,9% |
| Cevins | 420 | 306 | 72,9% | 281 | 66,9% |
| Esserts-Blay | 439 | 321 | 73,2% | 303 | 69,1% |
| Gilly-sur-Isère | 1 809 | 1 303 | 72,0% | 1 244 | 68,8% |
| Grignon | 1 270 | 915 | 72,0% | 837 | 65,9% |
| La Bâthie | 1 355 | 1 071 | 79,0% | 999 | 73,7% |
| Marthod | 883 | 656 | 74,3% | 634 | 71,8% |
| Mercury | 1 725 | 1 258 | 72,9% | 1 176 | 68,2% |
| Monthion | 280 | 210 | 74,9% | 191 | 68,3% |
| Pallud | 434 | 318 | 73,2% | 302 | 69,6% |
| Rognaix | 259 | 194 | 75,2% | 184 | 71,1% |
| Saint-Paul-sur-Isère | 321 | 249 | 77,6% | 227 | 70,7% |
| Thénésol | 155 | 109 | 70,3% | 109 | 70,3% |
| Tours-en-Savoie | 561 | 412 | 73,4% | 388 | 69,2% |
| Ugine | 4 407 | 3 128 | 71,0% | 2 859 | 64,9% |
| Venthon | 381 | 269 | 70,4% | 257 | 67,3% |
| CORAL | 26 566 | 19 098 | 72% | 17 436 | 66% |
| Cléry | 216 | 158 | 73,2% | 150 | 69,3% |
| Frontenex | 1 076 | 810 | 75,3% | 739 | 68,7% |
| Grésy-sur-Isère | 778 | 599 | 76,9% | 551 | 70,8% |
| Montaille | 372 | 246 | 66,2% | 235 | 63,3% |
| Notre-Dame-des-Millières | 599 | 445 | 74,3% | 418 | 69,9% |
| Plancherine | 243 | 175 | 72,1% | 169 | 69,6% |
| Saint-Vital | 454 | 307 | 67,6% | 291 | 64,1% |
| Tournon | 336 | 258 | 76,6% | 252 | 74,8% |
| Verrens-Arvey | 471 | 326 | 69,2% | 309 | 65,6% |
| HAUTE COMBE DE SAVOIE | 4 545 | 3 324 | 73% | 3 114 | 69% |
| Sainte Hélène sur Isère | 724 | 569 | 78,6% | 546 | 75,4% |
| ARLYSÈRE | 36 627 | 26 696 | 78,6% | 24 688 | 75,4% |

SYNTHÈSE ET ENJEUX

◆ L'ENJEU DE L'ÉQUILIBRE GÉNÉRATIONNEL ET LA VITALITÉ JEUNESSE

Quelle peut être, quelle doit être la croissance démographique pour Arlysère et ses 38 communes d'ici 2030 ? C'est à cette question que le SCoT doit apporter une réponse argumentée.

Le possible peut être situé dans une fourchette de croissance de 13 à 21%.

La structure actuelle de la pyramide des âges (et ses effets mécaniques sur le solde naturel futur), combinée avec un solde migratoire oscillant autour de ses valeurs actuelles, peut certes subir un coup de frein, mais le contexte semble favorable pour que la dynamique actuelle, basée d'une part sur l'attractivité du territoire d'Arlysère et de ses espaces différenciés, et d'autre part par l'évolution des territoires limitrophes (cf. la pression urbaine sur les Pôles de Chambéry et de Grenoble), puisse voir une amplification du rythme actuel.

Dans tous les cas, le chiffre minimum de 13%, garant du maintien en valeur absolue de l'effectif des moins de 20 ans, semble relativement sécurisé.

Outre le possible, il faut s'interroger sur le souhaitable en répondant à la question : quelle croissance démographique pour Arlysère ?

Le maintien de l'indice jeunesse de la population se pose comme une borne stratégique à mettre au coeur de la réflexion pour répondre à cette question, tant sont lourdes ses implications sociologiques.

La problématique du développement durable pourrait de son côté donner sens à l'idée que la croissance démographique n'est pas une fin en soi et qu'en l'occurrence une vision plus malthusienne ne serait pas un non-sens. Mais, dans la même logique du développement durable, il n'est pas faux de penser non plus que, plus la santé économique du territoire est bonne, plus les acteurs peuvent avoir la volonté et les moyens de ménager leur territoire. La démographie étant clairement un moteur économique, les choix du PADD doivent prendre en compte la complexité et l'amplitude du questionnement.

Se pose par ailleurs la géographie de la croissance démographique avec l'enjeu d'un dynamisme certain pour les 2 cœurs urbains d'Arlysère : Albertville et Ugine.

◆ L'ENJEU DES ÉQUILIBRES ET DES BESOINS DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES 20 PROCHAINES ANNÉES

La croissance de l'emploi d'Arlysère : des enjeux et des scénarios

La croissance de l'emploi ne se décrète pas. Le rôle du SCoT Arlysère en la matière n'est donc pas d'être péremptoire, mais de fixer le cap et de faire converger l'ensemble des facteurs qui forment le terreau du dynamisme économique.

Les principes de correspondance entre démographie et emploi, le principe de proximité qui fait que le territoire d'Arlysère dispose d'équilibres sains entre son attractivité résidentielle et la qualité de son tissu économique, sont des enjeux auxquels le PADD doit apporter des réponses solides. Les orientations ainsi définies seront déclinées dans le programme d'actions du PACT₂₁ (contrats CDDRA – CTS d'Arlysère).

Concrètement, cela implique de préparer la création de 8.000 emplois d'ici 2030 selon la croissance démographique visée.

I.2 Une économie productrice d'emplois diversifiés

I.2.1 UN TISSU ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

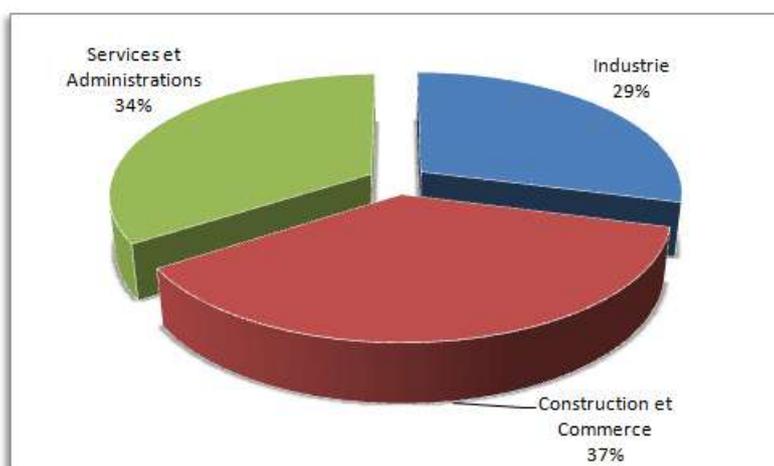
L'équilibre des emplois

L'économie d'Arlyère est une économie productrice d'emplois diversifiés.

Hors l'agriculture, l'équirépartition des emplois (INSEE-1999) entre trois grandes familles d'activités :

- Les industries, auxquelles ont été rattachées les Services aux entreprises et le transport de marchandises,
- La construction et le commerce, principales activités marchandes « grand public »,
- Les autres activités des services marchands et de ceux non marchands,

représente un équilibre gage de stabilité et de sécurité territoriale vis-à-vis de l'évolution de l'emploi.

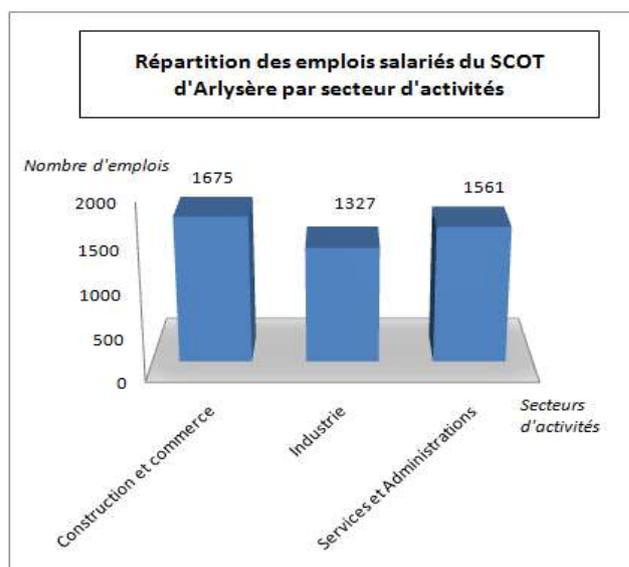


Plus d'emplois de construction, moins d'emplois industriels qu'en Savoie

La proportion d'emplois industriels est sensiblement moindre qu'en Savoie (34%), alors que les emplois de la construction représentent plus du double. Les emplois du commerce et des services (dont l'emploi touristique) y sont équivalents.

Un emploi industriel qui a plutôt bien résisté

Fait singulier au regard de l'évolution nationale, l'emploi industriel a résisté, avec comme sur l'ensemble du territoire national, un transfert d'activité vers la logistique, les services aux entreprises et un phénomène assez général d'externalisation des activités de montage, emballage et expédition. La forte tradition industrielle d'Arlyère et ses savoir-faire associés en constituent vraisemblablement l'une des raisons majeures.



I.2.2 UNE REPARTITION TERRITORIALE PLUS OU MOINS HOMOGENE

La Co.RAL représente le principal bassin d'emplois

| Répartition territoriale des Emplois | Nombre total des emplois | % des emplois | Pourcentage des emplois non salariés |
|--------------------------------------|--------------------------|---------------|--------------------------------------|
| BEAUFORTAIN | 1 811 | 9% | 70% |
| CORAL | 15 121 | 77% | 88% |
| COM'ARLY | 1 258 | 6% | 70% |
| HAUTE COMBE DE SAVOIE | 1 559 | 8% | 84% |
| TOTAL ARLYSERE | 19 749 | | 85% |

- Sur la Co.RAL, qui représente 80% de l'emploi salarié relevant de l'Assedic, trois communes concentrent 69% du total des emplois :
 - Albertville, qui représente le premier bassin d'emploi (44% de l'emploi d'Arlyère),
 - Ugine (17%),
 - Gilly-sur-Isère (7%).

Une nette distinction apparaît donc entre ces communes et le reste de la région d'Albertville.

- Sur la Communauté de Communes Confluences (8% de l'emploi salarié d'Arlyère), on distingue les deux communes les plus dynamiques :
 - Hauteluce, qui concentre 57% des emplois de Confluences, c'est-à-dire 5% de l'emploi en Arlyère,
 - Beaufort, qui totalise 3% de l'emploi total.

Ce territoire, tout comme celui d'Albertville, est partagé en deux : d'un côté les communes Hauteluce et Albertville peuvent-être distinguées et de l'autre les autres communes peu génératrices d'emplois.

- Au sein de la Communauté de Communes Haute-Combe de Savoie (8% de l'emploi salarié d'Arlyère), les emplois sont un tout petit peu moins concentrés : déconcentration très relative puisque deux communes représentent 67% des emplois de cette zone :
 - La commune de Frontenex représente 490 emplois,
 - la commune de Tournon en offre 285.
- Enfin, au sein de la Communauté de Communes Com'Arly (4% de l'emploi salarié d'Arlyère), la commune de Notre-Dame-de-Bellecombe concentre 36% des emplois de cette région, Crest-Voland en représente 25% et enfin, on en compte 20% dans la commune de Flumet. Cependant, au total, ces trois communes concentrent seulement 3% des emplois totaux du SCOT d'Arlyère.

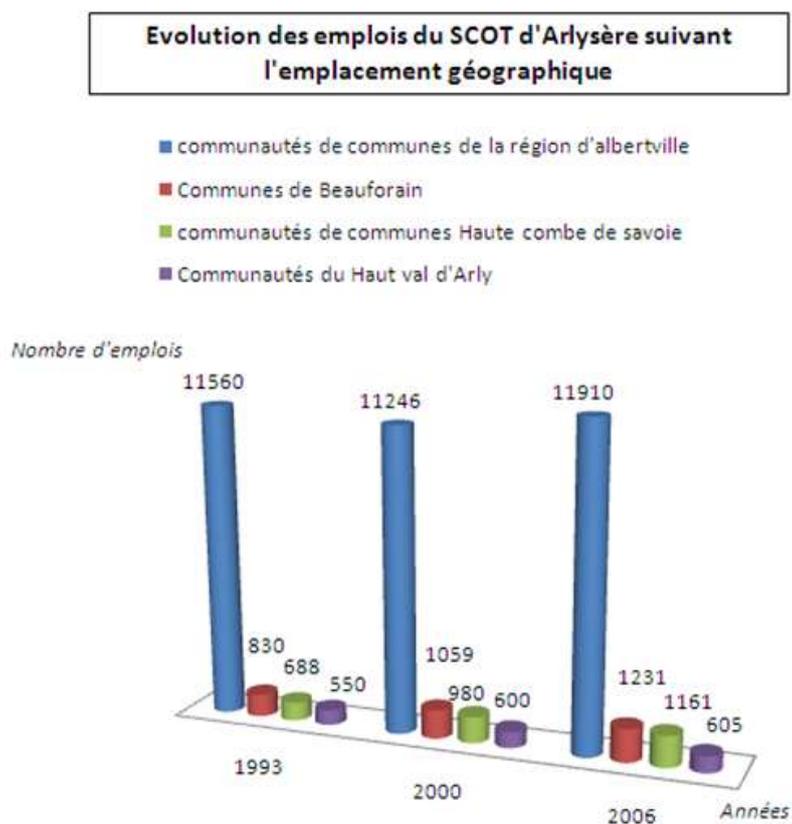
Croissance de l'emploi et atténuation des disparités territoriales

L'analyse par grande période montre une accélération de la croissance de l'emploi entre 2000 et 2006 par rapport à l'évolution de 1993 à 2000 : le taux de croissance de l'emploi entre 1993 et 2000 a été de 2% alors que l'emploi a augmenté d'environ 7% entre 2000 et 2006.

L'emploi n'a pas progressé de façon homogène sur l'ensemble du territoire. De cette façon les inégalités entre les régions, par rapport au nombre d'emplois, se sont amoindries. Alors qu'en 1993, les communes de la région

d'Albertville représentaient plus de 85% des emplois du territoire, elles ne représentent plus que 80% des emplois en 2006.

Ce sont les emplois sur la Co.RAL qui ont le moins progressé en valeur relative : diminution des emplois entre 1993 et 2000 de 2.90% puis rattrapage de 2000 à 2006 avec une augmentation des emplois de 3%.



A l'inverse, les autres régions du SCOT d' Arlyère ont vu pendant cette période leurs emplois augmenter très nettement :

- Accroissement de l'emploi sur la Communauté de Communes Haute-Combe de Savoie entre 1993 et 2006 de 69%, le nombre d'emplois passant ainsi de 688 à 1161 ;
- Les emplois dans les communes du Beaufortain qui étaient de 830 en 1993 ont progressé de 48%, atteignant le nombre de 1231 en 2006 ;
- Enfin, on recense une augmentation de 10% des emplois situés dans les communes de Com'Arly.

Les disparités entre régions se sont donc atténuées, mais le classement entre les régions reste le même.

| nom de la commune | 1999 | | | 2006 | | |
|------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|
| | nombre d'emplois dans la zone | actifs ayant un emploi résidant dans la zone | indicateurs de concentration d'emplois | nombre d'emplois dans la zone | actifs ayant un emploi résidant dans la zone | indicateurs de concentration d'emplois |
| Cohennoz | 40 | 57 | 70,2 | 44 | 70 | 63 |
| Crest-Voland | 213 | 201 | 106 | 211 | 225 | 93,7 |
| Flumet | 321 | 341 | 94,1 | 321 | 413 | 77,5 |
| La Gieltaz | 177 | 233 | 76 | 145 | 210 | 69 |
| Notre-Dame-de-Bellecombe | 258 | 239 | 107,9 | 259 | 256 | 101 |
| Saint-Nicolas-la-Chapelle | 122 | 196 | 62,2 | 104 | 200 | 51,9 |
| Com'Arly | 1 131 | 1 267 | 89% | 1 084 | 1 374 | 79% |
| Beaufort | 889 | 923 | 96,3 | 1 013 | 1 106 | 91,6 |
| Hautelucre | 609 | 410 | 148,5 | 763 | 424 | 180 |
| Queige | 117 | 332 | 35,2 | 110 | 401 | 27,3 |
| Villard-sur-Doron | 152 | 301 | 50,5 | 190 | 322 | 59,1 |
| Confluences | 1 767 | 1 966 | 90% | 2 076 | 2 253 | 92% |
| Albertville | 8 970 | 6 574 | 136,4 | 10 198 | 7 202 | 141,6 |
| Allondaz | 20 | 86 | 23,3 | 17 | 101 | 16,9 |
| Césarches | 22 | 167 | 13,2 | 46 | 192 | 23,9 |
| Cevins | 171 | 263 | 65 | 190 | 283 | 67,1 |
| Esserts-Blay | 98 | 256 | 37,8 | 91 | 305 | 29,7 |
| Gilly-sur-Isère | 681 | 1 084 | 62,8 | 1 074 | 1 249 | 86 |
| Grignon | 159 | 714 | 22,3 | 209 | 841 | 24,9 |
| La Bâthie | 669 | 845 | 79,2 | 858 | 1 000 | 85,9 |
| Marthod | 166 | 567 | 29,3 | 262 | 636 | 41,3 |
| Mercury | 250 | 1 008 | 24,8 | 197 | 1 184 | 16,7 |
| Monthion | 35 | 162 | 21,6 | 38 | 192 | 19,8 |
| Pallud | 34 | 262 | 13 | 31 | 302 | 10,4 |
| Rognaix | 51 | 143 | 35,7 | 64 | 188 | 34,1 |
| Saint-Paul-sur-Isère | 73 | 189 | 38,6 | 74 | 228 | 32,6 |
| Thénésol | 13 | 106 | 12,3 | 25 | 110 | 22,6 |
| Tours-en-Savoie | 219 | 316 | 69,3 | 328 | 391 | 83,9 |
| Ugine | 3 827 | 2 617 | 146,2 | 3 891 | 2 871 | 135,5 |
| Venthon | 110 | 229 | 48 | 61 | 260 | 23,4 |
| CORAL | 15 568 | 15 588 | 100% | 17 654 | 17 535 | 101% |
| Cléry | 30 | 109 | 27,5 | 22 | 153 | 14,5 |
| Frontenex | 830 | 651 | 127,5 | 832 | 739 | 112,6 |
| Grésy-sur-Isère | 161 | 410 | 39,3 | 195 | 554 | 35,2 |
| Montaille | 109 | 222 | 49,1 | 111 | 236 | 46,8 |
| Notre-Dame-des-Millières | 79 | 365 | 21,6 | 116 | 418 | 27,6 |
| Plancherine | 60 | 151 | 39,7 | 45 | 171 | 26,4 |
| Saint-Vital | 98 | 242 | 40,5 | 95 | 294 | 32,3 |
| Tournon | 162 | 175 | 92,6 | 302 | 256 | 118 |
| Verrens-Arvey | 58 | 248 | 23,4 | 59 | 312 | 18,8 |
| Haute Combe de Savoie | 1 587 | 2 573 | 62% | 1 777 | 3 133 | 57% |
| Sainte Hélène sur Isère | 424 | 428 | 99,1 | 403 | 547 | 73,7 |
| | 20 477 | 21 822 | 94% | 22 994 | 24 842 | 93% |

1.2.3 L'ÉQUILIBRE DES SPHÈRES PRODUCTIVE ET RÉSIDENIELLE

La sphère productive et la sphère résidentielle (définition)

La sphère « productive » englobe les secteurs orientés vers les marchés extérieurs au territoire considéré. Elle définit la partie de l'économie qui est la plus exposée aux contraintes et aux chocs de l'économie mondialisée. Ici, l'emploi suit les entreprises. On y retrouve essentiellement l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières.

La sphère de « l'économie résidentielle » correspond aux activités étroitement liées avec la population. Ce secteur contient les services marchands aux personnes, qui se développent près des lieux où les populations résident ou simplement séjournent. Dans ce cas, l'emploi suit la population. Les activités principales de cette sphère sont notamment les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

| Sphère productive | Sphère résidentielle |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | Construction |
| Industries agricoles et alimentaires | Hôtels et restaurants |
| Edition, imprimerie, reproduction | Activités récréatives, culturelles et sportives |
| Industries des équipements du foyer | Services personnels et domestiques |
| Industrie automobile | Éducation |
| Construction navale, aéronautique et ferroviaire | Santé, action sociale |
| Industries des équipements mécaniques | Administration publique |
| Industries des équipements électriques et électroniques | Activités associatives et extra-territoriales |
| Industries des produits minéraux | Conseils et assistance |
| Industrie textile | Services opérationnels |
| Industries du bois et du papier | Commerce de détail, réparations |
| Chimie, caoutchouc, plastiques | Transports |
| Métallurgie et transformation des métaux | Activités financières |
| Industries des composants électriques et électroniques | Activités immobilières |
| Production de combustibles et de carburants | Commerce et réparation automobile |
| Commerce de gros | Pharmacie, parfumerie et entretien |
| | Habillement, cuir |
| | Eau, gaz, électricité |

1.2.3.A. La sphère productive d'Arlyère

Au sein du territoire du SCOT Arlyère, l'économie productive représente environ 41% des emplois salariés, soit 3,4 points de plus que la moyenne nationale. En effet, au niveau national, la sphère productive comprend 36.6% des emplois. L'une des explications réside dans la qualité et les traditions industrielles plutôt que dans un retard de la tertiarisation de l'économie.

Les activités qui emploient le plus dans cette sphère sont les services aux entreprises, la métallurgie, le travail des métaux, les industries alimentaires, la fabrication d'autres produits minéraux non métallurgiques, la fabrication de machines et d'équipements, le transport de marchandises et l'industrie de l'habillement et des fourrures.

En distinguant les différentes parties du territoire d'Arlyère, les vocations d'hier se distinguent nettement : Ugine tient le rôle de cœur industriel alors qu'Albertville ne représente seulement que 12% de ce type d'emplois de la sphère productive ; viennent ensuite La Bâthie et Frontenex représentant chacune 7% de ces emplois.



Affirmant son bon niveau général en Arlysère, la sphère productive a gagné 4% des emplois salariés entre 1993 et 2006. Cette légère progression est la résultante de 3 phénomènes contrastés :

1. la plupart des activités traditionnelles de la sphère productive ont perdu des emplois depuis 1993
2. Parmi ces activités traditionnelles, en majorité manufacturières, on relève néanmoins quelques secteurs qui ont progressé :
 - travail des métaux
 - fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
3. Le développement des nouvelles industries, le transport de marchandises dont la branche logistique est de plus en plus interpénétrée avec l'industrie manufacturière, et les services aux entreprises (dans une moindre mesure).

Ces progressions tendent à démontrer que le secteur productif peut se maintenir, voire progresser, à la condition de vocations bien ciblées.

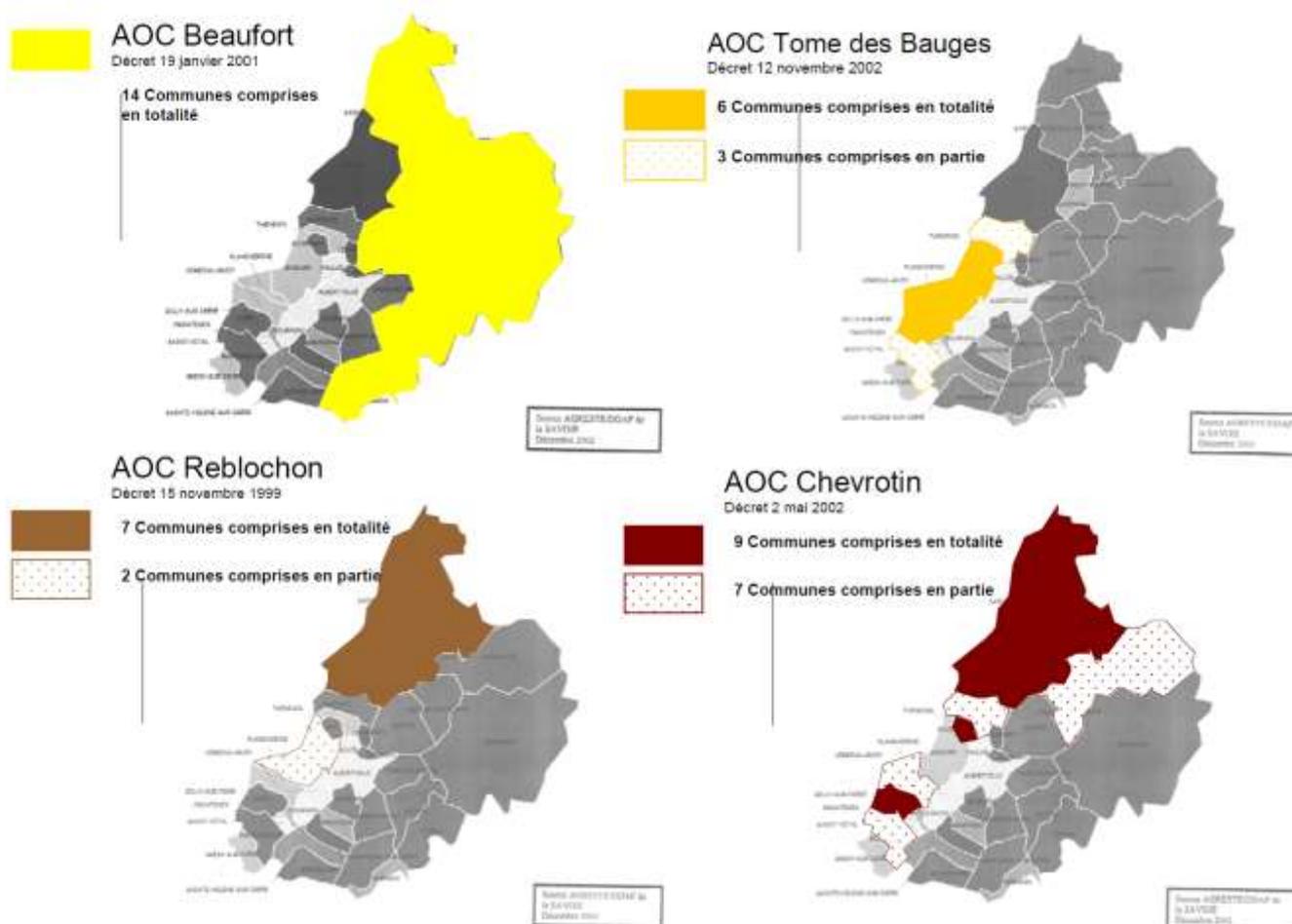
2 activités emblématiques d'Arlysère méritent quelques détails : l'Agriculture et l'Industrie.

□ UNE AGRICULTURE VALORISÉE ET PORTEUSE DE RECONNAISSANCE

Une activité agricole diversifiée

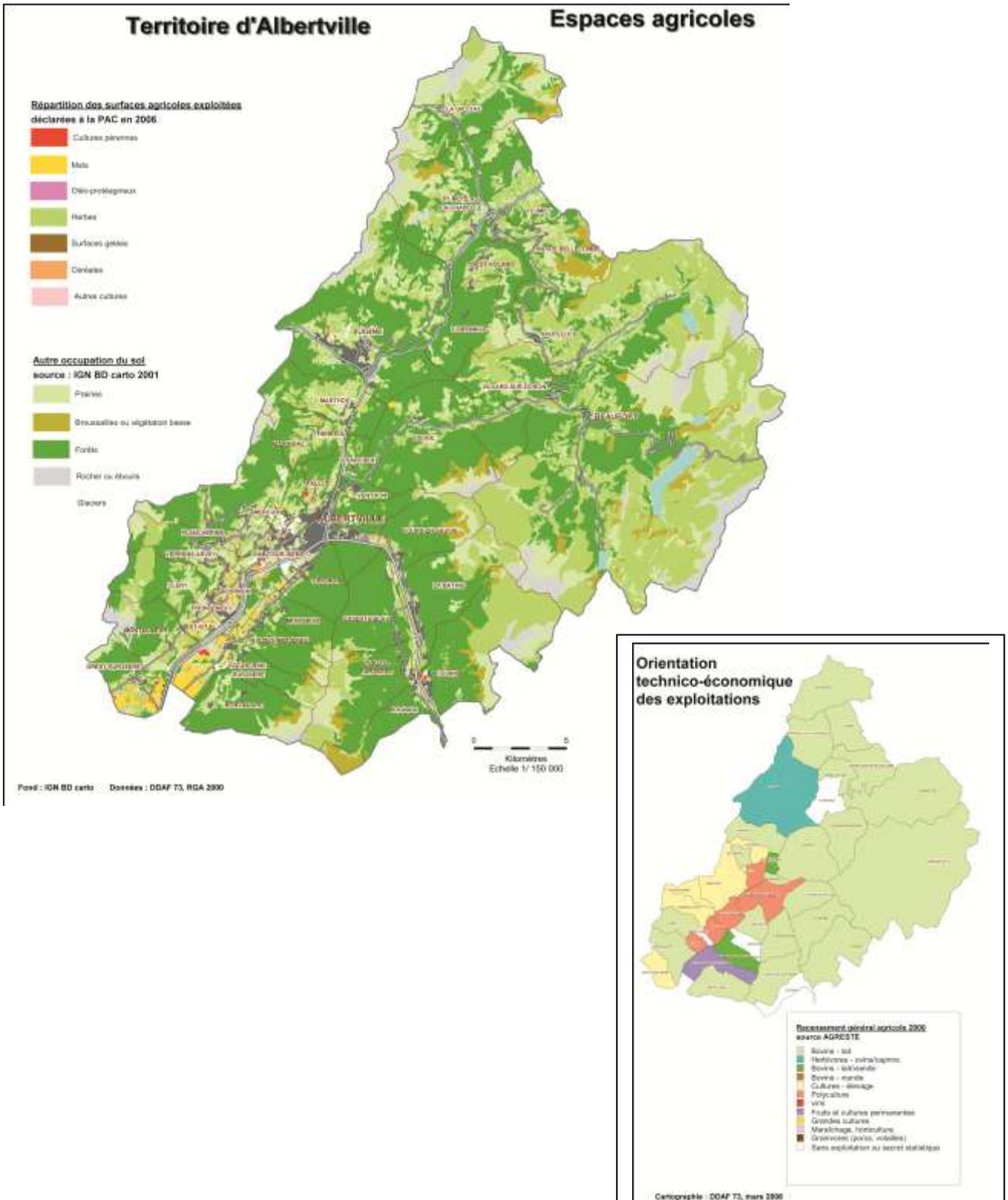
L'agriculture d'Arlysère présente une diversité de productions complémentaires, qui vont de l'activité traditionnelle d'élevage (lait) qui associe « alpages » et production du fromage « Beaufort » à l'activité de plaine (grandes cultures - maïs notamment -, polyculture, fruitiers, maraîchage,...). Une activité ovins-caprins est également présente sur Ugine.

La principale AOC (en surface) demeure l'AOC Beaufort, mais le territoire comprend également les AOC Tomes des Bauges, Reblochon et Chevrotin (Diagnostic du PASDER 2007 et 2010) :



Le périmètre du SCOT est également inclus pour partie dans les aires d'Indications Géographiques Protégées « Emmental Français Est-Central », « Emmental de Savoie », « Tomme de Savoie », « Pommes et Poires de Savoie », « Allobrogie » et « Comtés Rhodaniens ».

Les surfaces toujours en herbe des pâturages représentent 92,6 % de la Surface Agricole Utilisée. Loin derrière viennent les cultures de maïs (3%), vergers (1,2%),...



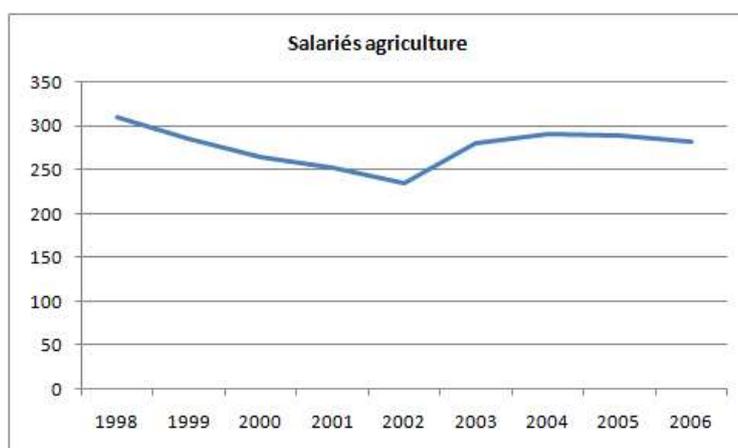
| | Superficies agricoles | | | |
|-------------------------------------------------|-----------------------|------|-----------------|-------|
| | Exploitations | | Superficie (ha) | |
| | 1988 | 2000 | 1988 | 2000 |
| Superficie agricole utilisée | 1383 | 812 | 18757 | 19260 |
| Terres labourables | 799 | 143 | 1361 | 1120 |
| dont céréales | 318 | 86 | 672 | 741 |
| Superficie fourragère principale ⁽³⁾ | 1272 | 751 | 17469 | 18121 |
| dont superficie toujours en herbe | 1267 | 750 | 16980 | 17843 |
| dont maïs fourrage et ensilage | 53 | 23 | 107 | 57 |
| Blé tendre | 68 | 21 | 43 | 34 |
| Mais grain et maïs semence | 247 | 75 | 588 | 563 |
| Vignes | 244 | 42 | 28 | 13 |
| dont vignes d'appellation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Vergers 6 espèces | 195 | 64 | 340 | 239 |

Entre 1988 et 2000, la surface agricole utilisée est restée quasiment stable mais on observe une mutation du type d'exploitations :

- le nombre des exploitations professionnelles a progressé de 39% (leur SAU augmentant de 41,4%)
- Le nombre des exploitations non professionnelles a baissé de 54%, perdant ainsi de la SAU au profit des précédentes

| | Structures exploitations | | | |
|--------------------------------|--------------------------|------|-------------|------|
| | Exploitations | | SAU moyenne | |
| | 1988 | 2000 | 1988 | 2000 |
| Exploitations professionnelles | 203 | 274 | 41 | 58 |
| Autres exploitations | 1188 | 550 | 5 | 10 |
| Toutes exploitations | 1391 | 824 | 11 | 28 |
| Exploitations de 30 ha et plus | 112 | 155 | 67 | 83 |

Dans le même temps, le nombre des salariés de l'agriculture s'est stabilisé juste en dessous de 300 personnes.



Un rôle multiple de production de produits agroalimentaires, de territoires-paysages et d'identité

L'agriculture joue un triple rôle sur le plan économique au sens large :

- l'agriculture représente tout d'abord une activité de production, avec donc une **valeur économique directe** (on s'intéresse alors à l'entreprise agricole et ses productions, ses emplois) ;
- L'agriculture représente également une **valeur d' « aménité »** c'est à dire qu'elle concourt à la notion d'agrément et au sentiment de bien-être par la construction de paysages ruraux et/ou de montagnes qui structurent le cadre de vie ;
- Enfin, l'agriculture participe de façon importante (directement et indirectement) à **la fabrication de l'identité du territoire** (produits Beaufort par exemple) et, en retour, au **renforcement de la reconnaissance**, importante de la part de l'extérieur.

En cela, l'agriculture, outre ses vocations de valorisation directe des espaces ruraux, constitue **l'un des supports actifs de l'attractivité durable du territoire**, qu'il s'agisse de populations temporaires (tourisme) ou de populations permanentes (attractivité résidentielle en direction notamment des agglomérations de Chambéry et Grenoble).

Un besoin impérieux de préserver les espaces agricoles

Les 3 rôles de l'agriculture sont liés et dépendent avant tout de la viabilité économique des entreprises agricoles. L'une des conditions majeures de cette viabilité économique réside dans la capacité à produire et en premier, à pouvoir disposer des espaces nécessaires.

Mais ces espaces voient la notion même de leur valeur économique évoluer : hier, inséparable de l'existence d'exploitations économiquement viables, cette valeur économique agricole du foncier rural est aujourd'hui remise en question sous les effets de la pression de l'urbanisation.

La nécessité de préserver les espaces nécessaires et suffisants a été affirmée par Arlysère et les agriculteurs du territoire.

Une filière bois en attente de valorisation

La forêt couvre 4,0% de la surface totale des 38 communes d'Arlysère, répartis entre la propriété publique (56%) et la propriété privée (44%).

Les propriétés sont très morcelées (1,2ha en moyenne par propriétaire contre 1,8ha en Savoie et 2,1 en Rhône-Alpes).

Notamment composée de résineux, la ressource bois est abondante mais de qualité hétérogène. Aux dires d'experts (cf. la Charte forestière réalisée en 2006), environ les 2/3 des volumes sur pied sont exploitables mais la mobilisation de la ressource est pénalisée par le morcellement, l'altitude et les pentes qui induisent des coûts d'exploitation plus élevés que la moyenne nationale.

Au total, l'amont de la filière bois a représenté un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros en 2004 :

- Les 12 exploitants forestiers recensés connaissent une grande fragilité et réalisent des chantiers surtout à l'extérieur d'Arlysère (48% seulement des bois récoltés proviennent de Savoie !);
- 9 scieries produisent 46.400 m³ de sciage à partir de quelques 110.000 m³ de bois rond chaque année, ce qui représente environ 40% de la production du département de la Savoie.

L'aval de la filière a développé 46 millions d'euros en 2004 pour un équivalent temps plein de 450 emplois : 200 acteurs valorisent le bois au travers d'activités diverses :

- conception et réalisation de maisons et chalets ;
- fabrication de meubles ;
- emballages ;
- sculpture,...

Par rapport aux ressources bois d'Arlysière, la valorisation locale représente donc un enjeu de développement.

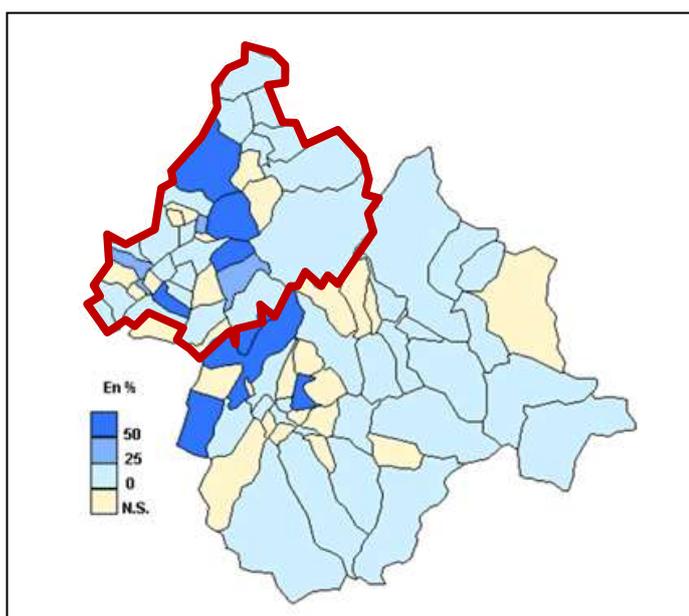
Ainsi les deux enjeux définis lors de l'élaboration de la Charte forestière (2004-2006) concernent :

- l'amélioration de la gestion multifonctionnelle de la forêt :
 - o Développement de l'éco-certification PEFC
 - o Production et commercialisation, avec notamment une meilleure mobilisation de la ressource
 - o Interface / Protection captages EP / Forêts
 - o Développement de la filière bois-énergie
- la valorisation des bois locaux par les entreprises locales de transformation

□ DES SAVOIR-FAIRE INDUSTRIELS LIÉS À UNE TRADITION INDUSTRIELLE FORTE, EN CONFIRMATION OU EN MUTATION

Au sein du SCOT d'Arlysière, le secteur industriel représente (en 2006) 20% des établissements et 29% des emplois. Ce secteur comprend plusieurs activités qui captent une part plus ou moins importante des emplois et des établissements, jouant ainsi des rôles différents dans le dynamisme du territoire.

On note la forte concentration d'emplois industriels à UGINE :



- **Les industries des biens intermédiaires**

Ce secteur représente un peu moins de la moitié des emplois industriels (48%) et 20% des établissements. Ce secteur emploie en moyenne 50 personnes par établissement ; il est donc ainsi constitué de grandes structures « employeuses ». C'est dans ce secteur que l'importance d'Ugine s'affirme avec notamment l'activité de la métallurgie.

Les principales industries, plus ou moins concentrées, des biens intermédiaires sont :

- Travail des métaux : 49% des établissements et 23% des emplois de l'industrie des biens intermédiaires ;
- Métallurgie : 4% des établissements et 61% des emplois ;
- Fabrication de machines et d'équipements : 9% des établissements et 3% des emplois.

Concernant la répartition des emplois et des établissements entre les différentes activités de ce secteur, deux activités apparaissent très importantes : la métallurgie et le travail des métaux. Dans un premier temps, la métallurgie représente 20% des emplois industriels dont la totalité est située sur la Co.RAL. Ce secteur est très concentré puisqu'il emploie en moyenne 550 personnes par établissement (trois importantes structures).

Ensuite, le travail des métaux représente un poids dans l'activité économique au niveau du nombre d'établissements ; 8% du total des établissements industriels sont dans cette branche : la Co.RAL regroupe 65% des établissements et 63% des emplois, et la Communauté de Communes Haute-Combe de Savoie représente 32% des établissements et 37% des emplois.

- **Les services aux entreprises**

Les services aux entreprises représentent 53% des établissements industriels, mais 36% des emplois : ce secteur est donc beaucoup moins concentré (en moyenne 11 personnes par établissement) que la métallurgie, ce qui s'explique aisément par la nature et la diversité des activités.

Les services aux entreprises sont définis par trois types d'activité : recherche et développement ; services fournis principalement aux entreprises ; assainissement, voirie et gestion des déchets.

Au niveau géographique, 88% des établissements et 95% des emplois sont majoritairement présents sur le territoire de la Co.RAL.

- **Les IA (industries agroalimentaires)**

3^{ème} secteur industriel, cette branche regroupe 11% des établissements (47 établissements), et 6% des emplois (333 emplois). La Co.RAL est également le premier bassin d'emploi dans ce domaine et regroupe 74% des emplois et des établissements. La Communauté de Communes Confluences suit avec 15% des établissements et 20% des emplois, puis la Communauté de Communes Com'Arly avec la Coopérative de Flumet.

- **Les activités de logistique et de transport de marchandises**

Représentant environ le 1/3 des activités de transport (voyageurs + marchandises), le transport de marchandises (hors messagerie) et la logistique regroupent 3% des établissements et 3% des emplois (225 emplois). La Co.RAL est le principal moteur dans cette branche et regroupe 59% des établissements et 44% des emplois, mais cette activité est mieux répartie au sein du territoire que les branches analysées précédemment avec la Communauté de Communes Confluences, 38% des emplois, le Haut Val d'Arly, 12% des emplois et la Communauté de Communes Haute-Combe de Savoie, 6% des emplois.

- **Les industries de biens de consommation**

Avec 2% seulement des emplois industriels, les emplois salariés de la branche de l'industrie des biens de consommation sont plus équitablement répartis entre trois activités : Industries de l'habillement et des fourrures (32%) ; Edition, imprimerie et reproduction (53%) ; Fabrication de meubles et industries diverses (15%).

Concernant la répartition au niveau géographique, la Communauté de Communes de la région d'Albertville regroupe 83% et 91% des établissements et des emplois ; la deuxième région productive est la Communauté de

Communes Haute-Combe de Savoie et la troisième est la Communauté de Communes du Beaufortain (Le Haut Val d'Arly n'accueille aucun emploi et aucun établissement de ce type).

· Les biens d'équipement

Cette branche représente 2% des établissements et 3% des emplois industriels. Les trois principales activités qui la constituent par ordre d'importance sont :

- Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie : 44% des établissements et 53% des emplois ;
- Fabrication de machines et appareils électriques : 33% des établissements et 33% des emplois de cette branche ;
- Fabrication d'autres matériels de transport : 6% des établissements et 13% des emplois.

Ces emplois sont concentrés sur le territoire de la Co.RAL (89%) et de la CCHCS.

· L'énergie

Cette branche, qui représente 2% de l'emploi salarié industriel est uniquement présente en plaine (Co.RAL et CCHCS). Elle est constituée de deux activités : la production et la distribution d'électricité, de gaz et de chaleur qui regroupe la moitié des établissements mais uniquement 4% des emplois, alors que le captage, traitement et distribution d'eau représente 96% des emplois.

La région d'Arlyère présente une activité industrielle dynamique. Celle-ci est relativement importante au sein de son économie et lui permet de mutualiser les risques économiques grâce à l'importance d'activités variées.

| Les principaux employeurs | | | |
|-----------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------------|
| Nom | Classes d'effectif | Commune | Activité |
| UGINE SAVOIE IMPHY | 1000 à 1999 | Ugine | Métallurgie, fonderie |
| UCAR SNC | 500 à 999 | La Léchère | Autre matériel électrique |
| COMPAGNIE EUROPEENNE DU ZIRCONIUM CEZUS | 200 à 499 | Ugine | Métallurgie, fonderie |
| MSSA | 200 à 499 | Saint-Marcel | Chimie minérale |
| TRANSROL | 200 à 499 | Beaufort | Equipements mécaniques |
| TIVOLY | 100 à 199 | Tours-en-Savoie | Produits métalliques |

| Les principaux sites industriels | | |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Commune | Salariés de l'industrie | Poids de l'industrie |
| Ugine | 1 867 | 70,80% |
| La Léchère | 822 | 75,30% |
| Albertville | 606 | 9,50% |
| Saint-Marcel | 299 | 95,80% |
| La Bâthie | 246 | 39,50% |
| Tours-en-Savoie | 215 | 77,30% |

Source : SIRENE au 31/12/2004

C'est la Communauté de Communes d'Albertville qui accueille la majorité des activités industrielles, notamment à Ugine, ville qui se place comme le cœur industriel de la région. Peu de territoires français peuvent ainsi compter sur la stabilité et la diversité du secteur productif ; cet aspect économique permet à cette région d'exploiter tant le secteur tertiaire que le secteur industriel.

1.2.3.B La sphère résidentielle d'Arlyserè

La sphère résidentielle représente aujourd'hui la majorité des emplois salariés avec 59% du total. Les activités qui emploient le plus sont le commerce de détail et la réparation d'articles domestiques, les services, la construction, la santé et l'action sociale et les transports terrestres (voir tableau de définition en page 22).

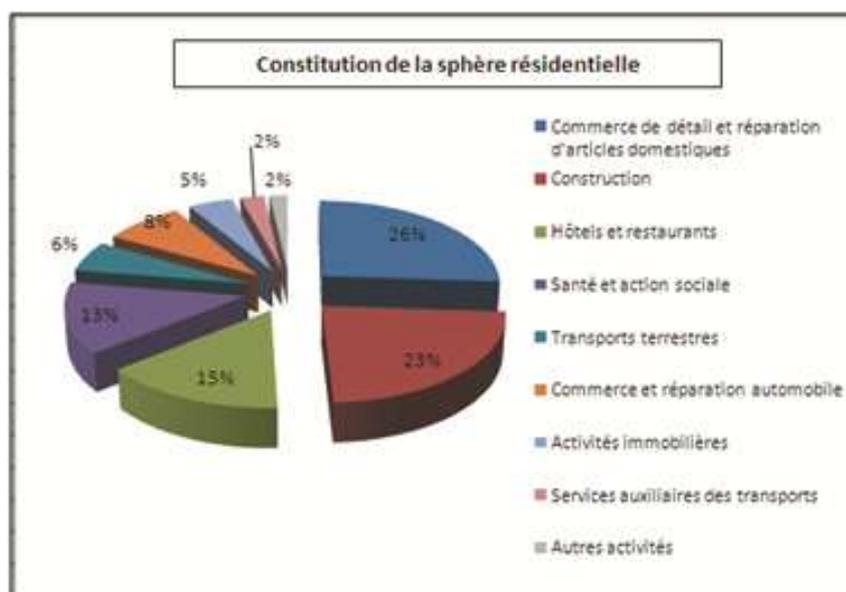
La prépondérance de la sphère résidentielle par rapport à la sphère productive peut-être expliquée par la tertiarisation de l'économie et une forte déprise industrielle, notamment dans plusieurs secteurs fortement employeurs hier (textile, sidérurgie,...).

Au plan territorial, Albertville représente le premier pôle d'activités résidentielles et affirme ainsi son rôle de Pôle n° 1 des services. 54% des emplois de cette sphère se concentrent dans cette ville. 3 communes viennent ensuite, illustrant des vocations diverses :

- Gilly-sur-Isère comme « banlieue commerciale (8%),
- Ugine comme second pôle de services 7%,
- Hauteluce et l'ensemble Flumet – Notre-Dame de Bellecombe – Cohennoz/Crest Voland comme stations touristiques (6%).

La sphère résidentielle est plus concentrée que la sphère productive autour d'Albertville ; au contraire la sphère productive paraît un peu mieux répartie sur le territoire mais la moitié de ces emplois gravitent autour d'Ugine.

Si l'on rajoute le triple enjeu de l'activité agricole (économie, identité, paysage), les répartitions territoriales des deux sphères sont donc très différentes et restent bien complémentaires entre Albertville et Ugine, entre la plaine et la Montagne.



Les activités de la sphère résidentielle sont globalement en progression de + 13% entre 1993 et 2006 et les cinq principales activités ont toutes gagné en emplois :

- Commerce de détail et réparation (+21%),
- Hôtels et restaurants (+19%)
- Activités immobilières (+23%)

Entre 1993 et 2006, ce sont 1 127 emplois qui se sont créés dans ces branches d'activités. Ce secteur est donc en fort développement depuis 1993, et la prolongation de cette tendance paraît tout à fait envisageable.

Deux activités représentatives d'Arlysière et porteuses d'enjeux méritent d'être détaillées : le commerce et le tourisme.

□ UNE ARMATURE COMMERCIALE ET ARTISANALE AU SERVICE DE LA POPULATION

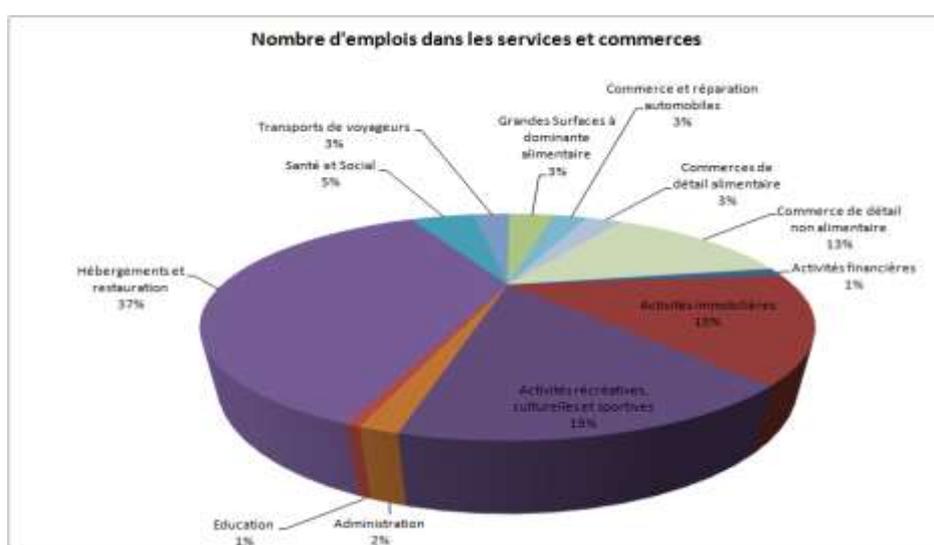
Caractéristiques de l'offre structurelle commerciale

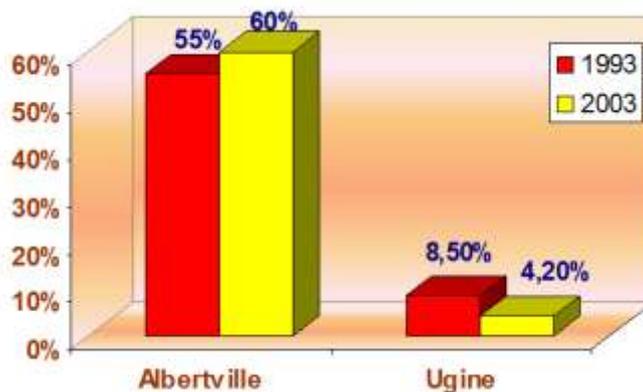
Le secteur du Commerce représente le 1/3 des emplois de la sphère résidentielle soit environ 20% du total des emplois d'Arlysière.

| | Nombre d'établissements | Nombre d'emplois |
|------------------------------------------|-------------------------|------------------|
| Grandes Surfaces à dominante alimentaire | 25 | 1203 |
| Commerce et réparation automobiles | 143 | 912 |
| Commerces de détail alimentaire | 206 | 958 |
| Commerce de détail non alimentaire | 1039 | 4731 |

Polarisées sur l'agglomération d'Albertville (60% du CA commercial en 2006) et dans une moindre mesure sur Ugine (4,2% en 2006), les activités commerciales sont assez équitablement réparties sur :

- Le commerce de détail non alimentaire (15% de l'ensemble Services + commerces) ;
- Les grandes surfaces à dominante alimentaire (9% de l'ensemble Services + commerces) ;
- Le commerce automobile (9% de l'ensemble Services + commerces) ;
- Le commerce de détail alimentaire (3% de l'ensemble Services + commerces).





Dynamique et incertitudes pour le pôle Urbain d'Albertville, Pôle de service de niveau régional

Les habitants d'Arlysère dépensent chaque année pour leurs achats courants environ 276 millions d'euros, dont 237 millions d'euros sont consommés sur place et 39 millions d'euros sont dépensés à l'extérieur.

Dans le même temps, les commerces bénéficient d'un apport extérieur de l'ordre de 74 millions d'euros en provenance d'une zone de chalandise comprenant l'ensemble de l'arrondissement élargi à la Combe de Savoie et la Basse Maurienne.

Le solde étant négatif, l'évasion commerciale est ici « positive ». On confirme donc ici le rôle d'Arlysère et plus particulièrement du pôle urbain d'Albertville vis-à-vis de la population d'Arlysère mais aussi de la Tarentaise et la Basse Maurienne

Comme sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement en zones rurales et/ou de montagne, l'âge des chefs d'entreprises pose le problème des continuités d'activités. Si l'on observe le ratio d'établissements dont le responsable a plus de 55 ans par rapport au nombre total d'établissements, 3 communes ressortent en termes de fragilité à terme :

- Ugine, dont l'évolution du CA entre 1993 (8,5% du CA commercial d'Arlysère) et 2006 (4,2 % du CA commercial global d'Arlysère) pourrait corroborer cette fragilité d'un tissu plus en fin de vie qu'ailleurs,
- Beaufort,
- Grésy sur Isère.

Le schéma Commercial de la Savoie, arrêté par Monsieur le Préfet de la Savoie en juin 2004, a recommandé que le développement commercial privilégie des objectifs qualitatifs :

- Renforcement des 2 villes centre Albertville et Ugine ;
- Maintien d'une armature de proximité dans les cantons ruraux (Beaufort,...) ;
- Maitrise des pôles périphériques.

Cependant, il a préconisé le renforcement autant quantitatif que qualitatif du dispositif dans les domaines de l'équipement de la maison, la culture et les loisirs,....

□ LES ACTIVITES DE SERVICES ENTRAÎNÉS PAR LES ACTIVITÉS DU TOURISME

La tertiarisation et le développement des services entraînent une modification dans la structure de l'économie. Au sein de l'activité résidentielle, le commerce représente alors un tiers de l'activité. Une grande part des services s'explique par une activité touristique régionale très active, les services et commerces de ce territoire étant étroitement liés à l'économie touristique. L'analyse au niveau de l'arrondissement d'Albertville apparaît plus représentative et plus précise qu'un découpage communal étant donné que les stations de ski s'étalent souvent en dehors des démarcations géographiques, ainsi les services et commerces dont l'influence s'étend au-delà de ces frontières peuvent-être pris en compte.

Concernant le secteur des services, les activités directement concernées par le tourisme semblent donc dominer largement les autres activités.

Trois activités regroupent 86% des emplois dans les services et le commerce, dont les 2 principales sont intégrées à l'activité touristique ou en relation directe avec elle :

- Les hébergements et la restauration sont la première source d'emploi dans le secteur des services et du commerce et représentent 37% des emplois ;
- Les activités récréatives, culturelles et sportives ainsi que les activités immobilières représentent chacune 15% des emplois dans le service et le commerce.

D'autres activités sont favorisées indirectement par un secteur touristique important, c'est le cas du transport. En effet, hors saison touristique, cette activité est uniquement liée au nombre d'habitants, mais pendant les fortes saisons, les infrastructures doivent pouvoir subvenir aux besoins des touristes. Au total, le transport de voyageurs représente 955 emplois et totalise 3% des emplois dans le secteur du commerce et des services.

Enfin, le domaine des services regroupe des activités plus indépendantes du secteur touristique et plutôt liées au nombre d'habitants :

- Les activités financières qui représentent 412 emplois, soit 1% du total des emplois du commerce et des services ;
- Le secteur de l'administration et de la santé sociale qui emploie 2246 personnes et regroupe 8% des emplois des services (c'est le quatrième bassin d'emploi) ;
- L'arrondissement d'Albertville compte 34 établissements éducatifs qui emploient au total 197 personnes.

Au total, 10% des emplois des services sont complètement indépendants du tourisme. Ils représentent une base économique stable contrairement à l'hébergement, aux activités récréatives et aux activités financières qui dépendent des aléas climatiques, du pouvoir d'achat et des préférences des touristes.

□ UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN MUTATION FORTE

Le tourisme, ou plutôt les tourisms, occupent une place tout à fait particulière et importante dans l'économie d'Arlyère, comme on l'a déjà vu en termes d'emplois.

Parallèlement, ils permettent à la population résidente à l'année de disposer d'un niveau de service supérieur à ce qu'elle justifie en propre.

En effet, si les activités de services représentent 34% du total des emplois présents en Arlyère, les emplois directs générés par l'activité touristique s'y taillent la « part du lion » avec les emplois dans l'hébergement et la restauration (37% des emplois de services) et ceux concernant les activités sportives, culturelles, de loisirs et récréatives (15%), sans compter une très large part d'emplois des activités du BTP et de l'immobilier « nourris » par la demande touristique et les autres services dont la clientèle touristique représente un apport primordial.

A ce titre, il faut souligner encore le rôle de base de services joué par Albertville et la plaine d'Arlyère pour le Beaufortain et le Val d'Arly, ainsi que pour l'ensemble de la Tarentaise et d'une partie importante de la Maurienne.

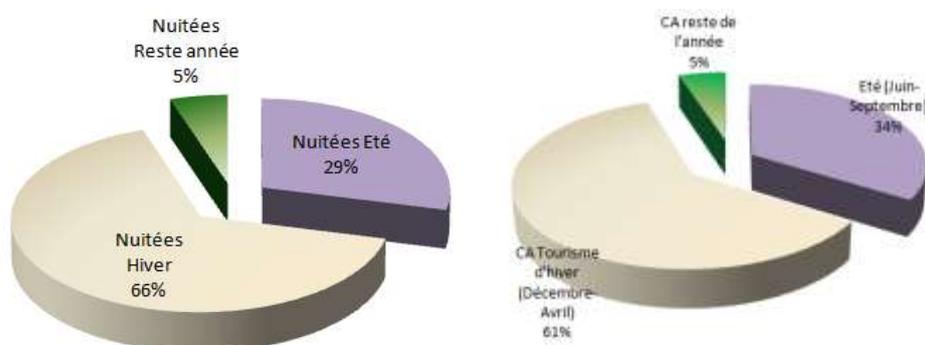
Une répartition des fréquentations favorable à l'hiver, mais une économie pourtant bien diversifiée

Le territoire d'Arlyère dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel (montagnes et plaines) et un patrimoine humain (culture, architecture et villages) valorisés par une économie touristique et des loisirs qui met en valeur ce patrimoine très riche et heureusement diversifié à destination des touristes comme de ses habitants.

A ce titre, le territoire touristique que représente Arlyère, constitue l'un des territoires majeurs de l'économie touristique de la Savoie et des Alpes du Nord, à proximité immédiate du Sillon Alpin (Valence-Grenoble-Chambéry-Genève) et de la Vallée du Rhône (Grand Lyon, Valence,...).

D'une manière assez classique, les saisons constituent le 1^{er} facteur de différenciation :

- L'activité hivernale – de décembre à avril – représente 66% de la fréquentation annuelle (année 2006), l'activité estivale – de juin à septembre – représentant 29% et les autres mois 5%.



- En termes de chiffre d'affaires, la répartition par saison est sensiblement différente en raison du montant des dépenses journalières moyennes respectives ainsi que du caractère captif de la clientèle en hiver – ce n'est pas le cas en été –, soit 76% du CA réalisé concernant l'hiver et 19% réalisé l'été¹.

En chiffre d'affaires, l'hiver représente 1 629 000 de nuitées, soit 8% des nuitées de Savoie, loin derrière les 20% de la Maurienne et les 72% de la Tarentaise.

Des proximités prometteuses mais paradoxalement peu contributrices

Qu'il s'agisse de la période estivale ou de la période hivernale, la provenance des touristes répond à peu près à la même logique :

- Prééminence des clientèles d'Ile de France, de l'Est et du Nord, totalisant 58% en été et 61% en hiver,
- La Région Rhône-Alpes, pourtant 3^{ème} région d'origine ne concerne respectivement que 13% des touristes en été et 12% en hiver,
- Le sud-est étant pareillement sous-contributeur avec 10% en été et seulement 5% en hiver.

Il apparaît donc que l'effet de proximité par rapport aux grands bassins de population de la Région Lyonnaise-Stéphanoise, de la Vallée du Rhône et de PACA ne joue pas assez.

¹ A titre de comparaison, à l'échelle du département de la Savoie, les activités hivernales procurent 61% du chiffre d'affaires (1 501 Millions d'Euros), contre 34% pour les activités estivales (812 Millions d'Euros) et 5% pour le reste de l'année (120 Millions d'Euros). Pour mémoire, en Haute Savoie, le rapport est presque inverse en termes de rentabilité saisonnière avec un chiffre d'affaires estival évalué à 56% du chiffre d'affaires annuel.

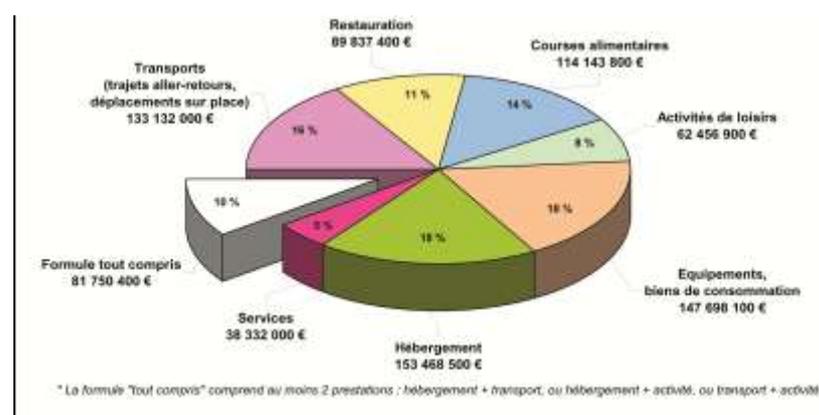
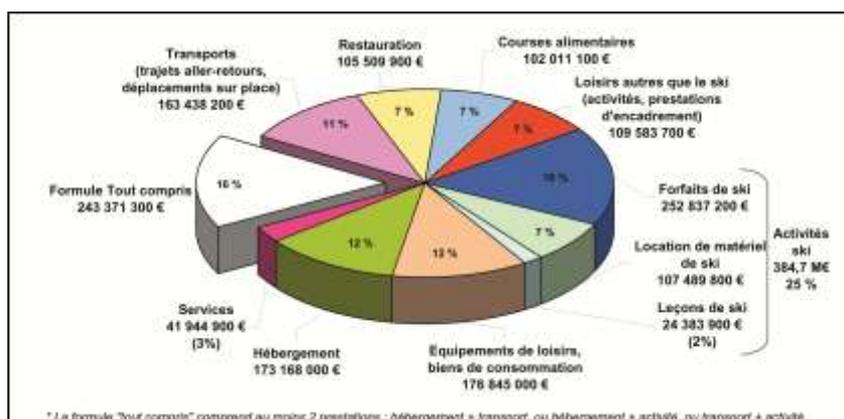
Une consommation fonction de la durée des séjours

Observées en Savoie, les dépenses moyennes d'hiver sont toujours supérieures aux dépenses d'été, notamment en raison des postes de dépenses liés à la pratique du ski. Mais la durée des séjours influe très fortement sur la dépense moyenne, les courts séjours étant toujours (en relatif) plus rémunérateurs :

| | Hiver | | Eté | |
|----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|
| | Nombre | Dépense moyenne | Nombre | Dépense moyenne |
| Courts séjours | 9% | 76,00 € | 15% | 60,00 € |
| Longs séjours | 91% | 64,00 € | 85% | 35,00 € |

D'où l'intérêt du développement des courts séjours, par ailleurs en phase avec les tendances du marché.

En hiver, le premier poste de dépense est celui consacré à l'activité ski (forfaits, locations, leçons), avec environ un quart de la consommation hivernale. Viennent ensuite les dépenses d'hébergements, d'équipements et biens de consommation (12%) et de transports (11%).



Source : Données Savoie, par l'Observatoire du tourisme de Savoie et Haute-Savoie - 2005

En été, l'hébergement et les biens de consommation pointent en tête (18%) suivis par les postes transports (16%), courses alimentaires (14%) et restauration (7%).

Le territoire compte 55 135 lits touristiques répartis entre la montagne (80%) et la plaine (20%) de la façon suivante :

| | CoRAL | Haute Combe de Savoie | Beaufortain | Val d'Arly | TOTAL |
|--------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| HOTEL | 1080 | 164 | 599 | 690 | 2533 |
| AGENCE IMMOBILIERE | 0 | 0 | 6358 | 3564 | 9922 |
| RESIDENCE DE TOURISME | 0 | 0 | 2108 | 590 | 2698 |
| CENTRE DE VACANCES | 418 | 87 | 1974 | 2093 | 4572 |
| CAMPING | 1062 | 0 | 1089 | 198 | 2349 |
| CH. HOTE | 91 | 15 | 48 | 73 | 227 |
| GITE | 136 | 58 | 691 | 699 | 1584 |
| TOTAL LITS PROS | 2787 | 324 | 12867 | 7907 | 23885 |
| TOTAL LITS DIFFUS | 7684 | 1316 | 7645 | 14605 | 31250 |
| Dont lits tièdes | 0 | 0 | 1678 | 14949 | 16627 |
| Dont lits froids | 7684 | 1316 | 6147 | 13490 | 28637 |
| TOTAL LITS TOURISTIQUES | 10471 | 1640 | 20512 | 22512 | 55135 |

La répartition des lits marchands est la suivante :

- 57% de lits diffus soit près de 31 200 lits ;
- 43% de lits professionnels soit 23 900 lits.

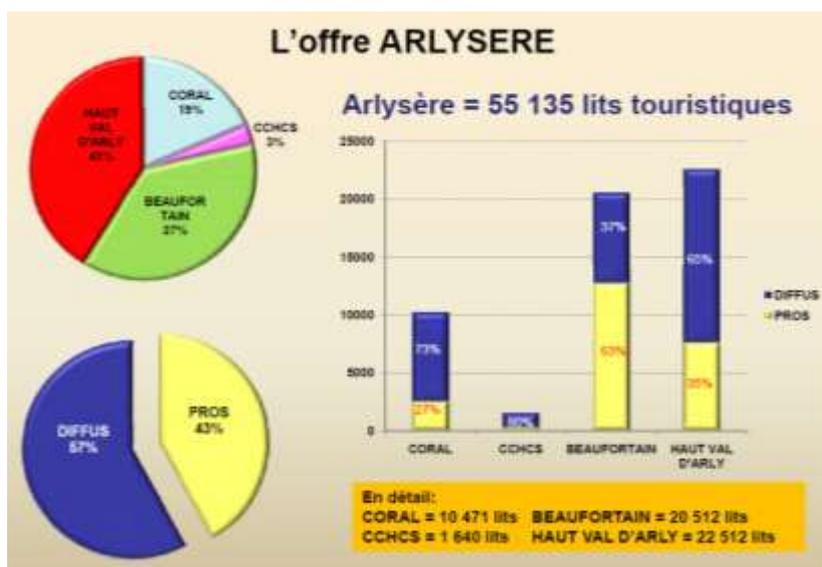
Les 31 200 lits « tièdes » sont commercialisés de particulier à particulier, échappant ainsi à tout circuit commercial, et ont été identifiés auprès des principaux prestataires de mise en relation C2C (Centrale de réservations, Abritel...) soit près de 10% de l'offre « diffuse ». Ces lits constituent le maillon faible, c'est-à-dire l'offre la moins « productive » en nuitées.

Offre touristique totale = lits professionnels + lits diffus

Lits professionnels = lits gérés par un gestionnaire d'établissement touristique identifié, commercialisés et distribués

Lits diffus = lits tièdes + lits froids

- Lits tièdes = Lits non commercialisés par une structure professionnelle mais présents dans les canaux de distribution de particulier à particulier
- Lits froids = offre touristique totale – (lits professionnels + lits tièdes)



| Communes | Nombre de résidences secondaires ou occasionnels | Nombre de lits en camping | Nombre de lits en hôtels | Total du nombre de Lits |
|------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Beaufort | 6 372 | 912 | 865 | 8 149 |
| Hauteluce | 13 295 | 184 | 243 | 13 722 |
| Queige | 936 | 132 | 83 | 1 151 |
| Villard-sur-Doron | 2 652 | 0 | 73 | 2 725 |
| TOTAL CONFLUENCES | 23 255 | 1 228 | 1 264 | 25 747 |
| Cohennoz | 2 210 | 0 | 45 | 2 255 |
| Crest-Voland | 3 403 | 0 | 153 | 3 556 |
| Flumet | 2 262 | 320 | 270 | 2 852 |
| La Giettaz | 2 239 | 0 | 55 | 2 294 |
| Notre-Dame-de-Bellecombe | 6 579 | 0 | 98 | 6 677 |
| Saint-Nicolas-la-Chapelle | 1 303 | 0 | 85 | 1 388 |
| TOTAL COM'ARLY | 17 996 | 320 | 706 | 19 022 |
| Albertville | 900 | 528 | 1193 | 2 621 |
| Allondaz | 41 | 0 | 0 | 41 |
| La Bâthie | 690 | 464 | 59 | 1 213 |
| Césarches | 32 | 0 | 0 | 32 |
| Cevins | 775 | 0 | 0 | 775 |
| Esserts-Blay | 459 | 0 | 0 | 459 |
| Gilly-sur-Isère | 135 | 0 | 188 | 323 |
| Grignon | 154 | 0 | 0 | 154 |
| Marthod | 132 | 0 | 0 | 132 |
| Mercury | 356 | 0 | 0 | 356 |
| Monthion | 94 | 0 | 0 | 94 |
| Pallud | 80 | 0 | 0 | 80 |
| Rognaix | 181 | 0 | 0 | 181 |
| Saint-Paul-sur-Isère | 614 | 0 | 0 | 614 |
| Thénésol | 99 | 0 | 0 | 99 |
| Tours-en-Savoie | 82 | 0 | 0 | 82 |
| Ugine | 981 | 0 | 70 | 1 051 |
| Venthon | 101 | 0 | 13 | 114 |
| TOTAL CORAL | 5 906 | 992 | 1 523 | 8 421 |
| Cléry | 188 | 0 | 0 | 188 |
| Frontenex | 90 | 0 | 0 | 90 |
| Grésy-sur-Isère | 233 | 0 | 18 | 251 |
| Montailleur | 197 | 0 | 25 | 222 |
| Notre-Dame-des-Millières | 288 | 0 | 0 | 288 |
| Plancherine | 198 | 0 | 0 | 198 |
| Saint-Vital | 86 | 0 | 0 | 86 |
| Tournon | 38 | 0 | 135 | 173 |
| Verrens-Arvey | 185 | 0 | 0 | 185 |
| TOTAL HAUTE COMBE DE SAVOIE | 1 503 | - | 178 | 1 681 |
| Sainte-Hélène-sur-Isère | 171 | 0 | 60 | 231 |

Source: INSEE - 1.01.2010

| | | | | |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| TOTAL ARLYSERE | 48 831 | 2 540 | 3 731 | 55 102 |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|

D'après l'audit sur les hébergements touristiques du territoire réalisé en 2009 par le Syndicat Arlysère, sur la base d'une collecte d'informations auprès de l'Observatoire Savoie Mont Blanc, les Gîtes de France (Savoie), Comète, les Offices de Tourisme (Ugine, Albertville), les Communautés de Communes (CCHCS), les mairies et l'Insee, pour les lits en résidence secondaire, 43% de l'offre globale constitue le socle marchand identifié dans les réseaux commerciaux et circuits de distribution. Il y a une forte disparité entre le haut (63% de lits marchands dans le Beaufortain) et le bas de vallée (27% de lits marchands sur la Co.RAL). 50% des lits marchands du territoire se situent sur les communes d'Hauteluce et Beaufort.

Selon la même démarche, 52% de l'offre marchande est une offre locative (lits en mandat de gestion dans les agences immobilières, lits de résidences de tourisme), 11% sont des lits hôteliers, 19% des lits en villages vacances, 10% en camping, 8% en gîtes et chambres d'hôtes. Le bas de vallée prend appui sur une offre quasi exclusivement constituée d'hôtellerie et de campings, en haut de vallée, c'est l'offre locative qui prédomine **renforçant si besoin était la complémentarité affichée de l'offre sur le territoire d'Arlysère.**

Le rendement moyen d'un lit marchand à Arlysère est de :

- 12,4 séjours-semaine par lit sur l'ensemble de l'année ;
- 7,7 séjours-semaine par lit en hiver (8,9 séjours-semaine pour Confluences contre 3,1 pour la Communauté de Communes de la Haute-Combe de Savoie).

L'activité annuelle des lits de bas de vallée contribue à lisser l'activité globale de l'ensemble du territoire et s'affiche comme un complément à l'activité saisonnière des lits du haut de vallée.

Le territoire Arlysère propose une distribution « touristique » auprès d'intermédiaires de la commercialisation centrés « exclusivement » sur le haut de vallée et notamment les stations des Saisies et du Val d'Arly.

En dehors de la programmation opérée par les acteurs nationaux, la programmation du territoire aux mains des acteurs locaux est quasiment inexistante.

Il existe un potentiel d'augmentation significatif : sur 31 000 lits diffus, près de 5 000 lits sont identifiés sur le canal de la distribution alternative, système pertinent de l'offre pour tous ceux qui ne souhaitent pas rentrer dans un circuit commercial traditionnel.

Une activité « locomotive » : la pratique des sports d'hiver

L'offre touristique hivernale actuelle du territoire est structurée autour des domaines skiables, mais également des éléments de géographie physique et humaine.

- Les éléments de géographie physique et humaine :

Les cols qui délimitent les territoires constituent des éléments structurants importants :

- Le col des Aravis, entre le Val d'Arly et le massif des Aravis ;
- Le col du Joly, entre le Beaufortain et le pays du Mont-Blanc ;
- Le col du Cormet de Roselend, entre le Beaufortain et la Haute-Tarentaise ;
- Le col des Saisies, entre le Beaufortain et le Val d'Arly.

Il est à noter que le Val d'Arly se prolonge à l'amont de Flumet en direction de Praz-sur-Arly et Megève, dans le cadre d'une continuité géographique et humaine qui ne peut être sous-estimée, même si elle est contrariée par l'organisation administrative.

En outre, le Beaufortain–Val d'Arly se situe sur l'axe Léman–Méditerranée ; il est traversé de part en part par la **Route des Grandes Alpes** - sorte d'Avenue de la Montagne -, et est au coeur du schéma de développement des véloroutes en Haute-Savoie et en Savoie (véloroute des Aravis, véloroute du Léman au Mont-Blanc, véloroute des Préalpes Lac d'Annecy–Grenoble).

La proximité du Mont-Blanc, visible de la quasi-totalité des cols et sommets et de nombreux points du territoire, constitue également un élément fédérateur et attractif.

Enfin, le Beaufortain et le Val d'Arly se sont développés historiquement autour de l'activité agricole et pastorale, qui reste encore très présente de nos jours, avec la production fromagère (AOC Beaufort et Reblochon) qui permet une valorisation de la production laitière. L'organisation en villages, hameaux autour des fermes et alpages reste encore très lisible et a façonné un paysage typique globalement préservé, qui constitue un atout important aujourd'hui, vis-à-vis duquel les notions de protection de l'environnement et d'authenticité sont en progression parmi les attentes des touristes.

- **Des stations-village :**

L'organisation touristique du territoire du Val d'Arly–Beaufortain autour de ses stations-village est caractéristique du positionnement décrit ci-avant : on peut parler de cohérence entre l'image du territoire touristique et son organisation urbaine (voir ci-dessous).

- **Les domaines skiables :**

Le Beaufortain–Val d'Arly est organisé autour de 4 domaines skiables :

- L'Espace Diamant, qui regroupe les stations des Saisies, Crest-Voland–Cohennoz, Notre-Dame de Bellecombe, Flumet–Saint-Nicolas la Chapelle et Praz-sur-Arly ;
- Les Portes du Mont-Blanc, qui regroupe les stations de La Giëttaz, Megève–Jaillet et Combloux ;
- Le Val Joly, qui regroupe les stations d'Hauteluce et des Contamines-Montjoie ;
- Arêches-Beaufort (Arêches et Le Planay).

Il est remarquable de noter que les domaines skiables ont réussi à s'organiser autour des potentialités offertes, en dépassant les limites administratives, qu'elles soient communales, intercommunales ou départementales. Ainsi, trois des domaines concernent les deux départements (Savoie et Haute-Savoie), sur les territoires de Communes, Communautés de Communes ou Syndicats de Communes différents. Lorsque les enjeux sont clairement établis, les acteurs du tourisme sont donc tout à fait capables de dépasser les clivages pour valoriser ensemble une offre touristique cohérente.

- **Un développement touristique multipolaire**

L'offre touristique du Beaufortain–Val d'Arly s'est développée autour d'un réseau de pôles touristiques d'importance et de natures différentes et complémentaires :

- **Les pôles urbains**, villes ou villes-stations disposant d'une population permanente conséquente, d'une armature urbaine forte avec des équipements structurants ; ils se situent aux portes du territoire : Albertville, Ugine, Megève, La Clusaz.
- **Les bourgs centre**, jouissant d'une situation centrale et disposant de services et équipements à vocation intercommunale ; il s'agit des bourgs de Flumet pour le Val d'Arly et de Beaufort pour le Beaufortain.
- **Les stations-village**, stations touristiques qui se sont développées à partir des chefs-lieux des villages ; il s'agit de La Giëttaz, Flumet–Saint-Nicolas la Chapelle, Crest-Voland–Cohennoz, Notre-Dame de Bellecombe, Hauteluce et Arêches.
- **Les stations d'altitude**, stations touristiques avec de nombreux équipements et services créées ex nihilo en altitude ; il s'agit de la station intercommunale des Saisies.

- **Les stations satellites**, pôles touristiques avec hébergements et services limités qui se sont développés autour d'une porte du domaine skiable, en complément d'une station village ou d'une station d'altitude ; il s'agit ici du Plan (La Giétaz), des Evettes (Flumet), du Mont-Rond (Notre-Dame de Bellecombe), du Val Joly (Hauteluze), de Bisance 1500 (les Saisies) et du Planay (Arêches).
- **Les villages** : chefs-lieux avec hébergements et services limités non reliés au domaine skiable par téléporté ou navettes régulières ; il s'agit de Queige, Villard-sur-Doron et Cohennoz.

Il résulte de cette configuration - éclatement de pôles touristiques complémentaires -, d'importants besoins de déplacements, tant en hiver - où certaines stations villages ne sont pas directement reliées skis aux pieds aux domaines skiables -, qu'en été. La multiplicité de ces pôles complique l'organisation de transports collectifs, particulièrement en été du fait de la dispersion des flux à traiter dans l'espace et dans le temps. On peut noter toutefois des expériences très réussies d'organisation de transports collectifs comme celle proposée sur les Saisies dans le cadre de l'offre VTT -2009 qui a rencontré un franc succès (1600 transferts sur 2 mois).

Enfin, même si une analyse fine du positionnement du Val d'Arly et du Beaufortain met en évidence des particularités qui permettent de les différencier, cette organisation du développement touristique confère une réelle logique territoriale à l'entité Beaufortain-Val d'Arly, dont chaque « composante », le Val d'Arly et le Beaufortain, a tissé des liens fonctionnels et structurels avec la station des Saisies située au cœur du territoire.

Une activité hivernale en attente de mutation

D'une façon synthétique, plusieurs constats peuvent être faits :

- Le tourisme d'hiver peut être considéré comme un tourisme mature (stabilité des fréquentations), même si la chalandise de proximité n'est pas assez mise à profit notamment dans une logique de loisirs répartis sur une grande partie de l'année plutôt que sur les seules vacances scolaires (*cf.* intérêt financier des courts séjours et meilleur équilibre des taux de remplissage) ;
- l'équipement du domaine skiable, construit étape après étape, tronçon après tronçon, nécessite d'être restructuré, simplifié avec une logique d'organisation qui prenne en compte l'ensemble du domaine qui peut être mieux desservi avec un nombre d'appareils plus restreint ;
- une logique immobilière (défiscalisation, déséquilibre lits marchands-lits non marchands) qui a démontré ses limites et qui doit être, dans une logique de développement, mieux comprise et plus encadrée. Les besoins en la matière ne semblent pas a priori disproportionnés à la condition impérieuse que la qualité architecturale, l'intégration paysagère dans les sites et l'inscription dans une logique de développement durable permettent de renforcer la qualité des sites tout en améliorant la cohérence avec l'activité estivale et le potentiel de réactivité par rapport aux évolutions de la demande du marché.

Les services (fluidité des clientèles, transport inter-stations,...) doivent être développés dans une logique de tourisme durable 4 saisons dont le potentiel et les atouts sont à l'échelle du territoire du SCoT Arlyserre.

Ce renforcement de l'adaptabilité du dispositif hivernal doit également prendre en compte les effets du réchauffement climatique et doit influencer sur le type de stratégie à mener : limitation de l'effort quantitatif en fonction de l'espérance raisonnable d'amortissement financier, cohérence des équipements et investissements hiver-été, développement d'autres formes de tourisme complémentaires et adaptées à l'évolution des comportements....

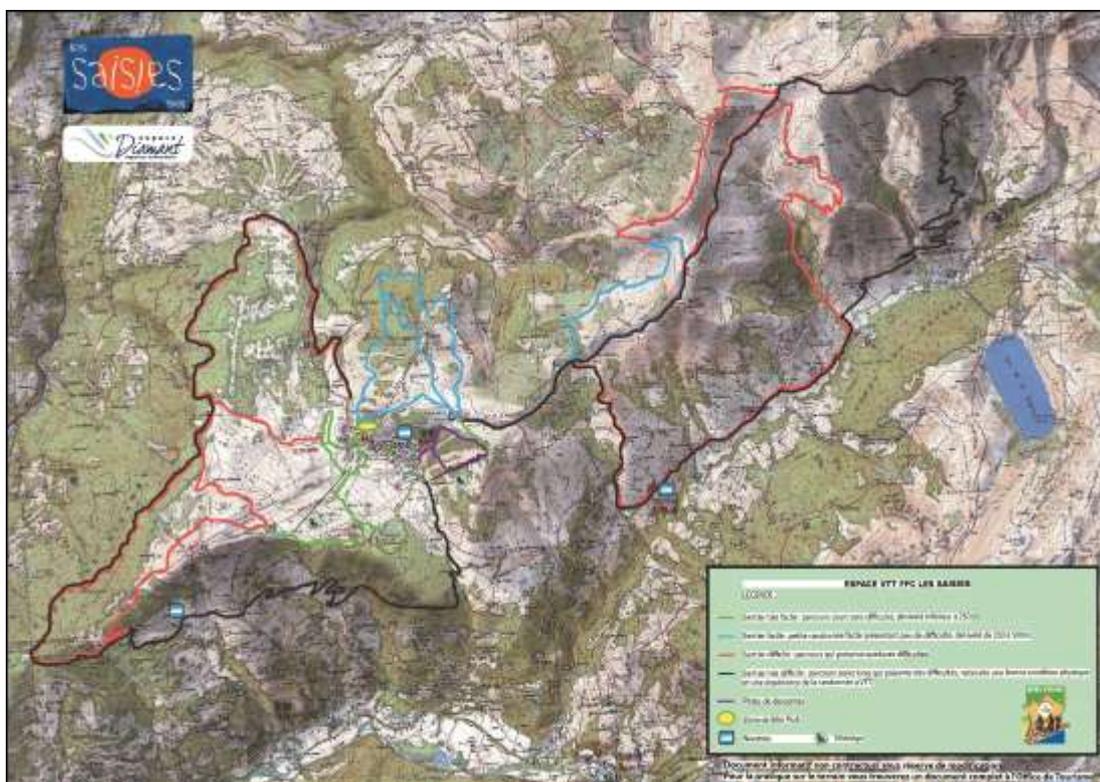
□ **UNE ÉCONOMIE ESTIVALE PRODUCTIVE, QUOIQUE MOINS VISIBLE**

· *Une productivité certaine, malgré une baisse récente*

Bien qu'en baisse depuis quelques années, l'activité touristique estivale représente néanmoins quelques 716.000 nuitées pour un Chiffre d'affaires évalué à 26,4 millions d'Euros². Le phénomène n'est pas propre au Beaufortain-Val d'Arly et concerne l'ensemble de l'espace Savoie Mont-Blanc (départements de la Savoie et de la Haute-Savoie), et provient autant des raisons climatiques que des difficultés structurelles à répondre aux attentes de la clientèle, que ce soit de façon plus ludique ou plus sportive.

Parmi les randonneurs, près de 90% pratiquent la randonnée/ballade³. Puis viennent la visite de sites naturels ainsi que la découverte de l'artisanat local et des produits du terroir, activités qui séduisent chacune environ la moitié des vacanciers.

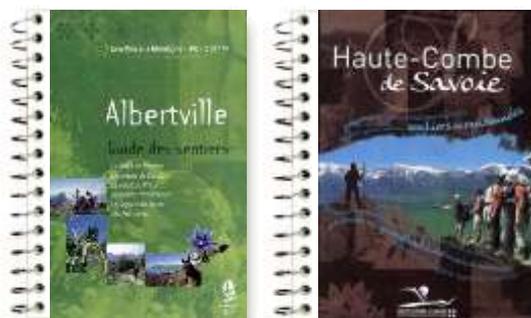
Enfin, la pratique du vélo/VTT, la baignade et la visite de sites culturels concernent environ 20% des touristes :



Les offres se répartissent entre le Beaufortain, les Saisies et le Val d'Arly.

Les autres activités sont pratiquées par moins d'un touriste sur 10, voire un touriste sur 100 (équitation, via ferrata, parapente, rafting, canyoning, escalade...)

Bien qu'en baisse depuis quelques années, l'activité touristique estivale représente néanmoins quelques 716 000 nuitées pour un chiffre d'affaires direct évalué à 26,4 M€.



² Sans compter le chiffre d'affaires « indirect » de l'immobilier, du BTP et de certains services généraux

³ « La pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique en France. Etude de la clientèle »
Collection Panorama de l'offre - Editions Atout France - Avril 2003

Le phénomène - observé à l'échelle de l'espace Savoie Mont-Blanc⁴ - provient autant des étés perturbés au plan climatique que de la difficulté à s'adapter aux attentes des clientèles.

Un territoire riche de diversité

Le territoire touristique d'été d'Arlyère réunit de façon très complémentaire plusieurs types d'espaces :

- Albertville, ancienne ville olympique et d'histoire, à vocation de « camp de base » pour l'ensemble du territoire d'Arlyère et au-delà (exemple de sa fonction de Ville Porte du PNR du Massif des Bauges, et son rôle de pôle de services pour les stations de la tarentaise) ;
- Les communes rurales de la Haute-Combe de Savoie et de la Co.RAL, tissu de villages, de patrimoines culturels et paysagers ;
- Le Beaufortain, territoire de montagne vivant entre élevage et tourisme, fort d'une identité de terroir reconnu et de villages-station attractifs, et le Val d'Arly qui réunit également quatre stations-village et qui complète son activité « neige » avec la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Cette particularité des « stations-village » constitue un atout très positif pour la cohérence et l'attractivité de l'offre d'été avec celle d'hiver, ce qui sans nul doute positionne le territoire d'Arlyère différemment des grandes stations de Tarentaise, induisant donc une certaine complémentarité.

Pourtant, l'offre estivale mérite d'être développée, structurée et de faire l'objet d'une globalisation à l'échelle de l'espace valléen.

On peut par exemple citer :

- L'offre limitée autour de l'eau en été

En effet, les seuls lieux de baignade accessibles au public sont le plan d'eau de Flumet et la piscine de Beaufort, ou en plaine la piscine et le centre de remise en forme d'Ugine ou la piscine d'Albertville et les plans d'eau de Grésy et Grignon. Les autres activités nautiques - hormis la pêche - ne sont pas possibles. Les touristes peuvent également fréquenter le parc des sports de Megève ou encore la piscine de la Clusaz, situés à proximité.

- La présence de grands sites sous-exploités

Le territoire du Beaufortain-Val d'Arly comprend des grands sites facilement accessibles parmi lesquels on peut citer les cols des Aravis et du Joly (panorama exceptionnel sur le Mont-Blanc tout proche), le Lac de Roselend de par son ampleur dans un site spectaculaire et son histoire, ainsi que les lacs de St Guérin (projet de valorisation en cours) et de la Girotte...

Malgré leur qualité, ces sites sont insuffisamment valorisés sur le plan touristique : absence quasi-totale d'aménagement pour l'accueil et l'information des touristes, communication limitée.

- Un positionnement plus subi que valorisé sur la Route des Grandes Alpes

Le Beaufortain-Val d'Arly se situe dans un positionnement stratégique sur l'axe central des Alpes entre Mont-Blanc et Vanoise. Il est parcouru de part en part par la route des Grandes Alpes, entre le col des Aravis et le Cormet de Roselend. Cette route des Grandes Alpes entraîne une fréquentation importante dès l'ouverture des hauts cols, fin mai ou début juin, jusqu'à septembre/octobre, de touristes itinérants en voitures, camping-cars, motos et vélos, fréquentation plutôt de transit et donc peu valorisée.

⁴ Concerne les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie

□ UNE DIVERSIFICATION EN MARCHÉ, À RENFORCER ET À STRUCTURER EN RECHERCHANT LA BONNE ÉCHELLE

L'évolution des attentes du marché induite par le changement des comportements

Toutes les sources confirment que la clientèle actuelle qui fréquente le Beaufortain-Val d'Arly est très majoritairement française : la clientèle étrangère ne représente jamais plus de 20%, quels que soient les périmètres de référence ou les modes d'hébergements. La clientèle étrangère, déjà peu nombreuse, est de plus concentrée principalement sur un pays : la Belgique.

La faiblesse de la clientèle étrangère est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Une sous représentation des hébergements marchands commercialisés par le biais des Tours Opérateurs, principaux pourvoyeurs de clientèle étrangère ;
- Un déficit de notoriété de la destination ;
- La faiblesse de l'offre touristique : manque d'hébergements de standing et d'équipements de loisirs hors ski ;
- En hiver, pour certains pôles, altitude trop basse (enneigement aléatoire) ou éloignement du départ des pistes sont des freins importants.

Par ailleurs, la clientèle d'Arlysère qui y pratique le ski et la montagne douce en été se compose pour l'essentiel de trois grandes familles de clientèle : les « infidèles », pratiquant la montagne (hiver comme été) de façon irrégulière, les « égarés » qui ne pratiquent plus les sports d'hiver façon « grande station », et les « marmottes », plutôt adeptes de la montagne mais pas du « tout ski ». A ces trois grandes familles on pourrait ajouter les publics en situation de handicap pour lesquels le Beaufortain souhaite développer une offre « adaptée ».

La diversification de l'offre, sans renier aucunement l'offre de Ski qui conserve un fort potentiel attractif, est donc un enjeu majeur.

3 tendances mériteraient d'être valorisées :

- Les **courts séjours** traduisent bien l'évolution des comportements mais un positionnement de ce type implique/demande une plus grande coordination de l'offre et une meilleure information, puisque par nature, les touristes de courts séjours ne disposent pas du temps nécessaire pour partir à la découverte des territoires et de leurs offres ;
- Le territoire d'Arlysère possède toutes les qualités pour en faire un grand site d'« **éco-tourisme** », à la condition encore d'organiser une offre avec la coordination de sentiers « nature », d'hébergements « spécialisés »,....
- Albertville est une ville de montagne et permet donc d'envisager la constitution d'une offre de « tourisme de ville » à la montagne. Ainsi, Arlysère attirerait les visiteurs qui sont attirés à la fois par l'offre montagne et par une offre plus culturelle et citadine.

1^{ères} initiatives de diversification

En phase avec la volonté de diversification du Conseil Général de la Savoie - randonnées et itinérance, vélo-rando cycliste et cyclotourisme et tourisme culturel -, les différents espaces d'Arlysère ont mis en œuvre des stratégies de développement dans les domaines culturel et sportif ou de loisirs.

Ainsi, Albertville développe un réseau de sentiers urbains, pédestres ou cyclo. Même démarche pour la Communauté de Communes Haute-Combe de Savoie, Ugine, la Communauté de Communes Confluences et de nombreuses communes d'Arlysère ou du Val d'Arly. Mais les projets sont encore trop segmentés et encore pas assez hiérarchisés.

Par exemple, la structuration d'un réseau d'accroche, articulée à partir des grands axes qui rejoignent et/ou traversent le territoire pourrait être une réponse adaptée (voir les véloroutes en Savoie, ci contre).

La communication et la commercialisation méritent d'être organisées et de recourir plus systématiquement à l'outil Internet et les services d'accompagnement (hébergements,...) doivent être organisés.

Au plan culturel, les labels « Ville d'Arts et d'histoire » d'Albertville (depuis 2003) et « Pays d'Arts et d'histoire » du Haut-Val d'Arly qui traduisent le changement de dimension de la démarche culturelle, témoignent de la volonté de proposer la complémentarité nécessaire aux visiteurs.

Construire une capacité de réactivité pour développer un TOURISME DES 4 SAISONS

Le modèle sur lequel fonctionne l'espace Valléen du Beaufortain–Val d'Arly et le tourisme estival de l'ensemble d'Arlysère correspond aux comportements touristiques des 30 dernières années.

Aujourd'hui, il est indispensable de s'adapter à l'évolution des modes de consommation touristique tant hivernaux - on s'éloigne toujours un peu plus du tout-ski - qu'estivaux, en proposant une palette sans cesse la plus variée d'activités (nature, bien-être, sports, patrimoine et culture, ressourcement...), en s'adaptant au nomadisme et aux séjours de plus en plus courts et spontanés.

Simultanément, les perspectives de réchauffement climatique, qu'elles soient à court ou moyen terme, obligent dans tous les cas les territoires de tourisme hivernal à se remettre en question et à se préparer, le cas échéant, à une évolution contrainte des conditions d'enneigement.

Si un virage important est difficile à envisager à très court terme, c'est plus par une insuffisance de la capacité de réactivité des territoires que par une insuffisance d'atouts et de potentiel pour imaginer le tourisme de demain.

Ayant dit cela, on comprend mieux le double enjeu stratégique du développement touristique d'Arlysère :

- à court terme, répondre à l'évolution des comportements perceptibles des clientèles et à la fois construire les conditions d'une réelle capacité de réactivité, tant en termes d'appropriation des futures conditions du tourisme – et des comportements de clientèles qu'elles induiront - mais également - et surtout - en termes de gouvernance (observation, pilotage, mise en œuvre, gestion) ;
- à moyen long terme, préparer les mutations futures en diversifiant dès à présent les activités, et en s'engageant résolument aujourd'hui dans **un tourisme des 4 saisons**.

1.2.3.C Des branches d'activités très « employeuses » : certaines attendues, d'autres moins...

D'une façon très attendue, les Services représentent la première branche d'emploi laquelle représente plus du tiers de l'emploi salarié mais relativement moins qu'au niveau départemental ou régional, avec notamment les 2.026 emplois salariés des activités du commerce de détail, négoce et réparation.

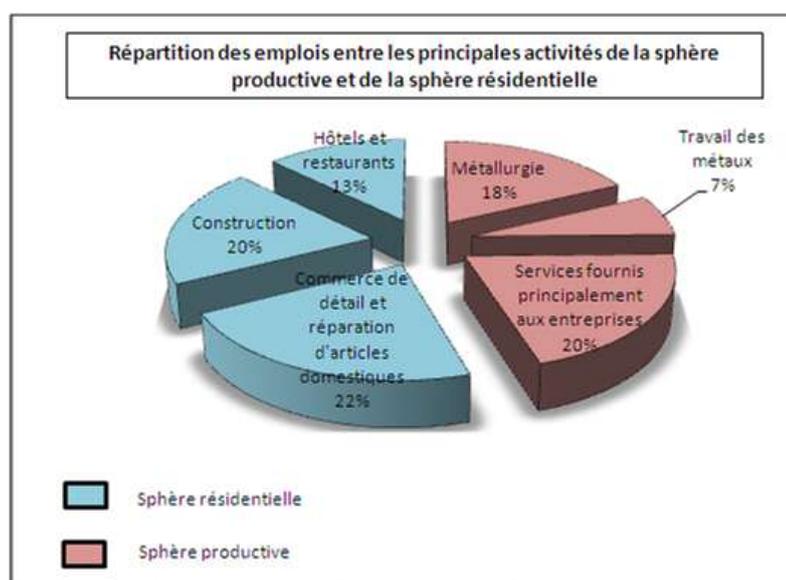
| | Nombre d'emplois en 1993 | Nombre d'emplois en 2006 | Taux de variation | Principales localisations en 2006 | | Nombre d'emplois en 1993 | Nombre d'emplois en 2006 | Taux de variation | Principales localisations en 2006 |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Sphère productive | 5849 | 6091 | 4% | Ugine (56%), Albertville (12%), Bathie et Fronteneix (7%) | Sphère résidentielle | 7779 | 8812 | 13% | Albertville (54%), Gilly-sur-Isère (8%), Ugine (7%) |
| Métallurgie | 1929 | 1627 | -16% | Ugine (100% des emplois) | Commerce de détail et réparation d'articles domestiques | 1672 | 2026 | 21% | Albertville (59%), Gilly-sur-Isère (10%), Hauteluce (7%), Ugine (5%), Bathie (4%) |
| Travail des métaux | 447 | 622 | 39% | Tous-en-Savoir (32%) et Fronteneix (30%) | Construction | 1689 | 1811 | 7% | Albertville (26%), Ugine (16%), Gilly-sur-Isère (14%) |
| Services fournis principalement aux entreprises | 1762 | 1869 | 6% | Albertville (79%), Gilly-sur-Isère (7%), Ugine (4%) | Hôtels et restaurants | 967 | 1154 | 19% | Albertville (33%), Hauteluce (20%), Beaufort (12%) |
| Commerce de gros et intermédiaires du commerce | 588 | 644 | 10% | Albertville (52%), Ugine (9%), Tours en Savoie (8%), Cevins (7%) | Santé et action sociale | 974 | 1041 | 7% | Albertville (76%), Saint-Vital (8%) |
| Industries alimentaires | 237 | 213 | -10% | Albertville (34%) et Ugine (19%) | Transports terrestres | 319 | 449 | 41% | Hauteluce (24%), Beaufort (14%), Albertville (13%) |
| Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | 204 | 333 | 63% | Bathie (78%) | Commerce et réparation automobile | 625 | 625 | 0% | Albertville (66%), Ugine (9%) |
| Fabrication de machines et d'équipements | 100 | 92 | -8% | Albertville (68%) | Activités immobilières | 283 | 347 | 23% | Albertville (52%), Hauteluce (16%), Beaufort (12%) |
| Industrie de l'habillement et des fourrures | 138 | 37 | -73% | Albertville (97%) Fronteneix (3%) | Services auxiliaires des transports | 162 | 187 | 15% | Albertville (70%), Beaufort (6%) |

Par contre, avec 29 % (y sont intégrés les services aux entreprises et le transport de marchandises logistique), la place de l'industrie reste importante, comme en témoignent notamment les :

- 1.627 emplois de la métallurgie (1% de l'emploi salarié total),
- 1.963 emplois des services aux entreprises, le plus souvent fruit d'une externalisation et de l'évolution des métiers (13% du total), entièrement polarisés par la Co.RAL.

Le cas des hôtels-restaurant illustre une répartition beaucoup plus équitable (45% sur la Co.RAL, 33% sur Confluences et 19% pour le Haut Val d'Arly) et la complémentarité entre la plaine et la montagne.

Le graphique ci-dessous, synthèse du tableau suivant, permet une observation plus détaillée sur les activités qui emploient le plus de salariés sur le territoire d'Arlyseré :

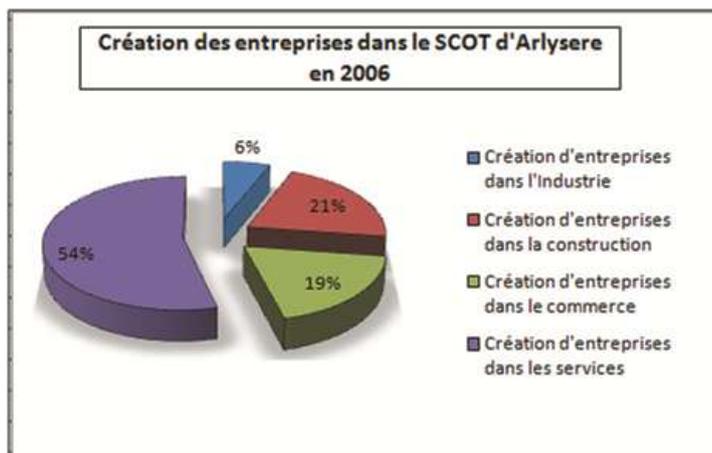


| Emplois salariés (source ASSÉDIC) | Total des emplois | CORAL | Pourcentage des emplois concentrés dans CORAL | CdC HAUTE COMBE DE SAVOIE | Pourcentage d'emplois concentrés dans HdC HAUTE COMBE DE SAVOIE | CdC CONFLUENCES | Pourcentage d'emplois concentrés dans la CdC CONFLUENCES | Communes du HAUT VAL D'ARLY | Pourcentage d'emplois concentrés dans les communes du HAUT VAL D'ARLY |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|-----------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| NOMBRE TOTAL | 14907 | 11910 | 80% | 1161 | 8% | 1231 | 8% | 605 | 4% |
| Commerce de détail et réparation d'articles domestiques | 2 026 | 1 605 | 79% | 105 | 5% | 231 | 11% | 85 | 4% |
| Services fournis principalement aux entreprises | 1 963 | 1 869 | 95% | 73 | 4% | 9 | 0% | 12 | 1% |
| Construction | 1 811 | 1 476 | 82% | 246 | 14% | 45 | 2% | 44 | 2% |
| Métallurgie | 1 627 | 1 627 | 100% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Hôtels et restaurants | 1 154 | 528 | 46% | 24 | 2% | 382 | 33% | 220 | 19% |
| % emplois concentrés dans les cinq premières activités "employeuses" | 58% | 60% | | 39% | | 54% | | 60% | |

1.2.3.D Une dynamique renforcée, confirmée ces dernières années par la dynamique de création d'activités

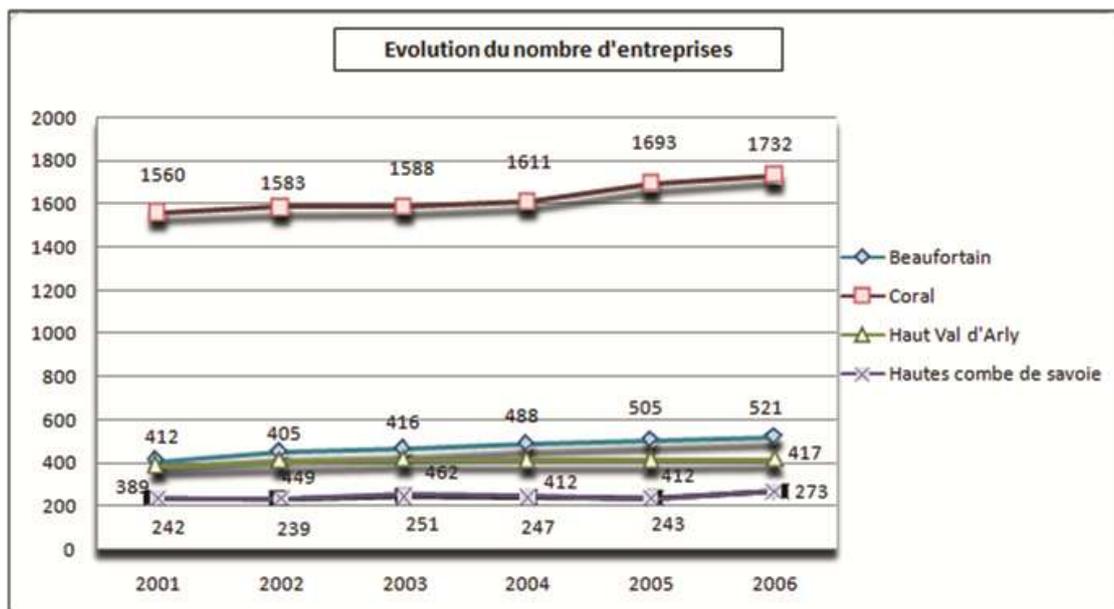
La création des entreprises est en cohérence avec l'observation sur l'évolution de l'emploi :

- le secteur des services a été le plus productif en matière d'activités avec 54% des créations ;
- la construction et le commerce suivent à un niveau inférieur avec respectivement 21% et 19% ;
- enfin on observe quelques créations dans le secteur industriel, 6%.



La tertiarisation structurelle de l'économie se renforce donc, avec notamment un renforcement singulier de la construction.

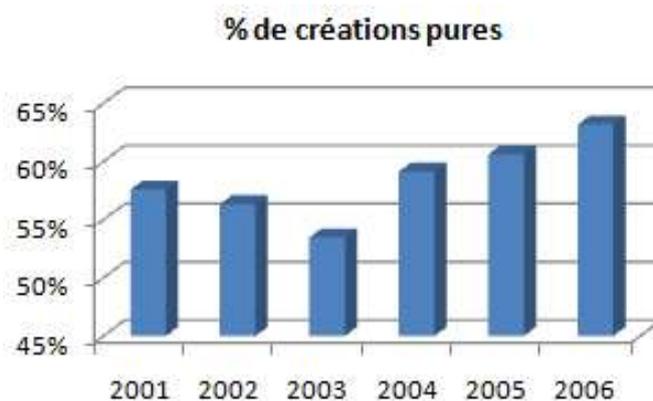
En 2006, du point de vue territorial, la Haute-Combe de Savoie se distingue avec une croissance de 14% des entreprises, alors que les autres territoires se situent à 11% pour la Co.RAL et 9% pour le Beaufortain et le Val d'Arly. Ces inégalités s'observent en période de forte croissance (2006, 2005, 2001) alors qu'à l'inverse, en période de moindre croissance, cette dernière s'homogénéise aux environs de 9-10%.



En 2006, la proportion de créations pures est plus forte pour la Haute-Combe de Savoie (67%) et la Co.RAL (66%), relativement moyenne pour Confluences (61%) et reste plus faible pour le Val d'Arly (43%).

| | 2006 | | | 2005 | | | 2004 | | | 2003 | | | 2002 | | | 2001 | | |
|------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'entr. | Créations d'entr. | Créations pures d'entreprises | Nombre d'entr. | Créations d'entr. | Créations pures d'entreprises | Nombre d'entr. | Créations d'entr. | Créations pures d'entreprises | Nombre d'entr. | Créations d'entr. | Créations pures d'entreprises | Nombre d'entr. | Créations d'entr. | Créations pures d'entreprises | Nombre d'entr. | Créations d'entr. | Créations pures d'entreprises |
| Beaufortain | 911 | 67 | 29 | 905 | 61 | 34 | 488 | 61 | 30 | 462 | 46 | 18 | 449 | 89 | 31 | 412 | 72 | 49 |
| Coral | 1732 | 113 | 108 | 1693 | 111 | 109 | 1611 | 114 | 109 | 1588 | 106 | 105 | 1583 | 107 | 100 | 1560 | 119 | 100 |
| Haut Val d'Arly | 417 | 23 | 17 | 412 | 46 | 21 | 412 | 23 | 20 | 416 | 45 | 22 | 405 | 50 | 24 | 389 | 34 | 19 |
| Hautes combe de Savoie | 279 | 27 | 26 | 243 | 46 | 41 | 247 | 44 | 41 | 251 | 46 | 47 | 239 | 40 | 38 | 242 | 46 | 44 |
| ARLYSÈRE TOTAL | 2943 | 315 | 299 | 2851 | 368 | 321 | 2758 | 362 | 324 | 2717 | 303 | 301 | 2676 | 364 | 305 | 2605 | 323 | 286 |

Son évolution est relativement homogène sur l'ensemble du territoire d'Arlyère, et a atteint 63% en 2006, après un point bas à 53% en 2003.



1.2.3.E. Une disponibilité foncière qui freine le développement

A la date d'arrêt du SCoT, le territoire d'Arlyère compte 430 hectares de zones d'activités occupées, la plupart « d'intérêt communautaire » étant gérées par les Communautés de Communes.

Les zones d'activités sont le plus souvent assez anciennes, (voire très anciennes comme le site industriel d'Ugine), et assez mal organisées avec le plus souvent une mixité d'activités : artisanat, commerce... voire de l'habitat. Leur aménagement a souvent été réalisé au coup par coup, phase par phase, ce qui ne permet en aucun cas une commercialisation efficace, un fonctionnement optimal et une gestion durable.

Ajoutées à cela, les zones (Ue ou AUe) figurant dans les documents d'urbanisme et non occupées à ce jour sont réparties sur 75 sites, ce qui donne d'emblée une idée de l'émiettement qui caractérise le foncier économique du territoire.

Le foncier d'activité d'Arlyère est donc morcelé, pas toujours bien situé et peu attractif.

1.2.3.F. Un niveau moyen de revenus un peu faible

Alors que le nombre de foyers concernés par l'impôt direct est proportionnellement supérieur au niveau national (mais légèrement inférieur au niveau départemental et régional (respectivement 1 et -2 points), les revenus moyens sont plus faibles et ce quel que soient leurs natures :

| | Traitements et salaires | | | Retraites et Pensions | | |
|------------------------------|----------------------------|------------|-----------------------------|----------------------------|------------|-----------------------------|
| | Nombre de foyers concernés | % | Traitement et salaire moyen | Nombre de foyers concernés | % | Retraite et pension moyenne |
| Beaufortain | 1 676 | 67% | 18 953 | 772 | 31% | 14 899 |
| Haut Val d'Arly | 1 276 | 65% | 18 426 | 654 | 33% | 14 440 |
| Coral | 15 774 | 67% | 21 106 | 8 114 | 34% | 16 846 |
| Haute-Combe de Savoie | 2 633 | 70% | 22 828 | 1 183 | 32% | 16 164 |
| ARLYSÈRE | 21 359 | 67% | 20 990 | 10 723 | 34% | 16 484 |
| Département de la SAVOIE | 155 002 | 68% | 21 907 | 73 585 | 32% | 17 293 |
| Région RHÔNE-ALPES | 2 161 432 | 69% | 22 159 | 957 380 | 30% | 16 040 |
| France | 23 280 745 | 66% | 22 990 | 11 319 028 | 32% | 17 277 |

- Traitements et salaires moyens : 1000 euros annuels de moins que la moyenne départementale et 1200 euros de moins que la moyenne régionale ;
- Retraites et pensions moyennes : 800 euros de moins que la moyenne départementale et nationale, mais 450 euros de plus que la moyenne régionale.

Du point de vue de la répartition territoriale à l'intérieur d'Arlysère, la Co.RAL « tire » les retraites et pensions vers le haut, alors que concernant les traitements et salaires, c'est la CCHCS qui atteint des sommets, illustrant sans doute l'apport de nouvelles populations en provenance des grandes agglomérations savoyardes proches.

| | ECART DE REVENUS / Moyennes d'Arlysère | |
|------------------|----------------------------------------|-----------------------|
| | Traitement et salaires | Pensions et retraites |
| ARLYSÈRE | 20 990 | 16 484 |
| Beaufortain | -2 037 | -1 585 |
| Haut-Val d'Arly | -2 564 | -2 044 |
| CORAL | 113 | 362 |
| HTE COMBE SAVOIE | 1 838 | -338 |

SYNTHESE ET ENJEUX

ENJEU DU MAINTIEN DE L'OFFRE DIVERSIFIÉE D'EMPLOIS

L'analyse démographique a posé le problème du développement des emplois pour attirer de jeunes actifs, avec l'objectif de maintenir le ratio emplois/actifs.

ENJEU DE CRÉATION DES CONDITIONS DU MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIELS

La conjoncture mondiale n'est pas facile et pourtant, Arlysère a démontré sa résistance en matière d'emplois industriels. L'enjeu de maintenir un équilibre entre économie productive et économie résidentielle impose de créer les conditions du développement industriel. Cela débouche sur le développement du foncier industriel.

Le foncier d'activité d'Arlysère est morcelé, pas toujours bien situé et peu attractif. Si le Syndicat souhaite attirer des activités industrielles, il doit proposer une offre foncière aménagée aux standards européens actuels. Ces standards se comprennent bien évidemment dans une logique de développement durable et de management environnemental des zones ainsi développées.

ENJEU DU RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE SERVICES

L'évolution de la structure de la population (vieillesse) et le développement démographique attendu (maintien du nombre des moins de 20 ans) devront être soutenus par le renforcement des services d'aides à la personne nécessaires.

ENJEU DU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le foncier agricole représente l'une des 1^{ères} conditions du maintien des activités agricoles.

ENJEU DU TOURISME DES QUATRE SAISONS

Le choix d'un tourisme des quatre saisons s'affirme aujourd'hui. La mutualisation des moyens des collectivités (stratégie, conception, organisation-coordination puis marketing et outils de commercialisation) et la structuration de l'offre (rôle-vocation des différents espaces, partenariat...) devra constituer un outil nécessaire pour le renforcement des activités (hivernales comme estivales) et l'avènement de ce tourisme des 4 saisons.

ENJEU DE LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS (HIVERNALES ESTIVALES ET DEMI SAISON) ET DES CLIENTÈLES

Bien que des activités variées soient proposées, la diversification des activités, aussi bien qu'il s'agisse de l'hiver, de l'été et des demi-saisons reste à organiser et à amplifier ; le plus souvent, les initiatives thématiques (randonnées...) paraissent encore un peu isolées et déconnectées les unes des autres, empêchant ainsi la reconnaissance d'un véritable produit à la bonne échelle. Les projets « Ecorandos » et « Retrouvances » apportent des premiers éléments de réponse mais l'on doit encore progresser, par exemple dans l'organisation et la structuration des sentiers, et leurs multi-pratiques (à pied, à vélo ou à cheval) encouragées et organisées.

Le constat de l'insuffisance des clientèles « jeunes » (promesse du renouvellement à terme de la clientèle), « seniors » (fort pouvoir d'achat et susceptibles de venir hors des vacances scolaires) et « régionales » (valorisation des proximités), que l'on peut croiser avec les 3 familles des clientèles cibles, est général :

- A partir de quels « ingrédients » pourraient être constitués des produits « jeunes », « seniors » et une offre adaptée aux souhaits des Rhône-Alpins ?
- La globalisation de l'offre randonnée et sa structuration permettrait-elle l'émergence d'un produit spécifique attractif ?
- La mutualisation des moyens et des réflexions permettrait-elle de dépasser les limites de l'offre actuelle ? Si oui, quels en seraient les objectifs prioritaires, les cibles prioritaires (1- Jeunes, 2- Régionaux, 3- Seniors...)

ENJEU DE L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE HIVERNALE (ACTUALISATION ET RATIONALISATION)

Le renforcement de l'activité hivernale apparaît comme le meilleur moyen de financer la diversification des activités et la multi-saisonnalité.

- L'amélioration des équipements ski et leur rationalisation devra se concevoir dans une logique estivale.
- les hébergements devront évoluer pour présenter une offre crédible été comme hiver.

I.3. L'ETAT DE L'AMÉNAGEMENT

I.3.1. ARMATURE URBAINE ET MOBILITÉS

I.3.1.A - UNE ARMATURE URBAINE CONFORTÉE

□ L'ORGANISATION DES «CENTRALITÉS» ET LE FONCTIONNEMENT D'ARLYSÈRE

Une armature urbaine équilibrée, mais à affirmer pour répondre aux défis de l'attractivité d'Arlysière

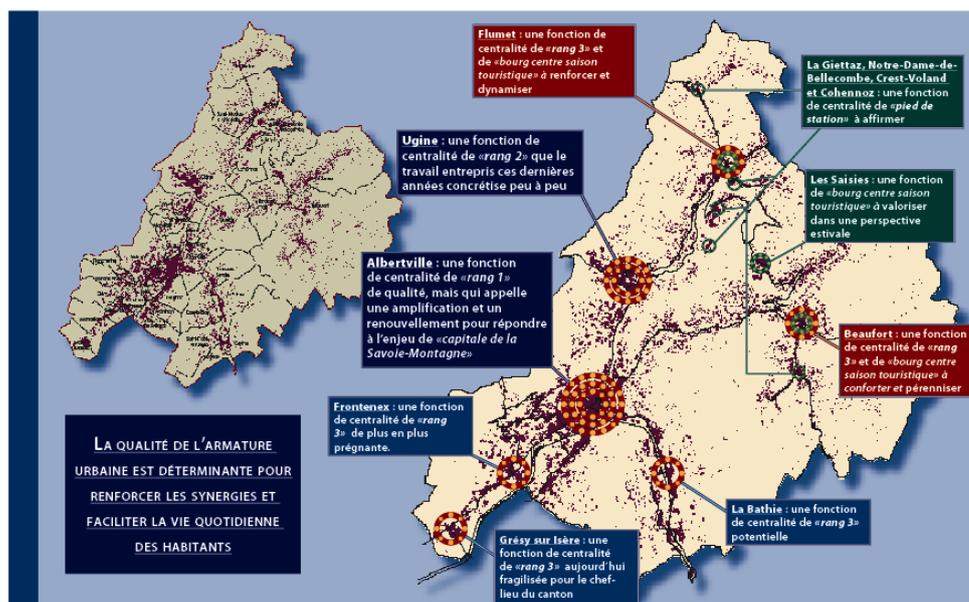
Le territoire d'Arlysière est caractérisé par une réelle dissémination de l'habitat ; par contre les fonctions urbaines (équipements, commerces, services et zones d'emplois) sont relativement bien polarisées et forment une armature urbaine cohérente.

Albertville remplit aujourd'hui sa fonction de centralité de «rang 1». L'enjeu du futur est de tenir son rôle de «*capitale de la Savoie-Montagne*» et ses implications pour la vitalité générale d'Arlysière.

Ugine, forte de son histoire industrielle, est clairement inscrite dans un processus de renouveau de ses fonctions urbaines. L'affirmation d'une centralité est engagée, mais l'histoire urbaine de la ville implique d'agir sur le temps long, sur la base d'un projet urbain solide pour donner, *in fine*, sa pleine dimension à la ville.

Avec Albertville et Ugine, Arlysière dispose des deux piliers de son organisation territoriale. Pour garantir le bon fonctionnement de la vie quotidienne des habitants, il importe cependant qu'un ensemble de «Bourg Centre» complète le dispositif en présentant une palette de prestations de base (comprenant par exemple superette, boulangerie, boucherie, tabac-presse, pharmacie, bistrot, restaurant, en matière de commerce, ainsi qu'un pôle équipements «jeunesse, personnes âgées (services et habitat en centralité à l'échelle du piéton notamment) et sports».

De manière plus ou moins affirmée, ces fonctions de centralité de «rang 3» sont remplies par Grésy sur Isère, Frontenex, La Bâthie pour le «bas», Flumet et Beaufort pour le «haut».



L'enjeu du choix de «polariser les destinations» pour réduire les besoins en déplacement des habitants

Dans le futur, il importera de conforter la structuration du territoire en affirmant explicitement le rôle de l'armature urbaine dans le devenir d'Arlysière.

L'enjeu d'un tel choix est double. D'une part l'efficacité des centralités est, à l'inverse de la dispersion, un facteur de synergie fondamentale.

D'autre part, un bon niveau de polarisation des commerces, des services et des pôles d'emploi, c'est-à-dire de polarisation des destinations, est un moyen à la fois de réduire les besoins de déplacement des ménages et de créer les conditions d'une montée en puissance des transports en commun.

Par ailleurs, il semble important de concevoir un statut particulier pour Flumet, Beaufort et Les Saisies en travaillant l'idée de «*bourg centre saison touristique*».

Dans le même registre du tourisme, l'idée de «*centralité de pied de station*» pourrait servir de levier fort pour permettre une évolution positive (quantitative et qualitative) de l'offre d'hébergement touristique, tout en rompant radicalement avec le mitage et la dissémination des constructions.

La prise en compte de la problématique de l'armature urbaine est centrale pour l'avenir du territoire. Elle est le moyen de rompre avec le mitage de l'espace qui d'année en année additionne la dissémination urbaine à la dissémination urbaine. Elle est le moyen aussi de faciliter la vie quotidienne des habitants en offrant des espaces de centralité plus efficaces, donc plus de proximité efficace. Le moyen également de réduire les besoins en déplacement des ménages, si avec un même trajet il est possible de faire plusieurs choses. Le moyen, encore, de retrouver une nouvelle dynamique urbaine.

Les Villages

La prise en compte de la problématique de l'armature urbaine doit être conçue dans un esprit fédérateur au service de toutes les communes. L'enjeu d'un renforcement sérieux de l'armature urbaine doit garder une vraie vocation dynamique pour les villages, par exemple en :

- ◆ confortant le *Coeur de Village* par une valorisation des espaces publics ;
- ◆ confortant le *Coeur de Village* en priorisant l'urbanisation dans un rayon de 300 à 400 mètres du centre (c'est-à-dire à l'échelle du piéton) ;
- ◆ confortant le *Coeur de Village* en priorisant l'implantation des commerces, équipements et services (écoles) dans un périmètre de centralité restreint ;
- ◆ disposant dans un rayon d'environ 5 kilomètres (7 km dans le Beaufortain et le Val d'Arly) d'un Bourg-Centre Renforcé offrant une palette complète de prestations.

Les Bourgs-Centre

Concernant les bourgs-centre, il importe de les renforcer afin qu'ils puissent pleinement tenir et jouer leur rôle essentiel pour l'organisation et le fonctionnement du territoire : ils constituent un maillon essentiel pour une meilleure «proximité», l'équilibre entre la concentration excessive et la dilution généralisée des équipements et services sur le territoire.

Ce point d'équilibre implique une densité suffisante d'équipements, de commerces et de services pour produire une animation et proposer une offre de prestations facilitant la vie quotidienne du plus grand nombre.

Concrètement, l'enjeu de création de *Bourgs-Centre Renforcés* implique de créer à terme une commune qui regroupe dans un espace public de qualité et sur une distance de 300 à 400 mètres une palette de prestations de base comprenant par exemple superette, boulangerie, boucherie, tabac-presse, pharmacie, bistrot, restaurant en matière de commerce, ainsi qu'un pôle équipements «jeunesse, personnes âgées (services et habitat en centralité à l'échelle du piéton notamment) et sports».

La densité du tissu existant et ses capacités d'évolution conduisent *a priori* à déterminer *cinq Bourgs-Centre pour Arlysière : Grésy-sur-Isère, Frontenex et La Bâthie pour le «bas», Flumet et Beaufort pour le «haut».*

Les Bourgs-Centre Saison Touristique

L'activité touristique, notamment hivernale, donne un statut de «*Bourg-Centre Saison Touristique*» à Flumet, Beaufort et aux Saisies. Cette vocation implique de conforter le travail déjà entrepris pour :

- disposer d'un pôle commercial et de services de Bourg-Centre ;
- disposer d'une qualité d'accueil affirmée ;
- disposer d'une convivialité et d'un espace de flânerie à l'échelle du piéton qui invite à se promener, s'asseoir, boire un verre, se restaurer... ;
- disposer d'une qualité urbaine et architecturale de grande qualité en phase avec l'image grand paysage du territoire.

Les Centralités de Pied de Station

Concernant la valorisation des domaines skiables, l'inscription des pieds de station dans des véritables projets urbains et paysagers semble aujourd'hui stratégique pour permettre une valorisation optimale des potentiels. Cet enjeu, bien que de manière différenciée, concerne La Giétaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Crest-Voland et Cohennoz.

❑ LE RÔLE D'ALBERTVILLE COMME « CAPITALE DE LA SAVOIE-MONTAGNE » IMPLIQUE L’AFFIRMATION DE SA VOCATION URBAINE

Le département de la Savoie, par-delà son unité identitaire forte, est constitué de deux entités certes complémentaires, mais distinctes.

A l'Ouest, se retrouve l'ensemble «Métropole-Savoie» et à l'Est, ce que l'on peut nommer «Savoie-Montagne».

L'absence d'une « agglomération de taille majeure » dans le département donne un sens particulier à la mise en synergie de la région d'Aix-les-Bains et de Chambéry.

Cette unité donne à la Savoie une capacité de participer et de peser de manière significative dans l'arc urbain en devenir, qui offre une continuité potentielle forte, entre Lausanne, Genève, Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry et Grenoble.

De l'autre côté, il importe que la « Savoie-Montagne », outre la force unificatrice de sa vocation fondamentale de « domaine skiable majeur », conforte également sa force urbaine pour une identification renforcée.

Les Jeux Olympiques de 1992, bientôt vingt ans déjà, ont donné ce signal, mais force est aujourd'hui de constater une forme d'essoufflement et le besoin d'une relance significative.



Les Jeux Olympiques de 1992, ayant légitimé son statut de « Capitale de la Savoie-Montagne », ont donné une image forte à Albertville et par écho à l'ensemble d'Arlysière. Cette image tend aujourd'hui à perdre de sa force, mais le potentiel d'attractivité et de rayonnement d'Albertville sur l'ensemble de la Savoie-Montagne reste entier. Pourtant, la force de la mémoire collective est telle qu'un élan de cette nature traverse les décennies. Mais à travers le temps, pour que la nostalgie ne l'emporte pas sur le désir d'avenir, il importe de régénérer le processus.

❑ L’AFFIRMATION DE LA COMPLÉMENTARITÉ D’UGINE ET DE SA VOCATION PARTICULIÈRE

Avec quelque 7.500 habitants, UGINE forme la seconde ville d'Arlysière. Ce poids urbain est un élément important et complémentaire à Albertville pour le rayonnement d'Arlysière. Cependant, l'histoire urbaine de la ville donne un ensemble sans centralité puissante.

Outre l'offre en équipements (cinéma, complexe sportif, piscine), l'appareil commercial s'apparente à celui d'un bourg centre dynamique et la démographie stagne structurellement.

Concrètement, l'enjeu de l'affirmation de la «Vocation Urbaine d'UGINE» implique notamment de :

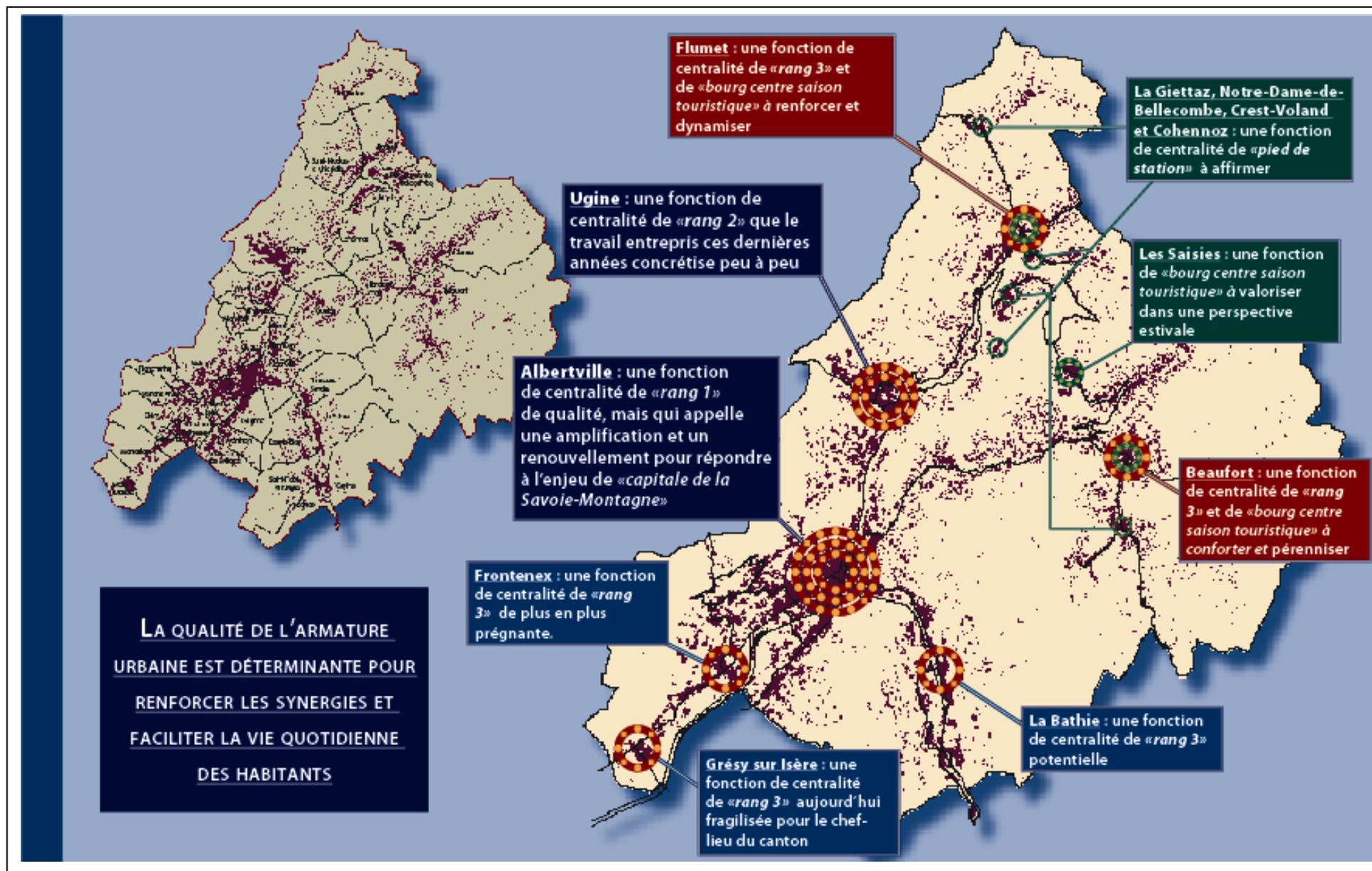
- ◆ retrouver un dynamisme démographique solide par une politique proactive d'offre en habitat ;
- ◆ poursuivre le travail de rénovation urbaine en engageant un projet urbain à long terme, capable de dégager un véritable pôle de centralité ;
- ◆ avoir vocation à accueillir les équipements structurants stratégiques ;
- ◆ avoir vocation à accueillir les équipements commerciaux thématiques.

□ LE BESOIN DE RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS

L'efficacité de l'armature urbaine d'Arlyère pour la vitalité du territoire et la qualité de la vie quotidienne des habitants implique d'amplifier et de compléter l'organisation actuelle des « centralités ».

L'armature urbaine d'Arlyère est aujourd'hui relativement bien structurée, mais au regard d'une ambition territoriale forte il importe de répondre à un ensemble de 4 enjeux :

- Les premiers enjeux concernent la vocation et le rôle d'Albertville dans le devenir de ce qu'il convient d'appeler la « Savoie-Montagne », qu'il faut compléter par :
- L'enjeu de la capacité d'Ugine à poursuivre sa reconquête urbaine ;
- La création d'un dispositif « Bourg Centre » clairement reconnu comme tel ;
- Les enjeux concernant le tourisme et mettant en jeu les idées de « *Bourg-Centre Saison Touristique* » et de « *Centralité de Pied de Station* ».



1.3.1.B - L'ARMATURE URBAINE ET LES MOBILITÉS

UNE ACCESSIBILITÉ PAR AUTOROUTE ET TGV CONÇUE POUR CONDUIRE AU PIED DES STATIONS DE SKI EMBLÉMATIQUES DES ALPES FRANÇAISES

L'accessibilité d'Albertville et du territoire d'Arlysère dans son ensemble est relativement performante puisqu'il bénéficie de la continuité des grands réseaux nationaux.

La qualité du dispositif répond aux enjeux économiques que représente le bon fonctionnement du tourisme d'hiver de la Tarentaise et de la Maurienne, soit le plus vaste domaine skiable européen.

□ UNE ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE DE QUALITÉ

Une bonne inscription dans les réseaux nationaux et européens

Le territoire d'Arlysère constitue la partie Nord de la grande vallée de la Tarentaise. L'enjeu de son accessibilité a été pris en compte de manière emblématique au moment des Jeux Olympiques de 1992.

C'est à cette occasion qu'a été finalisée la continuité TGV et autoroutière. Depuis lors, Arlysère est pleinement maillé aux grands réseaux nationaux.

La continuité vers les grands axes Paris et Lyon ou Grenoble et Marseille est aboutie.

Cette inscription dans les grands réseaux nationaux est essentielle pour le bon fonctionnement d'un territoire dont la plus-value économique est structurée par le tourisme d'hiver de la Tarentaise et de la Maurienne, soit le plus vaste domaine skiable européen.

| Temps de Trajet ALBERTVILLE | | |
|--------------------------------|------------|--------|
| Chambéry | 36 minutes | 53 km |
| Aix les Bains | 49 minutes | 69 km |
| Grenoble | 49 minutes | 82 km |
| Lyon | 1 h 37 | 151 km |
| Annecy | 48 minutes | 44 km |
| Genève | 1 h 32 | 103 km |

Une position légèrement excentrée par rapport à l'axe métropolitain Genève-Grenoble

A un niveau régional, Arlysère bénéficie bien évidemment de l'atout de ses infrastructures, mais dans le fonctionnement au quotidien du territoire, sa position est légèrement excentrée par rapport à l'axe métropolitain Genève-Annecy-Aix les Bains-Chambéry-Grenoble dont la montée en puissance est continue.

L'handicap de cette position doit toutefois être relativisé, puisqu'en termes spatio-temporels, le maillon Albertville-Chambéry ne dépasse pas la grande demi-heure.

De ce fait, l'inscription stratégique d'Arlysère dans la dynamique régionale doit être tournée à la fois sur le dynamisme de l'économie de montagne que représente le domaine skiable, mais également dans la dynamique de ce réseau de villes métropolitaines, Genève-Annecy-Aix les Bains-Chambéry-Grenoble, dont les vecteurs de développement sont potentiellement tournés vers l'innovation, la haute technologie et la recherche.

ARLYSÈRE, UN ESPACE SPATIO-TEMPOREL GLOBAL D'UNE TRENTAINE DE MINUTES

Le système de déplacement sur le territoire d'Arlysère est fondamentalement dépendant de la route.

Outre le problème des gorges de l'Arly et de la traversée d'Albertville (tous deux en voie de résolution), le fonctionnement du réseau est structurellement satisfaisant.

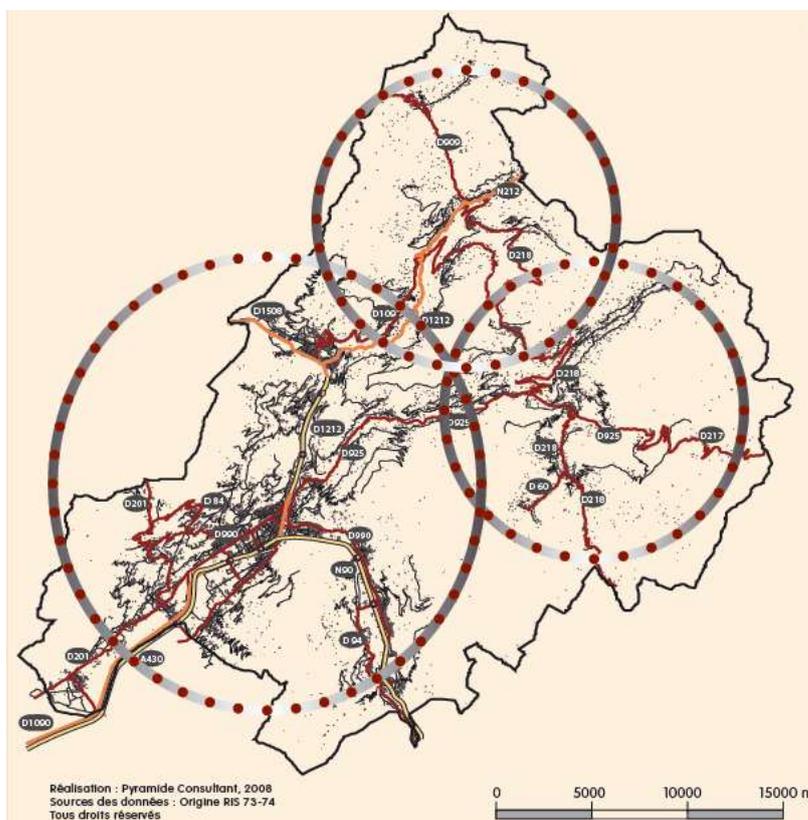
LE RÔLE PRIMORDIAL DU RÉSEAU ROUTIER

Un réseau routier structurellement satisfaisant

Le système de déplacement sur Arlyserè est fondamentalement dépendant de la route. Son fonctionnement est structurellement satisfaisant et l'ensemble des infrastructures est calibré pour répondre aux évolutions attendues dans les vingt prochaines années.

Quatre points méritent cependant d'être soulevés en particulier :

- La traversée d'Albertville, qui représentait une difficulté altérant le bon fonctionnement de la ville, a été traitée par l'ouverture de la voie sur la berge l'Isère qui assure bien la continuité et la fluidité des flux entre l'axe Ugine-Megève et l'autoroute.
- La sécurisation des gorges de l'Arly rend l'axe Ugine-Megève difficile. Les déviations six mois par an via la D109 créent une césure entre le Val d'Arly et le «bas» en augmentant les temps de trajet de manière conséquente. La finalisation des travaux «fondamentaux» devrait réduire fortement cette difficulté d'ici 2012.
- La relation à Annecy (ville préfecture attractive) dans une logique de dynamique régionale est structurellement altérée par un temps de trajet important (près de 50 minutes pour 45 kilomètres (depuis Albertville). Malheureusement, les perspectives d'amélioration semblent vaines.
- Les carrefours marquant la sortie de l'échangeur n°26 au sud d'Albertville, au pont de Gilly, forment un véritable «point noir» complexe et dangereux qui implique une refonte générale.



| Temps de Trajet ALBERTVILLE | | |
|-----------------------------|------------|-------|
| Flumet | 22 minutes | 22 km |
| Hautelucre | 28 minutes | 23 km |
| Beaufort | 23 minutes | 19 km |
| Ugine | 10 minutes | 10 km |
| Frontenex | 11 minutes | 11 km |

| Temps de Trajet Flumet | | |
|--------------------------|------------|-------|
| Albertville par la D1212 | 22 minutes | 22 km |
| Albertville par la D109 | 35 minutes | 30 km |
| Ugine par la D1212 | 16 minutes | 14 km |
| Ugine par la D109 | 25 minutes | 22 km |
| Megève | 13 minutes | 11 km |
| Sallanches | 30 minutes | 23 km |

Les communes de la Co.RAL et de la CCHCS participent à un espace urbain intégré

Le système de déplacement d'Arlyère comprend d'une certaine manière trois sous-ensembles :

- ◆ Le Beaufortain, distant de 25 minutes en moyenne d'Albertville, fonctionne avec la D925 comme route d'accès principale. Ainsi, si les cols du Joly, des Saisies et du Cormet de Roselend offrent des relations vers Megève, les Contamines et Moûtiers, c'est clairement avec Albertville qu'est organisé le Beaufortain.
- ◆ Le Val d'Arly est situé à équidistance de Megève et d'Ugine. Lorsque la D1212 est fermée, le Val d'Arly est également situé à équidistance de Sallanches et d'Albertville.
- ◆ Le Val d'Arly est donc davantage situé sur un axe et tourné alternativement vers le Nord et Megève, vers le Sud et Ugine-Albertville.
- ◆ L'ensemble Co.RAL-CCHCS forme pour sa part, dans un espace spatio-temporel d'une quinzaine de minutes, un ensemble urbain de 48.000 habitants très intégré d'un point de vue fonctionnel.

□ UN RÉSEAU ROUTIER BIEN ADAPTÉ À LA STRUCTURE DES FLUX

Un calibrage des infrastructures adapté aux volumes de flux actuels et futurs

En termes de circulation, les flux les plus importants sont bien évidemment situés en aval d'Albertville, à la jonction de la vallée de l'Arly et de l'Isère. A hauteur de Gilly sur Isère, le trafic de l'A430 approche les 30.000 véhicules/jour.

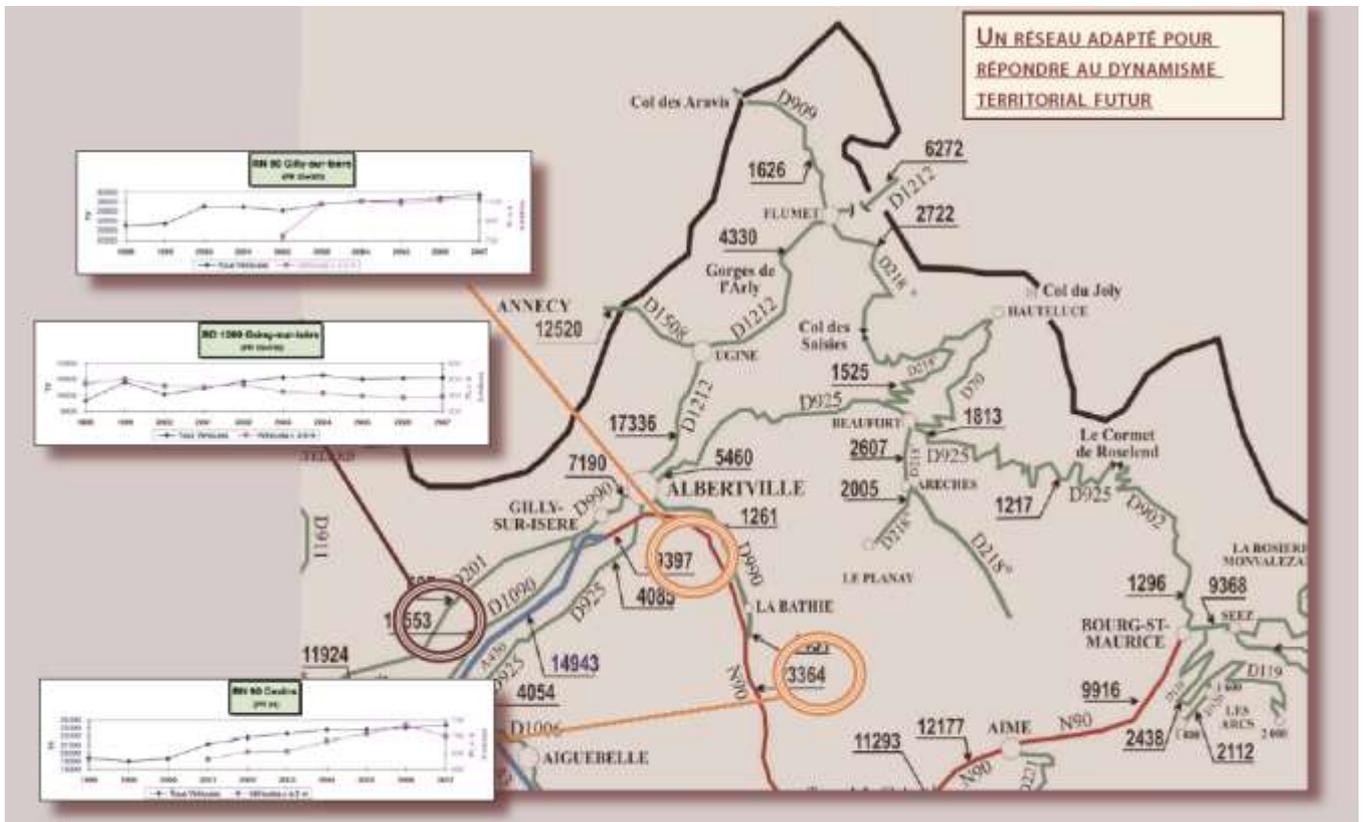
En termes de fonctionnement territorial, les « flux aval » d'Albertville sont également portés par la D1090, qui supporte 10.500 véhicules/jour.

Hormis les week-ends d'accès aux stations de la Tarentaise, qui bénéficient d'un processus de fonctionnement spécifique, le réseau aval d'Albertville est bien adapté à la structure des flux qu'il porte.

La problématique de la traversée d'Albertville, outre la congestion Nord-Sud qui en découle, a surtout pour effet négatif d'altérer le fonctionnement urbain et la perception de la ville « **Capitale de la Montagne-Savoie** ».

En direction du Beaufortain, la D925 supporte 5.500 véhicules/jour dans sa partie la plus chargée.

Entre Albertville et Ugine, la D1212 supporte 17.500 véhicules/jour, ce qui ne pose aucun problème sur une section à quatre voies.



La problématique « week-ends d'accès aux stations »

La problématique des pointes de trafic induites par le week-end *d'accès aux stations* est surtout lourde pour l'accès à la Haute Tarentaise. Les solutions mises en œuvre par la gestion du trafic en aval d'Albertville et l'augmentation des modes d'accès alternatifs à la voiture s'imposent comme les bonnes solutions.

En l'occurrence, les réponses futures s'inscriront dans cette lignée et ne passeront pas par un surdimensionnement des infrastructures.

Pour l'accès des stations du Val d'Arly et du Beaufortain, il importe de souligner que les difficultés *week-ends d'accès aux stations* sont nettement de moindre ampleur que pour les stations de la Haute Tarentaise. Cependant, les réponses à apporter pour faire face à une croissance des capacités d'accueil sont potentiellement de même nature (gestion des flux et développement des modes d'accès alternatifs).

❑ LE RÔLE DU TRAIN DANS L'ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE DE LA TARENTEISE

UN SYSTÈME DE TRAIN EXPRESS RÉGIONAL EN ATTENTE D'UNE MONTÉE EN PUISSANCE

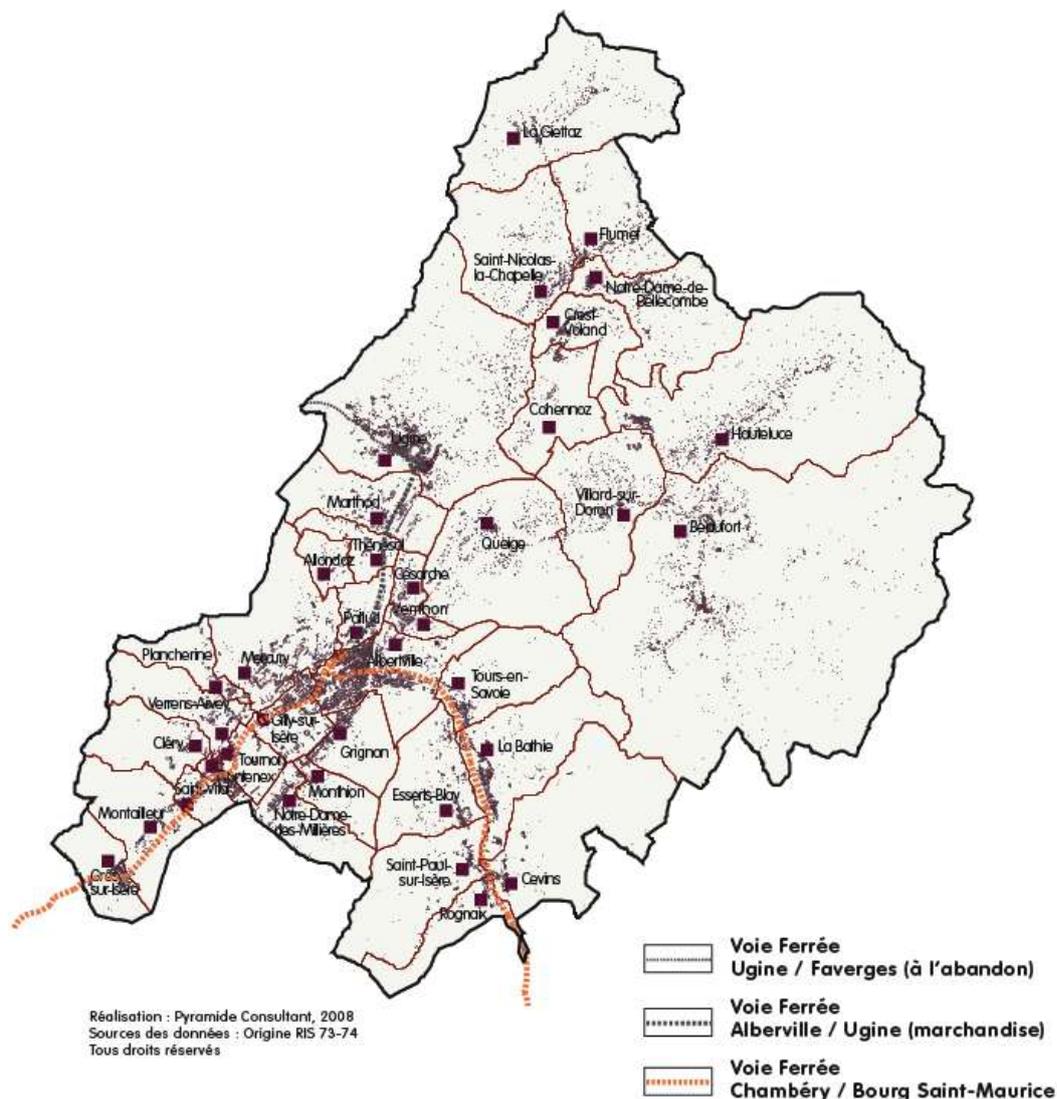
Une desserte Grande Ligne et TGV stratégique

L'Arlysère et la Tarentaise ont pour atout la desserte Grande Ligne et le TGV qui offrent des liaisons directes quotidiennes vers Lyon, Paris, voire Londres, en *week-end d'accès aux stations*.

Ces dessertes sont stratégiques pour l'accessibilité générale du territoire et déterminantes pour la performance de l'attractivité touristique de la région.

L'accroissement des séjours courts et de week-end rend ces modes d'accès encore plus fondamentaux pour le futur.

L'handicap de la voie unique à partir de Chambéry crée des limites de capacités lors des journées de pointe que des dédoublements ponctuels pourraient faciliter.



Le cadencement TER n'est à ce jour qu'une réalité potentielle

Le rôle du train dans le système de déplacement « vie quotidienne » d'Arlysère sert essentiellement à relier Albertville à Chambéry (3 trains vers Chambéry aux heures de pointe du matin et 3 à 5 trains en provenance de Chambéry aux heures de pointe du soir). Les gares de Frontenex et Grésy sur Isère s'intègrent à ce dispositif, mais la fréquence des arrêts y est trop faible pour en faire un mode de déplacement intra-Arlysère vers Albertville.

La relation stratégique à Grenoble non mise en perspective à ce jour

Stratégiquement, outre donc un rôle local qui peut monter en puissance, la place du TER dans le système de déplacement sur Arlysère est d'accrocher de manière performante le territoire à ***l'axe métropolitain Genève-Annecy-Aix les Bains-Chambéry-Grenoble*** en devenir.

Pour cela il est fondamental que la prochaine décennie soit celle de la mise en œuvre progressive d'un véritable «**TER cadencé**». Concrètement, cela implique plus d'un doublement des fréquences actuelles (une dizaine de trains aller et retour compris).

Les expériences régionales menées ailleurs montrent qu'en la matière c'est l'offre qui, dans le temps, structure la demande.

Concernant la ligne uniquement encore dédiée au service marchandises, qui relie Albertville à Ugine, sa préservation fonctionnelle doit être garantie pour des possibilités de réactivation à long terme.

L'ancienne voie ferrée reliant Ugine à Annecy, sa réactivation, même à long terme, semble compromise puisque son emprise foncière est en pleine remobilisation le long du lac.

❑ LA PLACE DU BUS DANS L'ALTERNATIVE À LA VOITURE

DEUX DESSERTES PERFORMANTES :

1 - ALBERTVILLE ET UGINE 2 - ALBERTVILLE ET « BEAUFORTAIN »

Un système de bus intra-urbain qui monte en puissance à Albertville.

Deux lignes bien cadencées entre Albertville-Ugine (7 allers-retours/jour) et Albertville-Beaufortain (8 à 11 allers-retours/jour sur la base des bus scolaires).

Un service minimum journalier pour les autres destinations.

La place du bus dans le système de déplacement, un nouvel élan depuis 2004

La place hégémonique de la voiture dans les modes de déplacement sur Arlysère peut être attribuée à l'individualisme, à des effets de mentalité, mais sur le fond elle est avant tout le produit d'une dissémination de l'habitat qui rend difficile la mise en œuvre de systèmes de transport en commun dont la performance (temps de trajet, coût, fréquence) puisse s'imposer comme une alternative réelle à la voiture.

Depuis 2004 et les réflexions Agenda 21, une réelle impulsion a été donnée en matière de transport en commun :

- Montée en puissance des navettes de bus intra-urbain d'Albertville qui présentent des potentialités importantes de progrès ;
- Mise en œuvre de la ligne de bus cadencée entre Albertville et Ugine avec 17 navettes (allers+retours) par jour. Dans ce cas l'offre précède la demande, mais l'attractivité de la ligne se voit peu à peu confortée. Le bilan de 2006 présente un total cumulé de 16.816 passagers transportés et celui de 2008 de 20.365 passagers, soit une progression supérieure à 25% en deux ans ;
- Mise en œuvre de la ligne 107 qui relie Albertville au Beaufortain dispose également d'une offre importante avec 11 allers et 8 retours par jour ;
- Ouverture progressive des lignes scolaires à tous les publics pour commencer à assurer un service journalier minimum (deux allers/retours par jour) pour toutes les communes ;
- Transport des personnes à mobilité réduite, mise en œuvre de plusieurs initiatives qui permettent à ce jour une couverture partielle du territoire ;
- Mise en œuvre d'un service de transport à la demande.

La Co.RAL remplit aujourd'hui localement le rôle d'*Autorité Organisatrice des Transports*, mais les évolutions institutionnelles (en préparation) concernant les collectivités locales impliquent un certain attentisme pour les prochains mois encore. Cependant, l'idée d'instaurer le « versement transport » semble exclue pour le court et le moyen terme.

L'enjeu de la polarisation renforcée des destinations pour conforter la masse critique des zones de chalandise

Dans le futur, sur le court et moyen termes, la montée en puissance de l'offre en transport en commun doit être fondée sur des logiques pragmatiques et d'expérimentation.

Sur le long terme, l'efficacité potentielle des transports en commun peut être renforcée en confortant de manière radicale l'armature urbaine d'Arlyère.

En effet, la performance des transports en commun est fortement tributaire du taux de polarisation des «*origines*» et des «*destinations*» de ses passagers potentiels. Moins les points de départ et d'arrivée sont disséminés, mieux c'est.

Ainsi, pour le futur, il importe que l'armature urbaine d'Arlyère progresse notablement en :

- regroupant au mieux les nouvelles constructions d'habitat dans les communes (polarisation raisonnable des origines) ;
- concentrant très fortement les zones d'emploi, les commerces, les services et les équipements (polarisation raisonnable des destinations).

C'est à cette condition que les transports en commun d'Arlyère peuvent, à terme, dépasser leur vocation actuelle (certes essentielle, du mode de déplacement privilégié pour ceux qui n'ont pas de, voire deux, voitures) et s'imposer comme une alternative à la voiture pour un ensemble important de déplacements.

❑ LE RÔLE POTENTIEL DES CIRCULATIONS DOUCES

PLUS DE 96% DES MÉNAGES DISPOSENT D'AU MOINS UNE VOITURE

Les «*circulations douces*» et la performance environnementale du système de déplacement

20.200 ménages d'Arlyère, soit un taux de 96%, disposent d'au moins une voiture. Ce chiffre illustre à lui tout seul la place prépondérante de l'automobile dans le système de déplacement du territoire.

Concernant les transports en commun, les pages précédentes ont montré les conditions de leur montée en puissance. Reste le domaine non négligeable des circulations douces, à pied ou à vélo.

Certes, la topographie apporte des limites pratiques à la place des circulations douces dans certaines communes, mais leur potentiel de valorisation comme mode de déplacement de la vie quotidienne n'en est pas moins globalement important.

Faire des courses, aller à l'école, rejoindre un équipement culturel ou de sport à pied (dans un rayon de 300 à 1.000 mètres) ou à vélo (dans un rayon de 3 kilomètres) peut être pratique, sain et agréable.

Depuis les années 1970 la voiture s'est progressivement sur-imposée et les rues sont devenues des routes en offrant l'espace public au monopole de l'automobile. Le moment est venu de rendre possible une nouvelle évolution culturelle en donnant leur pleine légitimité et place aux circulations douces pour l'ensemble des petits trajets qui peuvent en dépendre.

Les «*circulations douces*», l'ambiance et la personnalité d'Arlyère

Le gain à attendre d'une telle évolution est important en termes environnemental (énergie - pollution - bruit), mais aussi de cadre de vie et d'ambiance.

Pour imaginer les volumes de flux en jeu, il suffit de prendre l'exemple des sorties d'écoles...

Outre un travail de communication et de sensibilisation c'est une refonte de l'espace public qui est nécessaire pour que les circulations douces trouvent la place qui peut leur revenir.

Dans les villages et la ville, il faut retrouver la rue (qui met à égalité les différents usagers : piétons, cyclistes, automobilistes, jeunes, vieux...), et entre les communes il faut, là où cela est possible, créer des vrais itinéraires cyclables.

Un tel chantier engage un temps long, mais *in fine* il traduit un art de vivre le chez soi et la personnalité du territoire d'Arlyère.

SYNTHÈSE PARTIELLE, QUESTIONS & ENJEUX

❑ L'ENJEU D'UN RÉÉQUILIBRAGE PROGRESSIF DES MODES DE DÉPLACEMENTS

L'amélioration du système de déplacement d'Arlyère implique fondamentalement de créer les conditions de performance des modes alternatifs à la voiture

Pour les vingt prochaines années l'enjeu des progrès du système de déplacement d'Arlyère n'implique pas de création de nouvelles infrastructures.

L'enjeu de fond est celui de la conception d'une armature urbaine qui induise une organisation des flux propice à la performance des transports en commun. Il est également celui de la refonte des espaces publics en faveur d'une hiérarchie des usages qui rompt avec la domination totale de l'automobile dans les traversées des communes et les cœurs de villages.

I.3.1.C - LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE SERVICES QUOTIDIENS

❑ L'ENJEU GÉNÉRAL DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, UN SERVICE AUX BESOINS STRUCTURELLEMENT CROISSANTS

Au début des années 1990, l'accueil structuré et institutionnalisé de la Petite Enfance était limité à un public restreint et cela essentiellement dans les villes.

Depuis lors, la généralisation de l'emploi féminin et l'affaiblissement de la proximité résidentielle «parents/grands-parents» impliquent de nouvelles solutions de garde pour les familles.

Une offre en structures d'accueil aujourd'hui relativement bien satisfaite à Albertville, Ugine et le Beaufortain...

... une carence d'équipements d'accueil pour les communes de Haute-Combe de Savoie (soumises à une croissance démographique très dynamique) du Sud de la Co.RAL, ainsi que pour celles du Val d'Arly.

L'accueil de la Petite Enfance sur Arlyère représente un enjeu économique et social particulier du fait des spécificités de l'économie touristique.

Un enjeu économique, puisque les entreprises du tourisme, notamment d'hébergement, doivent répondre à des charges saisonnières elles-mêmes rythmées par les pointes du week-end. Souvent destinés à des femmes, ces emplois nécessitent une disponibilité complexe à gérer pour les salariés et qui, par voie de conséquence, complique également la tâche des employeurs.

Un enjeu social, puisque ces emplois concernent souvent des femmes et des ménages modestes et fragiles pour qui il est difficile de trouver des solutions de garde d'enfants pour les horaires matinaux, de soirée ou les week-ends.

❑ PETITE ENFANCE

Une évolution sociologique qui induit une croissance structurelle du besoin

L'accueil de la *Petite Enfance* est-il du ressort des familles ou de la Collectivité ? Ce débat, souvent conflictuel il y a encore une dizaine d'années, passe de plus en plus au second plan, tant la réalité sociologique s'impose.

En effet, face à la généralisation de l'emploi féminin d'une part et à la mobilité géographique des ménages habitant de plus en plus souvent loin des grands-parents, les solutions traditionnelles de la solidarité familiale sont de moins en moins opérantes pour un nombre croissant de personnes.

Assise sur un mouvement structurel, cette tendance va, dans les vingt prochaines années, continuer à générer une croissance des besoins d'accueil *Petite Enfance*. Cette tendance sera d'autant plus forte pour Arlysère qu'elle se combinera avec une probable tonicité démographique.

Aujourd'hui, les capacités d'accueil en structures «multi-accueil», sont quantitativement satisfaisantes à Albertville, Ugine et dans le Beaufortain (avec les Galipettes). Dans le Val d'Arly et de façon imminente pour les communes de Haute-Combe de Savoie et du Sud de la Co.RAL, la création d'un équipement d'accueil va s'imposer.

Cette logique, indispensable dans le temps, est totalement complémentaire du bon fonctionnement et du renforcement des dispositifs d'assistantes maternelles agréées. En la matière, les expériences sont parfaitement claires, l'idée de concurrence étant systématiquement démentie par les faits.

L'adaptation quantitative mais aussi qualitative de l'offre implique d'agir dans une dynamique locale continue

Faire face à l'augmentation des *besoins d'accueil de la Petite Enfance* représente un enjeu pour la vitalité d'Arlysère et pour la qualité de vie de ses habitants. Sur le fond, il s'agit d'un choix politique qui engage la personnalité et l'identité du territoire.

Cependant, les implications budgétaires d'une politique d'*accueil de la Petite Enfance* étant lourdes, il est évident que l'action appelle durée et progressivité.

Concrètement, cela veut dire que l'enjeu réside dans la capacité à mettre en œuvre un dispositif durable disposant d'une forte légitimité, qui permet les adaptations continues et l'action par retour d'expériences.

L'enjeu d'un tel dispositif est de préparer l'adaptation quantitative de l'offre, mais aussi, et cela est primordial, d'agir sur les dimensions qualitatives qui sont essentielles.

Cette dimension qualitative concerne en particulier la problématique des horaires (plus ou moins décalés notamment pour certains emplois industriels ou de ménages, des emplois saisonniers...), elle concerne également l'aide à la parentalité dans un monde où les repères et régulateurs sociaux sont fragilisés, notamment pour certains publics.

❑ LE SCOLAIRE ET LE PÉRISCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AU LYCÉE, 10.900 ÉLÈVES SCOLARISÉS DURANT L'ANNÉE 2007-2008 EN ARLYSÈRE

La problématique de l'accueil Périscolaire en Arlysère est confrontée à l'enjeu d'une fluctuation permanente de la demande induite par le caractère cyclique de l'emploi saisonnier.

Cette situation implique de mettre en œuvre une chose complexe : des systèmes souples capables d'adaptabilité.

Une présence des écoles dans la quasi-totalité des communes

Grâce à une démographie tonique, la quasi-totalité des communes d'Arlyserè dispose d'une école primaire ou maternelle. Globalement ce sont 35 écoles maternelles et 47 écoles primaires qui accueillent respectivement 1.912 et 3.566 élèves (année 2007-2008).

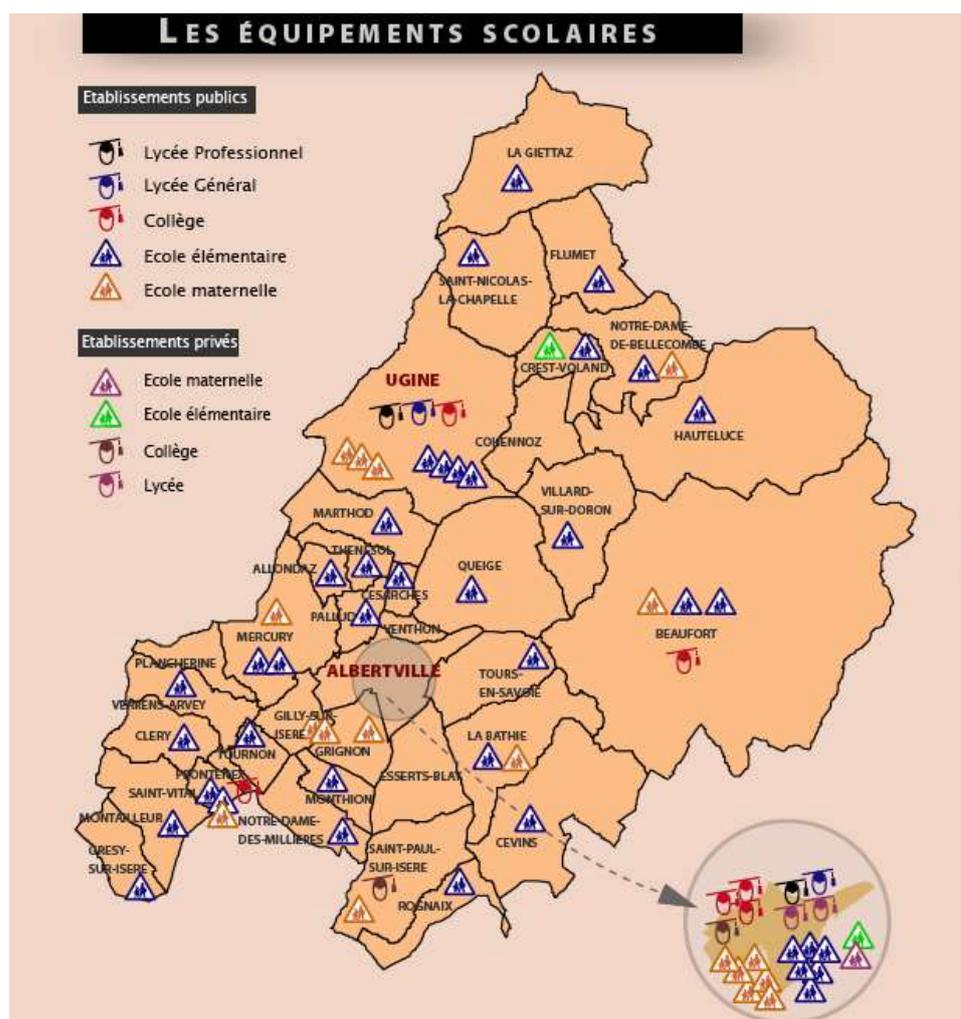
Cette géographie des établissements a deux qualités essentielles :

- ◆ La proximité pour les enfants et les familles ;
- ◆ Une animation des communes, vecteur d'identité et d'être ensemble.

Cette situation est d'autant plus satisfaisante, que le dispositif d'accueil périscolaire (partiellement le matin, de manière quasi totale le midi et le soir) est lui aussi quasi généralisé. L'enjeu pour le futur est de pérenniser et de développer ces qualités fondamentales.

L'évolution démographique prévisible devrait globalement sécuriser les effectifs dans la durée. L'évolution des modes de vie (taux d'activité féminine, éclatement des horaires de travail, éloignement des grands-parents «ressources») va induire une croissance continue des besoins de services périscolaires de qualité.

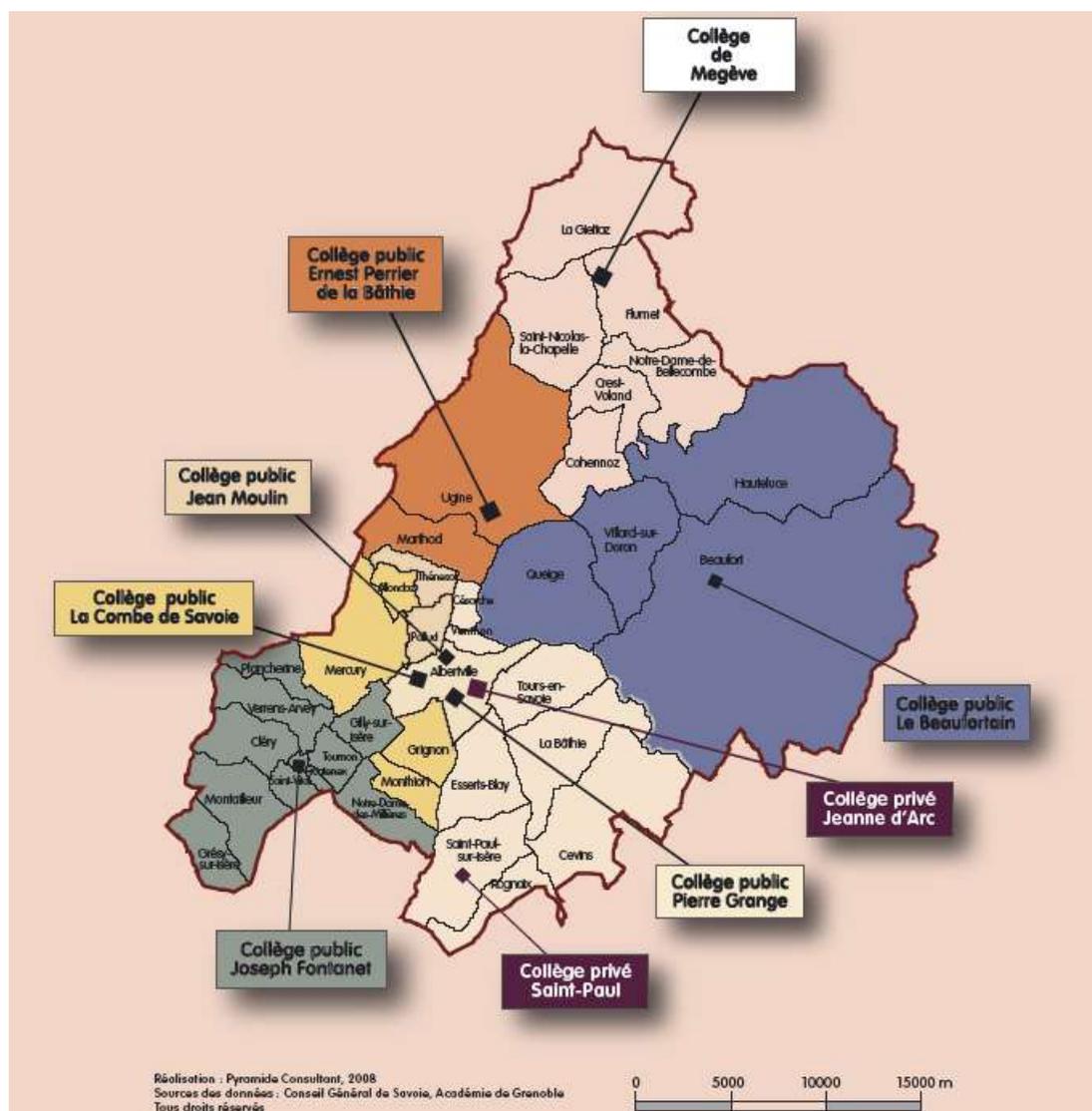
Ces évolutions, ainsi que le besoin de modernisation des infrastructures, peuvent induire à terme la création, dans certains cas, de groupes scolaires intercommunaux qui devront trouver le meilleur équilibre *qualité du service-proximité-animation urbaine-coût*.



Une implantation des Collèges et Lycées qui répond à un fonctionnement équilibré du territoire

Arlyère compte actuellement 7 collèges sur son territoire dont deux privés. Globalement, ces collèges regroupent 2.900 élèves.

La carte des établissements montre une couverture géographique de qualité avec des localisations garantes d'une grande proximité pour les élèves. Concernant les adolescents du Val d'Arly, il est à noter que leur inclusion dans la carte scolaire de Megève répond à une logique de proximité, tout en sécurisant de manière notable l'effectif du collège éponyme.



Structurellement, il importe, malgré son effectif réduit, de garantir la pérennité du collège de Beaufort : cela est essentiel pour conforter l'assise de l'armature urbaine du territoire. Concernant les lycées, ils sont au nombre de 7 (dont 3 établissements privés) sur le territoire et regroupent 2.530 élèves.

Du point de vue de l'armature urbaine du territoire, la partition des quatre établissements publics entre Albertville et Ugine répond au fonctionnement équilibré du territoire : il importe de la pérenniser.

□ LA DÉPENDANCE ET LES PERSONNES ÂGÉES

UN DISPOSITIF SOLIDE BIEN EN PLACE, MAIS QUI APPELLE UNE ADAPTATION CONTINUE ET UNE PRISE EN COMPTE QUALITATIVE ET HUMAINE RENOUVELÉE

Actuellement encore, « l'hospitalisation » des personnes âgées dépendantes est utilisée comme solution d'hébergement temporaire pour répondre à des besoins ponctuels (soulagement des familles et des « aidants », réponse à une faiblesse passagère, mois d'hiver...).

Ce principe « hospitalisation/hébergement temporaire » va bientôt être proscrit pour centrer l'hospitalisation sur ses fonctions premières.

Cette situation va impliquer des carences dans le système d'hébergement temporaire des personnes âgées. Ce système étant une pièce essentielle du dispositif de maintien à domicile, sa pérennisation sous une nouvelle forme est à construire.

Agir contre la dépendance, la repousser dans le temps, c'est prendre en compte le plus en amont possible le lien entre l'état physique des personnes et leur environnement fonctionnel et matériel, mais aussi humain, relationnel.

Une réponse aujourd'hui relativement satisfaisante, mais un système sous tension

Devenue compétence des *Conseils Généraux* avec la décentralisation de 1983, la politique en faveur des *Personnes Âgées* a connu une montée en puissance importante. Aujourd'hui en Arlysère, comme globalement en Savoie, un niveau de base a clairement été atteint.

Cela est vrai en matière d'hébergement avec une palette d'offres (type d'hébergements) certes quelque peu « étriquée » mais permettant de « fabriquer » des réponses.

Cela est vrai également en matière d'aide à domicile avec des prestations (soins, ménages, repas) globalement satisfaites. Dans ce domaine, il importe cependant de souligner la saturation et la suractivité d'un dispositif qui trouve en Arlysère un territoire marqué par une forte précarité des personnes âgées et une augmentation des situations comprenant des complications de type « psychiatriques » (avec notamment la maladie d'Alzheimer). Les demandes d'*Aides Dépendance Personnes Âgées*, nettement plus élevées en Arlysère que dans le reste de la Savoie, illustrent cette pression.

Ainsi, si aujourd'hui la base « vitale » d'un système de prise en charge de la dépendance est posée, les défis n'en restent pas moins de taille. Ceux-ci sont de plusieurs ordres :

- L'évolution de la pyramide des âges et la croissance du nombre de *Personnes Âgées* ;
- L'évolution de plus en plus marquée de formes spécifiques de dépendances ;
- L'enjeu de faire de la « politique intergénérationnelle » et de « la solidarité de proximité » une valeur centrale de la personnalité et de l'identité d'Arlysère.

L'enjeu d'une adaptation continue et le défi d'une Solidarité de Proximité et d'une véritable Culture Intergénérationnelle

D'ici 2025, en Arlysère, les personnes de plus de 60 ans vont approcher les 18.000 contre 12.000 aujourd'hui. Une large majorité d'entre eux aura moins de quatre-vingts ans et sera probablement encore dans une autonomie importante.

Cependant, même si l'âge de la dépendance est de plus en plus tardif, même si celle-ci est progressive (pour le plus grand nombre), elle n'en reste pas moins irrémédiable. Ainsi, tôt ou tard la dépendance arrive et pour Arlysère cela veut dire anticiper une augmentation minimum de 50% (voir un doublement) des besoins de service à l'horizon 2025.

| LES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES AGÉES | | | | |
|---------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------|
| NOM DE L'ETABLISSEMENT | LOCALITE | TYPE D'HEBERGEMENT | NOMBRE DE LITS | |
| | | | Capacité en Hébergement | Lits spécifiques |
| Les Quatre Vallées | ALBERTVILLE | EHPA - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Logement / Foyer | 42* | |
| Résidence Floréal | FRONTENEX | EHPA - Logement / Foyer | 66 | 1 hébergement temporaire 1 accueil de jour |
| Les Gentianes | UGINE | EHPA - Logement / Foyer | 56 | |
| La Clairière | UGINE | Unité de soins de longue durée | 35 | |
| Maison de Santé Claude Léger | ALBERTVILLE | EHPAD (ou Maison de Retraite) | 61 | |
| | | Unité de Soins de Longue Durée | 61 | 1 accueil de jour |
| | BEAUFORT | EHPAD - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes | 45 | |
| Marin-Lamellet | FLUMET | EHPAD - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes | 50 | 8 en USSA |
| La Nivéole | UGINE | EHPAD | 40 | 2 hébergements temporaires 17 en USSA |
| La Bailly | LA BÂTHIE | EHPAD Publique | 41 | |
| Saint Sébastien | ALBERTVILLE | EHPAD Etablissement Privé Commercial | 70 | 10 hébergements temporaires |
| Le Home du Vernay | ESSERT-BLAY | EHPAD Etablissement Privé Commercial | 24 | 24 en USSA |
| Le passé composé | ALBERTVILLE | Accueil de jour Alzheimer | 6 | |
| TOTAL SCoT "ARLYSERE" | | | 597 lits | |

Source : Conseil Général de Savoie, CLIC Albertville (01/09)

* Nombre de logements (pouvant accueillir personnes seules ou couples)

Stratégiquement, pour combiner au mieux la réponse à ce besoin avec la problématique incontournable des finances publiques, il est essentiel d'agir par anticipation en renforçant le plus en amont possible les conditions d'une autonomie durable.

Ainsi, outre l'hébergement spécifique en établissement, dont l'adaptation quantitative et qualitative de l'offre impliquera progressivement des investissements nouveaux (dont quelque 70 places d'Ehpad à créer dans un délai rapproché pour les communes de Haute-Combe de Savoie), il importe particulièrement de promouvoir la production de logements adaptés et implantés dans le cœur de *Bourgs Centre* pour faciliter une vie à l'échelle du piéton.

Il importe également d'inscrire au maximum les actions dans une dynamique intergénérationnelle et d'encourager la réaffirmation d'une véritable solidarité de proximité.

□ LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

LE FUTUR CENTRE HOSPITALIER ALBERTVILLE-MOUTIERS POURRAIT CONSTITUER LE DEUXIEME POLE HOSPITALIER DU DEPARTEMENT.

LE FUTUR CENTRE HOSPITALIER DEVRA ETRE INTEGRE DANS UN PROJET URBAIN D'ENSEMBLE ET DISPOSER D'UNE ACCESSIBILITE GENERALE ET D'UNE DESSERTA PAR TRANSPORTS COLLECTIFS DE QUALITE.

La qualité du dispositif répond aux enjeux économiques que représente le bon fonctionnement du tourisme d'hiver de la Tarentaise et de la Maurienne, soit le plus vaste domaine skiable européen.

Un dispositif de santé garant d'une réelle proximité pour les habitants

Pour les habitants d'Arlysière, l'offre de soins au quotidien est aujourd'hui bien couverte.

- 58 médecins généralistes (soit plus de 1 pour 1.000) ;
- 28 dentistes (mais un seul dans le Val d'Arly et aucun dans le Beaufortain) ;
- 21 pharmacies (dont une à Hauteluce et une autre à Notre-Dame-de-Bellecombe pour répondre notamment à la demande hivernale) ;

Le territoire est donc de ce point de vue amplement doté et le principe d'un service de proximité bien réel.



Le rôle structurant du futur Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers

Avec l'Hôpital d'Albertville, Arlysère dispose également d'un équipement polyvalent d'importance.

Jusqu'en 2005 celui-ci était intégré au *Syndicat Inter-Hospitalier de Tarentaise*, qui regroupait les centres hospitaliers d'Albertville, Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice.

Avec le nouveau Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de Rhône-Alpes, le *Syndicat Inter-Hospitalier de Tarentaise* a été dissous pour donner naissance au *Centre Hospitalier intercommunal Albertville-Moûtiers (CHAM)*.

Aujourd'hui implanté sur deux sites principaux à Albertville et Moûtiers, distants de 28 km, le *Centre Hospitalier intercommunal Albertville-Moûtiers* dispose de 580 lits dont 290 actifs.

La vocation du *Centre Hospitalier intercommunal Albertville-Moûtiers* est d'être le second pôle hospitalier de Savoie. Afin que le *CHAM* puisse assurer ce rôle de la meilleure manière au service de tous les habitants de la *Savoie Montagne*, le *Plan Hôpital* du Ministère de la Santé prévoit la construction d'un nouvel établissement d'ici 2012 ; son implantation devra prendre en compte les problématiques d'accessibilité et de desserte par les transports collectifs, ainsi que l'intégration dans un projet urbain global.

❑ LES ÉQUIPEMENTS DE SPORT, CULTURE ET LOISIRS

DES ÉQUIPEMENTS PHARES, MAIS DEUX ENJEUX À COURT-MOYEN TERME : LA RÉNOVATION DE LA HALLE OLYMPIQUE ET L'OFFRE «CENTRE NAUTIQUE»

L'enjeu d'une vocation renouvelée pour *La Halle Olympique* est aujourd'hui d'une réelle actualité, puisque d'ici 2014 le système de réfrigération (au fréon) de sa patinoire sera hors normes.

Pour le rayonnement futur du lieu, il importe de concevoir un équipement qui garde sa vocation sportive initiale, mais qui soit également conçu pour permettre l'organisation de spectacles, de congrès, d'expositions à l'échelle de la *Savoie Montagne*.

L'enjeu stratégique est celui-là.

Se pose ensuite la problématique de la compatibilité des usages, des publics et des programmes, la place des associations et des scolaires. Aujourd'hui, ces cohabitations existent et révèlent la difficulté de l'exercice. La complémentarité future avec le Dôme d'Albertville doit également faire partie de la réflexion.

Des arbitrages seront nécessaires et des solutions complémentaires indispensables pour couvrir aussi bien le champ du *rayonnement territorial* (et son rôle moteur) que celui du dynamisme des pratiques de la vie quotidienne.

Une offre d'équipements culturels et sportifs ample et empreinte d'une réelle modernité

Avec le *Dôme d'Albertville*, véritable centre culturel (médiathèque, cinéma et théâtre...), et le centre culturel d'Ugine (médiathèque, cinéma...), Arlysère est doté de deux équipements structurants disposant l'un et l'autre d'une logique de programmation attractive. En matière de cinéma, l'offre globale est complétée par les deux salles du cinéma *Le Royal* à Albertville (dont la rénovation est attendue), les cinémas des Saisies et d'Arêches dont les salles peuvent également accueillir des conférences et des congrès.

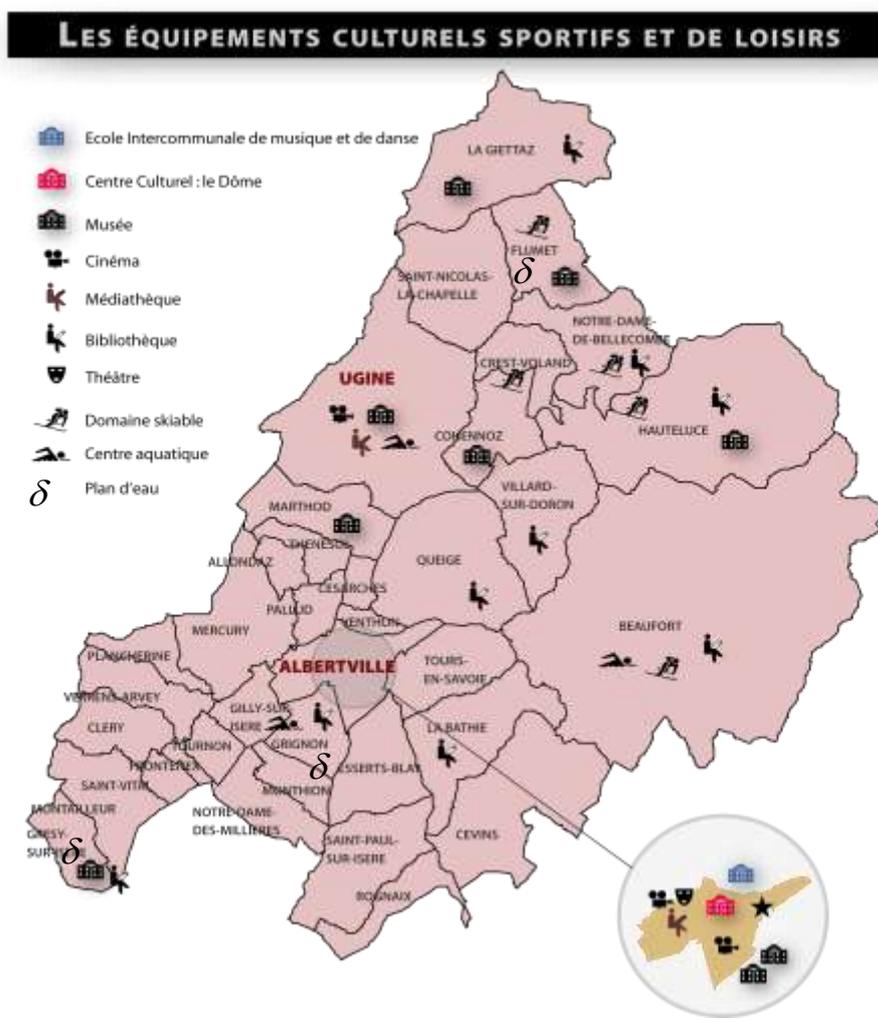
Concernant la vocation théâtre du *Dôme d'Albertville*, elle lui vaut d'être classé *Scène Régionale*, la création et la production contemporaine y disposent d'une place notable. Outil pédagogique, un tel équipement implique un engagement sur le long terme pour initier et trouver un large public ; cela dit, il doit être considéré comme un outil stratégique de modernité pour le territoire. C'est dans cet esprit que «le Dôme» organise de nombreuses représentations décentralisées dans différentes communes d'Arlysère.

L'École Intercommunale de la Musique et de la Danse (EIM&D) s'impose également comme un fer de lance de

la politique culturelle du territoire. Elle couvre l'ensemble d'Arlyère, excepté Haute-Combe de Savoie, mais un partenariat avec la CCHCS est possible à terme.

Dans le domaine sportif, outre les stations de ski et les équipements de rayonnement communal, Arlyère dispose d'un Centre Nautique multifonctionnel et d'un nouveau complexe sportif à Ugine, de la piscine couverte de Gilly sur Isère, du Stade d'Athlétisme d'Albertville (accueil des Championnats de France, Meeting National...) et, bien sûr, de la *Halle Olympique*.

Ce dispositif (complété par un ensemble de *salles polyvalentes* communales, notamment dans les bourgs centre) peut être considéré comme globalement en phase avec les besoins du territoire, bien que se pose, et se posera de manière de plus en plus pressante, la question de la mise aux normes pour un ensemble d'équipements. Ainsi, le renforcement et l'actualisation de ce dispositif devra faire l'objet d'une réflexion dans la durée, en phase avec les enjeux d'armature urbaine (voir Partie 6 «*Armature Urbaine*»), ainsi que de création d'une identité architecturale renouvelée.



L'enjeu d'un positionnement actualisé et d'une rénovation profonde de la Halle Olympique

Pour le court et moyen terme, deux équipements imposent un repositionnement et une rénovation conséquente, il s'agit de la piscine de Gilly sur Isère et de la *Halle Olympique*.

Alors qu'Arlysère ne dispose que de deux piscines couvertes (Ugine et Gilly sur Isère), celle de Gilly sur Isère implique des travaux de confortation importants. En outre, elle ne dispose pas, aujourd'hui, des équipements connexes attendus pour un centre nautique moderne (toboggan, jacuzzi...). Se pose donc le choix d'une rénovation/extension de l'équipement ou d'une création *ex nihilo*. Choix qui devront permettre de renouveler l'offre en s'appuyant également sur la valorisation potentielle des plans d'eau.

L'enjeu, outre les principes induits par une armature urbaine de qualité, est de savoir calibrer l'équipement pour une attractivité durable, à l'échelle de... *Savoie Montagne*. Un défi de même nature se pose avec *La Halle Olympique*, qui, à l'âge de bientôt vingt ans, souffre d'un réel vieillissement. La question de son positionnement «activités» (voir paragraphe page 108) se pose au même titre que sa capacité à être un emblème architectural du territoire. Là aussi, l'enjeu de poser la question du rayonnement à l'échelle de... *Savoie Montagne* est stratégique. Les réflexions sur l'avenir de la *Halle Olympique* impliquent aussi que soient approfondies les questions d'accessibilité et de desserte du site afin d'en faire un élément fort d'un futur projet urbain d'Albertville et de rompre avec le caractère de péri-urbanité banale et de banlieue de l'ensemble du quartier sud de la capitale de la Tarentaise.

SYNTHÈSE PARTIELLE, QUESTIONS & ENJEUX

❑ L'ANALYSE DES SERVICES AUX HABITANTS ET DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS APPELLE DES RÉPONSES STRATÉGIQUES POUR LES VINGT PROCHAINES ANNÉES

L'amélioration des services aux habitants et des équipements structurants appelle des « investissements stratégiques » et une mise en œuvre de « dispositifs de réactivité »

Pour les vingt prochaines années, l'enjeu des progrès de l'offre en services d'Arlysère implique de répondre à la question du devenir de deux équipements majeurs que constituent la piscine de Gilly sur Isère et la *Halle Olympique*.

Pour les autres domaines (programme, animation, petite enfance, scolaire et périscolaire, personnes âgées...), l'enjeu est de suivre et d'anticiper les besoins induits par l'évolution démographique future, par les évolutions sociologiques à l'œuvre et par la spécificité du tissu économique touristique qui induit des besoins saisonniers et spécifiques, notamment en matière de garde d'enfants.

Concrètement cela impliquera notamment pour Arlysère de se doter de dispositifs de réactivité réunissant les acteurs « référence » dans un contexte clairement identifié et légitimé. Les fonctions d'observatoire et d'analyse de ces dispositifs permettront d'initier de manière continue l'adaptation pragmatique des dispositifs et des actions.

I.3.2 – HABITAT ET LOGEMENTS

I.3.2.A - DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION ET IMPACTS

7.000 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DEPUIS 1990

Entre 1990 et 2006 le parc global de logements est passé de 28.898 à 35.894 unités, soit une croissance de 24,2% en 16 années.

UN PARC DE LOGEMENTS QUI COMPREND 65% DE RÉSIDENCES PRINCIPALES ET 30% DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Si la croissance du parc global de logements est importante, la structure du parc reste stable.

Ainsi, la partition entre *résidences principales*, *résidences secondaires* et *logements vacants* est quasi inchangée depuis 1990.

□ L'ÉVOLUTION GLOBALE DU PARC DE LOGEMENTS

Un rythme de construction imposant de 3.300 logements entre 1999 et 2006

En 1990, le parc global de logements d'Arlyère était proche de 29.000 logements ; en 2006, le seuil des 36.000 logements est presque atteint.

En rythme annuel le taux de croissance du parc était de 1,42% dans les années 1990, il est de 1,44% depuis le début des années 2000.

En termes de répartition territoriale, la croissance dépasse les 14% pour la période 1999-2006 pour les communes du Val d'Arly, du Beaufortain, de Haute-Combe et Co.RAL Nord (12%). Ce taux élevé s'explique par le boom démographique pour les villages de Haute-Combe et Co.RAL Nord et par la combinaison *tonicité démographique* et *création de résidences secondaires* pour les villages du «haut».

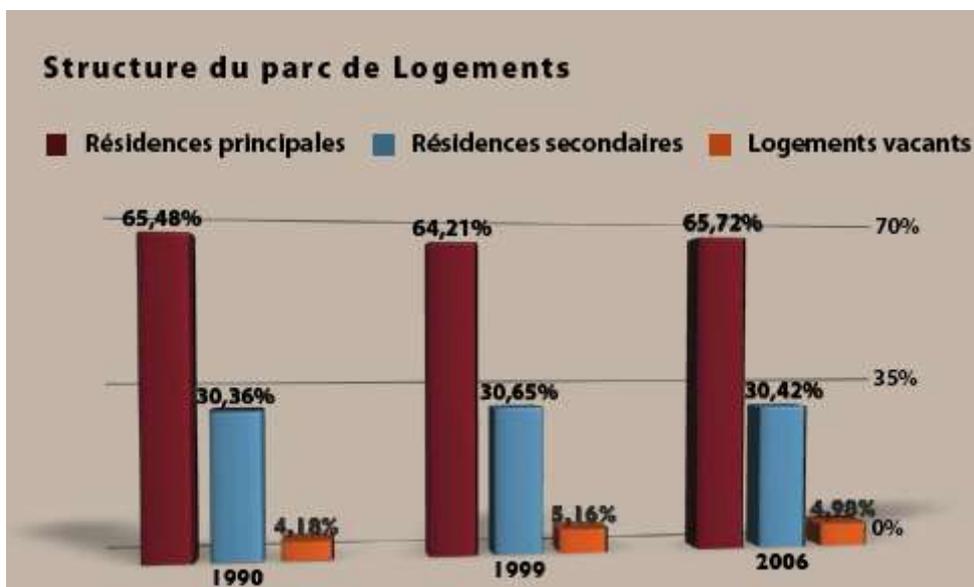
Pour Albertville, Ugine et Co.RAL Sud, les taux de croissance sont moindres, à l'image de la courbe démographique.

Une grande stabilité de la structure du parc de logements

La répartition entre *résidences principales*, *résidences secondaires* et *logements vacants* est très stable de 1990 à nos jours.

Cette stabilité globale recèle cependant une évolution infra-territoriale notable : la part des *résidences secondaires* est en régression dans les communes du «bas».

Ainsi, si en 1990 les *résidences secondaires* représentaient respectivement 18,88% et 17,52% du parc de logements de Co.RAL Sud et de Haute-Combe, en 2006 cette part passe à 12,30% et 10,25%.



1.3.2.B - L'ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

LA TAILLE DES MÉNAGES PASSE DE 2,70 PERSONNES EN MOYENNE EN 1990 À 2,36 EN 2006

UNE CROISSANCE DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES DE 12,66%

Entre 1999 et 2006, la croissance du nombre de résidences principales a été de 12,66%, soit un taux près de deux fois plus important que les 6,4% de la croissance démographique.

La diminution de la taille des ménages, induite principalement par l'allongement de l'espérance de vie, explique ce phénomène.

Près de 2.400 résidences principales supplémentaires depuis 1999

Entre 1990 et 2006 le nombre de résidences principales est passé de 18.922 à 23.588 pour l'ensemble d'Arlysère. Cette progression représente plus de 2.400 unités uniquement sur la période 1999-2006, soit une hausse de 12,66% du nombre de résidences principales pour une croissance démographique de 6,4%.

En termes infra-territorial les différents secteurs d'Arlysère suivent une courbe de forme comparable à celle de leur croissance démographique... mais l'intensité est quasiment doublée pour répondre aux besoins en logements induits par la diminution de la taille des ménages.

La diminution de la taille des ménages est une donnée structurelle. Une fois atteint le seuil de 2,4 personnes par ménage, le chiffre baisse d'environ 0,1 par tranche de dix années.

Concrètement, cela veut dire que, même à population constante, le besoin en logement nouveau est véritablement important.

Outre la décohabitation, deux facteurs principaux alimentent cette mécanique.

Un décalage structurel entre croissance démographique et nombre de résidences principales

Le premier facteur est le moteur qui tire la moyenne du nombre de personnes par logement vers le haut. Ce moteur a perdu plus de 50% de sa puissance depuis les années 1970. Il s'agit de la famille qui sur une période d'environ vingt années occupait une résidence principale à 5 personnes en moyenne (2 parents et 3 enfants). Cette famille est aujourd'hui d'une taille limitée à 3 ou 4 personnes. La puissance de ce moteur est aujourd'hui stabilisée et son effet futur sur la taille des ménages relativement stable.

Le second facteur est le moteur qui tire la moyenne du nombre de personnes par logement vers le bas. Ce moteur poursuit sa montée en puissance. Il s'agit de l'allongement de l'espérance de vie (3 mois par an, 7 ans par cycle de vingt années) qui augmente de manière mécanique la durée d'occupation des résidences principales par deux ou une seule personne.

1.3.2.C - L'ÉVOLUTION DU PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET DES LOGEMENTS VACANTS

UN TAUX DE VACANCE INFÉRIEUR À 5% LIMITÉ AU SEUIL TECHNIQUE INCOMPRESSIBLE

Entre 1999 et 2006, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 1.038 unités dans le Val d'Arly et le Beaufortain.

Durant la même période plus de 110 résidences secondaires ont été transformées en résidences principales dans les communes du «bas».

UNE CROISSANCE DU PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES CENTRÉE SUR LE VAL D'ARLY ET LE BEAUFORTAIN

Avec 1.787 unités, le nombre de logements vacants est à son minimum technique incompressible

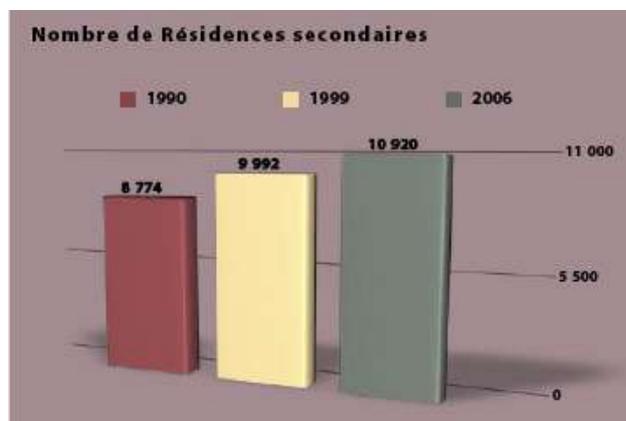
Face aux besoins de résidences principales supplémentaires, l'idée de mobiliser au mieux le potentiel de logements vacants pour réduire d'autant les besoins de constructions neuves est d'un usage classique.

Pour Arlysère, cette solution est cependant sans réelles perspectives. En effet, les 1.787 logements vacants recensés à ce jour représentent moins de 5% du parc global de logements, c'est-à-dire le seuil technique considéré comme quasiment incompressible.

Ce taux est identique dans toutes les parties d'Arlysère ; seul le chiffre d'Albertville se distingue avec une proportion de logements vacants de 7,76% en 2006, soit une légère hausse de quelque 60 unités par rapport à 1999 pour un taux de 7,52%.

Un rythme de 148 résidences secondaires supplémentaires

La production de résidences secondaires ne concerne plus les villages du «bas». Ainsi, le mouvement amorcé dans les années 1990 s'amplifie dans les communes de Co.RAL et de Haute-Combe de Savoie, la tendance structurelle est à la transformation de résidences secondaires en résidences principales.



La production de nouvelles résidences secondaires se concentre donc dans les communes du Beaufortain et du Val d'Arly. Le rythme annuel moyen est de 148 unités depuis le début des années 2000.

Outre le nombre, c'est le type de résidences secondaires qui importe fondamentalement. En effet, l'impact d'un chalet de 20 résidences est de toute autre nature que la construction de 20 chalets individuels.

Pour les vingt prochaines années, c'est non seulement à la question du nombre de résidences secondaires qu'il faudra répondre, mais à celui du type et des logiques de localisation et d'implantation dans l'espace.

La problématique de l'hébergement saisonnier

L'économie touristique des stations de sports d'hiver en particulier, implique automatiquement un recours aux travailleurs saisonniers. De par la nature des stations du Beaufortain et du Val d'Arly, cette problématique est d'une importance nettement moins prégnante que dans la Haute Tarentaise. De par ce contexte, la problématique de l'hébergement des travailleurs saisonniers semble aujourd'hui trouver des réponses adaptées dans les communes du secteur.

La problématique du logement des jeunes

Historiquement, Albertville disposait d'un Foyer des Jeunes Travailleurs qui permettait d'offrir des solutions d'hébergement aux jeunes locaux en voie d'insertion professionnelle et d'autonomisation, ainsi qu'aux jeunes issus de l'extérieur du territoire et y ayant trouvé un emploi.

Ce foyer a été fermé en 2006, puis démoli en 2008. A ce jour, aucune alternative n'a été mise en œuvre, mais le PLH de la Co.RAL prévoit la réalisation de logements (studios et 1 pièce) fondus dans le parc ou en résidence.

L'accueil des gens du voyage

La problématique de l'accueil des gens du voyage se pose périodiquement sur le territoire, notamment lors des grandes migrations et réunions annuelles.

A ce jour, la création d'un site d'accueil identifié et équipé n'est toujours pas réalisée, l'agglomération d'Albertville-Ugine ne répondant donc toujours pas aux exigences de la loi sur l'accueil des *gens du voyage*.

I.3.2.D - L'ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES, LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

Parmi les 4.666 résidences principales construites depuis 1990, le nombre de maisons individuelles a dépassé les 2.850 unités, soit plus de 61%.

UN TAUX GLOBAL DE 50,58% DE LOGEMENTS COLLECTIFS, MAIS UNE PART DE 61,22% DE MAISONS INDIVIDUELLES DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

La part du logement collectif est de 80% à Albertville et dépasse les 58% à Ugine.

Le logement collectif représente également près de 55% du parc dans le Val d'Arly et 35% dans le Beaufortain.

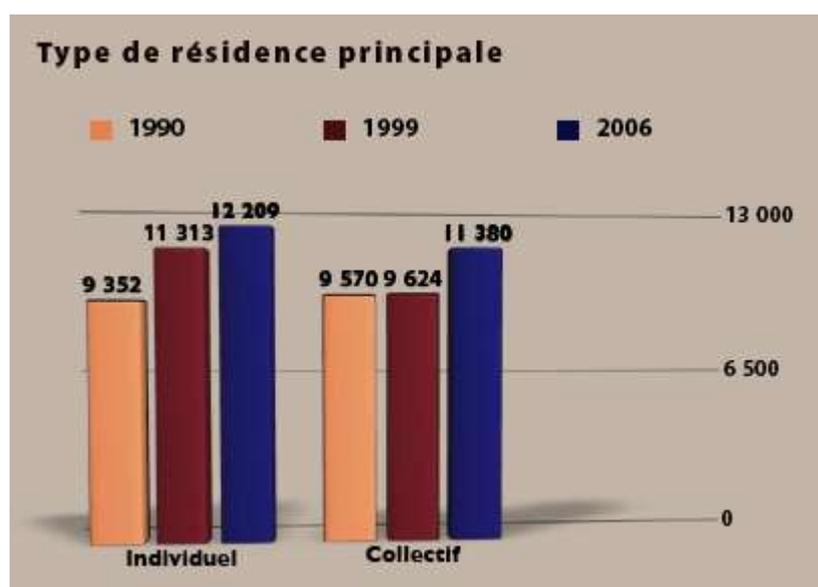
La place de la maison individuelle est dominante mais de moins en moins hégémonique

La répartition *maisons individuelles* et *logements collectifs* est globalement relativement équilibrée. En 2006, le nombre de *maisons individuelles* recensé est de 12.209 et celui des *logements collectifs* de 11.380, soit respectivement 51,76% et 48,24% du parc de résidences principales.

Entre 1990 et 2006, la place de la *maison individuelle* a progressé en passant de 49,2% à 51,76%. Cette évolution peut sembler faible, mais elle a impliqué que sur la période, 61% des nouvelles constructions (soit 2.580 sur un total de 4.666) ont été des *maisons individuelles*.

Depuis le début des années 2000 la tendance est à un certain rééquilibrage global, mais du point de vue infra-territorial les écarts sont considérables et ne cessent de s'amplifier.

Ainsi, pour les communes de Co.RAL Nord, Co.RAL Sud et de Haute-Combe de Savoie, la proportion de *maisons individuelles* est respectivement en 2006 de 86%, 83% et 77%.



La problématique de la future « palette d'offres en habitat » un enjeu socio-économique et d'urbanisme

Le débat sur la place de la maison individuelle fait souvent polémique. Pour certains, elle répond à une demande légitime et pour d'autres elle est consommatrice d'espace et altère les paysages et le patrimoine.

Les deux argumentaires sont pertinents et la solution passe par l'innovation et la production d'une offre repensée.

D'évidence, la *maison individuelle* gardera dans le futur une place importante dans la palette d'offres en habitat d'Arlyère, mais l'augmentation des prix du foncier et du coût de la construction décale de plus en plus vers la quarantaine, et au-delà, l'âge d'acquisition d'une maison. De ce fait, si l'on se tient simplement à ce schéma classique, le besoin de créer un logement intermédiaire pour répondre aux besoins des 25 à 40 ans va devenir de plus en plus marquant.

Vivre sur le territoire d'Arlyère étant synonyme de vivre à la campagne, il est évident qu'il importe à l'avenir « d'inventer » un habitat de type « *maison pluri-logements* » qui renouvelle l'offre et réponde au dilemme *maisons individuelles/logements collectifs* en offrant dans le second les qualités du premier.

1.3.2.E - L'ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES « PROPRIÉTAIRES », « LOCATAIRES » ET « PARC DE LOGEMENTS À LOYERS MODÉRÉS »

DE 55,54% EN 1990, LA PART DES PROPRIÉTAIRES PASSE À 58,33% EN 2006

La part des locataires est passée de 44,46% en 1990 à 41,67% en 2006.

Cette baisse en valeur relative ne doit cependant pas cacher l'évolution en valeur absolue de plus de 1.400 locataires sur la période (9.829 en 2006 contre 8.413 en 1990).

Un parc locatif social de 4.534 logements qui représente plus de 19% des résidences principales d'Arlyère...

... localisé à 81% à Albertville et Ugine.

13.760 ménages sont propriétaires de leur logement

En 1990 le nombre de propriétaires était de 10.509, en 2006 il est de 13.760. Cette évolution se retrouve également dans les données en valeur relative, puisque la part des propriétaires est passée de 55,54% à 58,33%.

D'un point de vue infra-territorial, la part des propriétaires a gagné 6% dans les communes du Val d'Arly et du Beaufortain, est restée quasi stable à Albertville, a gagné 8% à Ugine et 2% en moyenne (additionnée à des taux de près de 80%) pour les communes de Co.RAL Nord, Co.RAL Sud et de la CCHCS.

Ce mouvement puissant vers plus de propriétaires peut à l'avenir évoluer de différentes manières difficilement prévisibles, puisque lié au marché de l'habitat mais aussi à celui du crédit.

La question de la production renforcée d'une offre de logement intermédiaire de « nouvelle génération » est, il faut le souligner, complémentaire avec le désir important des habitants de devenir propriétaires. En effet, elle doit permettre à la fois de favoriser la primo-accession et d'accroître l'offre locative.

Un parc de logements à loyers modérés important mais trop centré sur les deux villes d'Arlysière

L'histoire industrielle d'Ugine et la vocation urbaine d'Albertville ont conduit naturellement à y localiser la production de logements sociaux. Le résultat de cette histoire est double. D'une part, Arlysière dispose de plus de 4.500 logements sociaux, soit 19% des résidences principales du territoire, ce qui représente un taux relativement élevé.

D'autre part, 81% des ces logements sont centrés sur les deux villes. Cette localisation a pour qualité d'offrir un habitat proche des commerces, des services et des pôles d'emploi.

L'enjeu d'une offre de logements à loyers modérés mieux répartie sur le territoire, mais qui privilégie une localisation proche des équipements, des services et des transports collectifs

Le nombre de dossiers en attente représente actuellement plus de 1.300 «demandeurs». Dans ce contexte, il importe de définir une ligne stratégique à 20 ans qui s'imposera aux futurs PLH et leur cadre opérationnel à 5 ans. Outre la dimension quantitative, le futur devra privilégier des programmes mixtes, notamment pour s'inscrire positivement dans les bourgs centre et les villages. Vu le nombre important de ménages dont les revenus respectent les plafonds d'éligibilité aux «logements à loyer modéré», il est également nécessaire de poursuivre le travail de déstigmatisation qui freine la diffusion mesurée du logement social dans les communes village (notamment à destination des jeunes ménages et des saisonniers pour les communes du «haut»).

Cependant, si une production minimale de logements sociaux est indispensable dans toutes les communes, il importe d'assurer le rééquilibrage territorial de l'offre en privilégiant les bourgs centre, c'est-à-dire les communes disposant d'un appareil d'équipements, services et commerces limitant les besoins en déplacements. Dans le même esprit, il importe de privilégier les communes disposant de la meilleure desserte en transports collectifs.

SYNTHÈSE PARTIELLE, QUESTIONS & ENJEUX

ENJEU DE LA PALETTE D'OFFRES DE LOGEMENTS A PRODUIRE

La croissance démographique d'Arlysière d'ici 2020 implique une augmentation des résidences principales

Le choix de l'évolution démographique d'Arlysière a une implication forte en matière d'habitat, qui doit prendre en compte à la fois le besoin induit par la croissance démographique proprement dite et celui induit par la diminution de la taille des ménages.

Le lien entre la croissance démographique et celle des résidences principales fonctionnant dans les deux sens, il importe fondamentalement de concevoir la politique de l'habitat comme le levier d'action stratégique permettant de freiner ou accélérer la croissance démographique pour s'approcher des objectifs visés.

ENJEU DE LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ASSOCIÉE A LA PRODUCTION DES LOGEMENTS

Une consommation foncière pour l'habitat comprise entre 250 et 540 hectares

Le SCoT Arlysière, en cours d'élaboration, joue un rôle majeur pour garantir une *gestion parcimonieuse de l'espace*. Cette idée de *gestion parcimonieuse de l'espace* n'est pas que quantitative, elle est également qualitative, donc liée à des questions de système viaire, d'architecture et de paysage.

De la même manière, la définition de l'idée de *gestion parcimonieuse de l'espace* doit prendre en compte le contexte général de la vitalité territoriale qui est également un attendu essentiel fixé au SCoT par le Code de l'Urbanisme. Ceci dit, les choix du SCoT en matière d'habitat sont essentiels puisque selon le scénario retenu, la consommation foncière passe du simple au double : de 250 à 540 hectares.

I.3.3 - LA CONSOMMATION D'ESPACE

PROBLÉMATIQUE : DES EFFETS QUANTITATIFS AMPLIFIÉS PAR UNE ÉVOLUTION DES MODES D'HABITER

Les deux tiers du territoire d'Arlyère constituent des espaces d'altitude (32%) et de forêt (49%).

La pression foncière s'exerce de ce fait en fonds de vallées, territoires à fort enjeux agricoles tant pour les exploitations laitières (prés de fauche) que pour le maraîchage et l'arboriculture. Ils se situent en **concurrence** directe avec l'urbanisation (habitat, activités économiques et de loisirs).

Quant aux surfaces agricoles, elles représentent encore **36% du territoire** (20 670 ha), une part importante comparativement à des territoires montagnards voisins. On note une relative stabilité de la surface agricole utile de 1988 à 2000 (dernier recensement officiel), malgré une baisse de celle-ci sur les secteurs de montagne, Beaufortain et le Val d'Arly.

Cette pression foncière qui s'exerce sur le territoire et qui tend à modifier la physionomie des paysages sous l'effet de l'étalement urbain :

- Le dynamisme économique du bassin albertvillois, impulsé par sa position stratégique de carrefour commercial et touristique ;
- l'implantation d'industries métallurgiques de rayonnement mondial (Ugitech...),
- le développement des stations touristiques créées dans les années 50-60 sont venues se greffer autour des noyaux villageois et sur les balcons (domaines skiabiles), avec malgré tout un effet limitant vis-à-vis de l'ampleur des changements paysagers hormis la présence des remontées mécaniques

Le rythme de construction a eu un effet d'autant plus important que les pratiques ont été « moins productives » au plan territoriales :

Concernant l'habitat, traditionnellement, l'imbrication entre espace bâti et espace agricole était de fait bien assurée ce qui n'est plus le cas. En effet la construction de logements – en grande majorité de constructions individuelles diffus en périphérie des centres-villes et des villages - s'est réalisée dans les dernières décennies en rupture avec la structure historique

Cette rupture est d'autant plus forte que des besoins nouveaux (exposition, vue, confort, espaces privés, éloignement du voisin...) liés à la progression de l'individualisme induisent des logiques d'occupation du sol nouvelles et consommatrices d'espace.

Ces nouveaux modes d'urbanisation des espaces ruraux banalisent nos spécificités paysagères en fonds de vallées et, à cause du mitage, représentent un risque d'enclavement fonctionnel et urbain, contraignant fortement le développement futur des communes ou encore la survie d'espaces agricoles et naturels.

Concernant le foncier d'activités, les sites se sont multipliés, pas toujours bien situés, pas toujours bien aménagés, ce qui obère aujourd'hui leur « productivité ainsi que la réelle capacité des collectivités à bien les gérer.

Entre 1996 et 2006 – soit en 20 années -, les **zones urbanisées** ont presque doublé en superficie : elles sont passées de 1270 ha à 2460 ha, ce qui représente 3,6% de l'ensemble d'Arlyère et une consommation de quelques 60 hectares consommés par an, ou 590 hectares consommés tous les 10 ans.

Entre 2006 et 2008, la surface urbanisée est passée de 2 460 hectares à environ 2 600 hectares, soit une consommation comprise entre 50 et 65 hectares par an.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

UN ENJEU DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ASSOCIE A L'ENJEU DE LA QUALIFICATION DES LOGEMENTS À PRODUIRE

Une consommation foncière pour l'habitat comprise entre 250 et 540 hectares

Le SCOT joue un rôle majeur pour garantir une *gestion parcimonieuse de l'espace*.

Cette idée de *gestion parcimonieuse de l'espace* n'est pas que quantitative, elle est également qualitative, donc liée à des questions de système viaire, d'architecture et de paysage.

De la même manière, la définition de l'idée de *gestion parcimonieuse de l'espace* doit prendre en compte le contexte général de la vitalité territoriale qui est également un attendu essentiel fixé au SCOT par le Code de l'Urbanisme.

Ceci dit, les choix du SCOT en matière d'habitat sont essentiels puisque selon le scénario retenu la consommation foncière passe du simple au double : de 250 à 540 hectares.

Une réflexion de même type doit être menée concernant le foncier d'activités avec pour objectifs :

- Diminution de la consommation par la structuration du dispositif sur un nombre moindre de sites,
- Amélioration de la productivité des surfaces avec par exemple la mise en œuvre d'hôtels d'entreprises, de parkings mutualisés,
- Mise en œuvre de système de gestion environnementale des zones d'activités pour diminuer leurs impacts et effets sur l'environnement,
-

Et la mise en œuvre progressive d'une logique de renouvellement urbain dont la 1^{ère} cible peut être légitimement les plus grandes zones commerciales, dans le double but de plus trop les étendre et de les adapter plus encore aux nouveaux besoins des clientèles.

//

**ARTICULATION DU SCOT AVEC LES
AUTRES DOCUMENTS
(SCHÉMAS, PLANS & PROGRAMMES)**

L'objectif de ce chapitre est de décrire l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale, avec lesquels le SCOT doit être compatible ou bien qu'il doit prendre en considération.

Les plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale sont mentionnés dans l'article L.122-4 du Code de l'Environnement. Il s'agit :

- Schémas multimodaux de services collectifs de transports,
- Plans de déplacements urbains,
- Plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée,
- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- Plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux,
- Plans nationaux d'élimination de certains déchets spéciaux dangereux,
- Schémas départementaux des carrières,
- Programmes d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates,
- Directives régionales d'aménagement des forêts domaniales,
- Schémas régionaux d'aménagement des forêts des collectivités,
- Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées,
- Programmes situés à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000.

Compte tenu de ses objectifs et de sa portée réglementaire, le SCoT n'aura pas d'incidence ni interférence avec la plupart de ces documents. L'analyse de la compatibilité et l'articulation ne porte donc que sur certains d'entre eux.

II.1 : Analyse de la compatibilité du SCoT avec le SDAGE RHÔNE - MÉDITERRANÉE

Le territoire du SCoT d'Arlyserè est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 approuvé le 26 Décembre 2009

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le SDAGE Rhône-Méditerranée fixe pour une période de 6 ans huit orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015 :

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux

- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral

Le SCoT fixe au travers de ses objectifs des éléments prescriptifs qui lui permettent d'être compatible avec les orientations du SDAGE.

Parmi les mesures édictées par le projet de SCoT : la préservation des zones d'expansion de crue, la préservation des nappes phréatiques, la gestion durable de la ressource en eau...

Le niveau de précisions et de prescriptions du SCOT ne permet pas de mettre en évidence les éventuelles incompatibilités engendrées par la mise en œuvre du SCOT avec le SDAGE.

Néanmoins, il est possible d'avancer qu'aucune des prescriptions édictées par le SCOT ne va à l'encontre des orientations fondamentales et des mesures opérationnelles territoriales développées par le SDAGE. Certaines orientations du SCOT contribuent partiellement à l'atteinte des objectifs du SDAGE avec par exemple :

- Mise en perspectives (à 20 ans des enjeux économiques, sociaux et environnementaux),
- L'instauration du principe de respect du cycle de l'eau et de non aggravation du risque d'inondation (rétention des eaux en amont),
- La préservation des axes d'écoulement et la protection des abords des cours d'eau.

II. 2 - Analyse de la compatibilité du SCoT avec la Charte du PNR du MASSIF DES BAUGES

Aux termes de l'article L. 122-3 du code de l'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale prennent en compte les programmes d'équipement de l'État, des collectivités locales, des établissements et services publics, et doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux.

La nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, pour la période 2007-2019, a retenu 3 vocations qui donnent le sens du projet de territoire pour le Massif des Bauges, elles mêmes articulées en orientations opérationnelles puis en mesures :

Vocation 1 - Un territoire animé d'une vie économique et sociale durable

Orientation 1.1 : Affirmer et valoriser une identité rurale

Mesure 1.1.1. Maîtriser l'étalement urbain, économiser l'espace

Mesure 1.1.2. Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité

Mesure 1.1.3. Développer la durabilité des activités qui sont vecteur de l'identité rurale

Mesure 1.2.1. Tendre vers l'équité d'accès aux services

- Mesure 1.2.2. Conforter les activités économiques par bassin de vie
- Mesure 1.2.3. Renforcer la qualification des ressources humaines et adapter l'offre de formation aux perspectives d'emploi local

Vocation 2 - Un territoire de patrimoines appropriés

Orientation 2.1 : Préserver et enrichir les patrimoines naturels, culturels et paysagers

- Mesure 2.1.1. Mettre en place une gestion active des patrimoines
- Mesure 2.1.2. Prévenir et maîtriser la dégradation des patrimoines et du cadre de vie
- Mesure 2.1.3. Connaître les éléments des patrimoines et devenir un territoire d'expérimentation pour la recherche appliquée

Orientation 2.2 : Assurer l'utilisation durable des ressources

- Mesure 2.2.1. Maîtriser l'utilisation des ressources
- Mesure 2.2.2. Optimiser les déchets et la gestion des énergies

Vocation 3 - Un territoire de ressourcement acceptable

Orientation 3.1: Conforter et valoriser la vocation d'espace de loisirs de proximité

- Mesure 3.1.1. Développer des activités de loisirs d'une manière acceptable par tous
- Mesure 3.1.2. Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services
- Mesure 3.2.1. Développer les lits touristiques marchands de qualité et de caractère, accompagnés de services « convénients »
- Mesure 3.2.2. Organiser la promotion du massif et la commercialisation des produits touristiques

Le SCoT fixe au travers de ses objectifs des éléments prescriptifs qui lui permettent d'être compatible avec les orientations de la Charte 2007-2019 du Parc Natural Régional du Massif des Bauges.

Parmi les mesures édictées par le projet de SCoT, certaines contribuent particulièrement aux objectifs de la Charte du PNR :

- ✓ Économie de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain ;
- ✓ Promouvoir un urbanisme et une architecture prenant en compte les principes d'intégration à l'environnement et au paysage ;
- ✓ Principe de « Juste proximité » de l'offre de services et Commerces de 1^{ères} nécessités ;
- ✓ Confortement des activités en renforçant leur diversité et celle des emplois ;
- ✓ Maîtrise de l'utilisation des ressources (eau, bois, terres agricoles, paysages...);
- ✓ Optimisation de la collecte et du traitement des déchets ;
- ✓ Économie d'énergies et recours aux énergies renouvelables ;
- ✓ Développement d'une offre d'hébergements marchands adaptés aux « 4 saisons » ;

II.3. - Articulation du SCoT avec les différents plans et programmes

Le réseau de site Natura 2000

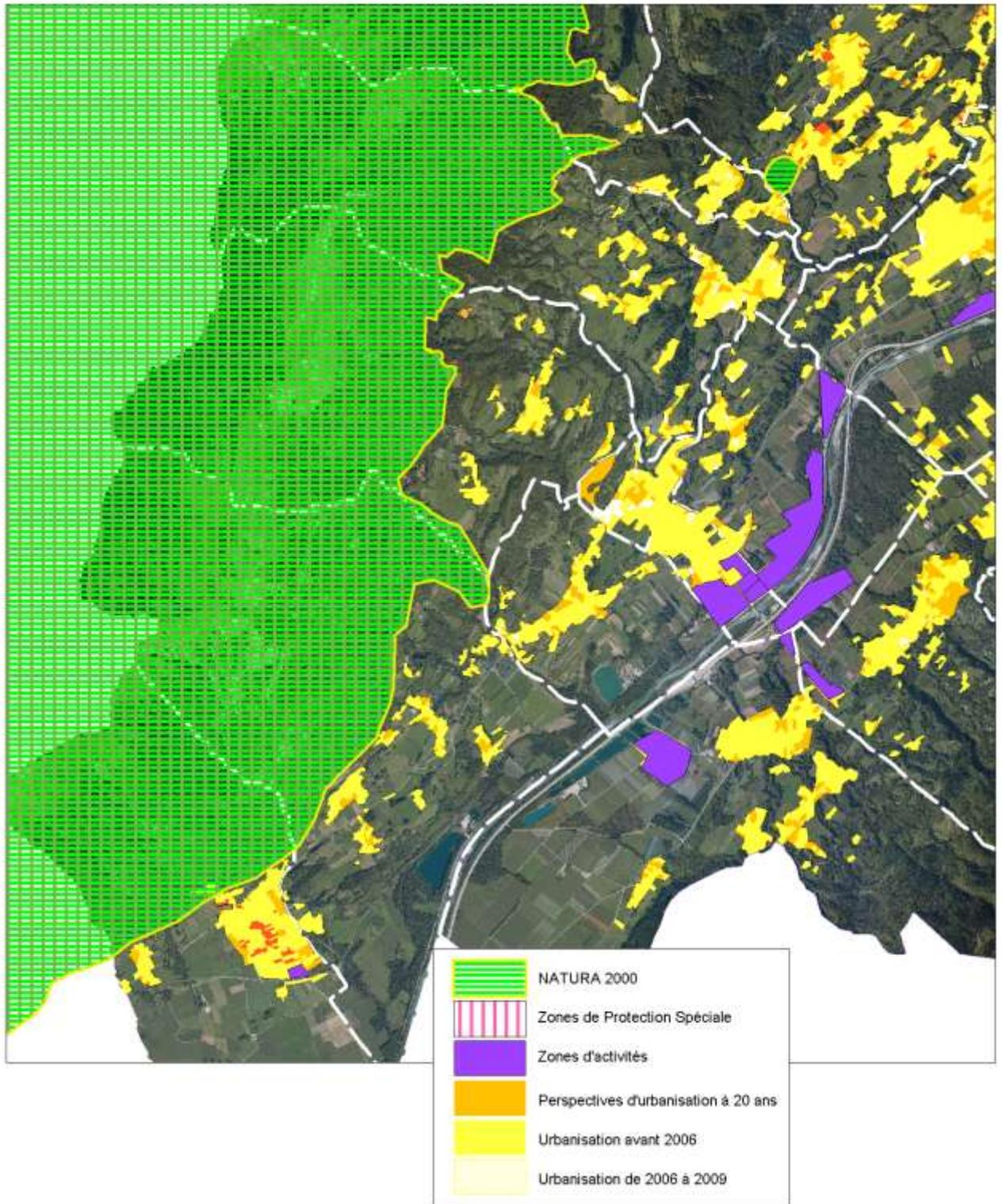
Préservation de l'intégralité des sites NATURA 2000

| Surface | | Opérateur | État d'avancement de la démarche | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| totale | incluse dans le SCOT | | validation du document d'objectifs | signature des contrats |
| TOURBIERE ET LAC DES SAISIES (directive Habitats) | | | | |
| 288 ha | 288 ha | Office national de la forêt | 1999 | 1 contrat en cours |
| RESEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA BASSE VALLEE DE L'ISERE (directive Habitats) | | | | |
| 822 ha | 9,5 ha | Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie | 2005 | 3 contrats en cours |
| PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES (directive Habitats) | | | | |
| 14513 ha | 2976 ha | Parc naturel régional des Bauges | 2005 | nombreux contrats en cours |
| PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES (directive Oiseaux) | | | | |
| 14513 ha | 2976 ha | Parc naturel régional des Bauges | 2005 | nombreux contrats en cours |

Le SCoT, tant par ses perspectives d'urbanisation, la création de nouveaux espaces d'activités ou d'équipements majeurs respecte les zones Natura 2000, comme le démontre les 2 cas particuliers suivants (voir carte détaillée en page suivante) :

- La directive HABITAT du Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère,
- La directive Oiseaux concernant la Partie orientale du massif des bauges.

ZONAGE NATURA 2000 EN HAUTE COMBE DE SAVOIE



Le Plan régional pour la qualité de l'air

Le Plan régional pour la Qualité de l'air (PRQA) a été arrêté par le Préfet de la région Rhône-Alpes le 1er février 2001, en application de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le PRQA propose 4 orientations :

1. Développer la surveillance de la qualité de l'air
2. Surveillance des effets sur la santé et sur l'environnement.
3. Maîtriser les émissions pour améliorer et préserver la qualité de l'air
4. Mieux informer le public

Le ScoT ne prescrit pas directement concernant la qualité de l'air. La croissance démographique et économique engendrera une augmentation des besoins en mobilités mais les principes de densifications, la concentration des activités et la mise en œuvre d'un transport Collectif sur l'axe central permettront de limiter les trafics.

Le recours aux énergies renouvelables permettra également la réduction des émissions polluantes.

Le Plan départemental d'élimination de déchet ménager et assimilé

Le département de la Savoie est doté d'un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé en 2003. Les principaux objectifs qualitatifs et quantitatifs sont les suivants :

- **La réduction à la source**
- **Les collectes séparatives et la valorisation matière** (Développement et généralisation des collectes sélectives, finalisation du réseau de déchetteries, y compris déchetteries de montagne, accueil systématique des DMS en déchetteries, mise à profit de toute opération de construction, d'aménagement, réhabilitation immobilière pour rendre possible, favoriser et optimiser les collectes.
- **La gestion des boues**
- **Le traitement des déchets résiduels** (avec notamment la réalisation d'un réseau de centres de stockage des matériaux inertes (CET 3) en concertation avec le Plan départemental de gestion des inertes du BTP.
- **La maîtrise des coûts** (renforcement de l'intercommunalité pour la gestion des déchets),
- **Les déchets des activités** (prise en compte des déchets des activités habituellement collectés en mélange avec les ordures ménagères et/ou Mise en place éventuelle d'une filière spécifique).

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord

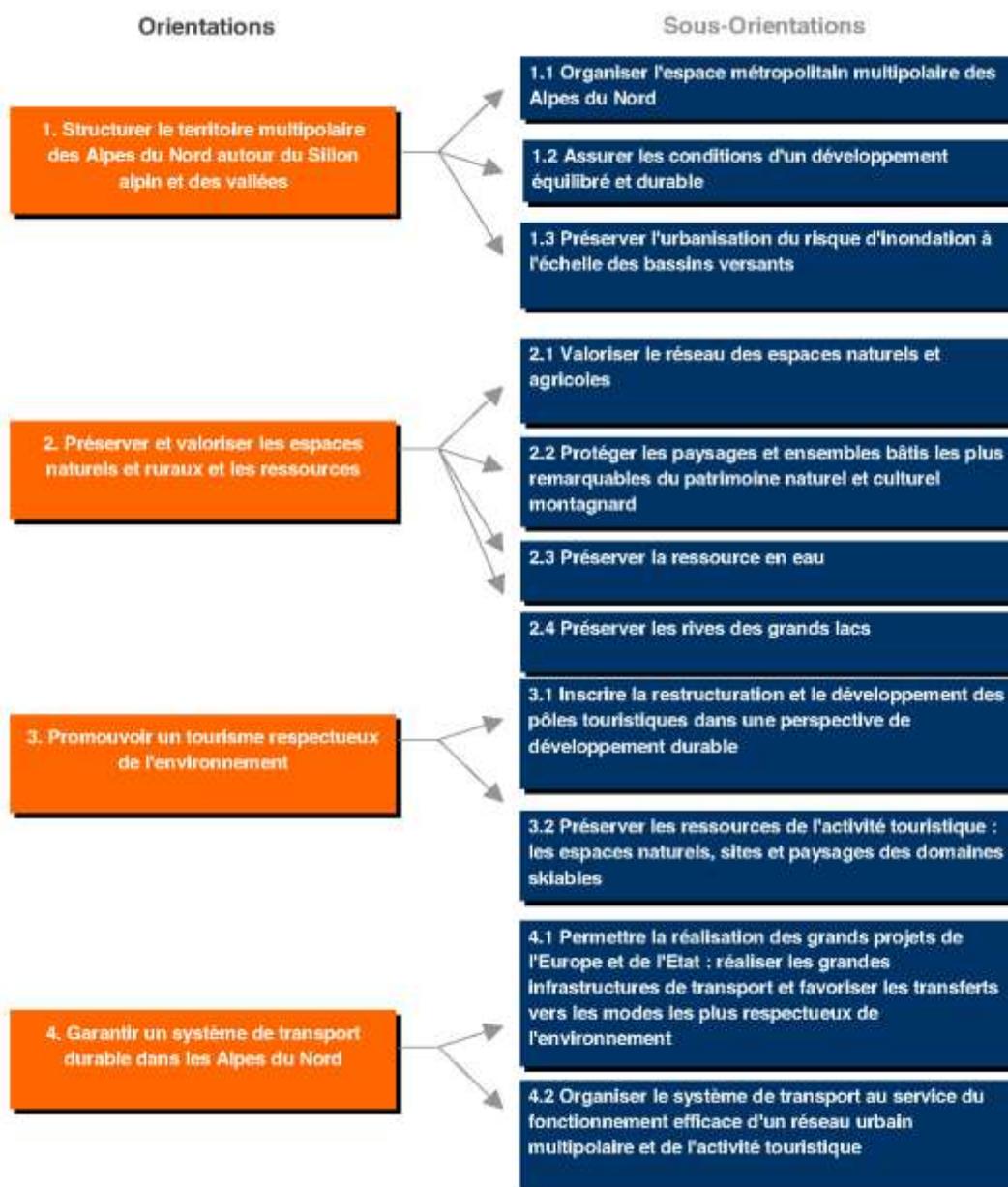
La DTA des Alpes du Nord, qui recouvre les départements de la Savoie, de la Haute Savoie, la partie orientale du département de l'Isère et les communes drômoises appartenant au Parc Naturel du Vercors, concerne donc l'ensemble du territoire du SCoT d'Arlysère.

Prônant un développement plus structuré du territoire, plus qualitatif que quantitatif, conciliant le dynamisme économique et universitaire avec une gestion économe de l'espace et un développement accru des transports collectifs et ferroviaires, conciliant l'aménagement de l'espace et la préservation de territoires naturels, et souhaitant articuler la complémentarité entre les espaces d'altitude, les coteaux et les fonds de vallées, la DTA des Alpes du Nord identifie 6 grands objectifs :

1. Organiser la métropole du Sillon alpin dans un espace multipolaire
2. Garantir le droit au logement, par une offre diversifiée et accessible à tous

3. Préserver un système d'espaces naturels et ruraux et les ressources naturelles et patrimoniales
4. Organiser la poursuite du développement économique, et s'appuyer sur les pôles de compétitivité
5. Pérenniser le potentiel touristique
6. Garantir un système de transport durable, pour les liaisons internationales

Ces objectifs sont traduits par la Directive Territoriale d'Aménagement en orientations et sous-orientations :



Concernant la 1^{ère} orientation, le SCoT Arlysère s'inscrit particulièrement bien dans les 3 principes qui la sous-tendent:

- Le SCoT identifie une armature urbaine à partir de la quelle elle définit des niveaux de densité moyen à atteindre sur la durée du SCoT, et dont la valeur est d'autant plus élevée que le niveau de polarité préexistant est fort.
- Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le SCoT d'Arlysère a posé en principe fondamental l'économie de l'espace avec la définition d'un volume maximal d'extensions urbaines (243 ha dont 125 ha pour l'habitat et 84 ha pour les activités), volume global qui est territorialisé par commune dans le DOG et le principe de coordination entre l'urbanisation et le développement du transport collectif.

III

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

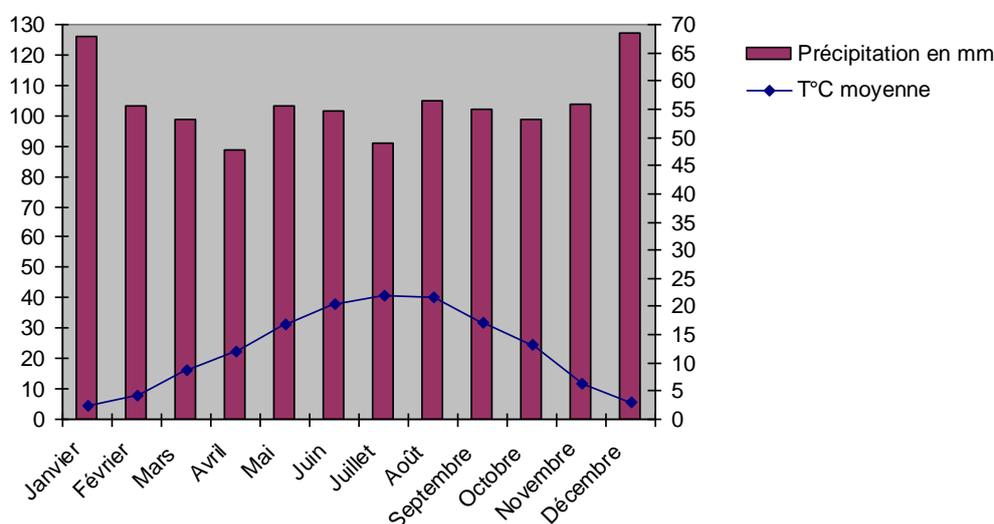
III.1- LE CONTEXTE PHYSIQUE

III.1.1. LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET SON ÉVOLUTION

Le climat de la Savoie et du territoire du SCOT est largement déterminé par l'influence du relief, obstacle sur le trajet des masses d'air océaniques, mais aussi déterminant d'effets de versant et de gradients altitudinaux de températures.

Le climat général est celui d'une montagne humide dans un contexte de début de continentalité.

Diagramme ombrothermique de la station météo d'Albertville JO (moyenne sur 15 ans).

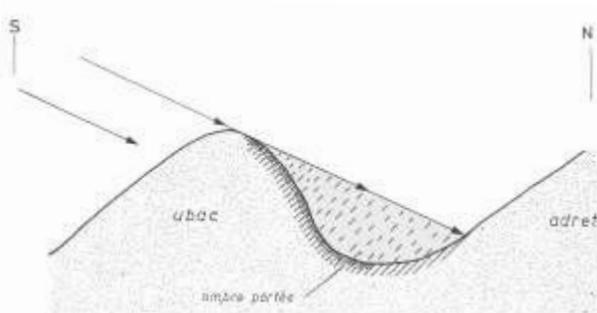


□ Les températures

Les températures sont le paramètre de continentalité le plus évident, avec de forts écarts thermiques saisonniers : des hivers relativement froids (2,5 °C au mois de janvier) et des étés chauds (21,9°C au mois de juillet). La moyenne annuelle des températures, relevée à la station météorologique d'Albertville JO de 1993 à 2007, est de 12,3°C. Avec l'altitude, cette moyenne chute selon un gradient thermique de l'ordre de 0,5°C pour 100 mètres, soit une différence de 10,7 °C entre Albertville (355 mètres) et l'Aiguille Croche (2 487 mètres).

Les versants introduisent de fortes variations de températures.

Schéma de l'ensoleillement adret-ubac
(source : Estienne et Godard)



L'adret, versant ensoleillé, reçoit l'énergie solaire toute l'année. Le phénomène atteint son maximum dans les vallées orientées Est Ouest. Les versants d'ubac peuvent demeurer à l'ombre une grande partie de l'hiver : ils

sont ainsi plus frais et plus humides. L'homme a longtemps évité d'y construire son habitation, laissant ces espaces aux prés et aux bois.

Par temps anticyclonique, l'air froid, plus lourd, peut se glisser sous l'air chaud, plus léger : l'air froid "coule" vers le bas du relief, provoquant ainsi une inversion des températures (il fait plus chaud en altitude que dans la vallée). La première terrasse est ainsi climatiquement plus favorable que le fond de vallée.



Inversion des températures : l'air froid stagne dans la vallée (A.W. octobre 2007)

❑ Les précipitations et l'enneigement

La répartition géographique des précipitations est fortement liée à la configuration topographique. Les hauteurs pluviométriques moyennes annuelles sont ainsi assez contrastées. Au pied des massifs, la station d'Albertville JO présente un cumul de précipitations élevé : 1 249 mm/an.

Quatre flux météorologiques sont à l'origine des principaux épisodes de précipitations :

- le régime de Nord Ouest apporte les précipitations (notamment hivernales) les plus significatives,
- le régime de Sud Ouest occasionne également de fortes précipitations,
- le régime de Nord occasionne des précipitations faibles sur le massif des Aravis et modérées et courtes sur le Beaufortain,
- le régime de Sud est toujours associé, dans le Beaufortain, au phénomène de foehn ; les précipitations sont modérées.

L'importance et la durée du manteau neigeux sont conditionnées par les précipitations, les températures (liées notamment au gradient thermique) et l'exposition. Le manteau neigeux s'inscrit dans certaines limites caractéristiques :

- une limite basse, environ 900 mètres, au-dessous de laquelle le manteau est sporadique,
- une limite haute, environ 1500 mètres, à partir de laquelle les variations même annuelles du manteau neigeux (tant en durée qu'en épaisseur) deviennent plus faibles; il s'agit de la limite utile pour les stations de ski.

La variation de la limite haute conditionne la viabilité économique des stations de ski. Or, depuis les années 1970, cette limite s'élève régulièrement.

Les caractéristiques topographiques et géographiques du massif du Beaufortain, au pied du Mont Blanc, lui confèrent un niveau d'enneigement moyennement important (« grenier à neige »). Ce massif connaît, à 1200 mètres d'altitude, un enneigement moyen comparable à celui observé à 1600 mètres dans les autres massifs.

La durée moyenne d'enneigement y est de 40 à 50 jours d'octobre à mai. Les cumuls de neige fraîche peuvent atteindre des niveaux conséquents : entre 350 et 400 centimètres à 1000 mètres d'altitude et entre 420 et 550 centimètres entre 1200 et 1600 mètres d'altitude.

L'épaisseur de la couche de neige au sol peut atteindre 1 mètre en janvier à 1200 mètres d'altitude. Les derniers hivers ont cependant été moins favorables.

L'enneigement du massif des Aravis est aussi assez important. A La Clusaz (1500 m en ubac), l'épaisseur du manteau neigeux dépasse 1 mètre durant 28 jours par hiver, en moyenne.

❑ Les vents

Le pied des massifs est peu venté, avec une vitesse moyenne annuelle de 5,2 m/s enregistrée à Albertville JO. Le vent est déterminant sur les hauts versants, où il peut souffler avec violence. La montagne connaît sa propre circulation avec les brises de vallées et les brises de versants. (= brises montantes et descendantes ou brises anabatiques et catabatiques)

Il existe une forte dissymétrie entre les versants exposés aux vents d'Ouest ou de Sud et les versants abrités. Les masses d'air humides s'élèvent en abordant le relief et abandonnent de fortes quantités d'eau sur les flancs exposés. De l'autre côté, le versant sous le vent est sec, parcouru par un air qui se réchauffe en descendant (effet foehn).

Quelle évolution du climat ?

À partir du milieu du XIXe siècle, les données disponibles montrent un réchauffement du climat à l'échelle de la planète. L'élévation des températures est proche de 1°C. Le réchauffement est particulièrement marqué au cours des trois dernières décennies (1975–2005). L'émission anthropique de gaz à effet de serre est la principale cause de ce réchauffement, l'activité volcanique et les variations solaires n'étant plus suffisantes pour expliquer cette évolution.

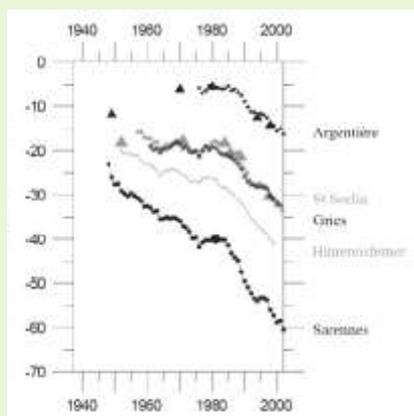
Le réchauffement climatique peut avoir de nombreuses conséquences dans le massif Alpin. C'est même l'un des facteurs déterminants de cette région.

Les étés sont, en moyenne, plus secs

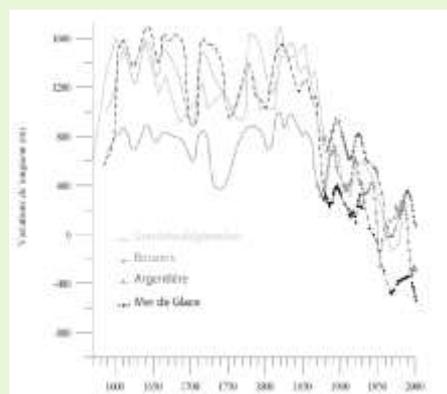
et en hiver, la neige s'avère plus aléatoire dans les stations de moyenne montagne. Le suivi de l'enneigement à la station du col de Porte, en Chartreuse (1325 m), par le Centre d'étude de la neige montre une baisse tendancielle de la couverture neigeuse au cours des cinquante dernières années, alors même que les précipitations n'ont pas diminué : l'évolution de l'enneigement paraît devoir être attribué à l'augmentation des températures.

Les mesures de variation du volume et de l'altitude du front des glaciers montrent une tendance très nette au retrait.

La limite altitudinale où l'accumulation neigeuse compense intégralement la fonte pourrait se relever de 300 à 500 mètres d'ici 2100. Les conséquences d'une modification de l'étagement climatique sont multiples : relèvement de la limite supérieure de la forêt, modification de la flore, modification du régime des eaux même en l'absence d'évolution du volume annuel des précipitations, enneigement aléatoire avec des incidences sur le fonctionnement des stations de sports d'hiver.... La diminution de la couverture neigeuse se traduit par un recours de plus en plus fréquent à l'enneigement artificiel.



Evolution de la masse de 5 glaciers européens (de 1945 à 2001)
(Source: Saga climat: quel avenir?)



Fluctuation des fronts de 4 glaciers des Alpes depuis le XVII^{ème}
(Source: Saga climat: quel avenir?)

III.1.2. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

La topographie exprime le travail des glaciers qui ont dessiné des vallées en U et celui de l'érosion qui a tracé des gorges dans les roches tendres (calcaires) → surtout micascistes sur notre territoire : gorges du Doron, de l'Arly)

Au Sud d'Albertville, le massif des Bauges forme une ligne de crêtes à plus de 2000 mètres d'altitude au-dessus d'un étroit plateau (600 mètres d'altitude) qui surplombe la vallée de l'Isère d'environ 250 mètres. En rive gauche, la pointe avancée du massif de la Vanoise (= massif du Grand Arc) domine la vallée de 1750 mètres (La Grande Lanche : 2110 m). → on ne parle pas de la basse tarentaise ? le point culminant de ce massif est le Grand Arc à 2484m qui fait bien partie du territoire par son versant sud-est (commune de St Paul)

Au Nord, l'Arly s'écoule dans une gorge profonde au pied de la chaîne des Aravis, qui culmine à 2616m avec la pointe de la Balme (commune de la Giettaz).

Le centre du territoire du SCOT est occupé par le massif du Beaufortain, dont l'altitude oscille entre 1500 et 3000 mètres (Aiguille de Grand Fond 2920m). Le relief est ici plus ouvert. Beaufort même, installé sur les bords du Doron, se situe à 740 mètres d'altitude.

III.1.3. LE CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le territoire du Scot s'étend à cheval sur les Préalpes calcaires et sur les massifs centraux cristallins, que sépare la Combe de Savoie.

Les Préalpes calcaires sont représentées par le massif des Bauges et par la chaîne des Aravis. Les terrains sédimentaires, datés du Jurassique inférieur (Lias), moyen (Bajocien) et supérieur (Tithonien), sont des calcaires plus ou moins durs et des schistes. Le relief présente de spectaculaires plissements, que l'érosion a découverts en d'impressionnantes falaises. De grandes étendues de moraines ont été laissées par les glaciers sous la ligne de crête des Aravis. La terrasse dominant la vallée de l'Isère, dans le massif des Bauges, est constituée de marnes intercalées de passées calcaires, à l'origine de sols meubles favorables à l'agriculture.

Les massifs centraux cristallins sont représentés par le Beaufortain. Le socle cristallin affleure au niveau de Beaufort sous la forme de granites. Mais, la plus grande partie de ce massif, (c'est la partie orientale du massif qui est sédimentaire, la région d'Albertville est constituée de schistes d'origine métamorphique → cf carte géologique) En fait les sommets les plus hauts du Beaufortain sont constitués de roches sédimentaires... ce sont des nappes de charriage rattachées à la zone valaisanne)

Cette situation se traduit par une très faible représentation spatiale des sols acides et par une prédominance des sols calcaires ou décalcifiés. Mais, les terrains meubles sont peu épais(?).

III.1.4. LE CONTEXTE BIOGÉOGRAPHIQUE

Le territoire d'Albertville appartient au secteur alpin du domaine phytogéographique des hautes montagnes d'Europe, que caractérisent un important contingent d'espèces arctiques, le genre *Soldanella* et la majorité des Gentianes, Androsaces, Joubarbes et Saxifrages européennes. Ce secteur est une île au sein de la grande région eurosibérienne : son peuplement végétal et animal apparaît comme un vestige des périodes froides, dont le territoire pourrait se contracter sous l'effet du réchauffement climatique.

Les niveaux altitudinaux représentés se situent entre le collinéen supérieur et l'alpin inférieur.

SYNTHESE ET ENJEUX

L'ENJEU DE L'ADAPTATION DES ACTIVITES HUMAINES DANS LES 20 PROCHAINES ANNEES AU VU DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La planification fut longtemps indifférente au climat, donnée réputée stable. Le réchauffement global et le renchérissement des énergies fossiles ont modifié la donne.

Il s'agit de concevoir l'organisation d'une armature urbaine favorable aux réductions de consommations énergétiques liées aux transports, dans un territoire en partie contraint par sa topographie.

La lutte contre la dérive climatique impose aujourd'hui de concevoir une organisation de l'espace économe en énergie...

... en réduisant les déplacements individuels habitat travail et habitat services

... en permettant le transfert des mobilités sur les modes de transport les plus économes, notamment sur le rail.

L'évolution du climat impose aussi une adaptation, au moins dans trois domaines :

- l'adaptation stratégique et économique des stations de sports d'hiver face aux conséquences du changement climatique.

Un réchauffement de 1°C se traduit par un relèvement de 200 mètres de l'étagement climatique. Or, les modèles prévoient une augmentation des températures moyennes d'au moins 2 °C au cours du siècle.

Les pistes de ski de la région d'Albertville s'allongent entre 1250 et 1600 mètres pour les plus basses et entre 1600 et 1990 mètres pour les plus hautes. L'économie du tourisme hivernal sera nécessairement impactée par l'évolution climatique en cours.

Le massif du Mont Blanc bénéficie de précipitations abondantes qui tempèrent provisoirement l'incidence du réchauffement sur les stations. La prudence exige cependant de limiter dans le temps l'amortissement des investissements, de les asseoir sur un fonctionnement hiver été et de rendre les stations attractives même en l'absence de neige.

- l'agriculture,

Le relèvement de l'étagement climatique signifie aussi un relèvement de la limite altitudinale de la forêt et une nouvelle vitalité des processus de conquête par la végétation ligneuse des pâturages sous exploités. Le pastoralisme verra son rôle d'entretien de l'espace renforcé.

- l'alimentation en eau.

III.2 – LES ESPACES NATURELS, PRODUCTEURS DE BIODIVERSITÉ

III.2.1. HABITATS, FLORE ET FAUNE

□ *L'occupation des sols*

Les espaces naturels (forêts, friches, alpages et roches) couvrent 79,1 % de la superficie totale du territoire de l'Arlyère. La naturalité d'une partie de ces espaces peut cependant être affectée par l'exploitation forestière ou par les équipements de ski alpin. L'espace urbanisé n'occupe que 3,5 % du territoire, mais il a doublé au cours des vingt dernières années et les zones d'habitat dispersées ne sont pas comptabilisées dans les surfaces artificialisées.

Occupation des sols du territoire d'Arlyère

| | | <i>Superficie Km²</i> | <i>Proportion %</i> | |
|---------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------|
| <i>Forêt</i> | <i>Forêt résineuse</i> | 157,84 | 48,3 | 56,2 |
| | <i>Forêt feuillue</i> | 119,89 | | |
| | <i>Forêt mixte</i> | 83,63 | | |
| <i>Végétation ligneuse clairsemée</i> | | 59,38 | 7,9 | 23,7 |
| <i>Pelouses et pâturages naturels</i> | | 132,50 | 17,7 | |
| <i>Prairies</i> | | 45,10 | 6,0 | |
| <i>Cultures diverses</i> | | 61,88 | 8,3 | 10,4 |
| <i>Vergers</i> | | 16,05 | 2,1 | |
| <i>Roches nues</i> | | 38,78 | 5,2 | 6,2 |
| <i>Eau</i> | <i>Cours d'eau</i> | 2,53 | 1,0 | |
| | <i>Plan d'eau</i> | 4,76 | | |
| <i>Urbain</i> | | 26,26 | 3,5 | 3,5 |
| TOTAL | | 748,60 | 100 | 100 |

□ *La forêt*

· *La végétation*

La forêt est la couverture végétale naturelle depuis le fond de vallée jusqu'à une altitude de 2000 à 2500 mètres environ selon l'exposition et les micro-conditions édaphiques. Elle couvre 40 % du territoire. Les défrichements des siècles passés ont ouvert les vallées, les bas de versants ainsi que les sommets au profit des pâtures d'altitude.

Ailleurs, l'exploitation forestière a modifié les compositions floristiques ne laissant que quelques îlots de forêt naturelle sur les terrains inexploitable. Aujourd'hui, sous l'effet de la déprise agricole, la forêt gagne à nouveau des territoires au détriment des herbages : elle couvre près de la moitié de la surface du périmètre du SCOT.

Les étages collinéen et montagnard sont le domaine de la forêt feuillue (hêtres, chênes, charmes, tilleuls, érables...) ; il s'agit principalement ici de la hêtraie neutrophile ou calcaire. Sur les pentes fortes, cette hêtraie cède la place aux forêts de pentes dominées par les érables, le tilleul ou le frêne. Les bords des cours d'eau sont colonisés par l'aulne glutineux et le frêne commun pour former un boisement linéaire (aulnaie-frênaie) plus ou moins large qualifié de ripisylve.

Avec l'altitude, les résineux s'introduisent dans les formations forestières pour donner des boisements mixtes, en particulier la hêtraie-sapinière qui domine.

Ils deviennent dominants à partir de l'étage subalpin. Plusieurs formations résineuses sont présentes dans le territoire du SCOT :

- les pessières, formations d'épicéas, pures ou en mélange avec le Sapin pectiné

- les pinèdes à pins sylvestres ;
- les pinèdes à pins de montagne, formation subalpine ouverte avec un sous-bois buissonnant très développé ; se rencontrent en particulier une forme acidophile à Rhododendron ferrugineux et une forme xérocline (sèche) sur calcaire à Laïche humble.

Il existe donc très peu de réelles « pinèdes » sur Arlysère, les seuls pins (pins cembro, pins à crochets) que l'on rencontre généralement sont localisés dans la zone de combat et ce sont des arbres isolés.

Sur les 38 000 Ha de forêt présents sur le territoire, la moitié appartient à des propriétaires privés. Quelques 30 000m³ de bois sont vendus chaque année par la forêt communale, tandis que le manque de transparence et la dispersion des transactions en forêt privée rend difficile l'estimation des volumes commercialisés.

La forêt privée est très morcelée (1,2 Ha en moyenne/propriétaire) et insuffisamment exploitée : elle vieillit et se régularise. On constate alors une réelle perte de biodiversité ainsi qu'une sensibilité aux aléas naturels (des peuplements dépassent 450 m³/ha !). L'effort d'investissement en desserte forestière est insuffisant pour maintenir le niveau de la récolte de bois à la hauteur de la demande des entreprises.

Car au-delà de son rôle sur la biodiversité, la forêt joue également sur le territoire Arlysère d'autres rôles environnementaux et économiques :

- protection contre les risques naturels (érosion, chute de blocs, avalanches)
- production de bois énergie et de bois construction
- préservation des ressources en eau potable
- maintien du paysage, élément fondamental de l'attractivité touristique du territoire
- fonction récréative et d'accueil du public pour de nombreuses activités de plein air

Elle représente une ressource abondante mais hétérogène et insuffisamment exploitée.

Conscient du rôle primordial de la forêt sur son territoire, tant d'un point de vue environnemental qu'économique et touristique, le territoire Arlysère s'est engagé en 2005 dans l'élaboration d'une Charte forestière territoriale, rassemblant au tour de la démarche les collectivités, entreprises et socioprofessionnels liés à la filière.

Sans entrer dans le détail de cet important travail (disponible par ailleurs), on retiendra les points suivants concernant la filière locale :

- des forêts sous exploitées, en raison du morcellement de la propriété, des difficultés d'accès (relief, pistes) et de la multiplicité des propriétaires. Ce qui pose un problème de stabilité des peuplements et remet en cause leur rôle multifonctionnel (i.e. la valeur paysagère et touristique de la forêt).
- Une 1ère transformation importante, représentant 40,4 % des sciages produits en Savoie.
- Une fragilité des exploitants forestiers, des entreprises de travaux forestiers et des scieurs, face à la concurrence européenne ;
- Concernant la seconde transformation : des professions atomisées, des savoir-faire spécifiques, avec au total plus de 200 entreprises locales développant des compétences dans tous les domaines : architecte, maître d'œuvre, charpentier, constructeur de maison, menuisier, ébéniste, fabricant de meubles,

Le marché de la construction constitue une véritable voie pour le développement de la filière locale, en lien avec la stratégie du territoire visant à développer de réelles compétences en matière d'éco construction et de performance thermique des bâtiments.

En plus du développement du bois de construction (intéressant tant pour l'habitat individuel que pour les bâtiments agricoles, industriels et collectifs), l'analyse a montré un fort potentiel pour le bois énergie qui est de plus en plus sollicité pour l'alimentation de réseaux de chaleur.

La Charte Forestière du Territoire Arlysère, issue d'une volonté forte des élus et des entreprises, a été signée en 2007. Son programme d'action s'oriente selon 3 axes :

1. Accroître les parts de marché du bois local et développer des démarches de produits impliquant toute la filière.
2. Favoriser l'exploitation et la valorisation de la forêt et adapter sa gestion pour produire durablement un bois d'œuvre de qualité, assurer un approvisionnement des entreprises et renforcer son rôle de protection.
3. Se concerter, sensibiliser, faire découvrir la forêt et la filière bois de notre Territoire.

Aujourd'hui, la mise en œuvre du programme d'actions est conduite au travers d'une ingénierie territoriale dédiée. Un plan de mobilisation des bois a notamment été finalisé en 2010, permettant d'orienter les travaux d'amélioration de la desserte forestière.

Concernant le rôle de protection contre les risques naturels, les forêts communales et privées jouent, dans certains cas, un rôle important en matière de protection active et passive contre les risques naturels. Ouvrages « vivants », elles nécessitent des interventions adaptées, hiérarchisées selon les enjeux du Territoire. Les collectivités d'Arlyère doivent en permanence adapter leurs activités à ces contraintes, en matière de travaux de protection et d'aménagement, à travers leurs documents d'urbanisme. Le dynamisme local, conjugué à une attente de protection de plus en plus forte de la société, ont augmenté les enjeux et par la même les risques prévisibles. Pour répondre à ces enjeux, Arlyère est engagé aux côtés de l'ONF dans un projet INTERREG (2009/2012) visant notamment à :

- identifier l'ensemble des forêts jouant un rôle de protection contre les risques naturels sur son territoire
- Tester des méthodes de gestion de ces forêts, au travers de chantiers pilote afin d'établir un référentiel technique, financier et juridique à destination des décideurs locaux.

La faune

L'étagement de la végétation en fonction de l'altitude se traduit par une distribution étagée d'une partie de la faune forestière. Celle-ci réagit à la composition et à la structure des formations ligneuses (futaie feuillues, futaies mixtes, forêts résineuses, boisements bas). Les Oiseaux sont d'excellents descripteurs de cette diversité

Caractères de l'avifaune des formations boisées montagnardes (source : Lebreton, 1976)

| | Nb d'espèces | Densité aviaire | Nb d'espèces typiques | Espèces caractéristiques |
|-------------------------------|--------------|-----------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aulnaie verte | 16 | 41,6 | 1 | Fauvette des jardins, Tétraz lyre |
| Ripisylve | 22 | 45,2 | 5 | Grive litorne, Rousserolle verderolle, Sizerin, Fauvette des jardins, Mésange à longue queue |
| Cembraie | 25 | 45,8 | 2 | Cassenoix moucheté, Merle à plastron |
| Mélézin | 29 | 63,8 | 2 | Pipit des arbres, Pouillot de Bonelli |
| Sapinière | 27 | 53,9 | 2 | Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm |
| Pessière humide | 27 | 62,2 | 3 | Merle à plastron, Bec croisé, Chouette de Tengmalm |
| Pessière sèche | 26 | 50,1 | 3 | Rouge-queue à front blanc, Venturon montagnard, Casse noix |
| Pinède (Pin à crochet) | 20 | 32,0 | 1 | Mésange huppée |
| Pinède (Pin sylvestre) | 26 | 45,2 | 2 | Mésange huppée, Bec croisé |

Le Mélézin est la formation qui accueille le plus grand nombre d'espèces d'Oiseaux et la plus forte densité de peuplement aviaire. La ripisylve et, dans une moindre mesure, les pessières, sont les formations les plus typées dans cet environnement montagnard. Les formations résineuses se distinguent des formations feuillues par quelques Passereaux spécialisés (Mésange huppée, Mésange noire, Roitelet huppé, Cassenoix moucheté, Bec croisé des sapins). L'aulnaie verte est un enjeu pour la conservation du Tétraz lyre et la hêtraie sapinière pour celle de la Gélinoite des bois et de la Chouette de Tengmalm.

Etage collinéen et montagnard : forêt feuillue où se mélange le Hêtre, l'Erable sycomore et le Chêne (base).



Etage alpin, le plus vulnérable aux évolutions climatiques.



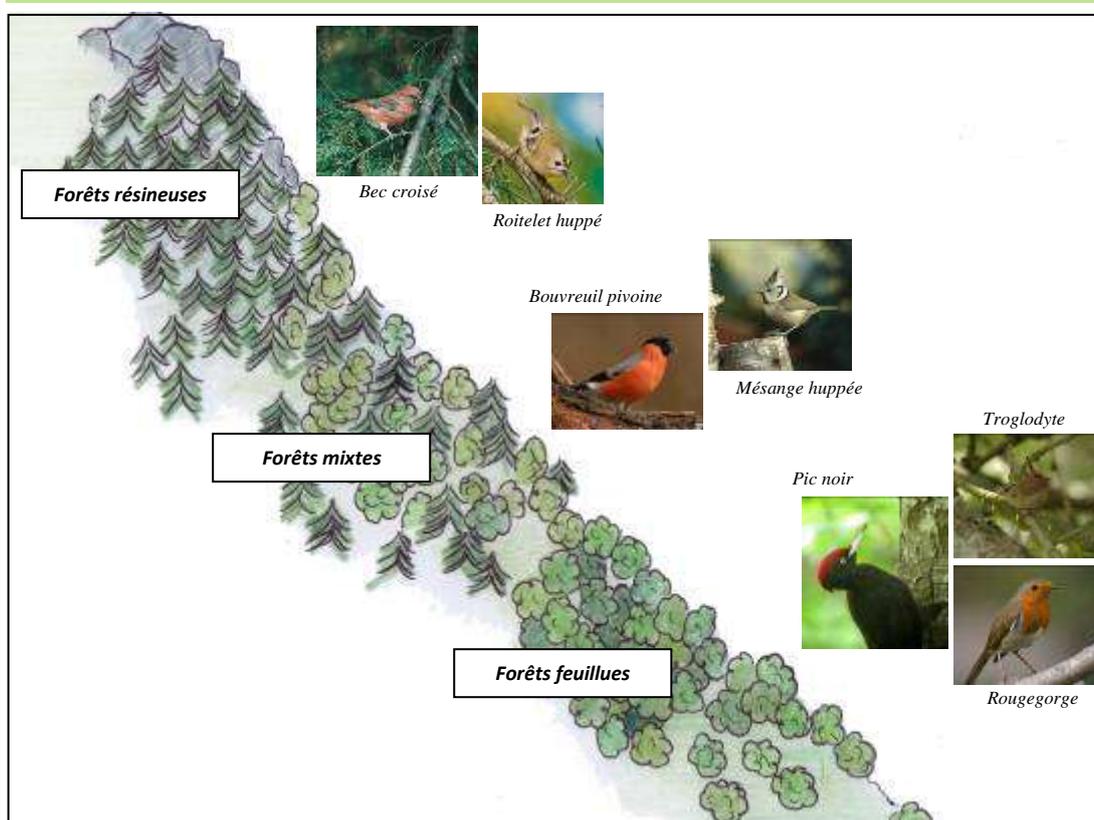
Étage montagnard et subalpin : forêt mixte (hêtre, sapin, mélèze) et résineuse (épicéa).



Les massifs forestiers constituent un refuge pour de nombreux Mammifères, parcourant un vaste domaine vital. Ainsi, le Chevreuil, le Cerf élaphe, le Renard et le Sanglier sont communs dans les boisements surplombant les vallées de l'Arly et de l'Isère. Plus en altitude, les boisements sont également fréquentés par le Lièvre variable et le Lynx.

Le Lynx

Exterminé à la fin du XIXème siècle, le Lynx est réapparu dans les grands massifs forestiers préalpins au courant des années 70. Bien installé dans le massif de la Chartreuse et la Montagne de l'Epine, il semble peu à peu coloniser les Bauges, le Beaufortain et les Aravis. Sur le territoire du SCOT, des observations récentes témoignent de son passage sur les communes de la Bâthie, Cohennoz et Saint Paul sur Isère. Le développement de populations viables demeure étroitement lié au maintien de connexion entre les grands massifs forestiers, permettant à terme la jonction entre les populations alpines et jurassiennes.



Répartition de l'avifaune sylvoicole selon les différents types d'habitats forestiers

□ Les prairies et pâturages

· La végétation

Selon l'altitude et les conditions édaphiques locales, différents types de prairies vont se différencier.

Au dessous de 600 mètres et sur les terrains bien drainés, la prairie à Fromental est la formation potentiellement la plus répandue ; elle se rencontre dans les vallées et sur le bas des versants (étage collinéen).

Sa diversité floristique peut être élevée, surtout sur les versants exposés au Sud, en l'absence d'intrants et lorsqu'elle est fauchée après la floraison. Son extension européenne a considérablement régressée au profit des cultures de céréales, ce qui explique sa présence à l'annexe I de la directive "Habitat" (Natura 2000).

Au-dessus de 600 mètres, la prairie Fromental cède la place, en passant par des formations intermédiaires, à la prairie de fauche de montagne dominée habituellement par la Trisète commune et avec une forte richesse spécifique potentielle dont nombre de plantes montagnardes : Renouée bistorte, Astrance majeure, Gentiane jaune, Trolle d'Europe. Cette prairie figure également à l'annexe I de la directive "Habitat".



Le Trolle d'Europe, l'Astrance majeure et la Gentiane jaune se rencontrent dans les prés d'altitude.

Le pâturage appauvrit les prés sous l'effet du piétinement, des déjections animales et de l'abroustissement et ce d'autant plus que la charge pastorale est élevée en particulier pour le pacage des bovins. Lorsque le pâturage est suffisamment continu, les prés de fauche sont remplacés par des pâturages à Ivraie et Crételle ou par des pâturages à Liondent hispide en altitude.

Dans certaines conditions, ce sont des pelouses, formations herbeuses plus ou moins continues et rases, qui se développent. Les sols calcaires et secs encore relativement profonds des altitudes moyennes (bas des versants des Bauges et des Aravis) accueillent la pelouse semi-aride du Mesobromion. C'est une formation potentiellement très riche et colorée avec notamment nombre d'Orchidées ; les pelouses sèches de Marthod constituent par exemple une des dernières stations savoyardes de l'Orchis punaise, espèce protégée au plan national.



L'Orchis punaise, une rare orchidée est présente dans les pelouses sèches de Marthod.

En altitude (étages alpin et subalpin), ce sont des pelouses spécialisées qui prennent place sur les sols plus ou moins évolués et profonds. Elles accueillent une flore riche et diversifiée dont beaucoup d'espèces emblématiques des montagnes : gentianes, Panicaut des Alpes, aconits, Ancolie des Alpes. De nombreuses variantes existent en fonction des microconditions édaphiques (nature du substrat, épaisseur du sol, exposition...). Sur les substrats acides (Beaufortain) ou décalcifiés, ce sont des pelouses à Nard raide qui dominent ; sur substrat calcaire, ce sont les pelouses à Laïche ferrugineuse (forme mésophile⁵), les pelouses à Elyne sur les crêtes (forme méso-xérophile⁶) et les pelouses à Soslérie et Laïche sempervirente (forme xérothermophile⁷).

Les pelouses sont toutes inscrites à l'annexe I de la directive "Habitat".

⁵ se développant dans des conditions moyennes principalement du point de vue humidité.

⁶ se développant dans des conditions moyennes à sèches.

⁷ se développant dans des conditions sèches et chaudes.

En l'absence d'un entretien régulier ou sous l'effet d'une exploitation plus extensive, les prairies sont rapidement colonisées par des végétaux ligneux. S'installent alors des fruticées (groupements d'arbustes épineux et/ou à petits fruits) aux étages collinéen et montagnard ou des landes alpines en altitude qui provoquent la fermeture des milieux puis à terme le passage aux forêts.

- **La faune**

Souvent bordés par des boisements, les prairies de fauche et les pâturages abritent une avifaune plus ou moins variée selon l'altitude associant des espèces des milieux ouverts (Tarier pâtre, Accenteur alpin, Traquet motteux,...) et des milieux bocagers ou semi-ouverts (Accenteur mouchet, Pipit des arbres, Bruant jaune,...).

Les herbages sont également le terrain de chasse et de gagnage de nombreux mammifères forestiers (Renard, Cerf, Chevreuil, Sanglier) remplacés en altitude par des espèces plus montagnardes comme le Bouquetin des Alpes, le Chamois, le Lièvre variable et la Marmotte.

Les surfaces en herbe sont le milieu de prédilection d'une partie des Lépidoptères (papillons), des Hyménoptères (Abeilles et Fourmis) et des Orthoptères (Criquets, Sauterelles). La présence locale de l'Azuré des paluds, de l'Azuré de la Sanguisorbe ou du Damier de la succise y est caractéristique des prairies humides. Victimes de la régression des milieux humides, ces trois papillons bénéficient d'une protection européenne au titre de la directive Habitats.

□ **Les landes d'altitude**

Deux landes alpines principales croissent sur les massifs montagneux autour d'Albertville : la lande basse à Camarine hermaphrodite et Airelle des marais et la lande haute à Rhododendron ferrugineux, toute deux inscrites à la directive "Habitat".

- **La végétation**

La première, qui croît sur substrat acide, est bien représentée dans le Beaufortain. C'est une lande basse (quelques centimètres) adaptée aux conditions rudes des hautes altitudes, elle se rencontre notamment sur les crêtes très exposées au vent.

La lande à Rhododendron colonise les pierrailles, les éboulis et les pelouses sur substrat siliceux ou calcaires, elle est présente dans le Beaufortain, les Bauges, les Aravis et le Massif du Grand Arc. Assez sensible au froid, elle nécessite une abondante couverture neigeuse tout au long de l'année ; elle évite les crêtes et se rencontre donc dans les étages subalpin, parfois montagnard, en ubac. Elle peut se développer sous couvert arboré de pins et mélèzes.

S'y ajoutent les brousses d'aulnes verts, fourrés denses d'aulnes verts riches en hautes herbes se développant sur sols humides et acides du massif du Grand Arc et du Beaufortain.

Les landes connaissent actuellement une extension du fait de l'abandon des alpages.

- **La faune**

La faune des landes alpines est sans doute la plus vulnérable, en raison de sa sensibilité aux dérangements, des évolutions enclenchées sous l'effet du réchauffement climatique et des pressions d'aménagement qui s'exercent sur cet habitat.

La Perdrix Bartavelle (*Alectoris graeca*) et le Tétrás lyre (*Tetrao tetrix*), deux galliformes de montagnes que l'on peut observer au sein des landes du territoire du SCOT.



C'est notamment le domaine d'espèces boréo-alpines très spécialisées, reliques des périodes glaciaires réfugiées au-dessus de la limite naturelle des forêts : Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Tétrás lyre. L'espèce caractéristique de l'avifaune est le Pipit spioncelle. C'est aussi du Lièvre variable, de la Marmotte, de l'Hermine et du Bouquetin des Alpes, ainsi que le territoire de chasse de l'Aigle royal et le gagnage du Chamois.

Le Tétrás lyre et les autres galliformes de montagne

Au sein du territoire du SCOT, les galliformes de montagnes sont représentés par 4 espèces fréquentant les boisements mixtes (Gélinotte des bois), les landes et la limite supérieure des forêts (Tétrás lyre, Perdrix bartavelle), jusqu'aux pentes rocheuses (Lagopède des Alpes).

Identifié comme vulnérable sur la liste rouge régionale des espèces menacées, le Tétrás lyre apparaît aujourd'hui comme le plus sensible aux altérations de son habitat. Le recul du pastoralisme dans les secteurs les plus contraignants entraîne la fermeture des milieux semi-ouverts nécessaires à sa survie. A l'inverse, l'exploitation pastorale tend à se concentrer sur les espaces les plus favorables, conduisant à une intensification des pratiques, incompatible avec sa reproduction.

L'ensemble des galliformes de montagne sont également pénalisés par les stations de ski qui induisent un dérangement et des risques de collisions avec les câbles des remontées mécaniques.

□ **Les zones humides**

· **La végétation**

Les cours d'eau, en particulier l'Arly et l'Isère, dessinent des vallées plus ou moins larges et introduisent des formations humides. Les fonds de vallées conservent, malgré une forte urbanisation et la présence de plusieurs axes de communications importants, une mosaïque de prairies et de bois humides, de zones inondables et d'étangs qui introduit une flore spécialisée et parfois rare. Prairies humides à Molinie, Phragmitaies ("roselières"), mégaphorbiaies (prairies humides plus ou moins entretenues de hautes herbes : reine des prés, angélique, épilobes...) et tourbières (qui font l'objet d'une description complète dans la partie suivante) ponctuent le paysage de la vallée mais aussi localement des pentes et des sommets.



La Gagée jaune et le Sabot de vénus, deux espèces protégées en France, sont présentes dans la zone humide du vallon de Tamié.

L'Isère et l'Arly (entre Marthod et Venthon) présentent encore, malgré des aménagements hydrauliques forts, des caractéristiques naturelles de rivières de montagne avec des écoulements variés, des boisements alluviaux (ripisylve) et la présence de bancs de graviers végétalisés (épilobes, fourrés de saules) ou non.

· **La faune**

Dans les vallées, l'Arly et l'Isère sont localement accompagnés d'habitats alluviaux de qualité favorables à l'avifaune paludicole, comme la Rousserole verderolle, le Bruant des roseaux et la Rousserole turdoïde, trois espèces inféodées aux roselières figurant sur la liste rouge régionale des espèces menacées. Les bancs de graviers colonisés par une végétation pionnière accueillent des oiseaux d'eau vive comme le Chevalier Guignette, en danger sur la liste rouge régionale, et le petit Gravelot. Le Cincle plongeur est une des caractéristiques de cette avifaune fluviatile.

L'ichtyofaune de l'Arly et de l'Isère est dominée par des espèces salmonicoles⁸ : l'association de la Truite de rivière, de la Loche franche et du Chabot (poisson bénéficiant d'une protection européenne au titre de la directive Habitats) est indicatrice de la qualité et de la bonne oxygénation des eaux. La présence du Castor témoigne du maintien d'une certaine naturalité du lit du cours d'eau.

Le Castor

En dépit de nombreux barrages difficilement franchissables sur la basse vallée de l'Isère, le Castor est très présent sur le cours d'eau, en particulier dans le secteur de Montmélian.



La juxtaposition de boisements riverains, de roselières et de zones humides profite aux amphibiens : Grenouille rousse, Grenouille agile, Grenouilles vertes, Crapaud commun Salamandre tachetée.

En altitude, de nombreuses mares, marais et dépressions humides ponctuent l'ensemble du territoire du SCOT. Pénalisé par l'altitude, le cortège d'Amphibiens est limité à trois espèces, la Grenouille rousse, le Crapaud commun et le Triton alpestre, présentant localement des effectifs abondants.

□ Les tourbières d'altitude

Les massifs du Beaufortain et des Bauges sont ponctués par un réseau important de tourbières liées à des apports pluviométriques importants et dont la nature est étroitement liée à la roche mère sous jacente. Ce sont des milieux particulièrement fragiles colonisés par une flore et une faune rares et spécialisées.

· La végétation

En terrain calcaire, les tourbières se caractérisent par le développement de nombreuses laïches et de mousses particulières de la famille des hypnacées qui forment la tourbe sur laquelle se développe la zone humide. Les tourbières alcalines sont très diverses et se composent de prairies humides à forte diversité floristique comme les prairies à Molinie bleue (tourbières des Pémonts, tourbière des Georgières, tourbière du Praz).

En terrain cristallin, les tourbières acides se caractérisent par le développement de sphaignes. Au fur et à mesure de leur développement, ces mousses finissent par former des bombements de tourbe au dessus de la nappe phréatique où s'épanouissent des espèces spécialisées rares comme le Rossolis à feuilles rondes, petite plante carnivore, la Laïche des borbiers et la Scheuchzérie des marais, très rare en région Rhône Alpes.

Le Rossolis à feuilles rondes capture des insectes grâce à ses poils glanduleux.



⁸ données des pêches électriques effectuées sur l'Arly (station de Ugine) et sur l'Isère (station de Gilly-sur-Isère) par le conseil supérieur de la pêche



Au stade ultime d'évolution de la tourbière acide, une formation boisée remplace les groupements herbeux ; ce sont les tourbières boisées : forêts plus ou moins denses d'épicéas à sphaignes et myrtilles. Elle se rencontre notamment dans la vaste tourbière des Saisies qui présente l'ensemble des degrés d'évolution des tourbières depuis les eaux libres jusqu'au bois d'épicéas.

La Scheuchzérie des marais est protégée à l'échelon national.

Les tourbières abritent un riche cortège d'Odonates (Libellules et Demoiselles) boréo-alpines, comme à Villard-sur-Doron, où les tourbières du Lata du Vaz sont signalées comme un site odonatologique majeur à l'échelle des Alpes françaises. Le maintien d'un réseau de tourbières conséquent permet ainsi la présence de la Leucorrhine douteuse, du Sympétrum noir, de la Cordulie des Alpes et de l'Agriion hasté, quatre espèces figurant sur la liste rouge régionale des espèces menacées.

Les tourbières accueillent également un cortège d'oiseaux typique des milieux semi ouverts, associant le Sizerin flammé, le Tarin des aulnes et le Tarier pâtre. Au printemps, les clairières tourbeuses constituent des places de chant privilégiées lors de la parade nuptiale du Tétraz lyre. Localement, sont également signalées la Perdrix Bartavelle et la Gélinothe des bois.



□ **Falaises, éboulis et milieux rupestres**

· **La végétation**

Typiques en particulier des zones montagneuses, les éboulis sont des surfaces instables constituées de blocs, de pierres et de débris rocheux sur les versants escarpés. Ils accueillent une végétation plus ou moins éparse et pionnière qui fluctue selon la nature de la roche (siliceuse ou calcaire) et l'exposition de l'éboulis.

Les falaises et les dalles rocheuses sont colonisées par les lichens, les mousses et les fougères. Quelques plantes supérieures parviennent à se développer dans les fissures et anfractuosités des roches : saxifrages, androsaces, orpins ; plantes qui se développent également sur les éboulis.

· **La faune**

Les falaises calcaires des Bauges et des Aravis accueillent la nidification des rapaces rupestres, notamment le Faucon pèlerin, l'Aigle royal et le Grand Duc d'Europe. Le Gypaète barbu, disparu des Alpes au début du XXème siècle, est occasionnellement observé sur le territoire du SCOT depuis qu'il a été réintroduit dans les Aravis. D'autres oiseaux typiques des milieux rocheux sont présents comme le Merle de roche, le Crève à bec rouge et le Tichodrome échelette.

Comme l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) est lié à un relief abrupt associé à des milieux ouverts.



Les parois rocheuses escarpées sont également le domaine du Bouquetin des Alpes et du Chamois.

L'Aigle royal et les grands rapaces de montagne

Actuellement, trois rapaces strictement liés aux milieux rocheux, peuvent être observés sur le territoire du SCOT : l'Aigle royal, le Gypaète barbu et le Faucon pèlerin.

L'Aigle royal et le Gypaète barbu présentent des exigences écologiques relativement similaires. Tous deux sont liés à un relief abrupt présentant des milieux ouverts, site de chasse et des rochers pouvant abriter leur nid. Régulièrement observé sur le territoire du SCOT, l'Aigle royal semble présent dans l'ensemble des massifs environnants (Beaufortain, Grand Arc, Aravis et Bauges). Le Gypaète barbu demeure plus rare : victime de persécutions, il avait disparu de l'ensemble du massif alpin au début du XXème siècle. Il est aujourd'hui de retour dans les Aravis, grâce à un programme de réintroduction européen (lâchers dans la Combe de Doran, 1999 – commune de Sallanches).

Largement implanté dans les Bauges, le Faucon pèlerin est un oiseau emblématique des milieux rupestres de la combe de Savoie (Grésy-sur-Isère, Montaille, Cléry, Verens-Arvey, Plancherine, Mercury).

III.2.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

□ Les réservoirs biologiques

Lorsque la forêt s'installa en Europe occidentale au moment du réchauffement postglaciaire, les sommets alpins représentèrent un refuge pour la flore et la faune des périodes froides, un vaste îlot au-dessus de l'immensité boisée. La déforestation médiévale puis la densification de l'occupation humaine au cours du XXe siècle ont créé une mosaïque de territoires plus ou moins favorables à la biodiversité végétale et animale et multiplié les obstacles (lignes d'urbanisation, infrastructures linéaires, vastes cultures sans arbre) aux flux biologiques. Aujourd'hui, la vie sauvage dépend de l'existence de noyaux de peuplement reliés entre eux par des corridors (chapelets de boisements, cours d'eau, haies ...).

Le massif alpin constitue un noyau de peuplement d'importance continentale. Il a, par exemple, rempli cette fonction du XVIe au XIXe siècle en alimentant les populations d'ours bruns, de loups et de lynx des territoires périphériques.

L'occupation humaine des fonds de vallée et le relief découpent l'espace en quatre entités de tonalité différente : le massif des Bauges, le massif des Aravis, le Beaufortain et le massif du Grand Arc. Les relations entre ces différents massifs sont entravées par l'urbanisation et la route nationale 90 dans la vallée de l'Isère, par la route nationale 212 et l'urbanisation dans la vallée de l'Arly. Des fenêtres subsistent à l'amont d'Ugine.

□ Corridors et obstacles

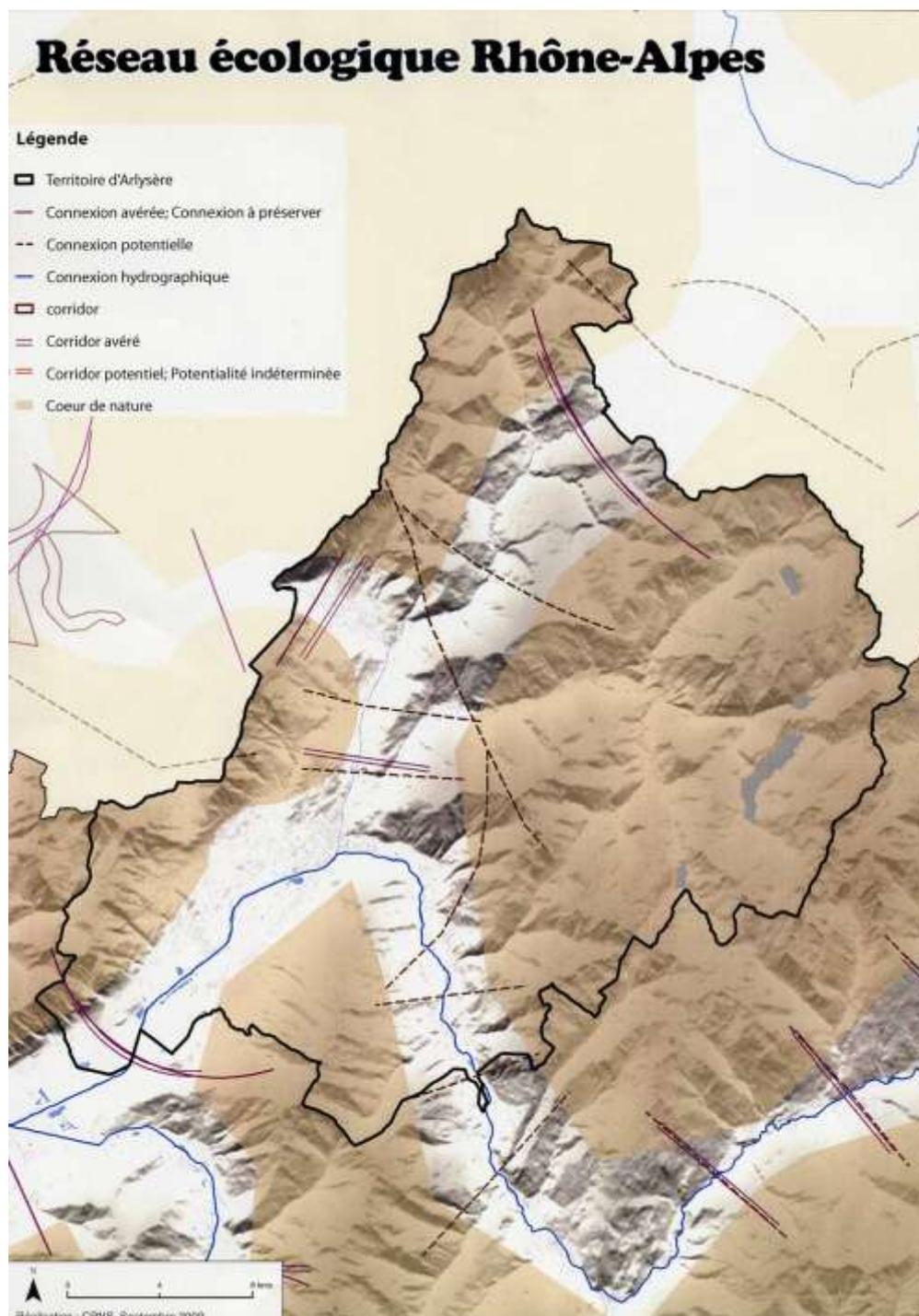
Le territoire du SCOT constitue un carrefour biogéographique au cœur des Alpes, interconnecté avec le Massif du Mont Blanc à l'Est, la massif du Bargy-Aravis au Nord, ainsi que la Tarentaise et la Maurienne au Sud. Le développement des stations de ski dans le massif du Beaufortain (Crest-Voland, Flumet / Notre Dame de Bellecombe, les Saisies, Arêches / Beaufort) pénalise néanmoins la naturalité d'une partie de ces espaces, entraînant altération des habitats naturels et dérangement de la faune.

Dans les vallées, les cours de l'Arly et de l'Isère facilitent les échanges entre les secteurs fluviaux amont et aval en dépit d'un profil affecté par le creusement de gravières et le passage d'axes routiers majeurs.

L'urbanisation croissante des vallées couplée à la multiplication des infrastructures linéaires (voie rapide) tend à fragmenter le territoire du SCOT et à réduire les possibilités de liaisons naturelles entre les différents grands massifs.

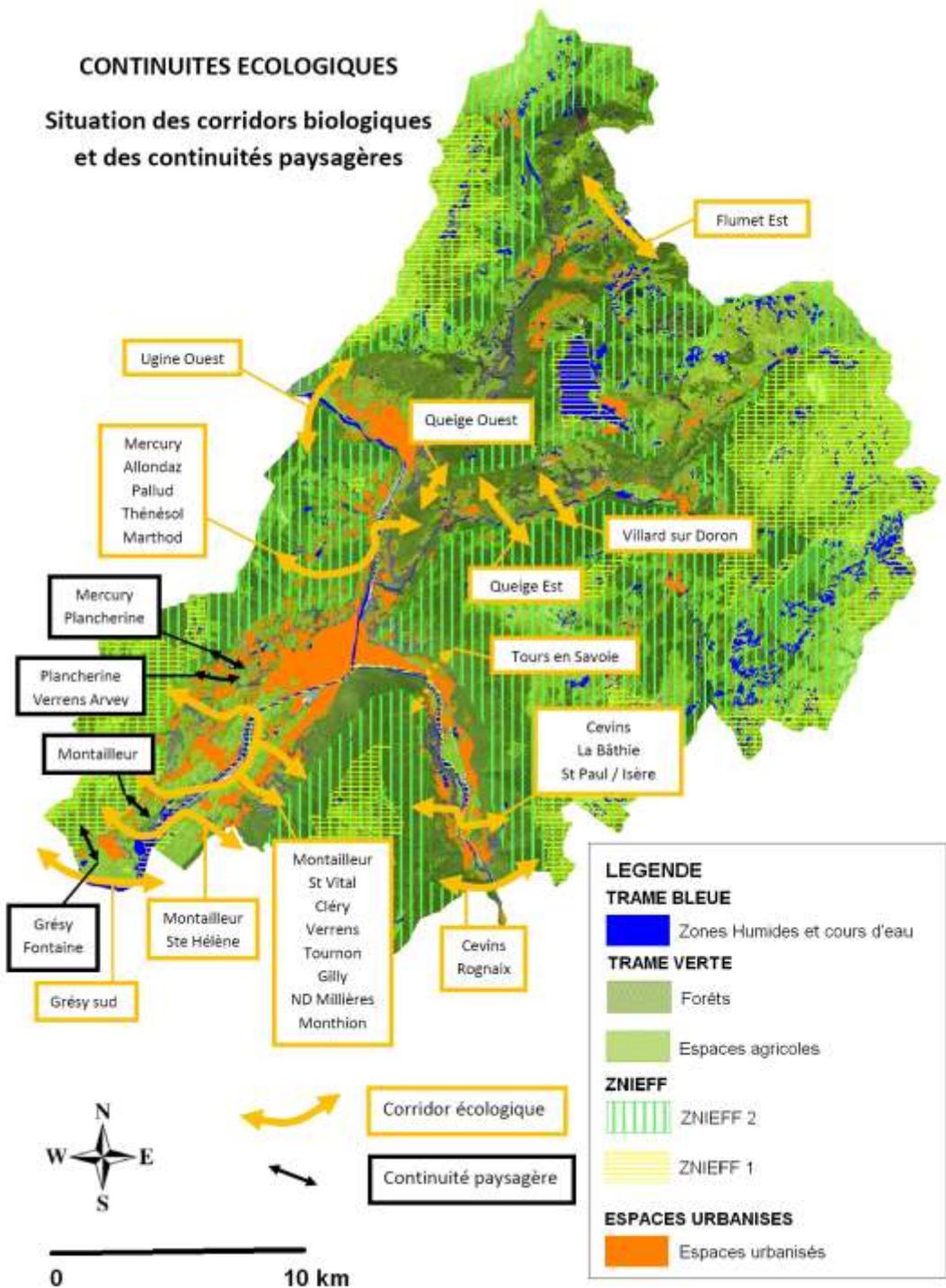
Les continuités écologiques ont fait l'objet d'une étude à l'échelle régionale dans le cadre de la détermination des Réseaux écologiques de Rhône-Alpes, visant à préserver et restaurer les réseaux indispensables au déplacement des espèces. Les résultats de cette étude, présentés en page suivante, ont été affinés par un travail commun avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie qui sera présenté dans le Document d'Orientations Générales.

Dans ce but, la Région Rhône-Alpes a lancé en mars 2007 une vaste étude destinée à identifier et cartographier les réseaux écologiques de son territoire.



Carte de préfiguration régionale

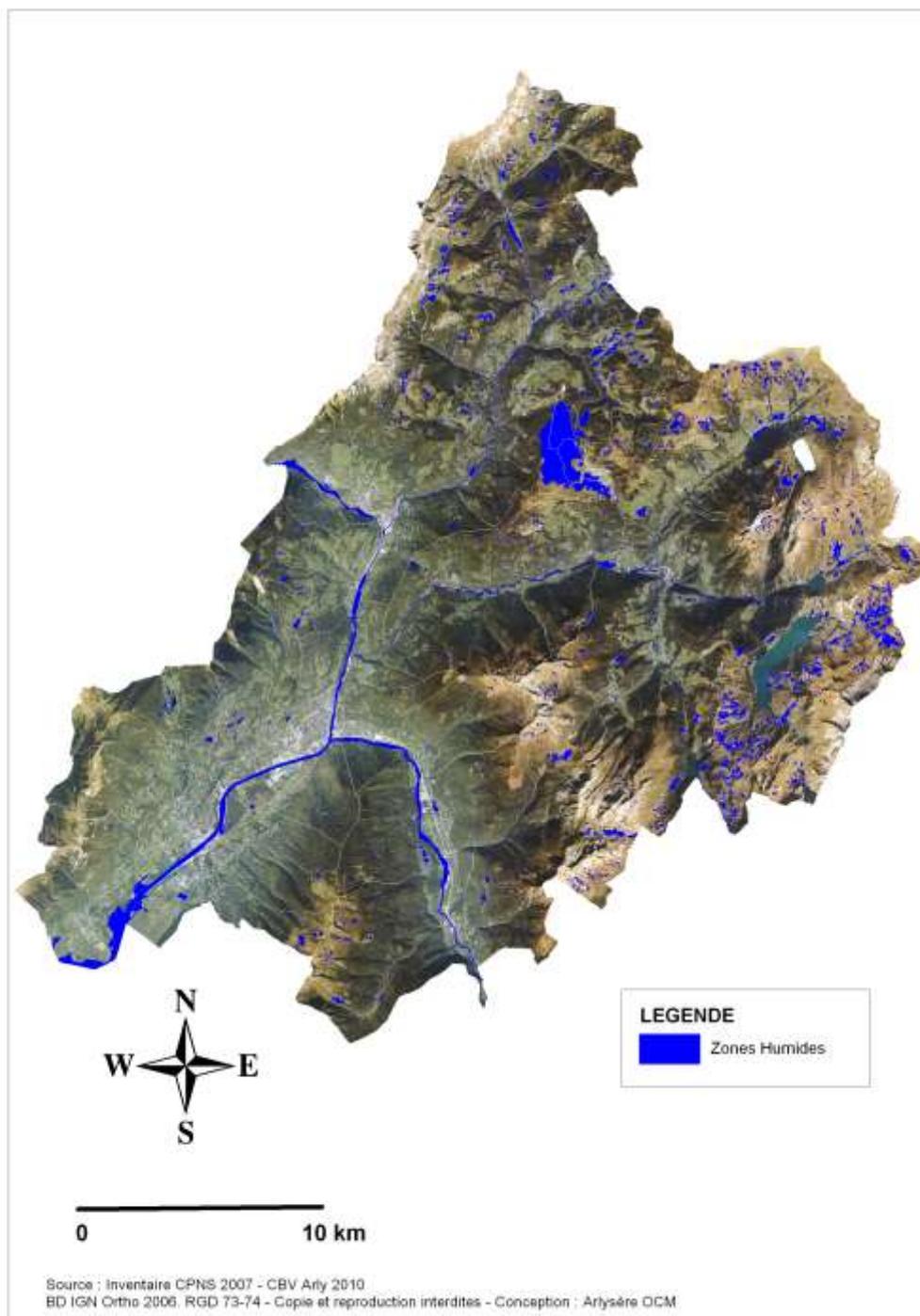
CONTINUITES ECOLOGIQUES
Situation des corridors biologiques
et des continuités paysagères



BD IGN Ortho 2006, RGD 73-74 - Copie et reproduction interdites - Conception : Arlysère OCM

L'état initial de l'environnement recense également des éléments qui jouent le rôle de corridors écologiques :

- Le « chevelu » des petits ruisseaux, qui maillent le territoire
- Les Zones humides, inventoriées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie pour le compte du Conseil Général (inventaire des zones humides de plus de 1000 m² selon 3 critères : - biologiques (présence d'espèces végétales indicatrices), pédologiques (hydromorphie des sols), - hydrologiques (inondabilité).



III.2.3. PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX ET OUTILS DE PROTECTION

□ *Les périmètres d'alerte*

- **Les zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF)**

Le périmètre du SCOT est concerné par 7 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type II qui s'étendent sur près de 500 km², couvrant 67 % du territoire. Au sein de ces vastes ensembles naturels, des inventaires plus approfondis (ZNIEFF de type I) ont été réalisés sur 23 sites aux potentialités biologiques marquées : tourbières, landes, prairies de fauche, écosystèmes alluviaux, forêts de montagnes, falaises et éboulis.

- **Les zones humides remarquables**

Le périmètre du SCOT comporte plus d'un millier de zones humides en cours de recensement par le Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie, à partir desquelles seront prochainement définies les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones stratégiques pour la gestion des eaux (ZSGE).

Le point réglementaire

Les ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention particulière. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il constitue en revanche une preuve de la richesse écologique d'un espace :

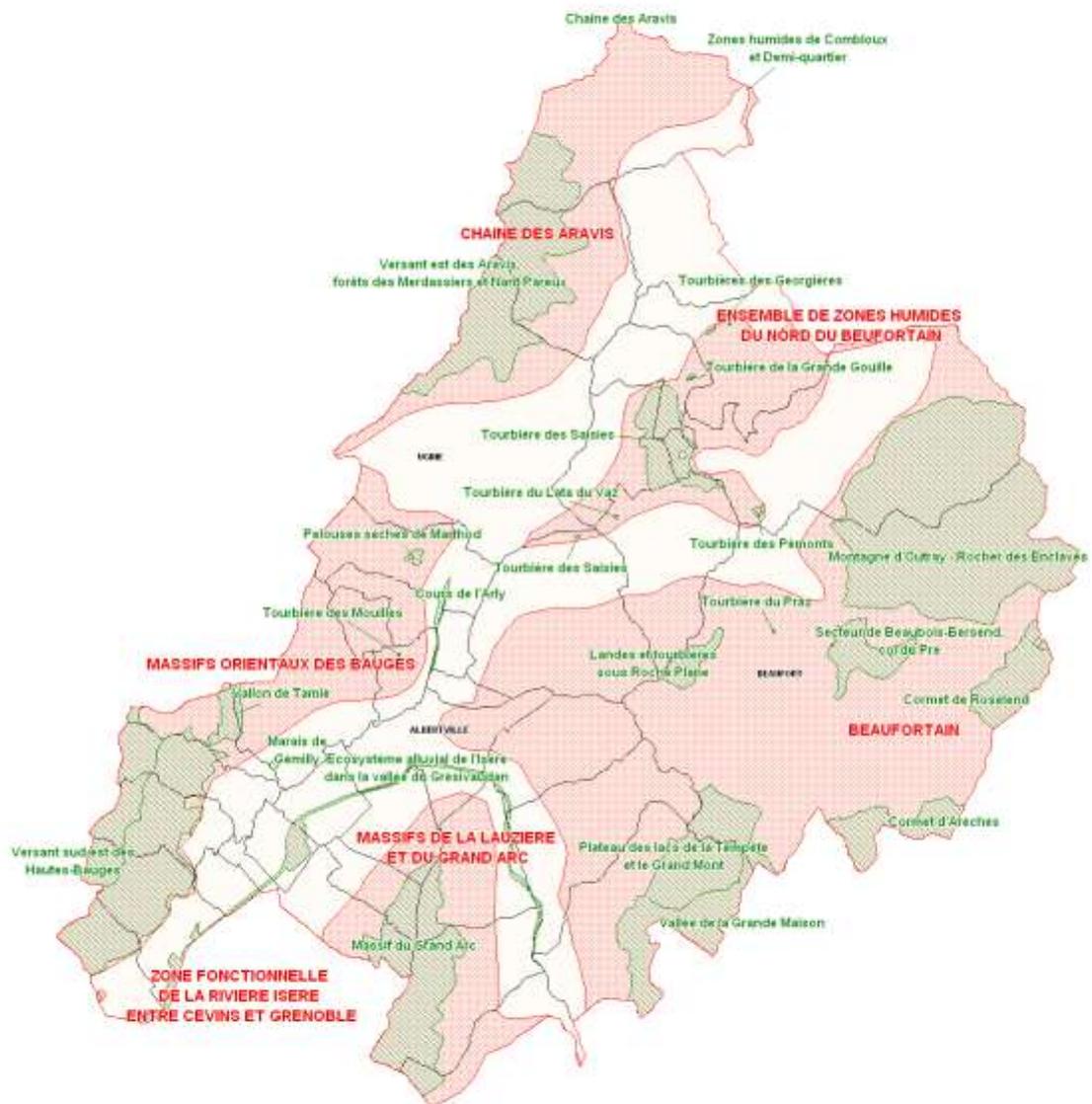
- *de taille limitée défini par la présence d'espèces ou de milieux rares (ZNIEFF de type I)*
- *de taille plus vaste présentant des potentialités biologiques importantes (ZNIEFF de type II)*

Le SDAGE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux relatif au bassin Rhône – Méditerranée – Corse prévoit la nécessité de préserver les zones humides, ce qui au niveau du SCOT implique :

- *que les choix d'urbanisation préservent l'intégrité des zones humides*
- *que soit pris en compte dans les projets d'aménagement non seulement les zones humides, mais aussi leur bassin d'alimentation*

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | SCOT ARLYSÈRE : Diagnostic environnemental |
| | LES PERMETRES D'INVENTAIRE Les zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique |
| Source : DIREN Rhône-Alpes | Avril 2008 1 / 225 000 |

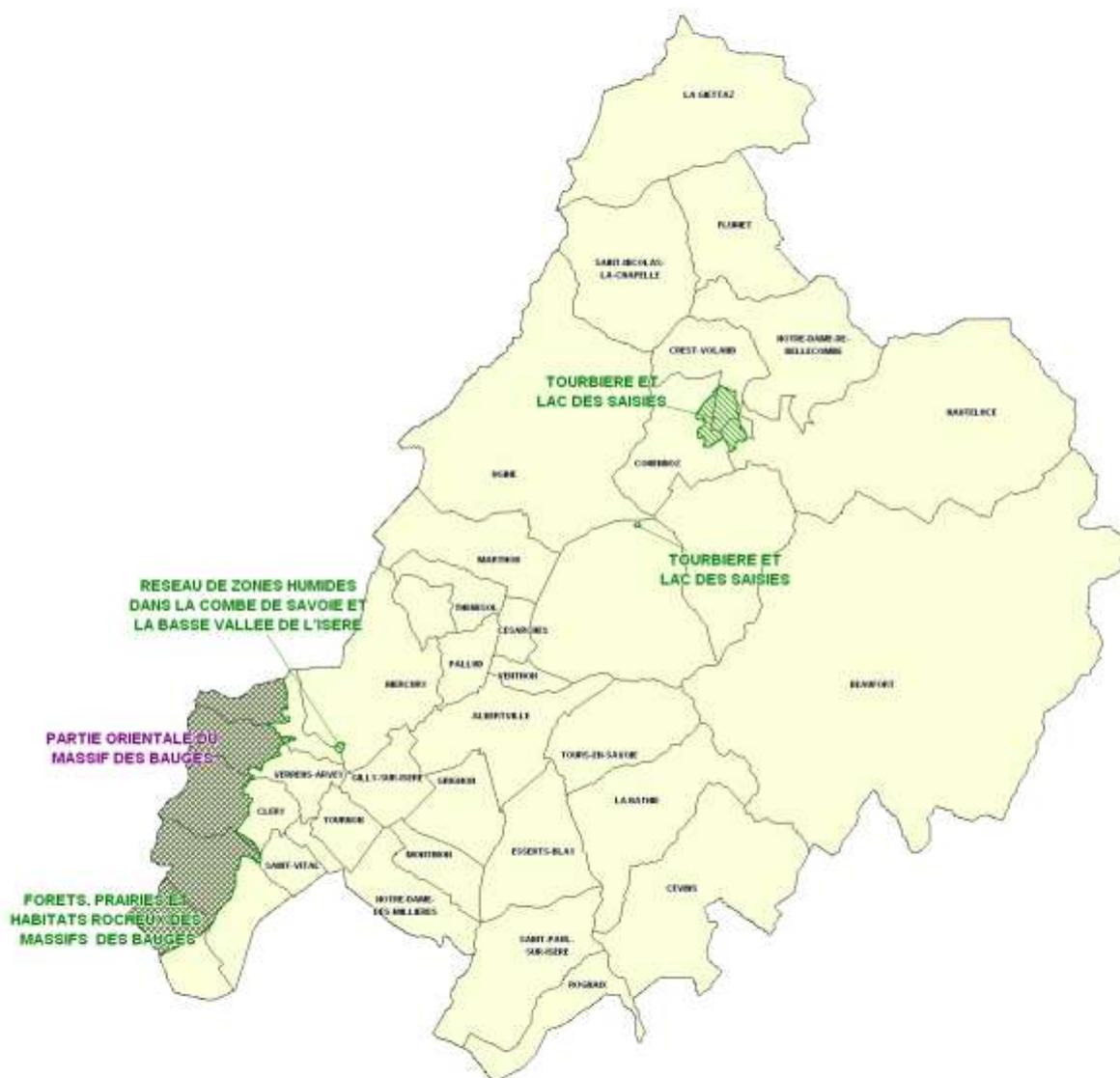




 Zones humides remarquables



| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|  | SCOT ARLYSÈRE : Diagnostic environnemental |
| | LES PERIMETRES A GESTION CONCERTÉE Réseau Natura 2000 |
| Source : DIREN Rhône-Alpes - DDAF 73 | Avril 2008 |
| | 1 / 125 000 |



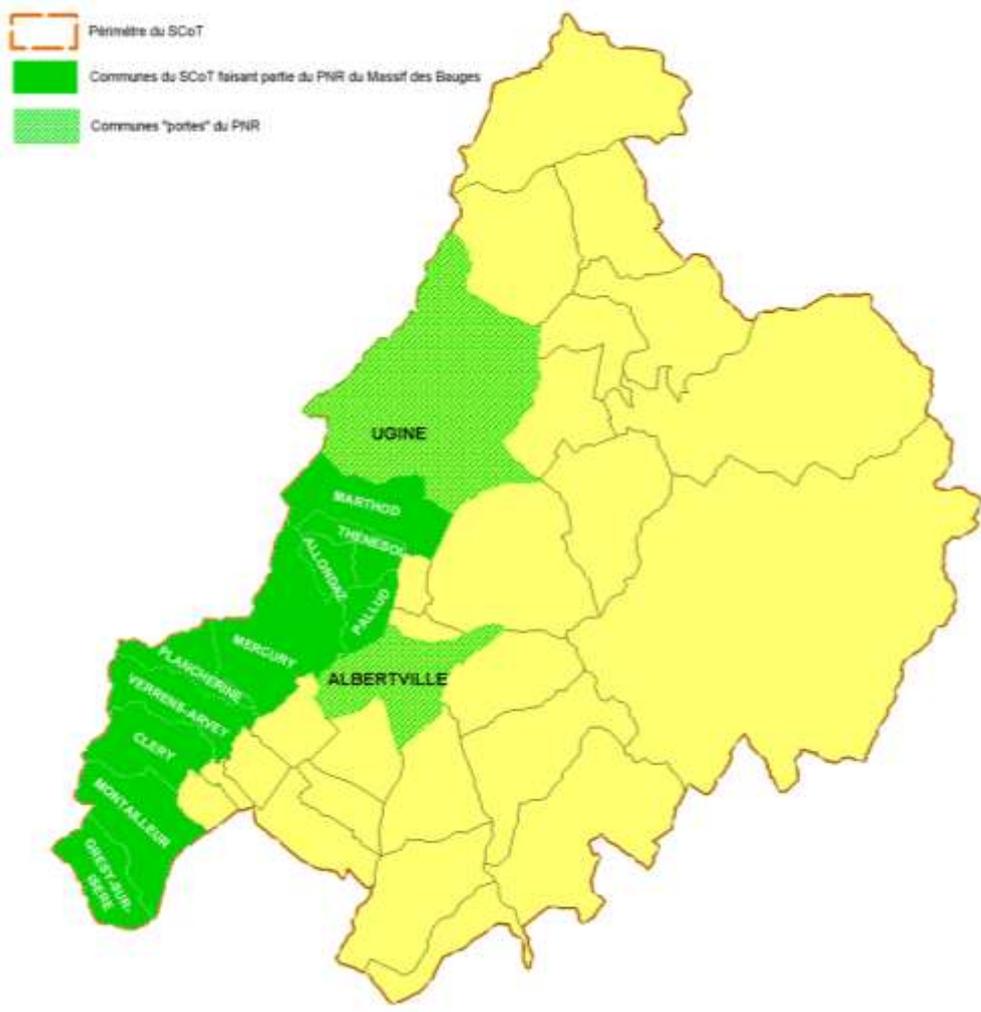
❑ Les périmètres à gestion contractuelle

· Le parc naturel régional du Massif des Bauges

Le parc naturel régional du Massif des Bauges regroupe 64 communes dont 46 en Savoie et 18 en Haute-Savoie. Créé le 7 décembre 1995, c'est le dernier-né des parcs « rhônalpins ». 10 des 37 communes du territoire du SCOT sont maintenant engagées sur sa nouvelle charte, en cours d'approbation à ce jour.

Les objectifs définis jusqu'en 2019 visent notamment à aider les collectivités à se doter des moyens (notamment au travers des SCOT et des PLU) pour :

- contenir le phénomène d'étalement urbain et économiser l'espace en garantissant l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles, quitte à chercher les solutions d'une maîtrise foncière publique sur les espaces à enjeux particuliers
- promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité en développant une culture urbaine et architecturale, partagée à partir de réalisations exemplaires de nouvelles formes d'habitat contemporain, soucieuse de l'économie des ressources et de la qualité environnementale
- conforter de façon durable les activités agricoles, pastorales et forestières qui concourent à l'identité rurale, tout en diversifiant les activités fondées sur la valorisation des patrimoines



Les sites Natura 2000

La mise en œuvre de la directive Habitats se traduit sur le territoire du SCOT par la présence de 3 sites d'intérêt communautaire :

- la tourbière et le lac des Saisies (FR8201776) sur les communes de Queige, Cohennoz, Crest Voland et Hauteluze
- le réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère (FR8201773) sur la commune de Mercury et sur la Commune de Grésy
- la partie orientale du massif des Bauges (FR8202002) sur les communes de Plancherine, Verrens-Arvey, Saint-Vital, Cléry, Montaille et Grésy-sur-Isère, Les Aravis, sur les Communes de La Giettaz, Saint-Nicolas-La-Chapelle, Ugine

La partie orientale du massif des Bauges et les Aravis ont également été retenus comme zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux, justifiée par la juxtaposition d'espèces forestières (Pic noir), d'espèces montagnarde (Tétras lyre) et de rapaces rupestres.

Le point règlementaire

Le réseau Natura 2000 est un instrument de conservation de la biodiversité à l'échelle européenne. Ces directives Oiseaux et Habitats organisent la sauvegarde des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire menacés à l'échelle de l'Union.

A partir d'un état des lieux du patrimoine naturel et du contexte socio-économique, un document d'objectifs élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux définit les orientations de gestion ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

| Surface | | Opérateur | Etat d'avancement de la démarche | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| totale | incluse dans le SCOT | | validation du document d'objectifs | signature des contrats |
| TOURBIERE ET LAC DES SAISIES (directive Habitats) | | | | |
| 288 ha | 288 ha | Office national de la forêt | 1999 | 1 contrat en cours |
| RESEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA BASSE VALLEE DE L'ISERE (directive Habitats) | | | | |
| 822 ha | 9,5 ha | Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie | 2005 | 3 contrats en cours |
| PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES (directive Habitats) | | | | |
| 14513 ha | 2976 ha | Parc naturel régional des Bauges | 2005 | nombreux contrats en cours |
| PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES (directive Oiseaux) | | | | |
| 14513 ha | 2976 ha | Parc naturel régional des Bauges | 2005 | nombreux contrats en cours |

□ **Les périmètres protégés**

Les forêts de protection

Le point réglementaire

Le classement en forêt de protection vise à assurer la conservation des forêts reconnues nécessaires pour le bien-être de la population, pour la lutte contre les risques d'érosion ou d'avalanche, ou pour leur richesse écologique. Ce dispositif relevant de l'Etat se traduit par un régime forestier protecteur réglementant à la fois l'aménagement, le pâturage et les droits d'usage, le régime des exploitations, les fouilles et les extractions de minéraux.

Une dizaine de boisements ont été classés en forêt de protection pour lutter contre l'érosion. Ces bois occupent essentiellement les parties hautes des versants, sur Notre Dame de Millières, Cevins, Ugine, Cohennoz, Héry sur Ugine, Crest Voland, Notre Dame de Bellecombe, Flumet, Saint Nicolas la Chapelle, La Giétaz.

- **Les réserves biologiques domaniales**

Une partie des forêts de Saint Nicolas la Chapelle et Ugine est concernée par la réserve biologique domaniale des Merdassiers – Nant Péreux, qui s'étend sur plus de 234 hectares.

- **Les arrêtés de protection du biotope**

Le point réglementaire

L'arrêté de protection du biotope vise à prévenir la disparition d'espèces officiellement protégées (articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement) en assurant la préservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, leur reproduction et leur repos. Cette protection est instituée par arrêté préfectoral. Elle permet de fixer des mesures de gestion adaptées à la conservation des biotopes, sous l'égide d'un comité consultatif composé des représentants des administrations, des collectivités et des associations compétentes.

- les Aravis sur la commune de La Giétaz créée le 25 février 2004

- la Bialle et les bassins Mollards sur les communes de Grésy-sur-Isère et Montailleur (périmètre prolongé à l'aval de l'Isère) créée le 16 février 1993.



SCOT ARLYSÈRE : Diagnostic environnemental

LES PERIMETRES PROTEGES
Arrêts de protection du biotope - Forêt de protection -
Réserve biologique domaniale

Source : DIREN Rhône-Alpes

Auril 2008

1 / 225 000



Arrêté de protection
du biotope

Forêt de protection

Réserve biologique
domaniale



SYNTHESE ET ENJEUX

L'ENJEU DU MAINTIEN DES CORRIDORS BIOLOGIQUES DANS LES 20 PROCHAINES ANNEES

La biodiversité d'un territoire dépend des noyaux de peuplement et des relations qui peuvent exister entre ces noyaux (corridors biologiques). Les crêtes de l'étage alpin constituent des obstacles que la faune des étages inférieurs ne franchit pas. Le cloisonnement est conforté, dans la vallée de l'Isère et dans la partie basse de la vallée de l'Arly, par les infrastructures linéaires (RN 90, RN 212) et par l'urbanisation.

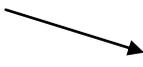
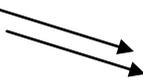
Le premier enjeu de la planification est d'assurer la perméabilité des espaces de vallées et de coteaux aux flux biologiques entre les grands réservoirs de biodiversités. Le corridor le plus important se situe à l'Ouest d'Ugine : il permet de contourner l'agglomération d'Albertville Ugine.

La fragmentation des milieux naturels terrestres, aquatiques et humides dans les espaces d'aménagements diffus (urbanisation diffuse, aménagements de la montagne) constitue également un enjeu fort.

La conservation des Gallinacés de montagne constitue ici un enjeu particulier car ces oiseaux sont particulièrement sensibles au dérangement, notamment pendant la période de reproduction.

Leurs effectifs, en régression, sont modestes, et leur aire géographique, en France, est limitée aux Alpes, en sus du Jura et des Vosges pour la Gélinotte des bois, des Pyrénées pour le Lagopède alpin.

Situation des populations de Gallinacés présents en Arlysère

| Nom français | Nom latin | Effectifs français estimés (1) | Aire géographique française | Évolution des effectifs |
|--------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Gélinotte des bois | <i>Bonasa bonasia</i> | 10 000 | 20 départements des Vosges, du Jura et des Alpes |  |
| Lagopède alpin | <i>Lagopus lagopus</i> | 12 000 | Pyrénées et Alpes au-dessus de 2 000 m | = |
| Tétras lyre | <i>Tetrao tetrix</i> | 20 000 | 9 départements des Alpes, Alpes du Nord surtout |  |
| Perdrix bartavelle | <i>Alectoris graeca</i> | 5 000 | Alpes entre 1400 et 2400 m |  |

(1) Evaluation en nombre d'adultes, selon Dubois et col. (2000).

Enfin, de manière générale, l'arc alpin, dont l'Arlysère, est un îlot accueillant des espèces végétales et animales boréales dans un environnement climatique tempéré. Ces espèces, vivant au-dessus de 1000 mètres d'altitude, sont les plus directement concernées par le réchauffement climatique, le développement des infrastructures de ski et la pénétration motorisée de la montagne.

III.3 – LES ESPACES AMÉNITÉS ET PAYSAGES

III.3.1. LE GRAND PAYSAGE

La région d'Albertville appartient, dans la typologie des paysages européens, aux paysages alpins, qui se caractérisent par un relief spectaculaire, une topographie dessinée par les glaciers, un étagement de la végétation et un horizon de sommets rocheux ou enneigés.

Du fond de la vallée aux sommets, la perception de l'espace est très différente : l'observateur est dominé par le relief lorsqu'il est au pied du versant, alors que sur les hauteurs il domine un vaste panorama.

Les étages topographiques et climatiques peuvent être visuellement autonomes, mais ils sont aussi souvent solidaires, car la personne a toujours le réflexe de regarder vers les sommets lorsqu'elle est en bas, et vers le bas ou vers des horizons lointains lorsqu'elle est en haut.

Dans tous les cas de figure, le relief s'impose comme le principal contributeur au paysage. Sa monumentalité absorbe tout ou presque :

- les constructions humaines sont modestes au regard des masses imposantes de la montagne ;
- la banalité ne menace guère ce type de territoire.

Les paysages alpins sont sensibles à l'intrusion d'objets anthropiques étrangers à la montagne comme des pylônes, des constructions non liées au pastoralisme ...

En effet, plus que tout autre espace, la montagne incarne, dans nos représentations mentales, la naturalité et les grandes étendues vierges. Elle représente aussi, en hiver, un territoire ludique (ski de descente, ski de fond, promenade dans la neige).

III.3.2. LA HIÉRARCHIE DES PAYSAGES

La convention européenne du paysage propose de classer les paysages en trois catégories :

- les paysages à protéger : spectaculaires, emblématiques, naturels ou patrimoniaux, ces paysages doivent conserver leurs identité, leur qualité esthétique, leur cohérence et contribuer, le cas échéant, à mettre en valeur le patrimoine qu'ils abritent ;
- les paysages à gérer : ces paysages accueillent de l'habitat et des activités dans une composition harmonieuse ; leur évolution doit être conduite de manière à conserver cette qualité ;
- les paysages à aménager : espaces banalisés, déstructurés à recomposer ou soumis à une forte pression urbaine, ces paysages peuvent retrouver une cohérence au travers de l'aménagement ou d'une évolution conduite au service d'une ambition de qualité.

| Type | Paysages Arlysère | Unités géographiques |
|---------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Paysages à protéger | Espaces naturels | Massif des Bauges |
| | | Massif des Aravis |
| | | Massif du Beaufortain |
| | Sites patrimoniaux | Vallon du Tamié |
| | | Conflans |
| Paysages à gérer | Piémonts | Piémont des Bauges |
| | | Piémont des Aravis |
| | Versants boisés habités | Versants boisés habités des vallées de l'Isère, d'Arly et du Doron |
| | Vallées | Itinéraire du Doron |
| | | Vallées préservées (Hauteluze, partie haute d'Arêches) |
| Centres anciens | Albertville, Ugine, Grésy, Beaufort | |

| Type | Paysages Arlysère | Unités géographiques |
|---------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Paysages à aménager | Paysage de ski | Crest Voland, Les Saisies, Notre Dame de Bellecombe, partie basse du vallon d'Arêches – le Planey |
| | Vallée urbanisée | Entre Ugine et Albertville Plaine de l'Isère |
| | Entrées de ville | Porte Sud d'Albertville, porte Ouest d'Ugine et de Beaufort |

III.3.3. LES PAYSAGES À PROTÉGER

❑ **Les espaces naturels** (*Massif des Bauges, Chaîne des Aravis, Massif du Beaufortain*)

Les territoires situés au-dessus de la limite naturelle de la forêt et les versants abrupts n'ont jamais connu d'établissement humain permanent, exception faite du domaine skiable, et ils ne font l'objet d'aucune exploitation intensive. L'activité pastorale y est discrète, les boisements peu sollicités et les troupeaux font naturellement partie du tableau des alpages.

Ces grands espaces peu marqués par l'empreinte humaine sont des balcons ouverts sur des lignes de crête lointaines et des horizons spectaculaires, ou des murailles naturelles qui donnent une dimension aux terrasses de la vallée de l'Isère, aux alpages du val d'Arly et aux lacs du Beaufortain.

Ces paysages ne supportent pas l'introduction de signes urbains ou technologiques. Seule une totale inconstructibilité, y compris pour les équipements techniques (lignes électriques, éoliennes, pylônes de toute sorte) peut garantir leur conservation.

❑ **Les sites patrimoniaux** (*Vallon suspendu de Tamié, site médiéval de Conflans*)

Le **vallon suspendu de Tamié** abrite une abbaye cistercienne depuis 1132. Les bâtiments conventuels (reconstruits au XVIII^e siècle) constituent le cœur du site, mais ils ne sont pas la seule qualité de ce paysage, dont la force tient aux prairies bien entretenues qui délimitent parfaitement une topographie plane encadrée de versants boisés. La solitude monastique, qui donne au lieu une ambiance méditative, ainsi que la parfaite lisibilité du paysage de vallon, doivent être protégées.

La **cité médiévale de Conflans** est le seul ensemble urbain du secteur d'Albertville qui enracine cette région dans un passé lointain. Le site est classé. Au-delà du caractère patrimonial des constructions et de la structure de la trame bâtie, il tire son intérêt de l'ambiance qui s'en dégage. Les efforts de mise en valeur engagés ces dernières années gagneraient à être étendus à l'espace public et à l'environnement de la cité.



La retombée spectaculaire du massif des Bauges sur les terrasses dominant la vallée de l'Isère.

III.3.4. LES PAYSAGES A GERER

La transition entre le pied des Bauges et la vallée de l'Isère se fait par une succession de terrasses, dont la plus large est empruntée par l'ancienne route de pénétration de la vallée (RD 201). Ce territoire orienté au Sud et au Sud Est et situé au-dessus du plafond d'inversion des températures, porte des vergers et des cultures maraîchères, ce qui lui confère un caractère singulier dans cet environnement alpin.

Une architecture typée et un habitat relativement groupé à la charnière d'un versant spectaculaire donnent à ce paysage une qualité patrimoniale, notamment dans les sites de Montaille, de Cléry et de Clermont. L'effacement d'une ligne électrique et de quelques objets parasites renforcerait sa lisibilité et sa cohérence.

La terrasse la plus haute est la moins habitée et la plus typée. Le paysage prend localement l'aspect d'un bocage aux mailles ouvertes avec quelques granges isolées, dont certaines en ruines ou environnées d'objets à l'abandon. La construction devrait être découragée à ce niveau au bénéfice de la terrasse basse, sauf la réhabilitation des fermes existantes et dans l'enveloppe des quelques hameaux.

La consolidation du caractère groupé des villages, la protection des vergers et une architecture qui conserve quelques signes d'identification avec la tradition constructive locale pérenniseront la qualité du paysage de la basse terrasse et du champ visuel des usagers de la RD 201.

□ **Le piémont des Aravis**

Le piémont des Aravis se structure également entre le haut de versant et une terrasse basse située au-dessus des gorges de l'Arly. Mais la topographie et l'aspect de ce territoire, organisé entre des gorges boisées et des buttes dénudées culminant à plus de 1800 mètres, sont très différents.



Le cimetière de Cléry domine la vallée de l'Isère et offre une perspective sur les massifs voisins.

Le piémont de la chaîne des Aravis, notamment le versant exposé au Sud, associe naturalité et caractère patrimonial.



La partie haute du piémont des Aravis est un paysage de moyenne montagne où la forêt et les pâturages s'imbriquent.



La partie haute ne compte que des fermes dispersées dans un paysage de moyenne montagne où la forêt et les pâturages s'imbriquent. La vocation pastorale et forestière de cet espace doit être affirmée.

L'itinéraire du Doron

Le vallon du Doron est la porte d'entrée principale du Beaufortain. Couloir étroit entre deux versants boisés, sur Venthon et Queige, où tout l'espace plat est occupé par le torrent et la route, puis dégagant un fond herbeux qui souligne l'étendue de la terrasse alluviale, avant de s'épanouir en un espace large de 800 mètres, cette unité est d'abord un itinéraire routier sur lequel se succèdent les séquences, tantôt naturelles, tantôt pastorales. Intimes, associant de manière contrastée l'ombre et la lumière, la planitude et le relief, le domestique et le sauvage, les textures de la pelouse et des frondaisons, ces clairières linéaires sont habituellement très attrayantes.

Ponctuellement, cependant, la dispersion des constructions et l'aspect décalé de certaines avec leur environnement bâti, altèrent la qualité de cet itinéraire. La cohérence du front bâti de Villard sur Doron est à préserver.

Les vallées préservées (vallée de Hauteluçe, partie haute du vallon d'Arêches)

La partie haute du vallon d'Arêches et la vallée de Hauteluçe sont modérément marquées par le développement urbain ou les équipements de sports d'hiver. La structure traditionnelle de l'agriculture de montagne est encore perceptible, parfois servi par des bâtiments qui appartiennent au patrimoine bâti du Beaufortain. A cette qualité, le site du Revers ajoute le caractère spectaculaire d'un double horizon formé par une ligne de crête herbeuse dominée par le massif du Mont Blanc. Ce dernier introduit dans le tableau les neiges éternelles, signal alpin par excellence.

La conservation des qualités de ce paysage passe par une localisation exclusive des nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine de Hauteluçe ou d'Arêches - le Planay et par le respect de la tradition constructive locale pour ce qui est des matériaux et des formes.



Témoins du paysage traditionnel de l'Alpe à Notre Dame de Bellecombe.

❑ **Les centres anciens** (Albertville, Ugine, Beaufort)

Les centres anciens d'Ugine, d'Albertville et de Beaufort sont peu étendus au regard de la tache urbaine. Mais l'importance de cette centralité pour fédérer la communauté, l'enraciner dans l'espace temps et conforter l'attrait touristique de ces localités demande que leur évolution soit encadrer autant dans sa dimension architecturale (volumétrie, matériaux, formes) que dans le rapport des constructions avec l'espace public. Une extension de ces centres par une densification du tissu urbain limitrophe est à envisager dans le cadre de la révision des plans locaux d'urbanisme.



Le centre de Beaufort

❑ **Les versants boisés habités**

La forêt a reconquis de nombreux versants autrefois déboisés et habités, à la suite de la diminution de la population paysanne amorcée voici un siècle. Des villages (Césarches, Esserts Blay), des hameaux et des maisons isolées se trouvent aujourd'hui enclavés dans l'espace forestier. Les multiples écrans formés par la végétation absorbent visuellement cette urbanisation diffuse.

La qualité du paysage des clairières devient néanmoins un enjeu lorsque celles-ci sont traversées par un sentier balisé.

De plus, les boisements n'ont pas, le plus souvent, de statut juridique, à part le code forestier qui n'assure qu'une protection timide. Pour stabiliser la situation, le plan local d'urbanisme peut définir l'armature végétale à conserver (classement en espace boisé protégé) et préciser, pour chacune des clairières, les règles de constructibilité et d'aspect des bâtiments.

III.3 5. Les paysages à aménager

❑ **Le paysage du ski** (plateau des Saisies, Arêches)

Le plateau des Saisies, sur les communes de Hauteluce, Villard sur Doron, Crest Voland et Cohennoz, est, pour l'essentiel, consacré aux sports d'hiver. Le paysage résultant se caractérise par ses remontées mécaniques, ses tranchées dans la forêt, ses bâtiments hors normes, ses vastes aires de stationnement, sa dispersion résidentielle, parfois par ses architectures décalées (Notre Dame de Bellecombe). Il est cohérent en hiver, lorsque la neige et les skieurs lui donnent une signification, il l'est moins lorsqu'en été les parkings sont vides, lorsque les volets sont clos et lorsque les remontées mécaniques sont à l'arrêt dans les pâturages.

La stratégie d'évolution de ces stations pour les rendre visuellement cohérentes lorsqu'il n'y a pas de neige pourrait consister à conforter les villages en y localisant les nouvelles constructions et à structurer en hameaux

denses certains espaces mités. La silhouette des bourgs et des hameaux sera valorisée par leur caractère compact et par une relative unité de volume, de forme, de matériaux et de teinte. Les extensions envisagées peuvent servir cette évolution, sous réserve de faire de chaque opération un élément d'un puzzle dans le cadre d'une démarche cohérente dans l'espace et sur le long terme (à définir dans le cadre d'une charte d'urbanisme et de paysage à traduire dans les documents d'urbanisme).

La vallée de l'Arly entre Ugine et Albertville

L'habitat se disperse sur les hauteurs qui dominent Albertville ainsi que dans la partie basse du versant exposé au Sud Est de la vallée de l'Arly (Marthod). Cette dispersion réduit la lisibilité du paysage perçu depuis la route nationale et les hauteurs voisines et rend confuse les limites hautes de la ville. Les incidences de ce mitage de l'espace sont atténuées par les lignes de végétation arborée mais accentuées par les colorations claires des façades.



Marthod vu depuis la route nationale



Le Planay à Notre Dame de Bellecombe



Dispersion sur le site des Saisies

Il est possible d'améliorer la situation :

- en mettant une limite haute à la construction,
- en densifiant une partie de l'enveloppe urbanisée,
- en protégeant les lignes de boisement (classement au titre du code de l'urbanisme),
- en interdisant les teintes claires pour les façades et les toitures des bâtiments isolés.

❑ Les entrées de ville

Ce même délitement de la tache urbaine est visible au Sud d'Albertville, à l'Ouest d'Ugine et de Beaufort. Dans les trois cas, ces espaces sont les portes de ces communes pour les usagers de la route. Des entrées de ville confuses, altérées par des zones d'activités commerciales et industrielles, parasitent la perception que le voyageur peut avoir de la localité.

La requalification de ces entrées de ville ne peut s'inscrire que dans un temps long. que les plans locaux d'urbanisme doivent initier, organiser, encadrer. Densifier le tissu bâti et améliorer l'aspect des constructions qui le constituent sont les clés de cette mutation.

❑ La plaine de l'Isère

Canalisée et encadrée par la route nationale 90 et l'autoroute A 430, l'Isère ne contribue plus au paysage de la vallée. La topographie plane de la terrasse alluviale contraste avec le relief environnant, mais la lecture de cet espace est contrariée par le désordre nés du délitement du tissu bâti : zone industrielle, bâtiments artisanaux, habitations...

La situation s'éclaircit à l'aval de Frontenex, notamment au droit de Grésy sur Isère, où la terrasse porte une mosaïque de champs et de prés, parfois bordés de haies. La voie ferrée qui traverse ce territoire n'a qu'un impact visuel très réduit. Ces espaces sont les seuls terrains plats étendus du territoire du Scot.

Les parties cohérentes de la plaine de l'Isère doivent être protégées de toute forme de mitage. Les parties mitées, les plus étendues, peuvent être améliorées par la double démarche d'une densification dans une enveloppe urbaine resserrée et d'une architecture de qualité.

III.3.6. L'habitat

En pays d'habitat dispersé, l'aspect des constructions contribue largement à la qualité du paysage. Cela est particulièrement vrai dans le Beaufortain, mais aussi au pied des Bauges et de la chaîne des Aravis.

Au-delà des variations locales, l'habitat paysan du territoire d'Arlysière présente deux traits fondamentaux : la forte présence du bois et une toiture à deux pans plus ou moins pentus. Quelques traits supplémentaires, moins déterminants pour l'insertion de la construction dans le site, caractérisent les chalets savoyards : une vaste grange surmonte le logement, dont les murs sont en pierres et un balcon de bois barre la façade exposée au Sud ou à l'Est.



L'habitat rural est typé. Quelques traits communs assurent l'unité entre ces chalets du Beaufortain (Beaufort), des Bauges (Cléry) et des Aravis (Ugine) : une grange volumineuse en bois au-dessus de l'habitation, une toiture à deux pans plus ou moins pentus, des ouvertures plus hautes que larges.

La relation de la maison avec son environnement est marquée par l'absence de clôture, hormis celle, transparente, qui enclot le potager.

Le centre ancien de la majorité des villages est très réduit et cette faiblesse de la centralité est encore plus nette lorsqu'elle est rapportée à l'étendue de l'espace bâti. L'église est parfois le principal point fédérateur de ces agglomérations dispersées. Quelques villages comme Grésy sur Isère (structure commerciale de petite ville), Montaille, Conflans (cité médiévale), Arêches (maisons du XVIIe siècle), Beaufort ...sont mieux dotées.

Au-delà des variations locales, l'habitat paysan du territoire d'Arlyseré présente deux traits fondamentaux : la forte présence du bois et une toiture à deux pans plus ou moins pentus. Quelques traits supplémentaires, moins déterminants pour l'insertion de la construction dans le site, caractérisent les chalets savoyards : une vaste grange surmonte le logement, dont les murs sont en pierres et un balcon de bois barre la façade exposée au Sud ou à l'Est.

La relation de la maison avec son environnement est marquée par l'absence de clôture, hormis celle, transparente, qui enclot le potager.

Le centre ancien de la majorité des villages est très réduit et cette faiblesse de la centralité est encore plus nette lorsqu'elle est rapportée à l'étendue de l'espace bâti. L'église est parfois le principal point fédérateur de ces agglomérations dispersées. Quelques villages comme Grésy sur Isère (structure commerciale de petite ville), Montaille, Conflans (cité médiévale), Arêches (maisons du XVIIe siècle), Beaufort ...sont mieux dotées.

Cette faiblesse de centralité favorise la poursuite d'une urbanisation dispersée, qui, même lorsqu'elle respecte la tradition constructive locale, aboutit à un affaiblissement de la lisibilité des paysages.

Albertville n'échappe pas à cette règle, mais il est question, ici, de paysage urbain. Son centre ancien, celui qui est à même d'enraciner la ville dans une histoire, l'espace que les habitants s'approprient habituellement, est extrêmement réduit au regard de l'étendue de la tache urbaine, qui englobe les communes de Gilly sur Isère et de Grignon. L'espace plan entre l'Arly canalisée et le relief est compté, mais il est occupé de manière extensive.

Le territoire compte des constructions patrimoniales, classés au titre des monuments historiques. Ce classement génère des obligations réglementaires dans l'espace de covisibilité, notamment l'intervention de l'architecte des bâtiments de France dans les procédures de permis de construire.

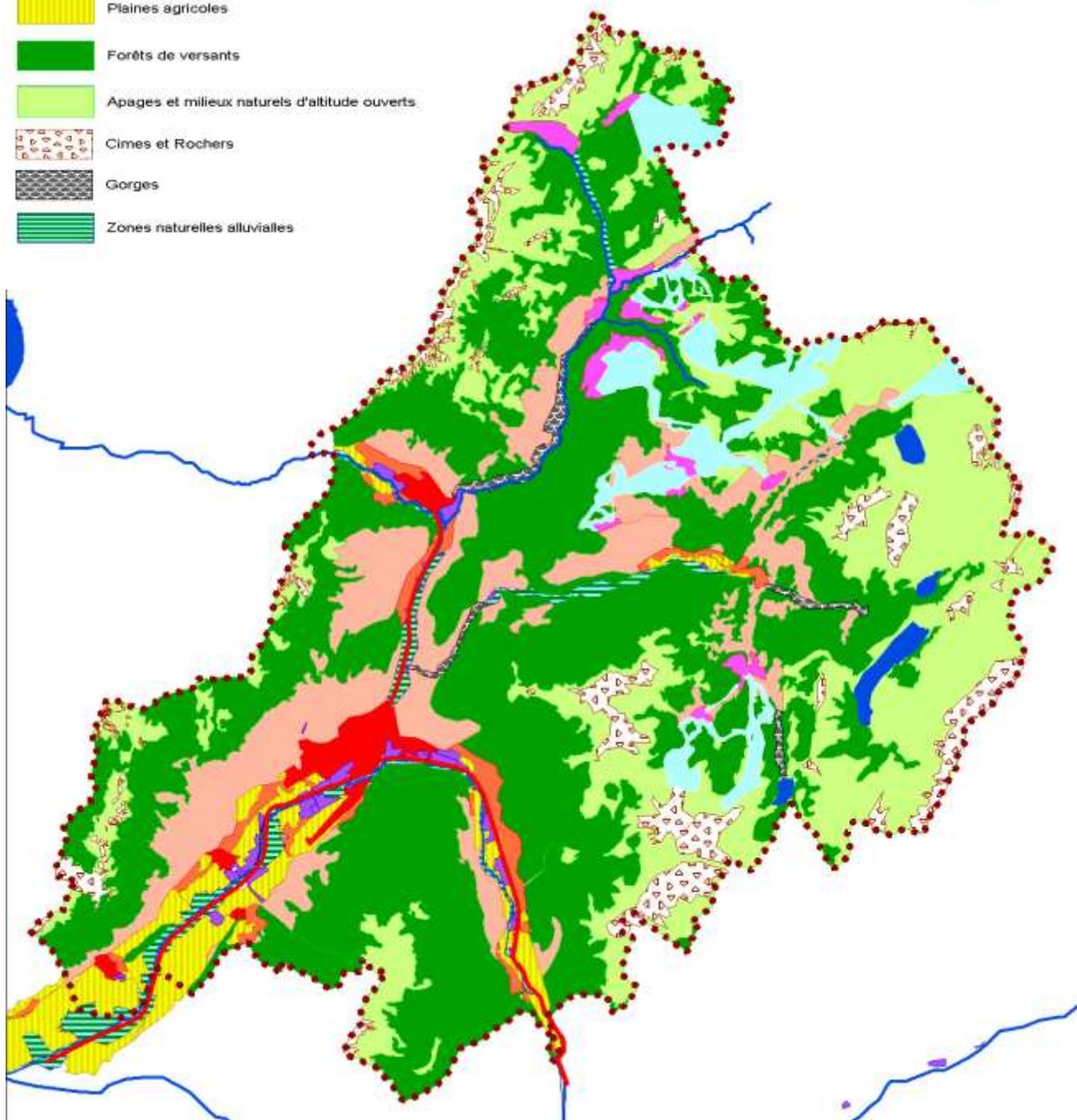
Éléments du patrimoine historique ou architectural

| Commune | Objet | |
|---------------------------|-----------------------------------------------------|----------------|
| Cléry | Eglise romane | Eglise classée |
| Montaille | Motte castrale | |
| Mercury | Fort de Tamié, château | |
| Albertville - Conflans | Ensemble médiéval, église, château | Site classé |
| Albertville | Fort du Mont | |
| La Bâthie | Château de Chantemerle | |
| Cevins | Eglise | Eglise classée |
| Marthod | Eglise | Eglise classée |
| Ugine | Eglise, Fort de Lestal, Les batteries de l'Alpettaz | Eglise classée |
| Saint Nicolas la Chapelle | Eglise | Eglise classée |
| Hauteluze | Eglise du XVIe siècle, chapelle de Belleville | Eglise classée |
| Beaufort | Eglise, château | |
| | Village d'Arêches | |
| | Hameau de Boudin | |
| Queige | Eglise du XVe siècle | |

LEGENDES

CARTE DES GRANDS PAYSAGES

-  Zones Urbanisées denses
-  Zones de plaines d'Urbanisation diffuse
-  Balcons urbanisés
-  ZA, et équipements
-  Plaines agricoles
-  Forêts de versants
-  Apages et milieux naturels d'altitude ouverts
-  Cimes et Rochers
-  Gorges
-  Zones naturelles alluviales



SYNTHÈSE & ENJEUX

L'enjeu comme cadre de vie des habitants, mais il prend dans les régions alpines une importance particulière comme support d'une activité économique essentielle, le tourisme, et comme réponse à une demande collective d'espaces de récréation.

Dans la Haute-Combe de Savoie, le Val d'Arly et le Beaufortain, les enjeux paysagers se déclinent dans six directions :

- **La conservation d'espaces exempts d'empreinte urbaine ou technologique** (pylônes, remontées mécaniques...).
- **L'arrêt du mitage par des constructions neuves. Le chalet d'alpage est un élément valorisant du paysage alpin** non seulement en raison des matériaux utilisés, le bois notamment, mais aussi parce que sa fonction pastorale est perceptible. La transformation de ces constructions en résidences secondaires modifie leur relation à l'espace par la disparition du potager, par l'apparition éventuelle de la voiture et par des modifications de l'aspect du bâtiment. L'agrégation de nouvelles constructions transforme une trame bâtie peu dense et relativement régulière, voulue par l'exploitation des pâturages avoisinants, en une trame irrégulière faite d'agrégats et de points sans cohérence avec la fonction pastorale ;
- **La structuration de centres villageois aux formes urbaines et architecturales cohérentes avec les principaux caractères typiques patrimoniaux.**
- **Les mutations du bâti dans ses formes et son implantation traditionnels, face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux modernes** (économies d'énergies, énergies renouvelables, mixités fonctionnelles, tailles des ménages, norme de confort,...).
- **La cohérence entre les caractères typiques des paysages perçus (lisibilité) ou vécus (qualités fonctionnelles) appréciés par la clientèle et leurs évolutions imposées par le développement urbain et touristique.**
- **La structuration entre espaces aménagés, naturels agricoles et sauvages, en unités paysagères cohérentes, lisibles et fonctionnelles** (dynamique écologique, exigences touristiques, cadre de vie des habitants permanents).
- **La conservation de la qualité patrimoniale d'espaces** comme la vallée de Hauteluce et le piémont agricole des Bauges ; cette démarche conservatoire des qualités esthétiques et culturelles suppose une exigence de parfaite insertion au site de toutes constructions nouvelles ;
- **Une rénovation des stations de sports d'hiver** de manière à rendre ces sites attractifs et fonctionnels en l'absence de neige (rétablissement d'une cohérence du tissu bâti, rationalisation éventuelle des installations de remontées mécaniques, traitement des aires de stationnement), notamment en été ;
- **Un élargissement du centre urbain d'Albertville**, pour lui donner une dimension et une identité conformes au statut de métropole alpine ; la lisibilité et la cohérence des trois entrées de ville méritent aussi d'être améliorées.

III.4– LES RESSOURCES NATURELLES

III.4.1. LA RESSOURCE EAU

□ Les eaux superficielles

- *Le réseau hydrographique*

Le réseau hydrographique se structure autour de l'Isère, de l'Arly et du Doron de Beaufort.

L'**Isère** prend sa source au glacier des Sources de l'Isère, sous la Grande Aiguille Rousse, près du col de la Vache, en Savoie, et se jette dans le Rhône à quelques kilomètres au Nord de Valence. La rivière atteint Albertville à 86 kilomètres de sa source.

L'**Arly** se forme en aval de Megève, au confluent des eaux de deux torrents : le ruisseau de Planay et le ruisseau de Glapet, qui prennent leur source tous les deux sur le versant Nord du Mont Joly et des Aiguilles Croches, en amont du Plan de Joux.

A Flumet, il reçoit les eaux de l'Arrondine et plus loin du Flon. Il traverse le barrage des Mottets à Ugine, conflue avec la Chais, puis avec le Doron de Beaufort, avant de se jeter dans l'Isère.

Affluent en rive gauche de l'Arly, le **Doron de Beaufort** est alimenté par un bassin versant de 280 kilomètres carrés. Son débit moyen, à Villard sur Doron, est de 10,8 m³/s (est-ce une donnée significative quand on sait les perturbations que le régime du cours d'eau subit par les aménagements hydroélectriques). Le cours d'eau conflue avec l'Arly au niveau de Pallud.

L'hydrologie de la région d'Albertville est modifiée par les aménagements réalisés par EDF pour la production d'électricité. Le territoire compte quatre lacs de barrage (Roselend, Girotte, Gittaz, Saint Guérin), dont ~~un~~ (la plupart sont) ~~est~~ alimentés par des eaux transférées de bassins voisins. L'alimentation des turbines conduit aussi, par d'importantes canalisations, à de tels transferts.

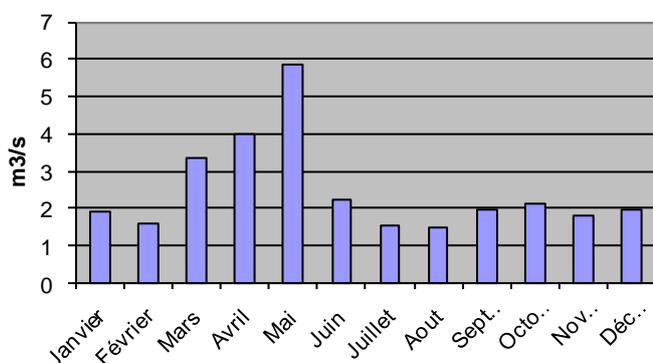
Les plans d'eau couvrent plus de 600 hectares. A lui seul, le lac de Roselend s'étend sur 314 hectares.

- *Le régime des cours d'eau*

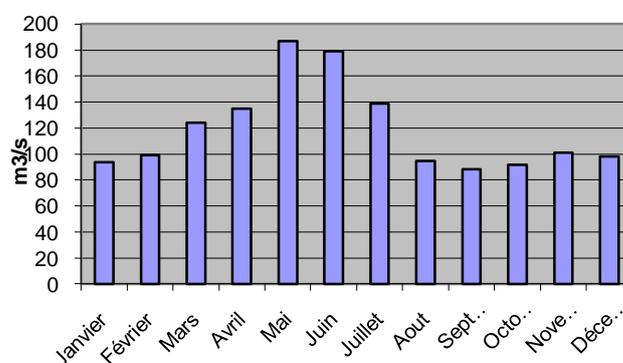
Le régime des cours d'eau alpins est de type nival, que caractérisent des hautes eaux de printemps, lorsque la neige fond, et un double étiage, le premier à la fin de l'été et le second en hiver, lorsque toute l'eau météorique est stockée en altitude sous l'effet du gel.

A Ugine, la superficie du bassin versant de l'**Arly** est de 225 kilomètres carrés et le débit moyen interannuel de 2,4 m³/s. Le débit moyen mensuel atteint 5,9 m³/s en mai, 1,5 m³/s en août et 1,6 m³/s en février. Le débit de crue de fréquence décennale atteint 66 m³/s en moyenne journalière et 190 m³/s en maximum instantané. Le 13 janvier 2004 à 13 h 40, ce débit a atteint 235 m³/s, soit 98 fois le débit moyen !

La station hydrologique de l'**Isère** se situe très à l'aval d'Albertville, à Montmélian. A cette station, le bassin versant de la rivière couvre une superficie de 4 840 km². Le débit moyen interannuel y est de 119 m³/s. Le débit de crue de fréquence décennale y atteint 560 m³/s en moyenne journalière et 710 m³/s en maximum instantané.



Débits moyens mensuels
de l'Arly à Ugine
(période 1974 – 2008)



Débits moyens mensuels
de l'Isère à Montmélian
(période 1988 – 2008)

- *La qualité des eaux superficielles*

La qualité des eaux de l'Isère est surveillée à Grésy sur Isère et celle de l'Arly à Flumet.

Les eaux de l'Isère sont de qualité "bonne" à "très bonne" pour la majorité des paramètres, au moins la moitié de l'année. Ainsi, en 2005, la rivière a répondu aux normes de la qualité "très bonne" six mois sur douze, "bonne" cinq mois et "moyenne" un mois (juillet). Les matières en suspension, la demande biologique en oxygène et l'azote total sont les facteurs déclassant. Les eaux de l'Isère présentent aussi des teneurs inhabituelles de cadmium et d'arsenic, dont l'origine est probablement naturelle. L'évolution des paramètres n'est pas corrélée aux variations de débits : les déclassements ne sont pas déterminés par une diminution des capacités de dilution. Les eaux usées domestiques sont la source principale de la charge polluante de l'Isère.

La situation de l'Arly est moins favorable en raison de l'existence d'une source industrielle de pollution et d'un débit nettement plus faible (autorisant, dès lors, une moindre dilution). En 1996, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse identifiait l'Arly parmi les "cours d'eau atteints par la pollution toxique". Les analyses réalisées en 2006 à Flumet révèlent encore des teneurs excessives dans l'eau et dans les sédiments. Les autres paramètres (matières en suspension, azote total, phosphates) déclassent la rivière un tiers de l'année.

Mesures annuelles des paramètres physicochimiques des eaux de l'Isère à Grésy sur Isère en 2005 et des eaux de l'Arly à Flumet en 2006, en mg/l (source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).

| | Isère | | Arly | |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum |
| Débit (m ³ /s) | 14,4 | 44,3 | 1,0 | 5,5 |
| Matières en suspension (mg/l) | 7,7 | 70 | 4 | 126 |
| Température (°C) | 3,7 | 15 | 2,3 | 12,8 |
| PH | 7,8 | 8,2 | 8,1 | 8,3 |
| Azote total (mg/l) | 1 | 1,6 | 1 | 3,3 |
| Nitrates (mg/l) | 1,7 | 11,8 | 2,8 | 18 |
| Phosphates (mg/l) | 0,01 | 0,06 | 0,02 | 0,32 |
| Oxygène dissous (mg/l) | 6,2 | 12,9 | 10,6 | 12,5 |
| Demande biologique en oxygène (mg/l) | 0,8 | 5,4 | 0,5 | 2,8 |

Qualité physico-chimique et biologique des eaux de l'Isère à Grésy sur Isère, 2007 (source : Agence de l'Eau)

| | Qualité physico-chimique | Aptitudes biologiques |
|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Matières organiques et oxydables | 86 | 86 |
| Matières azotées | 79 | 79 |
| Nitrates | 74 | 69 |
| Matières phosphorées | 82 | 82 |
| Particules en suspension | 4 | 51 |
| Température | 100 | 100 |
| Minéralisation | 71 | |
| Acidification | 80 | 80 |
| Effet des proliférations végétales | 72 | 72 |

Qualité physico-chimique et biologique des eaux de l'Arly à Flumet, 2007 (source : Agence de l'Eau)

| | Qualité physico-chimique | Aptitudes biologiques |
|-----------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Matières organiques et oxydables | 83 | 83 |
| Matières azotées | 76 | 76 |
| Nitrates | 71 | 67 |
| Matières phosphorées | 76 | 76 |
| Particules en suspension | 0 | 8 |
| Température | 100 | 100 |
| Minéralisation | 68 | |
| Acidification | 77 | 77 |
| Effet des proliférations végétales | 82 | 82 |
| Micropolluants minéraux sur eau brute | 62 | 62 |
| Hydrocarbures aromatiques polycycliques | 55 | 55 |

| | | | |
|--|------------|--|----------|
| | Très bonne | | Passable |
| | Bonne | | Mauvaise |

| | | |
|---------|--|--|
| Moyenne | | |
|---------|--|--|

Concentrations des eaux de l'Arly en métaux et des sédiments en PCB, en 2006 à Flumet
(source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

| | Unité | Concentration en 2006 | Normes pour la classe de qualité "bonne" |
|-----------------|-------|-----------------------|------------------------------------------|
| Arsenic | mg/l | 12 | < 0,01 |
| Baryum | mg/l | 212 | |
| Chrome | mg/l | 57,7 | < 0,05 |
| Cuivre | mg/l | 32,5 | < 0,05 |
| Mercure | mg/l | 0,05 | < 0,0005 |
| Nickel | mg/l | 38,7 | |
| Plomb | mg/l | 13 | < 0,05 |
| Zinc | mg/l | 103 | < 1 |
| PCB (sédiments) | µg/kg | 209 | |

□ Les eaux souterraines

Les calcaires du massif des Bauges et du massif des Aravis constituent deux aquifères importants, qui donnent naissance à de nombreuses sources aux débits fluctuants. Ces sources sont très vulnérables aux événements de surface : leurs eaux deviennent turbides à la suite de fortes pluies et elles sont susceptibles de contaminations bactériologiques par les troupeaux (les sources en question sont issues des formations métamorphiques et plus précisément des micaschistes : cf carte géologique)

Les eaux infiltrées dans les fissures et les diaclases des massifs cristallins du Beaufortain alimentent également des sources. La qualité de ces eaux est plus stable.

Les alluvions de l'Isère contiennent une nappe puissante alimentée par la rivière et par les arrivées d'eau latérales. Elle est exploitée à Albertville. L'Arly comporte aussi une nappe d'accompagnement, moins importante (à l'amont d'Ugine, l'Arly n'a pas de nappe d'accompagnement car elle circule dans des gorges : le seul point de pompage réalisé à l'amont d'Ugine est fait sur nappe de versant sur BV de la Chaise, cours d'eau qui se jette dans l'Arly à Ugine).

□ Les ressources en eau

Les communes sont alimentées en eau potable à partir de 184 sources captées. Cette ressource est complétée, pour Albertville et un certain nombre de communes, par forage dans la nappe d'accompagnement de l'Isère ou dans d'autres nappes.

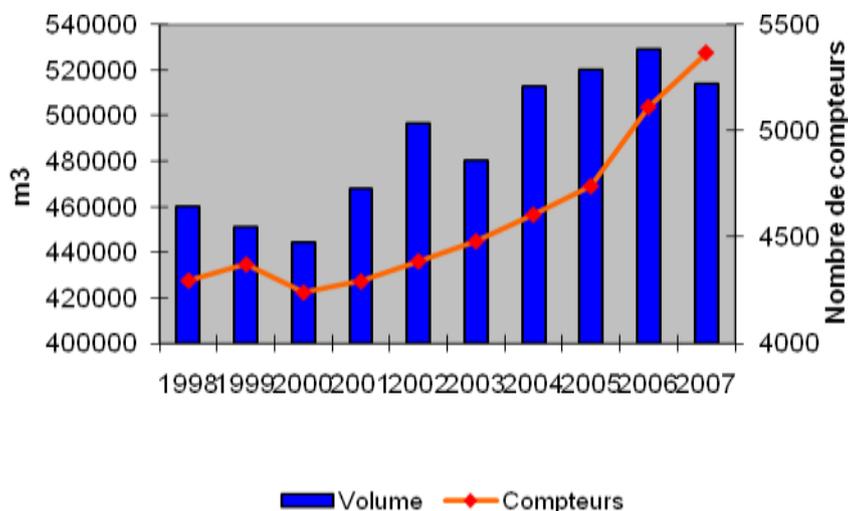
La production des sources, dépendante des infiltrations pluviales et nivales, est soumise au phénomène d'étiage. La qualité des eaux karstiques est fluctuante, notamment du fait d'une turbidité pouvant momentanément dépasser les normes de potabilité.

Certaines sources, aux teneurs excessives en arsenic et en antimoine, exigent des traitements coûteux.

La couverture des besoins en eau potable s'estime au regard du croisement des éléments suivants :

- une forte variation saisonnière du nombre de consommateurs, avec des augmentations sensibles en saison touristique, hivernale (février et début mars notamment) et estivale, souvent au moment des étiages ;
- la croissance forte et continue du nombre de consommateurs (+ 25 % en 10 ans pour le syndicat de la Belle Etoile) ;
- la dispersion de l'habitat, qui occasionne une grande longueur de réseaux, avec des pertes estimées entre 3 et 7 m³/jour par kilomètre de canalisation.

Évolution de la consommation d'eau du Syndicat des Eaux de la Belle Etoile



L'eau potable constitue l'une des conditions majeure du développement de l'Arlyère.

Afin de mieux connaître les enjeux liés à l'eau sur le territoire, plusieurs démarches globales ont été entreprises :

- Arlyère a engagé une **étude de synthèse de l'alimentation en eau potable** sur le territoire, dont les objectifs sont les suivants :
 - Réaliser un bilan des besoins et des ressources (exploitables) en matière d'eau potable, en s'appuyant sur les schémas directeurs communaux, et chiffrer les disponibilités entre aires d'alimentation et possibilités de fourniture d'eau entre collectivités
 - Elaborer et chiffrer l'aménagement et le raccordement du forage de Coutelle aux réseaux des collectivités, et comparer les différents modes de gestion possibles. Ce forage doit permettre de répondre aux besoins de 4 communes (Albertville, La Bâthie, Tours en Savoie, Essert Blay) et plus largement de soutenir l'alimentation sur le territoire du SIEBE (Syndicat des eaux de la Belle Etoile) notamment en étiage. C'est pourquoi dans un souci de cohérence ce projet stratégique a été conduit dans le cadre de l'étude de synthèse Arlyère ;
 - Identifier les scénarios techniques de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire, et les modes de gestion en résultant
 - Réaliser une étude économique du financement des investissements et du fonctionnement des équipements structurants dans le cadre d'une gestion intercommunale
- **deux Contrats de rivière** sont en cours sur le territoire du SCOT, l'un sur « l'Isère en Tarentaise », l'autre portant sur l'Arly et ses affluents -Chaise-Doron ; ils permettent à la fois de mieux connaître et mesurer les enjeux de préservation de la ressource et de mettre en œuvre les actions favorisant sa protection. Une étude portant sur la conciliation des usages a notamment été réalisée en 2010/2011 couvrant les communes à enjeu touristique (voir le paragraphe V.2)
- une **étude spécifique sur la nappe "alluvions de l'Isère en Combe de Savoie (masse d'eau n°6314)"**. En effet, les ressources en eau utilisées proviennent pour partie de la nappe "alluvions de l'Isère en Combe de Savoie (masse d'eau n°6314)". Cette nappe est identifiée dans le SDAGE 2010-2015 en tant que ressource stratégique, c'est à dire en tant que ressource en eau à fort potentiel quantitatif et qualitatif. A cette ressource s'applique la disposition 5E-01 du SDAGE "identifier et

caractériser les ressources majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle et future". Au sein de cette masse d'eau souterraine, il s'agit de délimiter les zones intéressantes à préserver au regard de besoins AEP à très long terme et de prévoir ainsi les dispositions nécessaires au sein des documents d'urbanisme pour préserver ou restaurer la ressource dans le périmètre des zonages établis. Les zones intéressantes sont pré-identifiées dans le cadre d'une synthèse des connaissances réalisée en 2009 par l'hydrogéologue M. Nicoud. Une étude de connaissance de l'aquifère et de délimitation des zones à préserver sera réalisée en 2011 par les services du BRGM, sous la maîtrise d'ouvrage de la CoRAL.

L'étude de synthèse Arlyserè s'appuie sur une analyse réalisée par UDI (unité de distribution), et qui fait le bilan entre :

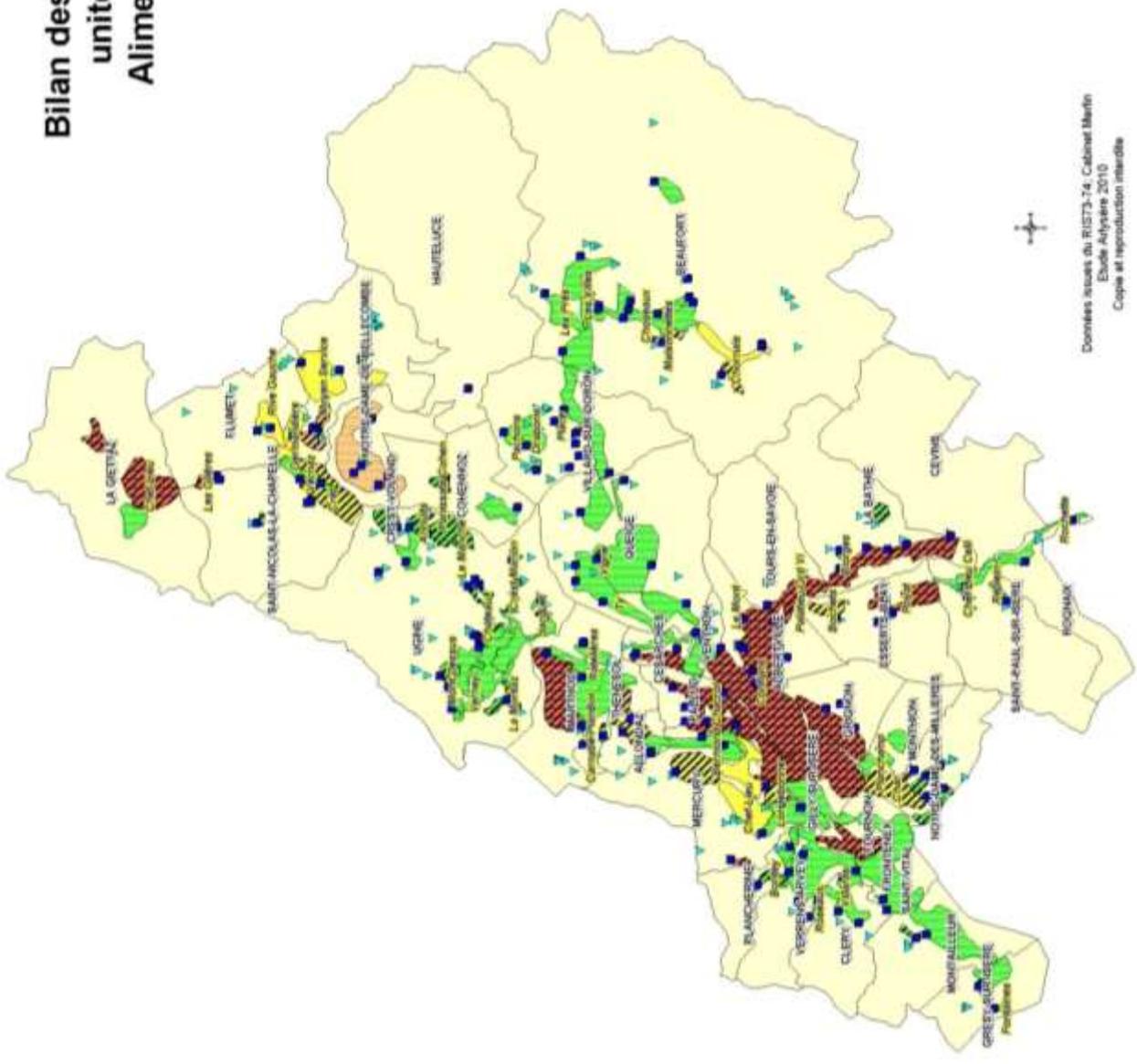
- La ressource, sur la base des ressources opérationnelles actuelles et en intégrant les investissements - hors nouvelle ressource- actés dans les schémas directeurs communaux
- Les besoins, estimés :
 - * en partant du besoin en jour de pointe
 - * avec une prospective de croissance démographique supérieure à celle du SCOT, compte tenu de la durée de vie des équipements concernés. Sur l'ensemble du territoire, la prospective effectuée correspond à une population de une augmentation de population de 39%, à rapprocher de la perspective de croissance démographique retenue dans le SCOT de +13%.
 - * en intégrant l'indice linéaire de fuites (projection raisonnée par UDI y compris dégradation pour le patrimoine le plus récent ou bénéficiant d'un indice particulièrement performant) et les différents usages : domestique, agricole, industriel, touristique.

Concernant la population touristique, la consommation actuelle retenue dans les schémas directeurs correspond à un taux de remplissage des lits marchands actuels de 100%. La prospective intégrée dans l'étude correspond à une augmentation de la population touristique de 42% en jour de pointe, portant la consommation domestique + touristique à un équivalent de 118 000 équivalents habitants en jour de pointe, chiffre situé donc au-delà des besoins liés aux perspectives du SCOT.

Le différentiel entre ressources et besoins a permis de classer l'ensemble des UDI du territoire en 4 catégories, conformément au cadre méthodologique concerté par les services de l'état sur le département de la Savoie : excédentaire (en intégrant une marge de 20%, les besoins devant être inférieurs à 80% de la ressource mobilisable), équilibré (besoins compris entre 80% et 90% de la ressource mobilisable), limité (besoins supérieurs à 90% de la ressource), déficitaire (besoins égaux ou supérieurs à la ressource). Il faut noter dans cette analyse que le bilan sur une UDI peut être la résultante en aval de situations étagées en amont de cette UDI. L'interprétation des bilans par UDI doit donc être faite en intégrant une vue d'ensemble du fonctionnement du réseau.

Afin de compléter cette analyse et dans l'optique du SCOT de ne pas mettre en danger les milieux, un approche en valeur absolue et non plus relative (comparaison de la ressource et du besoin, en pourcentage) a été intégrée. Chaque UDI a été analysée au regard d'une valeur plancher de son bilan établie à 40m³/j (soit 0,46l/s), seuil en dessous duquel on peut considérer l'UDI comme très sensible à toute variation du débit, avec un risque pour les secteurs concernés, en période d'étiage. Les UDI concernées sont figurées avec un tracé hachuré dans la carte ci-dessous. La recherche de solutions sur les UDI concernées nécessitera au préalable une approche détaillée au cas par cas afin de valider la sensibilité pointée. A noter que les UDI concernées pourront dans certains cas être secourues par une relation aval-amont de versant, via une installation de pompage, dans le cas d'UDI en série excessivement excédentaires en aval.

Bilan des Besoins/Ressources par unité de distribution (UDI) Alimentation en Eau Potable



Bilan besoins ressources par UDI

- Deficit (17)
- Excedent (86)
- Lutte (8)
- Equilibre (16)

Valeur absolue du bilan par UDI

- > à 40 m³/jour
- < à 40 m³/jour

Capture
 Reservoir
 Lutte Cominale

Données issues du R1573-74, Cabinet Merin
Etude Arlyserre 2010
Copie et reproduction interdites

Le travail conduit à l'échelle du territoire du SCOT se veut un outil d'aide à la décision pour guider les gestionnaires de réseaux dans leur échelonnement d'investissements et la priorisation de ceux-ci.

Il a permis de mettre en évidence les secteurs en tension, comme le montre la carte ci-dessus.

Sans entrer dans le détail de ce travail disponible par ailleurs, on peut retenir les conclusions suivantes :

- La situation est globalement bonne sur le territoire en prospective, et en intégrant les aménagements communaux prévus pour répondre aux problématiques locales : 80UDI sont excédentaires, 15 UDI sont « équilibrées », 5 sont classées « limite », tandis que 17 UDI sont déficitaires. Bien entendu, cet état est à croiser avec le nombre d'utilisateurs concernés ainsi que les projets individualisés d'ores et déjà pressentis.

- Les secteurs en tension sont les suivants :

- La zone d'influence du forage de Coutelle, ce projet ayant justement vocation à résoudre de manière pérenne les difficultés sur ce secteur ; l'étude complémentaire sur la nappe de l'Isère vise à sécuriser au maximum l'alimentation de ce secteur dense, sur le long terme.
- Les communes de Notre Dame des Millières / Tournon / Frontenex, avec des problèmes quantitatifs/ qualitatifs ou de ressource non protégeable selon les cas : sur ce secteur, l'étude territoriale indique que l'excédent de ressource en eau abondante sur la Ste Hélène sur Isère (plus de 100m³/j) disponibles en étiage, en intégrant l'alimentation de Ste Hélène et Notre Dame des Millières) constituerait une solution techniquement simple et peu coûteuse, sachant que la conduite liaisonnant les rives droite et gauche est existante. Cette analyse est à confirmer avec des investigations hydrogéologiques complémentaires du potentiel de ressource, ainsi qu'une modélisation hydraulique détaillée de l'architecture présente associée à une campagne de mesures
- La commune de la Giétaz : afin de répondre à cette situation, la commune et le Conseil Général de Savoie ont mené une étude de recherche en eau, sur une nouvelle ressource, dont les résultats sont positifs, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif physicochimique. Ils montrent la possibilité d'exploiter l'ouvrage à un débit de 15.2 m³/h, sans provoquer de surexploitation. Un forage d'essai a été réalisé, et ses résultats confirment les possibilités d'alimentation de la commune de la Giétaz par cette nouvelle ressource. La situation de tension sera donc résolue.
- La commune de Notre Dame de Bellecombe, dont la situation « limite » peut trouver une solution technique via une connexion avec le réservoir du Grand Mont et l'adduction de la source du Revers sur Hauteluce . La convention entre les deux collectivités concernées a été signée en avril 2011, et les travaux sont en cours pour la mise en œuvre de cette solution.

Il faut toutefois noter que cette analyse ne vaut que sous réserve de la mise en œuvre des programmes d'investissement prévus dans les schémas directeurs en eau potable.

En matière de gestion, la logique de gestion préconisée à la suite de l'étude, compte tenu du fonctionnement des bassins versants et des interconnexions possibles et souhaitables, est la suivante :

- Un secteur « Beaufortain », secteur sur lequel des réflexions sont à poursuivre pour ce qui concerne au minima la mutualisation de moyens
- Un secteur « Val d'Arly », avec une prise de compétences eau potable et assainissement envisagée à terme au niveau de la communauté de communes
- Un secteur « plaine », en distinguant le territoire de la CoRAL et celui de la haute Combe de Savoie, de par la structure des réseaux existants

La logique de gestion préconisée se rapproche donc de la carte de l'intercommunalité actuelle.

□ L'assainissement

Toutes les communes du territoire ont maintenant terminé leurs schémas directeurs d'assainissement et engagé d'importants travaux sur leurs bases. La Directive Eaux résiduaires urbaines est venue compléter cet encadrement pour les collectivités les plus importantes, en particulier pour la Communauté de communes du Val d'Arly et pour le SIARA dont les équipements seront conformes à ces nouvelles normes.

Les schémas ont réparti le territoire en zones d'assainissement non-collectif et zones d'assainissement collectif :

Assainissement non-collectif

La population concernée est estimée en 2011 à 12 250 habitants sédentaires ou saisonniers.

Quatre services d'assainissement non-collectifs ont été mis en place (CC Haute Combe, CC Beaufortain, CC du Val d'Arly et CORAL). Ils couvrent l'ensemble des communes en assurant le contrôle des installations et l'appui aux collectivités pour tous les avis correspondants en particulier pour les documents d'urbanisme.

Les matières de vidanges gérées dans le cadre d'une convention départementale sont traitées en grande partie sur la station d'épuration d'Albertville dont le réaménagement a été prévu en conséquence.

Le nombre d'installations concernées évoluerait à la hausse du fait des nouvelles constructions ou réhabilitation en milieu rural mais par contre, à la baisse du fait des extensions de réseaux de collecte. Le coût de ces dernières de plus en plus élevé du fait du déroulement des programmes de travaux des schémas devrait limiter leur développement (les travaux les plus rentables en terme de coût / EH ont été réalisés en premier dans ces programmes).

Assainissement collectif

Une grande partie des communes se sont regroupées en syndicats intégraux en leur transférant la totalité de leurs compétences assainissement collectif.

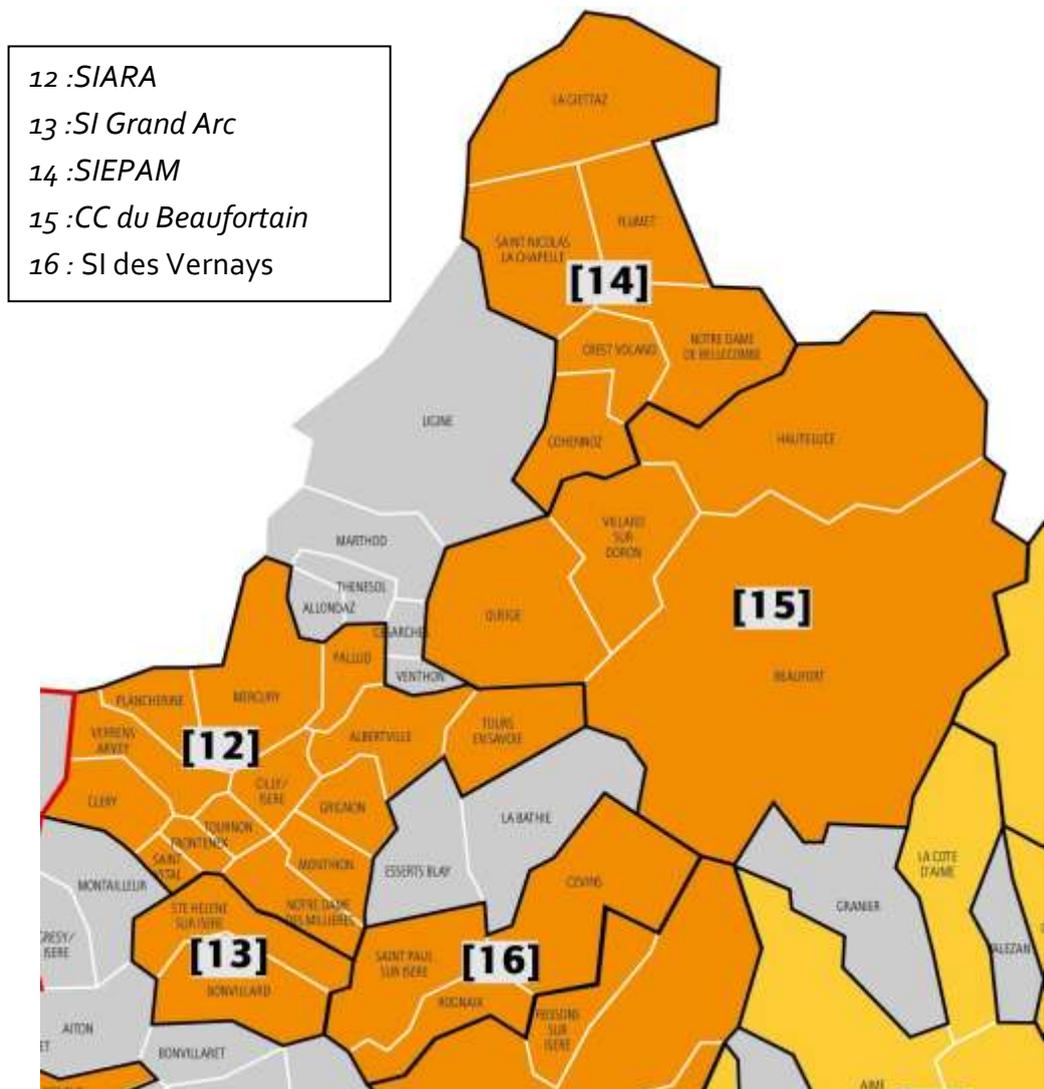
En 1997, le syndicat d'assainissement des Vernays est créé entre Saint-Paul sur Isère, Rognaix et Cevins et il engage immédiatement son projet de construction de réseau et de sa station d'épuration.

En 2002, la Communauté de commune du Beaufortain engage un ambitieux projet en raccordant le col des Saisies, Hauteluze, Arêches et Bisanne 1500 à la station d'épuration construite à Villard sur Doron.

Ensuite le SIEPAM développe un très lourd projet sur le Val d'Arly maintenant repris par la communauté de commune. Le projet, très lourd techniquement et financièrement, regroupe Crest Volland, Cohennoz, Notre Dame de Bellecombe, Flumet sur une station d'épuration située à St Nicolas (2011), et la Gieltaz d'autre part sur une deuxième station d'épuration (2010).

Enfin, le SIARA qui s'est progressivement développé autour d'Albertville pour compter 14 communes, devient syndicat intégral début 2010 et engage la mise à niveau de sa station d'épuration qui devrait être terminée en 2012 et de ses réseaux de collecte.

Cartographie des syndicats d'assainissement collectif



La capacité épuratoire de l'ensemble des collectivités sera portée fin 2012 à 153 000 EH (voir tableau ci-dessous) et l'ensemble du parc aura été rénové à l'exception des stations de Grésy sur Isère et surtout de celle d'Ugine dont le fonctionnement actuel fait l'objet d'une étude approfondie en vue de son éventuelle réhabilitation ou de sa reconstruction.

Structures d'assainissement sur le territoire Arlysère

| Collectivité | Capacité Step (EH) | Année (mise en place) | Type |
|---------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| SIAE des Vernays | 1 950 | 1998 | Décanteur digesteur |
| CC Beaufortain | 30 000 550 | 2003 1999 | Biofiltration à Villard sur Doron Lit Planté Roseaux (LPR) à Queige |
| SIARA | 45 000 | 2011-12 | |
| SIA du Grand Arc | 25 000 | 2008 | LPR - Sainte Hélène |
| CC Val d'Arly | 3 500 24 000 | 2010 2011 | Biodisques à la La Gieltaz Membranes sur l'unité de St Nicolas la Chapelle |
| La Bathie | 80 000 | 2007 | |
| Esserts Blay | 350 200 | 1978 2005 | LPR -St Thomas |
| Montailleur | 500 150 | 2009 1995 | LPR Lit bactérien |
| Venthon | 100 800 | 2003 2007 | LPR LPR |
| Ugine | 12 000 | 1975 | Boues activées recevant aussi Thenesol et Marthod |
| Allondaz | 150 | 2005 | LPR |
| Grésy sur isère | 1 000 | 1977 | Boues activées |
| Total | 153 100 | | |

STEP = station d'épuration à bouées activées

Les réseaux de collecte

En ce qui concerne les réseaux de collecte, la situation est bien moins favorable particulièrement sur les centres anciens dont les réseaux, souvent vétustes ont été conçus en unitaire (mélange des eaux pluviales et des eaux usées) et amènent sur les stations d'épuration des quantités d'eaux de temps de pluie trop importantes. La correction de ces problèmes passe par des études complexes en cours de réalisation sur plusieurs secteurs.

Conclusion :

En 2012, la situation de l'assainissement du territoire sera relativement favorable en ce qui concerne les capacités de traitement suffisamment dimensionnées pour les développements prévus dans le cadre du SCOT. Des décisions restent à prendre sur la commune d'Ugine et de manière plus générale pour la réhabilitation des réseaux anciens.

Pour ce qui concerne les zones rurales, les schémas directeurs souvent déjà anciens devront faire l'objet de mises à jour comportant en plus des approches techniques, une approche financière tenant compte de l'évolution des dispositifs d'aides publiques et permettant d'approcher les coûts résultants pour les collectivités et leurs traductions en prix de services aux usagers.

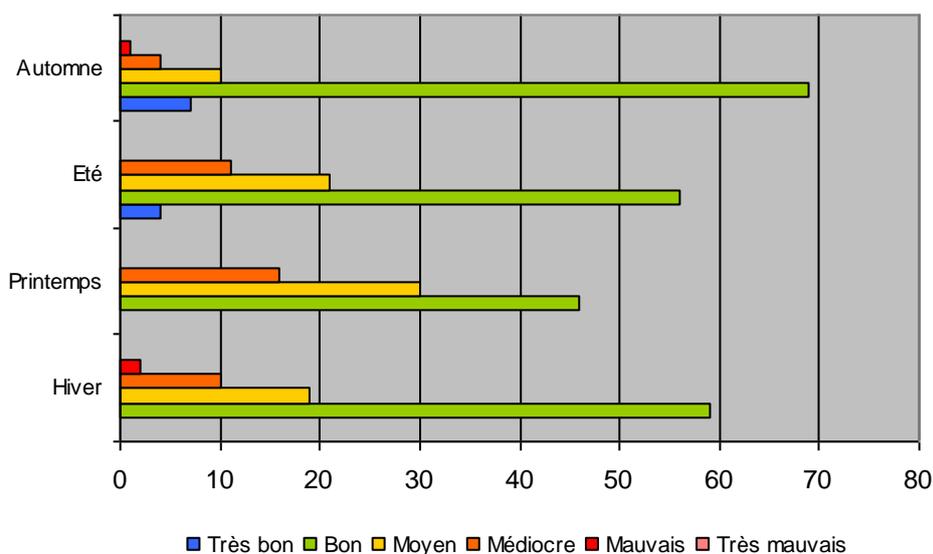
En ce qui concerne le mode de gestion de ce service, et comme pour l'alimentation en eau potable, l'évolution naturelle des services de gestion semble se dessiner autour des périmètres des communautés de communes, avec des réflexions à avoir sur une mutualisation possible de moyens d'ingénierie à un niveau de territoire.

II.4.2. LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est mesurée en permanence au niveau de l'agglomération d'Albertville à l'aide d'un capteur de l'association Air RPS. Les résultats sont représentatifs de la situation en fond de vallée, qui ne constitue qu'une toute petite partie du territoire d'Arlyère, mais où se concentre une partie importante des résidents permanents.

La qualité de l'air a été "bonne" 60 % des journées de 2007, moyenne 26 % et médiocre 14 %. Elle n'a été "très bonne" que 4 jours dans l'année. Elle a aussi été mauvaise 2 jours. Une qualité idéale associerait le "très bon" et le "bon". C'est en automne que la qualité de l'air est la meilleure et au printemps qu'elle est le plus fréquemment altérée, mais les épisodes les plus dégradés se produisent en hiver.

Diagramme de la qualité de l'air à Albertville pour l'année 2007 (source : Air APS)



Les paramètres physico-chimiques les moins favorables sont l'ozone atmosphérique et surtout les poussières. Les sources de pollution sont multiples : au droit du capteur, il s'agit surtout de la circulation routière et du chauffage domestique ; à l'aval d'Albertville et au droit d'Ugine, s'y ajoutent les émissions des usines.

Les vallées de l'Isère et de l'Arly sont soumises aux conditions défavorables créées par la topographie encaissée. Lors de situations anticycloniques, l'air froid coule vers le fond de la vallée tandis que les hauts de versant se réchauffent au soleil : ainsi se crée une inversion des températures qui empêche les polluants de s'élever. Les poussières s'accumulent sous le "couvercle". Ces conditions, qui peuvent se produire toute l'année, sont aggravées par la faiblesse de la ventilation et, en hiver, par le chauffage domestique.

La qualité de l'air est meilleure en altitude, en raison de conditions topographiques et de ventilation nettement plus favorables. La station d'Air RPS installée dans le massif de la Vanoise montre cependant que c'est sur les hauteurs que les concentrations en ozone atteignent leur maximum. La production d'ozone à partir des oxydes d'azote, dont les sources principales sont l'automobile et l'industrie, exige en effet du soleil et un air propre. Les oxydes d'azote proviennent des grandes concentrations urbaines et peuvent se déplacer sur de longues distances : la montagne est polluée par la vallée et par les concentrations humaines de la plaine.



Le panache de fumée témoigne de l'effet de couvercle du phénomène d'inversion des températures dans la vallée de l'Isère à l'aval immédiat d'Albertville. Novembre 2007.

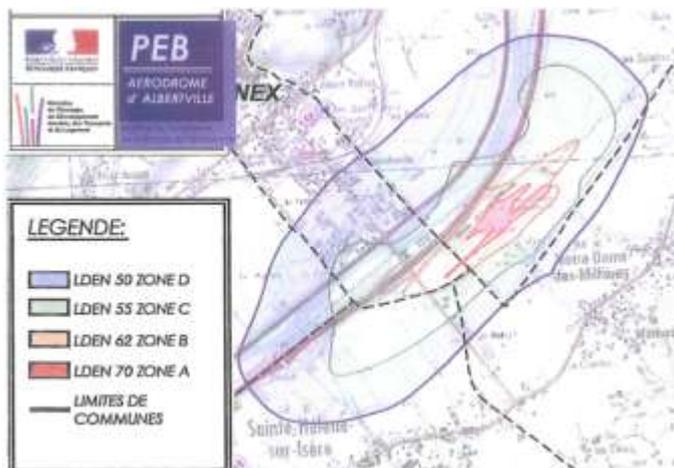
III.4.3. L'AMBIANCE SONORE

L'ambiance sonore est exempte de perturbations technologiques sur la majeure partie du territoire du SCOT. Les principales sources de nuisance acoustique sont liées aux infrastructures de transport : l'autoroute 430, les routes nationales 90 et 212. Ces voies à grande circulation sont accompagnées d'un périmètre de protection acoustique à l'intérieur duquel les constructions à usage d'habitation doivent faire l'objet de mesures renforcées d'isolation phonique. Au droit d'Albertville, l'autoroute 420 relayée par la RN 90

Classement des voies et largeur de la bande d'isolement de part et d'autre de l'axe de la route, selon l'arrêté préfectoral de 1999

| Section de voie | Catégorie | Bande d'isolement |
|---------------------|-----------|-------------------|
| A 430 | 2 | 250 m |
| RN 90 | 2 | 250 m |
| RD 1212 | 2 | 250 m |
| RN 90 à Albertville | 3 | 100 m |
| RD 1212 | 3 | 100 m |
| RD 1508 | 3 | 100 m |
| RD 925 | 3 | 100 m |

Ce sont cependant les habitations situées sur le versant ou sur le rebord de la terrasse qui domine la vallée de l'Isère qui sont le plus affectées par le bruit de l'autoroute. En effet, les ondes sonores s'élèvent pratiquement sans atténuation, alors qu'au sol elles sont absorbées par le sol et par de nombreux obstacles.



L'aérodrome d'Albertville, situé sur la commune de Tournon, constitue également une source de nuisances sonores à prendre en compte. Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) définit ainsi 4 zones autour de l'aérodrome dans lesquelles l'urbanisation est réglementée :

- Les zones A et B, de bruit fort : les constructions neuves à usage d'habitation y sont interdites
- La zone C, de bruit modéré : réaménagement urbain autorisé sous conditions
- La zone D : une protection phonique doit être mise en œuvre sur les nouvelles constructions

III.4.4. LA GESTION DES DÉCHETS

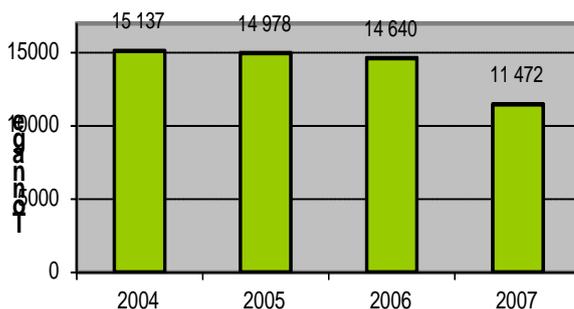
Le caractère montagnard du territoire introduit quatre contraintes fortes qui rendent plus difficile la gestion des déchets :

- le climat : la neige et le gel rendent délicate la collecte des déchets en hiver,
- la dispersion de l'habitat impose de longs parcours de collecte,
- le manque d'espace disponible (du fait du relief ou de l'impact paysager) rend délicate la mise en place d'installations de collecte et de traitement des déchets (surtout dans les zones les plus touristiques),
- le volume des apports est extrêmement variable dans les communes touristiques ; de plus il est nécessaire de renouveler sans cesse les messages d'informations et de sensibilisation destinés aux résidents périodiques.

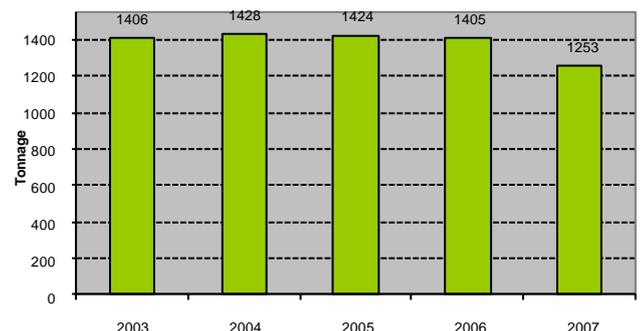
· *Les déchets ménagers incinérés*

Les communes d'Arlyserè ont formé trois syndicats pour la collecte et deux pour le traitement des déchets ménagers. Ces syndicats assurent la collecte sur un territoire de 37 communes, comptant au total 56 021 habitants en 1999. Le SIMIGEDA assure ce service pour les communautés de communes CORAL et Haute Combe de Savoie, Confluence organisant la collecte pour la communauté de communes du Beaufortain.

Chaque commune du Haut Val d'Arly assure la collecte des déchets ménagers sur son territoire dont le traitement est délégué au SITOM de la Vallée du Mont Blanc



**Tonnage d'ordures ménagères incinérées
les communes du SIMIGEDA**

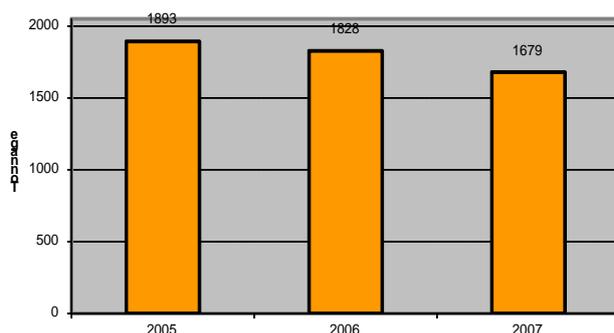


**Tonnage d'ordures ménagères incinérées pour les
communes du Haut Val d'Arly (SITOM Mont-Blanc)**

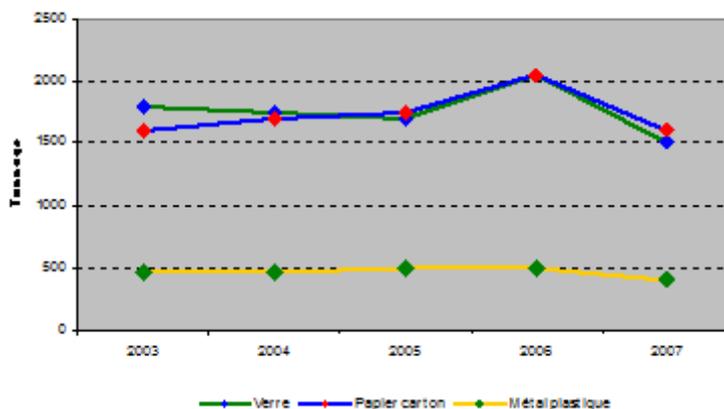
· *La collecte sélective*

Les Communautés de Communes Haute Combe de Savoie et CORAL gèrent deux moyens de collecte sélective, en porte-à-porte et en apport volontaire vers des collecteurs disposés dans les communes. Les quantités collectées sont en baisse depuis 2006.

Tonnage de déchets recyclables collectés par filière



Tonnages de déchets recyclables (verre, emballage et OM résiduelle) collectés par le SITOM Mont Blanc



| Communes | Nombre de conteneur à verre | Nombre de conteneur métal/plastique |
|-----------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Albertville | 39 | 3 |
| Allondaz | 5 | 1 |
| Césarches | - | 3 |
| Cevins | - | 3 |
| Cléry | 4 | - |
| Esserts Blay | 1 | 3 |
| Frontenex | 7 | - |
| Grésy sur Isère | 5 | - |
| Grignon | 5 | - |
| La Bathie | 7 | 1 |
| Marthod | - | 6 |
| Mercury | 7 | - |
| Montailleux | 4 | - |

| | | |
|----------------------------------|----|----|
| <i>Monthion</i> | 2 | - |
| <i>Notre Dame des Millières</i> | 1 | - |
| <i>Pallud</i> | - | 3 |
| <i>Plancherine</i> | 2 | - |
| <i>Rognaix</i> | 1 | 1 |
| <i>Saint Paul sur Isère</i> | - | 2 |
| <i>Saint Vital</i> | 1 | - |
| <i>Thénésol</i> | - | 1 |
| <i>Tourmon</i> | 4 | - |
| <i>Tours en Savoie</i> | - | 3 |
| <i>Ugine</i> | 18 | 9 |
| <i>Venthon</i> | 1 | 3 |
| <i>Verrens</i> | 1 | - |
| <i>Cohennoz</i> | 11 | 11 |
| <i>Crest-Voland</i> | 14 | 15 |
| <i>La Giettaz</i> | - | 10 |
| <i>Saint Nicolas La Chapelle</i> | - | 14 |

· *Les déchetteries*

Le périmètre du SCOT compte 5 déchetteries réparties sur le territoire, à Beaufort, Gilly sur Isère, La Bâthie, Ugine et Notre Dame de Bellecombe.

· *Le traitement des déchets*

Les Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, CoRAL et Confluence ont délégué le traitement de leurs déchets. La collecte et le recyclage du verre et des emballages sont effectués par des entreprises spécialisées. Les ordures ménagères sont incinérées à Passy et à Chedde. La chaleur produite est valorisée en produisant de l'électricité vendue à EDF.

- *Les plateformes de recyclage*

La stratégie de gestion des déchets sur le territoire vise notamment à organiser le stockage transitoire, le tri et le transport des déchets et valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

A ce jour, chacune des communautés de communes membres d'ArlySère a défini ou est en train de définir son plan d'actions pour mettre en œuvre cette stratégie partagée. On citera notamment le projet d'Ecoparc porté par la Co.RAL qui est en cours de réalisation sur le site de Venthon afin de répondre à plusieurs objectifs :

- *Organiser le dépôt, la transformation et le réemploi des déchets de chantier dans le cadre d'une offre de service attractive en éradiquant les décharges sauvages et en répondant au besoin exprimé de manière récurrentes par les entreprises de BTP*
- *Améliorer l'accueil des professionnels et des collectivités pour traiter les flux de déchets verts et bois, indépendamment des particuliers*
- *Instaurer une filière de recyclage du bois en circuit court sur le territoire en développant la valorisation énergétique*
- *Diversifier les filières de traitement des déchets dans un cadre cohérent et une mutualisation des outils et effectifs entre la collectivité et les acteurs privés*

Ce type de projet permet de répondre aux objectifs fixés par le **plan départemental de gestion des déchets du BTP de la Savoie** en privilégiant les filières de recyclage.

III.4.5. LA GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

- *La consommation d'énergie en Rhône-Alpes*

Le bilan énergétique de la région Rhône-Alpes, en termes d'énergie consommée, s'établissait, en 2002, à 16 935 000 tonnes équivalent pétrole (tep), en augmentation de 3,3 % par rapport à 1999. Ce bilan se répartit entre les produits pétroliers (46,8 %), l'électricité (22,4 %), le gaz (22,2 %), les énergies renouvelables (7,7 %), le charbon ou ses dérivés (1%).

L'électricité et les produits pétroliers représentent à eux seuls les deux tiers de la consommation en énergie au niveau régional. Les transports sont les premiers consommateurs d'énergie, devant le chauffage résidentiel et industriel.

La production d'énergie renouvelable est assurée principalement par la petite et la grande hydraulique (40 % de la production hydroélectrique nationale). L'utilisation du bois pour le chauffage résidentiel représente environ 1 Mtep/an. Rhône Alpes est également la première région française pour l'utilisation de l'énergie solaire (chauffage et photovoltaïque).

Le potentiel éolien est faible au niveau régional et ne concerne pas la Savoie.

Structure de la consommation énergétique en Rhône-Alpes en 2002 en % (source : ADEME).

| Consommation par secteur en % | Secteur | Charbon % | Gaz % | Électricité % | Produits pétroliers % | Bois % | Autre* |
|-------------------------------|-------------|-----------|-------|---------------|-----------------------|--------|--------|
| 26,90 | résidentiel | 0,4 | 27,46 | 24,89 | 25,58 | 17,79 | 3,88 |
| 14,40 | tertiaire | - | 28,41 | 42,77 | 21,24 | - | 7,58 |
| 25,40 | industrie | 3,55 | 42,08 | 35,21 | 16,35 | - | 2,81 |
| 31,90 | transport | - | - | 1,40 | 98,60 | - | - |
| 1,40 | agriculture | - | - | 10,86 | 89,14 | - | - |

* Chauffage urbain résidentiel et tertiaire, vapeur industrielle; charbon et GPL tertiaire non ventilé.

La Savoie contribue pour 13,5 % à la consommation en énergie du secteur résidentiel de la région. La présence de plusieurs stations de ski génère des consommations d'énergie particulière sur le territoire du SCOT.

- *Les installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT*

Les deux types d'utilisation de l'énergie solaire sont représentés sur le territoire du SCOT :

- la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques (47 installations sur 14 communes),
- le chauffage par panneaux solaire : production d'eau chaude sanitaire ou systèmes solaires combinés (380 installations sur 20 communes).

Le chauffage solaire est assuré par 3 456 m² de panneaux :

- 124 installations de systèmes solaires combinés pour 1 682 m²,
- 256 installations de chauffe-eau pour 1 774 m².

La production d'énergie électrique par habitant sur le territoire du SCOT est supérieure à la moyenne française.

| Territoire | Puissance en Wc/habitant |
|----------------------|---------------------------------|
| <i>SCOT Arlysère</i> | <i>1,18</i> |
| <i>France</i> | <i>0,54</i> |
| <i>Allemagne</i> | <i>18,56</i> |
| <i>Pays Bas</i> | <i>3,13</i> |
| <i>UE</i> | <i>3,94</i> |

130 installations de chauffage automatique au bois sont réparties sur 31 communes.

Albertville concentre, du fait de sa taille, la majorité des installations solaire et de chauffage au bois, mais la production d'énergie par panneaux photovoltaïques par habitant est plus élevée à Queige et Montailleur. Les communes de Notre Dame des Millières, Thénésol, Rognaix, Cevins et Verrens-Arvey présentent les meilleurs rendements par habitants pour le chauffage automatique au bois, du fait notamment de la puissance de leurs installations communales.

Le Syndicat Arlysère recense également quatre projets communaux :

- un projet de réseau de chaleur utilisant le bois en plaquettes, à Gilly sur Isère, d'une puissance de 500 kW pour une consommation de 720 tonnes de plaquettes,
- un projet de réseau de chaleur à Albertville (en cours d'étude de faisabilité) d'une puissance de 2 500 kW pour une consommation de 2 200 tonnes de plaquettes,
- un projet de chaufferie au bois en plaquettes à Cevins, d'une puissance de 100 kW pour 43 tonnes de plaquettes,
- un projet en réflexion de la communauté de communes de la Haute combe de Savoie pour la mise en place d'une ferme photovoltaïque de 4 MWC, dont la production estimée est de 4500 MWh.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

L'ENJEU DE L'EQUITE D'ACCES A LA RESSOURCE EN EAU DANS LES 20 PROCHAINES ANNEES

- > *La préservation des réserves d'eau potable exploitées et potentiellement exploitables en particulier des nappes alluviales (Isère, Doron, Arly).*

98 % de l'eau distribuée dans le territoire d'Arlyère est pompée dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau, mais 74 % des communes ne sont alimentées que par des sources.

Les ressources en eau utilisées provenant de la nappe "alluvions de l'Isère en Combe de Savoie", identifiée dans le SDAGE 2010-2015 en tant que ressource stratégique à fort potentiel quantitatif et qualitatif. L'enjeu est donc la délimitation des zones intéressantes à préserver au regard de besoins AEP à très long terme et de prévoir ainsi les dispositions nécessaires au sein des documents d'urbanisme pour préserver ou restaurer la ressource dans le périmètre des zonages.

Pour les Communes alimentées par des sources, l'enjeu de préservation des qualités des ressources reste majeur.

Par ailleurs, la protection des nappes d'accompagnement du Doron, de l'Arly et surtout de l'Isère, notamment de la zone de forage de la Bâthie, représente un enjeu stratégique.

L'ENJEU DE LA VALORISATION ET DE L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS DANS LES 20 PROCHAINES ANNEES

- > *L'optimisation de la filière déchets face aux objectifs de réduction des quantités produites et d'augmentation de la part de valorisation matière et organique imposés par l'évolution importante du cadre réglementaire (Lois de Grenelle).*

Le mot d'ordre, réaffirmé au Grenelle de l'Environnement, est de privilégier la valorisation des déchets sous toutes ses formes (réemploi, recyclage, énergie) de manière à limiter la quantité de déchets à traiter.

Par ailleurs, avec la complexification du paysage intercommunal sur le territoire d'Arlyère, la répartition des compétences en matière de déchets est devenue confuse, rendant difficile la prise de décisions.

A partir de ce double constat, la gestion des déchets fait l'objet d'une réflexion importante au niveau local et à l'échelle départementale, prélude à la définition d'une stratégie globale et cohérente, tant au niveau de la collecte et de son financement, que du traitement.

L'ENJEU DE LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET DU RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

- > *Le développement des énergies renouvelables en particulier pour les consommations directes d'énergie thermique pour le chauffage résidentiel et en cohérence avec les enjeux paysagers, écologiques et agricoles.*
- > *L'organisation de l'armature et formes urbaines et architecturales favorable aux réductions de consommations énergétiques liées aux transports et au chauffage résidentiel, principaux consommateurs d'énergie.*

III.5 - LES RISQUES ET LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

III.5.1. LES RISQUES D'INONDATIONS

Le risque "inondation" est essentiellement lié aux crues de l'Isère. Il concerne les communes situées dans la Combe de Savoie et la Basse Tarentaise. Trois barrages, installés sur le Doron de Beaufort et le Dorinet (barrage de Roselend et de la Girotte) ainsi qu'en amont de l'Isère (barrage de Tignes) créent également un risque d'inondation par rupture de l'ouvrage de retenue. Ce risque concerne l'ensemble des vallées (Isère, Doron, Arly). Le changement du climat pourrait se traduire par un accroissement de la fréquence des orages de type "cévenol" et, à l'aval, par des inondations plus rapides. Le risque lié aux crues pourrait ainsi évoluer.

Le risque lié aux crues de l'Isère est amplifié par des facteurs inhérents à la forte déclivité et à l'étendue du bassin versant : le débit du cours d'eau peut être multiplié par 100 en quelques heures. Le débit de fréquence centennale, à l'amont de la confluence avec l'Arly, est estimé à 600 m³/s. Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) a été arrêté par anticipation par le Préfet de l'Isère le 17 juillet 2008. Il doit faire l'objet d'une concertation et d'une enquête publique avant l'approbation définitive.

□ L'Isère à l'aval d'Albertville (PPRI)

Le risque lié aux crues de l'Isère est amplifié par des facteurs inhérents à la forte déclivité et à l'étendue du bassin versant : le débit du cours d'eau peut être multiplié par 100 en quelques heures. Le débit de fréquence centennale, à l'amont de la confluence avec l'Arly, est estimé à 600 m³/s. Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) a été arrêté par anticipation par le Préfet de l'Isère le 17 juillet 2008. Il doit faire l'objet d'une concertation et d'une enquête publique dans un délai de trois ans (avant juillet 2011).

Ce plan concerne la partie basse de toutes les communes situées à l'aval d'Albertville. Il contrarie des projets d'urbanisation à vocation économique.

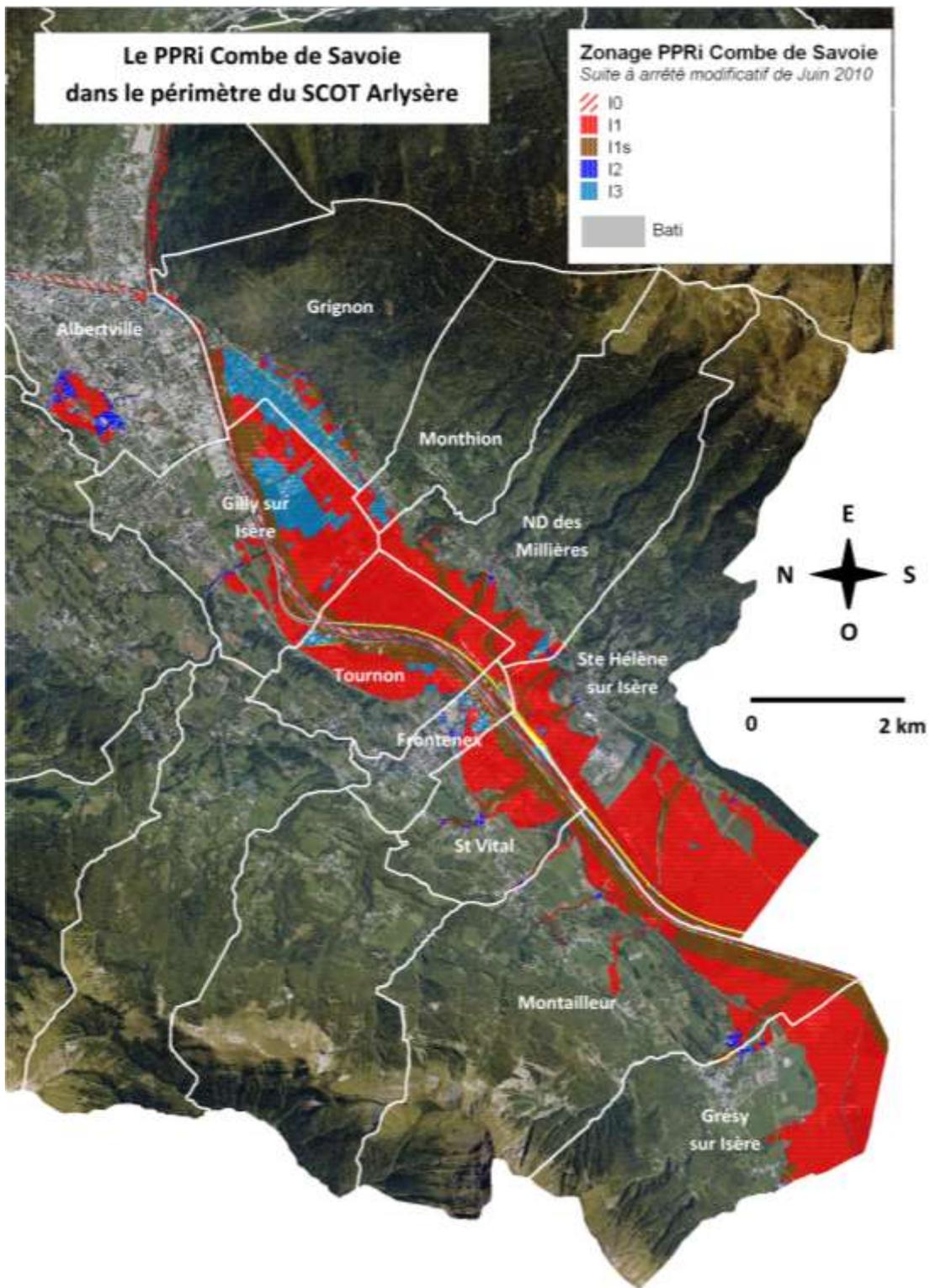
L'évaluation du risque de submersion est classiquement réalisée à l'aide d'une modélisation du comportement hydraulique de la rivière en crue centennale. La modélisation s'appuie sur des formules hydrauliques comportant une part d'empirisme. Les données utilisées sont la topographie et les conditions météorologiques des trente dernières années enregistrées par Météo

L'appréciation des enjeux est compliquée par l'existence de digues (l'Isère est complètement endiguée) qui mettent l'ensemble de la zone hors eau. La cartographie du risque considère l'hypothèse d'un effacement complet de ces protections, justifiée par la fragilité de certains ouvrages.

Le secteur à l'aval d'Albertville est affecté par des zones inconstructibles (I₀ - I₁ - I_{1s}) et des zones constructible sous condition (I₂, I₃ et I_{3ZATN}). Ce zonage peut être modifié par le confortement des digues et par une étude de danger. Il n'écarte pas définitivement l'hypothèse d'une extension des zones à vocation économique, mais il impose comme préalable des travaux de sécurisation.

PPRI et SCOT

Élaboré simultanément au SCOT, le PPRI a fait l'objet, avec le SCoT, d'un travail partenarial : en effet, dans le cadre d'une opération pilote Borloo, le territoire Arlysère et les collectivités concernées se sont engagés dans une procédure innovante de collaboration avec les services de l'Etat sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondabilité) : L'ambition est d'articuler prévention des risques et dynamique territoriale pour déboucher sur une stratégie de développement territorial durable du grand bassin albertvillois.



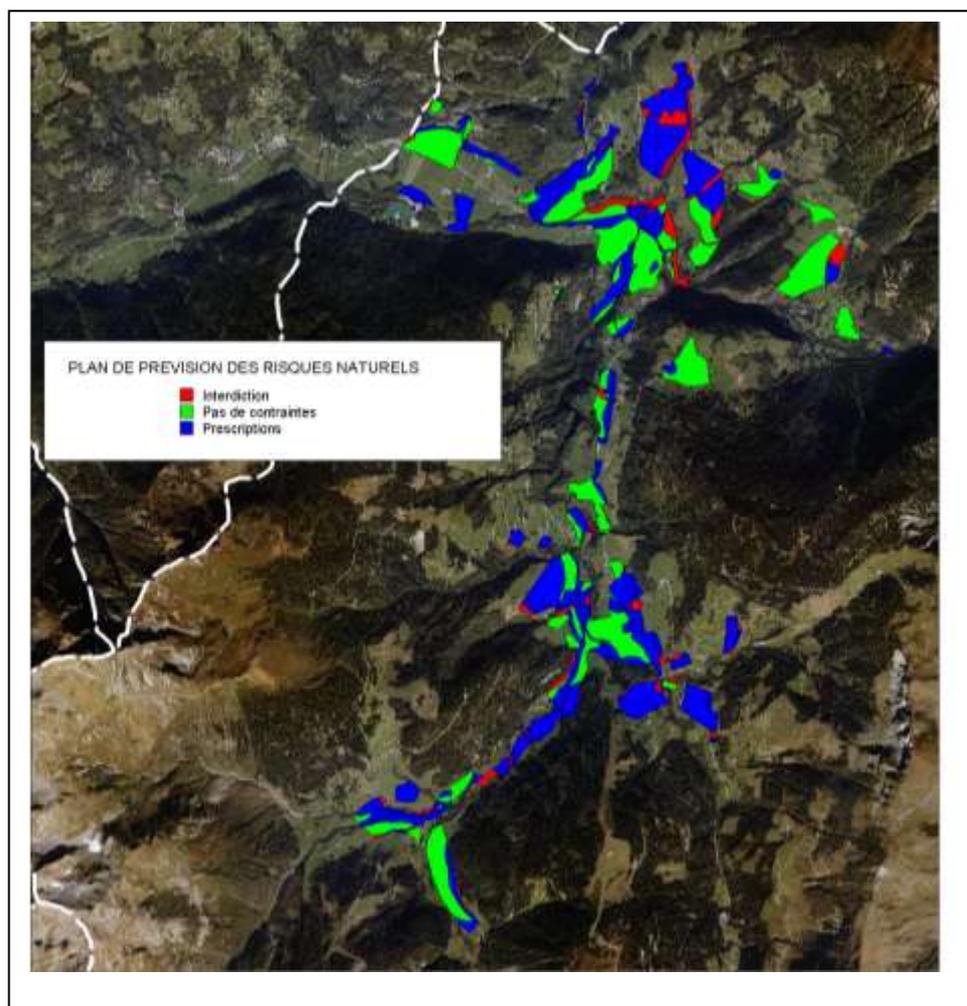
□ L'Isère à l'amont de la confluence avec l'Arly

A l'amont de la confluence avec l'Arly, l'Isère a conservé un cours naturel et un lit majeur fonctionnel. Les débordements ne sont pas uniformes : ils dépendent de la hauteur des berges et celle-ci est très variable d'un point à l'autre. Les zones de débordements contribuent à laminer les crues à l'aval et à réduire les risques dans la partie endiguée. L'étude réalisée par SOGREAH a permis de recenser les situations critiques en cas de crue de fréquence centennale. Mais, au risque lié aux inondations s'ajoutent les risques liés à l'érosion des berges. En effet, les endiguements et l'extraction de gravier ont provoqué un abaissement du profil en long par érosion régressive. Bien que cette dynamique ait été arrêtée, le cours de la rivière n'est pas encore stabilisé.

□ Le Doron et ses bassins versants sur la commune de Beaufort

En amont (jusqu'à Arêches et le Planay) et en Aval de Beaufort, le risque inondation se conjugue aux risques Mouvements de terrain, séisme et avalanches et contraint très fortement la valorisation des esocacs.

(Approuvé le 16 février 2005)



D'autres PPR ont été approuvés : Queige PPRN approuvé le 3/12/2010 et la Giettaz PPRN approuvé le 11/09/2008.

III.5.2 LES RISQUES D'AVALANCHES

La Savoie est le département français le plus touché par des événements avalancheux. L'inventaire 2003⁹ recense 733 couloirs identifiés ainsi que 340 bâtiments soumis au risque « avalanche ». Les massifs de la région d'Albertville, d'altitude moyenne, sont néanmoins peu concernés. L'année 2006-2007 n'a ainsi connu qu'une activité avalancheuse de faible intensité. Les communes les plus concernées sont celles de Beaufort et de Hauteluce.

Le risque peut être lié à :

- une avalanche touchant des villages et des routes : ce risque peut être limité en règlementant l'urbanisation dans des zones connues comme potentiellement dangereuses,
- une avalanche touchant des randonneurs hors pistes : cette catégorie est la plus concernée par les accidents mortels (trois décès dans le périmètre du SCOT depuis 2001, localisés sur la commune de Beaufort).

Les villages ont traditionnellement développé des stratégies d'évitement du risque lié aux avalanches :

- par le choix du site d'implantation et la conservation d'une protection naturelle (forêt par exemple),
- par le regroupement des bâtiments en ligne ou en étrave afin d'exposer un nombre limité d'habitations protégées par des façades renforcées.

Recensement des événements avalancheux par massif et par département pour l'hiver 2006-2007

| | <i>Nombre d'événements</i> | <i>Nombre de sites</i> |
|---------------------|----------------------------|------------------------|
| <i>Bauges</i> | <i>4</i> | <i>4</i> |
| <i>Aravis</i> | <i>8</i> | <i>7</i> |
| <i>Beaufortain</i> | <i>5</i> | <i>5</i> |
| <i>Haute Savoie</i> | <i>62</i> | <i>49</i> |
| <i>Savoie</i> | <i>187</i> | <i>149</i> |
| <i>Isère</i> | <i>50</i> | <i>36</i> |

III.5.3 LE RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain, au sens du risque, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. La probabilité d'un tel événement est fonction de la nature de la roche et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion liée à l'action de l'eau. Il peut être favorisé par des interventions humaines. Le territoire du SCOT cumule trois types de risque de glissement de terrain : glissement par rupture d'un versant instable, chutes de blocs rocheux, et coulées boueuses et torrentielles.

La route de la vallée de l'Arly est fréquemment fermée du fait des chutes de rochers. Le territoire du SCOT est également concerné par le risque sismique : l'ensemble du périmètre du SCOT a été classé en zone d'aléa moyen.

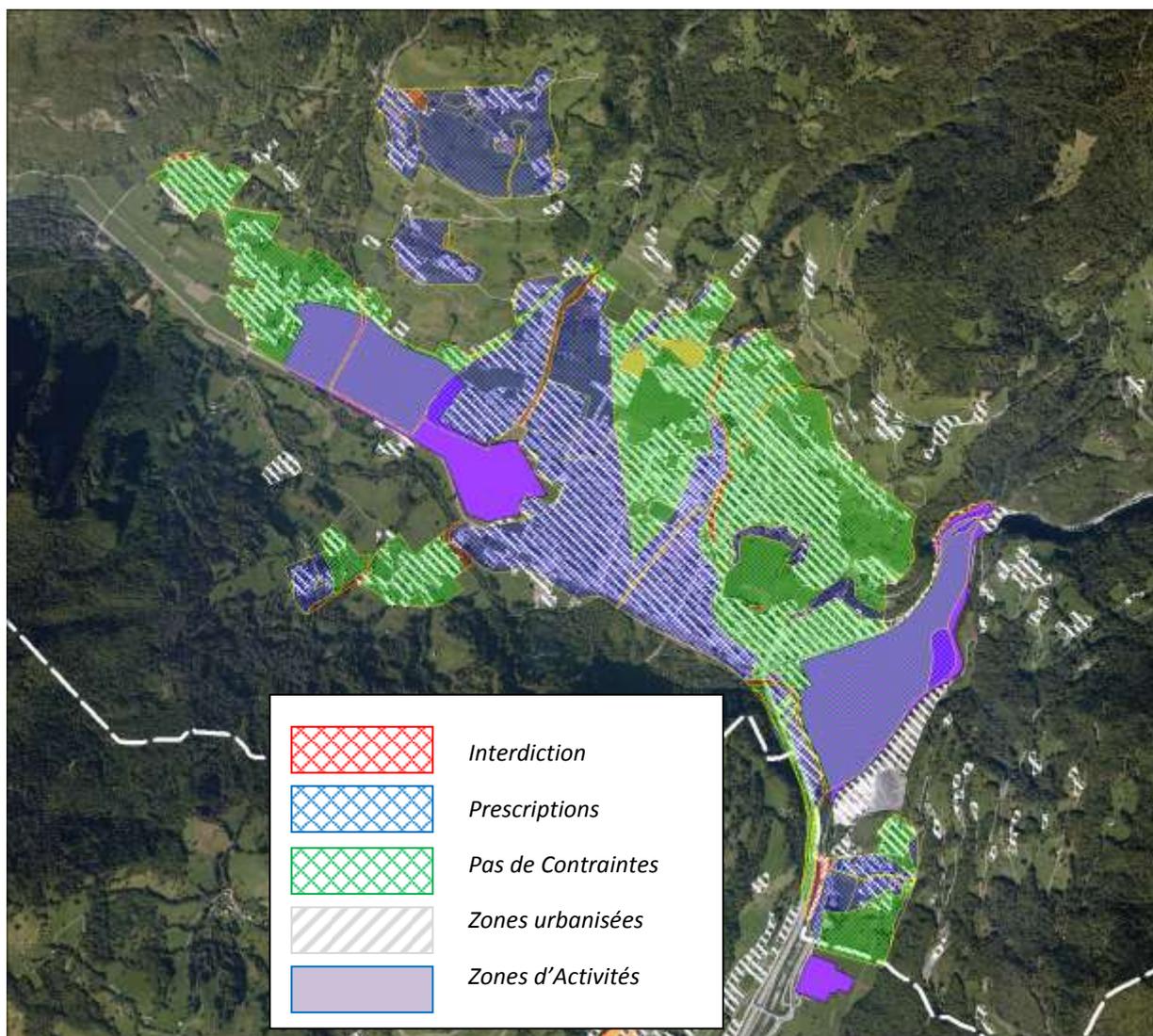
⁹ *Restauration de Terrains en Montagne*

Synthèse des risques par commune du SCOT

| | Risque "inondation" | Mouvement de terrain | Zone de sismicité | Barrage | Avalanche | Affaissement minier |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|
| Notre Dame de Bellecombe | Enjeu humain | - | Aléa Moyen | - | - | - |
| Saint Nicolas la Chapelle | - | Enjeu humain | Aléa Moyen | - | - | - |
| Flumet | - | Enjeu humain | Aléa Moyen | - | - | - |
| Ugine | Enjeu humain PPR approuvé le 12/01/2001 | Enjeu humain PPR approuvé le 12/01/2001 | Aléa Moyen | - | - | - |
| Marthod | Enjeu humain | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Thénésol | Enjeu humain | - | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Allondaz | - | Enjeu humain | Aléa Moyen | - | - | - |
| Mercury | Enjeu humain | Enjeu humain | Aléa Moyen | - | - | - |
| Pallud | Enjeu humain | - | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Césarches | Enjeu humain | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Venthon | Enjeu humain | - | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Albertville | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Gilly sur Isère | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Grignon | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| La Bâthie | Enjeu humain AZI Janvier 2002 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| La Giétaz | Enjeu humain PPR approuvé le 11/09/2008 | Enjeu humain PPR approuvé le 11/09/2008 | Aléa Moyen | - | Enjeu humain PPR approuvé le 11/09/2008 | - |
| Crest Voland / Cohennoz | Enjeu humain | Enjeu humain | Aléa Moyen | - | - | - |
| Cevins | Enjeu humain AZI Janvier 2002 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Rognaix | Enjeu humain AZI Janvier 2002 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Saint Paul sur Isère | Enjeu humain AZI Janvier 2002 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | Enjeu humain |
| Esserts Blay | Enjeu humain AZI Janvier 2002 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Monthion | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Tours en Savoie | Enjeu humain AZI Janvier 2002 | Enjeu humain PPR prescrit le 28/05/2010 | Aléa Moyen | Enjeu humain PPR prescrit le 28/05/2010 | Enjeu humain PPR prescrit le 28/05/2010 | - |

| | Risque inondation | Mouvement de terrain | Sismicité | Barrage | Avalanche | Affaissement minier |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------|--------------|--------------------------------------------|---------------------|
| Hauteluce | Enjeu humain PPR prescrit le 16/09/2002 | Enjeu humain PPR prescrit le 16/09/2002 | Aléa Moyen | Enjeu humain | Enjeu humain PPR prescrit le 16/09/2002 | Enjeu humain |
| Villard sur Doron | Enjeu humain PPR prescrit le 16/09/2002 | Enjeu humain PPR prescrit le 16/09/2002 | Aléa Moyen | Enjeu humain | Enjeu humain | - |
| Queige | Enjeu humain PPR approuvé le 03/12/2010 | Enjeu humain PPR approuvé le 03/12/2010 | Aléa Moyen | Enjeu humain | Enjeu humain PPR approuvé le 03/12/2010 | - |
| Beaufort | Enjeu humain PPR approuvé le 16/02/2005 | Enjeu humain PPR approuvé le 21/11/2005 | Aléa Moyen | Enjeu humain | Enjeu humain PPR approuvé le 16/02/2005 | Enjeu humain |
| Plancherine | - | - | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Verrens Arvey | - | - | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Cléry | Enjeu humain | - | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Tournon | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | | Aléa Moyen | Enjeu humain | | |
| Montailleur | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Grésy sur Isère | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Saint Vital | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |
| Notre Dame des Milières | Enjeu humain PPRi approuvé par anticipation le 17/07/2008 | Enjeu humain | Aléa Moyen | Enjeu humain | - | - |

Le PPR sur UGINE (crues torrentielles, inondations, mouvements de terrain, chute de blocs)
approuvé le 12/02/2001



III.5.4. DES RISQUES TECHNOLOGIQUES TRÈS LOCALISES

Le territoire d'Arlyère accueille **4 industries classées SEVESO** et **22 installations soumises au régime de la déclaration**.

Les établissements classés SEVESO seuil bas sont soumis au régime de l'autorisation. Le classement SEVESO seuil haut définit une zone à risque générant une servitude limitant les possibilités d'urbanisation. Ces établissements sont placés sous le régime des installations classées soumises à autorisation avec servitude.

La commune de Beaufort est concernée par la présence d'une **concession minière d'antracite** dont le titre minier est encore valide (concession dite d'Arêches et Fontanus).

La DRIRE recense **3 gravières** situées sur l'Isère pour l'extraction des sables et graviers en eau à Gilly sur Isère et Montailleur.

Le passage **d'une canalisation de gaz** sur 11 communes d'Arlyère génère un périmètre d'urbanisation réglementée. Le diamètre de la canalisation (150 mm) induit une zone de dangers significatifs de 45 m, de dangers graves de 30 m et de dangers très graves de 20 m.

Le **transport de matières dangereuses** peut présenter, en cas d'accident, des risques pour la population ou l'environnement. Sur le territoire d'Arlyère, le transport de matières dangereuses se réalise par route et voie ferrée et concerne 16 communes.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

L'ENJEU DE LA RARETE DU FONCIER URBANISABLE ET DU DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DU RISQUE A TITRE PREVENTIF

La définition de zones de prévention des risques naturels et industriels vise à éviter les pertes de vies humaines et à protéger les biens. Les dégâts liés à ces phénomènes naturels représentent aussi des coûts financiers pour la collectivité.

Les terrains plats, rares en zone de montagne et tous localisés dans le lit majeur des cours d'eau, sont convoités pour l'urbanisation comme par l'agriculture. Ce sont aussi des terrains inondables. Les conditions d'utilisation des ressources foncières importantes pour le développement urbain et économique, situées dans les espaces de libertés des cours d'eau constituent un réel enjeu.

Par exemple, le développement d'une zone d'activités à l'aval d'Albertville, souhaité par les élus, est contrarié par le PPRI de l'Isère. Mais, les dispositions de ce dernier peuvent être modifiées par un confortement de digue et par le respect du champ d'épandage des crues à l'amont.

A l'amont de la confluence avec l'Arly, la planification de l'occupation des sols devra aussi tenir compte de l'érosion des berges de l'Isère et, le cas échéant, laisser des espaces de respiration à la rivière.

III.6 – SYNTHÈSE DES PRESSIONS ET RISQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les pressions sont liées au développement de l'habitat et des activités économiques en lien avec le réseau des infrastructures.

A ce titre, on peut distinguer les espaces de plaines et les espaces de montagne.

La plaine concentre :

- Les infrastructures (autoroute, route nationale, voie ferrée,...),
- Les villes et l'habitat (une majeure partie du développement de l'habitat s'y concentre),
- Les activités avec la quasi-totalité des espaces fonciers dédiés à l'industrie, aux transports, aux commerces (Grande Distribution, ...).

La pression urbaine qui y est spécifiquement observée entraîne une extension des secteurs urbanisés dans les espaces interstitiels (de façon linéaire le long de l'axe central de la vallée) et en remontant dans les balcons urbanisés, ainsi qu'une augmentation des déplacements, d'une part le long de l'axe central et d'autre part entre l'axe central de la plaine et les balcons.

Un tel développement, s'il perdure de façon excessive pourrait compromettre certains milieux remarquables et leurs fonctions écologiques, notamment de préservation de la biodiversité.

Un développement plus polarisé, à partir des pôles gares ou des centralités (cœur d'agglomération, communes associées, pôles relais, bourgs-villages) et qui privilégie des formes urbaines peu consommatrices d'espaces est à promouvoir pour diminuer les déplacements et pour permettre le maintien de coupures vertes conséquentes entre les différents pôles urbains.

Sur les balcons, la pression urbaine reste moins importante mais la nature y est plus sensible. Toutefois, certains secteurs sont appelés à se développer (la pression urbaine y trouve des espaces d'expansion) et les formes urbaines ainsi que l'intégration des nouvelles constructions devront être adaptées afin de ne pas porter atteinte au caractère des villages ruraux.

En montagne, la pression touristique conduit à un accroissement important de la population. La saison hivernale se distingue de la saison estivale avec une plus forte concentration de population dans les stations villages et sur les sites d'activités.

Les enjeux liés à l'habitat de montagne se déclinent sous une double forme :

- Un enjeu d'intégration paysagère et d'attractivité « 4 saisons » pour les moyennes à grandes résidences de tourisme plutôt situées à proximité ou dans les villages,
- Un enjeu de maîtrise du mitage pour les chalets (de un à quelques appartements), en résidences principales ou secondaires.

Concernant les milieux naturels, le territoire est composé d'espaces naturels diversifiés dont la richesse écologique est attestée par l'existence de nombreux inventaires et protections réglementaires.

La pression urbaine (habitat, infrastructures et/ou habitat, zones industrielles ou commerciales) mais aussi la fréquentation accrue des milieux (tourisme, loisirs, ...) peuvent conduire à les morceler, les isoler, les dégrader. Le maintien de corridors écologiques sera essentiel à leur pérennité.

Les boisements représentent une surface très importante et couvrent une grande partie des Massifs (versants). L'enjeu y est plutôt un enjeu de gestion-valorisation, souvent rendu difficile par le relief et la pente.

Les espaces agricoles représentent un intérêt majeur pour la construction du territoire et des paysages, et contribuent à la continuité des corridors écologiques. La pression sur ces espaces est forte (voire très forte) dans les espaces interstitiels et les espaces plans, là même où leur maintien conditionne la survie de plusieurs filières (Beaufort, ...).

Enfin, l'augmentation de population génèrera des besoins d'eau potable et des flux d'eaux usées, d'eaux pluviales et de déchets plus conséquents, susceptibles d'impacter la préservation des ressources et les eaux superficielles.

III.7 - CARACTÉRISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉES DE MANIÈRE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

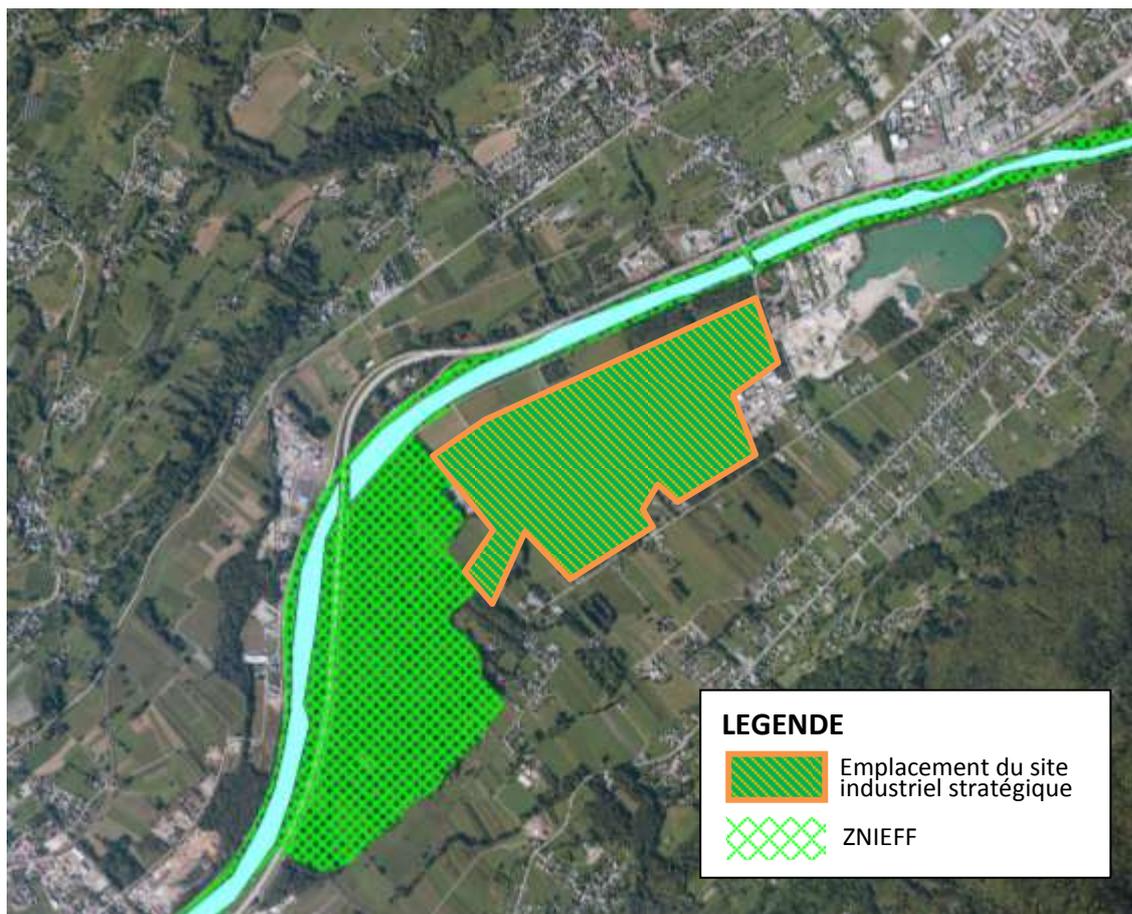
III.7.1. LES SITES STRATÉGIQUES DU PADD

Le Projet d'Arlyère exprimé par les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du Document d'Orientations Générales se concrétise particulièrement dans un grand site industriel d'ambition stratégique.

- Le Grand Site Industriel

Le Site

Il est localisé en rive gauche de l'Isère, en prolongement du site industriel de Terre Neuve. L'ensemble est constitué de parcelles agricoles entrecoupées de boisements. Il est bordé au nord et à l'ouest par la forêt rivulaire inventoriée en ZNIEFF de type 1 n° 38190005. Les parcelles appartenant à la ZNIEFF ne sont pas concernées par le projet.



La ZNIEFF, le bois des Lots, est constituée par une frênaie érableiraie à Chêne pédonculé et Charme développée sur les alluvions de l'Isère en bordure de la rivière endiguée. Cette forêt alluviale a été repérée comme zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type I. Elle est, sur le territoire d'Arlyère, le seul massif important de cette nature. Son état est cependant très inégal : tantôt futaie proche du type phytosociologique, tantôt taillis sous un couvert arborescent clair. Le boisement est coupé de l'Isère par l'autoroute.

Le bois de Terre Neuve est le même type de peuplement, une frênaie érableiraie en futaie.

Le site est environné de champs de maïs, de pâturages à chevaux et d'habitations dispersées de qualité très diverse.

L'ensemble du site est placé en zone inondable en cas de rupture de digues. L'aléa est faible sur sa plus grande partie. De plus, des travaux de confortement des digues sont programmés.

Le site est concerné par l'actuel PPRI.

Le site comprend l'extension actuellement en cours de Terre Neuve, qui a récemment fait l'objet d'une modification du PPRI en juin 2010 et la mobilisation des espaces complémentaires, nécessitée par l'absence de solutions alternatives, nécessitera une évolution du statut des terrains concernés.

Concernant les milieux naturels, le site ne présente pas lui-même d'enjeu fort vis-à-vis de la faune et de la flore et n'est concerné directement par aucune protection de niveau national, communautaire ou international. Les terrains étant occupés grande partie par des espaces de culture, une reconnaissance plus fine du milieu sera menée préalablement à l'aménagement (inventaire faune et flore). L'incidence plus spécifique concerne les activités agricoles existantes et la pérennité des exploitations. Des mesures d'accompagnement seront à mettre en œuvre dans ce sens.

III.7.2. LES AUTRES SITES D'EXTENSION URBAINE TOUCHÉES PAR LES ORIENTATIONS DU SCOT

Arguant du fait que la qualité de ses espaces et de son environnement constitue le socle de sa réussite et de son développement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable d'Arlyère a pour ambition de garantir la qualité totale du territoire.

Ainsi, les principes retenus conduisent à préserver quelques 69.050 hectares d'espaces naturels et agricoles soit 92.6% du territoire d'Arlyère.

Il en résulte la définition d'une enveloppe maximale de 243 hectares consacrés aux extensions urbaines potentielles – concernant respectivement les usages de logement, d'équipements et d'activités économiques, soit 0,3% du territoire d'Arlyère.

□ Les extensions urbaines résidentielles

Les extensions urbaines devront représenter au maximum 50% de l'effort de mobilisation du foncier consacré au développement d'une offre diversifiée de logement, ce qui sous-entend la réalisation des 50 % autres au sein des espaces urbains existants, soit sous forme de renouvellement urbain, soit sous forme de densification du tissu existant.

Les extensions urbaines seront situées en continuité de l'existant :

- en continuité des faubourgs, bourgs ou villages, le plus à proximité possible des services et en prolongeant les formes urbaines existantes,
- au plus près des lieux d'échanges intermodaux et des réseaux de transports publics existants ou projetés.

et aucun nouveau germe d'urbanisation ne sera autorisé.

Ces extensions d'urbanisation ne pouvant être localisées précisément, les possibilités d'analyse de leurs incidences sur le milieu physique, naturel et humain est limitée, mais les principes retenus permettent d'ores et déjà de garantir que les sites seront choisis en continuité de l'existant et ne généreront pas d'incidence sur les secteurs qui font l'objet d'une protection environnementale au niveau international, communautaire ou national.

Une analyse plus fine des conditions d'intégrations et de préservation environnementale pourra être menée notamment dans les secteurs où des continuités écologiques méritent d'être préservées

❑ **Les extensions urbaines résidentielles à destination touristique**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a choisi de maîtriser le nombre de lits dans les stations de Montagne. Pour cela, des sites potentiels respectant le principe de Préservation de l'environnement – c'est-à-dire se situant toujours en continuité immédiate de l'existant et en dehors des zones de protection de niveau national, communautaire ou international ont été identifiés dans le Document d'Orientations Générales.

L'implantation de résidences de tourisme ne pourra se faire exclusivement que sur les sites référencés, et en nombre lui-même défini par le DOG.

Chaque projet devra faire l'objet d'une étude d'intégration paysagère et respecter les règles et normes d'urbanisme en vigueur.

❑ **Les extensions urbaines dédiées aux zones d'activités artisanales, industrielles et logistiques**

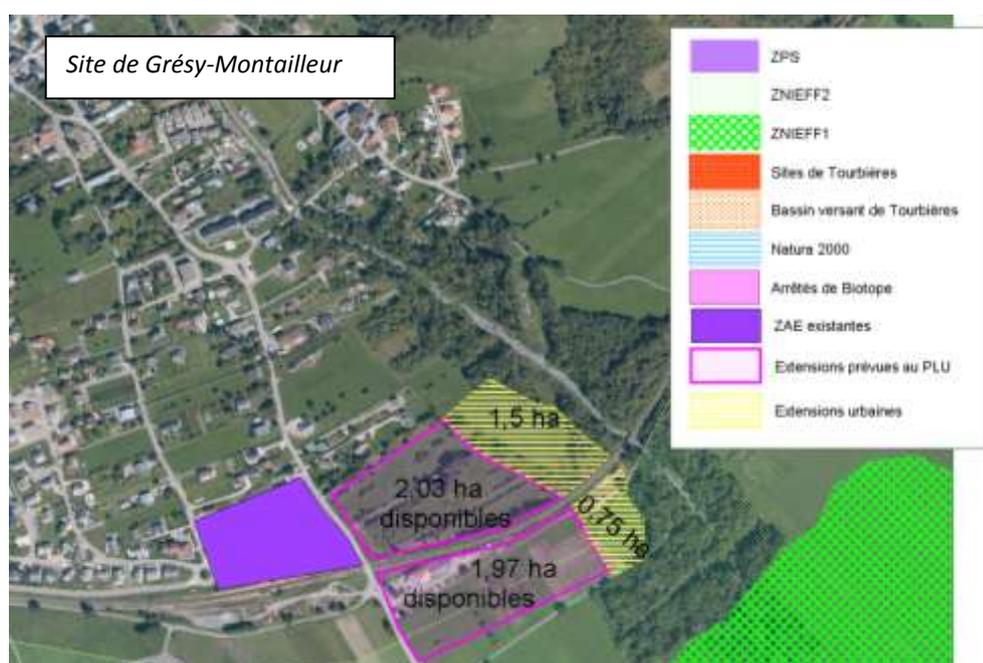
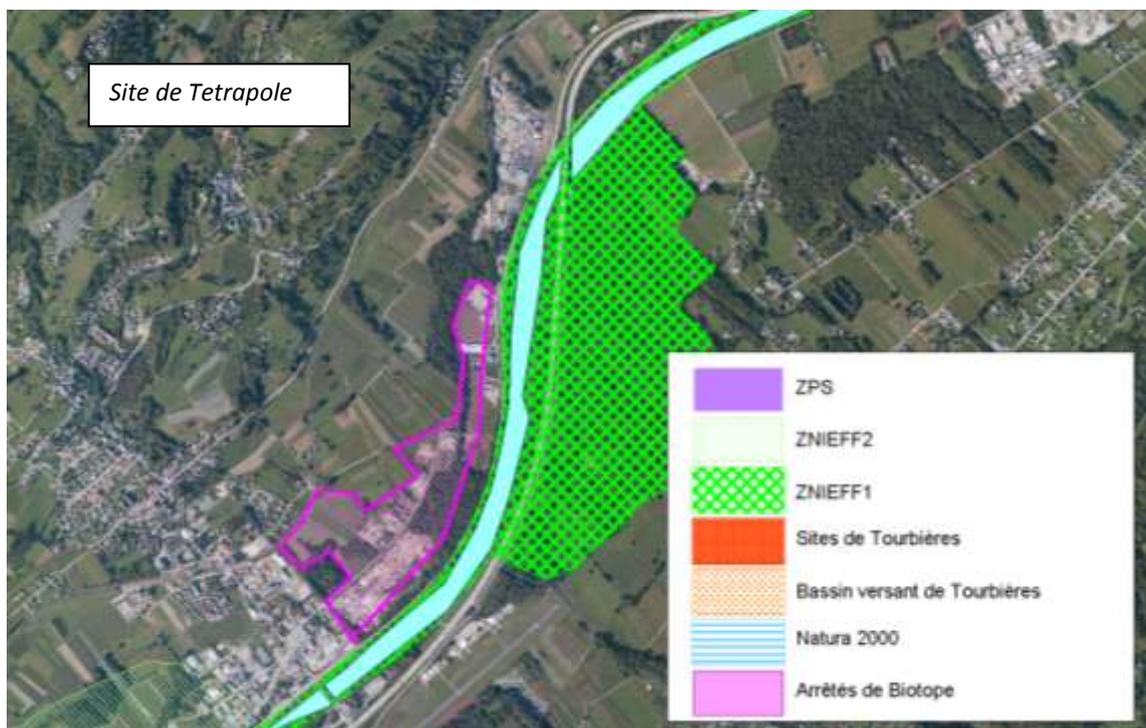
Le projet privilégie la concentration du développement sur un nombre limité de sites pour améliorer la productivité, la lisibilité et la capacité de gestion environnementale. La mise en œuvre de l'accroissement raisonnable des extensions urbaines dédiées aux zones d'activités artisanales, industrielles et logistiques se déclinent en 3 niveaux :

- Le Grand Site Industriel → Voir analyse détaillée ci-avant.
- La poursuite de l'aménagement des quatre sites de Bavelin et du site d'industriel à Ugine, de la zone 3 à Frontenex et de la zone du Verney à sainte Hélène sera inscrite dans les limites définies par les documents d'urbanisme actuel :
 - Le périmètre de la Zone 3 à Frontenex a été défini pour tenir compte de la contrainte d'inondabilité et de l'intérêt des espaces situés en bordure d'Isère ;
 - Les autres sites ne présentent pas d'enjeu de protection majeur vis-à-vis des milieux naturels et ne se situent pas dans des espaces concernés par le maintien de continuités écologiques.

L'attention devra être portée sur l'intégration paysagère des sites, notamment sur le site de TETRAPOLE situé en bordure de route importante, en entrée du territoire.

- L'extension sur 24 hectares de 4 sites d'intérêt communautaire :
 - L'extension de la zone de Grésy-Montailleur avec 2,25 hectares en plus des 4,7 ha déjà inscrits dans le PLU de Grésy : Une attention particulière pour l'aménagement de sa partie sud devra être portée, soit pour respecter la limite du zonage ZNIEFF 2, soit pour prévoir les mesures adéquates nécessaires au respect de ses enjeux environnementaux.
 - L'aménagement de 6 hectares pour la Communauté de Communes Confluences, en extension de la zone des Marcôts, déplacée (échange avec l'agriculture) pour respecter le périmètre de risque d'inondabilité, en dehors de tout zonage réglementaire.
 - L'aménagement de 6 hectares pour la Communauté de Communes Com'Arly, à l'entrée sud de la Communauté de Communes, en dehors de tout zonage réglementaire, mais avec une contrainte paysagère forte du fait de sa position à l'entrée du territoire touristique.

- L'aménagement de 5 hectares pour la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, à l'est d'Albertville, sur l'extension de la zone de la Pachaudière.



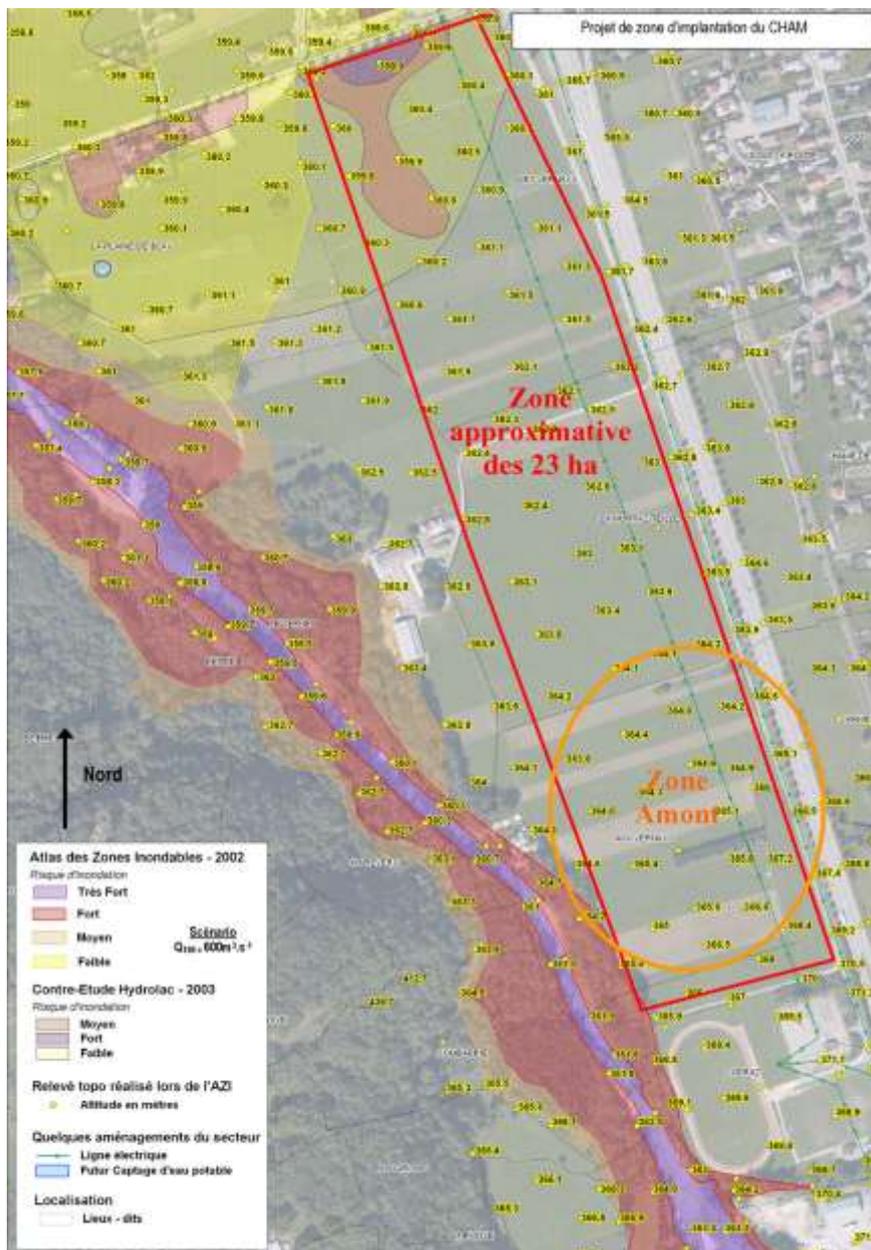
☐ Les extensions liées aux grands équipements

- Le centre Hospitalier

Le Centre hospitalier d'Albertville est aujourd'hui situé dans la partie nord-ouest d'Albertville, juste au nord de la voie ferrée.

L'évolution des technologies, et des besoins, notamment la mutualisation des besoins Albertville-Moutiers – Tarentaise pose la question de son avenir, avec aujourd'hui deux alternatives : la réalisation d'un nouvel équipement entre Albertville et Moutiers, ou son développement sur place.

Concernant son éventuel déplacement, le SCoT analyse le site choisi :



Le secteur concerné se situe en dehors de zonages environnementaux réglementaires et n'est pas concerné par une continuité écologique.

Par contre, ce site, en bordure immédiate d'Isère, est particulièrement sensible vis-à-vis de la protection des eaux souterraines. Les risques d'atteintes, notamment en phase chantier sont fortes. D

Les études réglementaires sont en cours qui détermineront la sensibilité exacte du site, du système hydrogéologique en présence et des conditions de faisabilité vis-à-vis de la préservation de l'environnement.

Par exemple, des mesures de suivi et d'accompagnement devront être mises en œuvre (avis d'un hydrogéologue agréé, suivi piézométrique, contraintes pour la protection des eaux en phase chantier, ...).

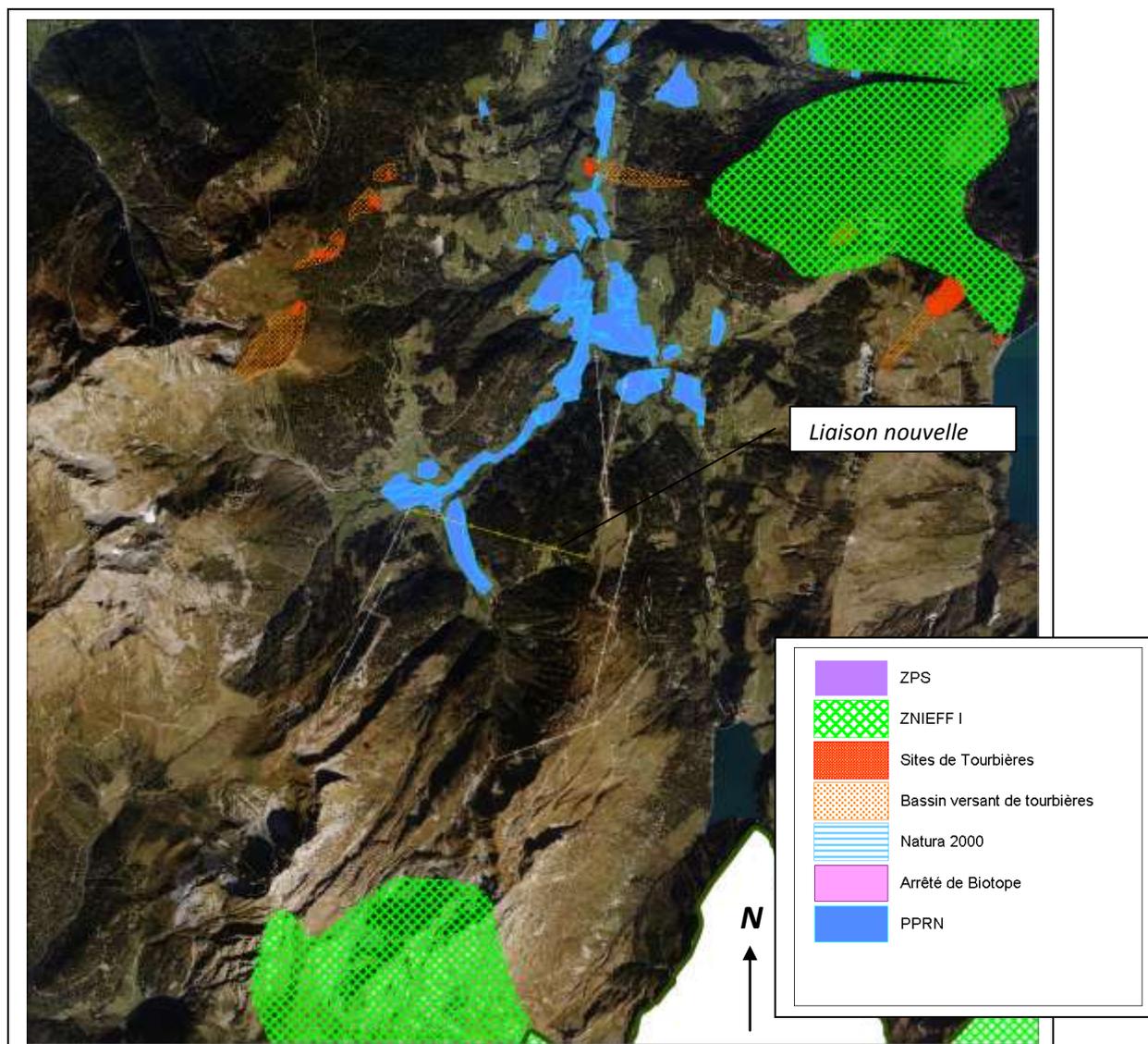
- **Les créations de remontées mécaniques et/ou ouverture de nouveaux domaines skiables**

Deux projets, hier à classer au titre d'UTN doivent être pris en considération, auxquels il faut ajouter le développement de l'offre en résidences de tourisme au vu de son importance global.

Le site concerné par le Projet Bellastat



Le site concerné par la liaison des deux parties du domaine skiable d'Arêches-Beaufort



Au titre de la biodiversité et des milieux naturels, le domaine skiable d'Arêches Beaufort se situe dans le massif cristallin du Beaufortain entre les massifs du Mont Blanc et du Grand Arc. Il s'étend de 1050 mètres à 2300 mètres d'altitude et la végétation rencontrée sur la zone d'étude est composée des deux formations suivantes :

- de 1050 m à 1900m d'altitude : étage montagnard ;
- de 1900 m à 2300 m d'altitude : étage subalpin.

De nombreux plans d'eau et petites zones humides annexes sont présents aux alentours du domaine skiable. Présentant un intérêt écologique, ces écosystèmes sont caractérisés par une diversité faunistique et floristique. Parmi les espèces remarquables, les Tétràs Lyre sont recensés sur la partie supérieure du domaine skiable.

Le secteur du projet ne concerne aucun inventaire ou périmètre de protection réglementaire à l'exception des Zones d'Intérêts Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), celle de type I du Plateau des Lacs de la

Tempête et du Grand Mont (à l'écart du site du projet) et celle de type II du Beaufortain (cf. *Fiches ZNIEFF en annexe*).

Les espèces répertoriées dans l'inventaire de cette ZNIEFF II n'ont pas été recensées depuis la création du domaine skiable, ni lors des différentes visites sur site. Actuellement, le domaine skiable n'est concerné par aucun espace d'intérêt particulier type, Natura 2000, site classé, site inscrit, inventaire régional des tourbières ... Seule la zone d'arrivée du télésiège de la Forcle sur le secteur du Planay est concernée par la ZNIEFF type I du Plateau des Lacs de la Tempête et du Grand Mont.

Le domaine skiable est drainé par trois ruisseaux :

- à l'Ouest du secteur du Planay, le ruisseau de l'Argentine,
- entre les deux secteurs, le ruisseau du Grand Mont (dans lequel se jettent le ruisseau de la Grande Combe et le ruisseau de César, qui traversent le secteur du Planay)
- à l'Est du secteur du Grand Mont, le ruisseau de la Louze qui devient le torrent de Ponceillon à l'aval du Lac de Saint Guérin.

Quatre lacs d'altitude sont présents entre les deux secteurs : lac de Brassa, lac Tournant, lac Seston, et lac Cornu.

Trois prises d'eau EDF modifient fortement le régime naturel du ruisseau du Grand Mont et de ses affluents. Cinq captages d'eau potable sont situés dans l'emprise ou à proximité immédiate du domaine skiable. Les périmètres de protection couvrent une partie du versant Ouest de Tête Rouge et la totalité du vallon situé entre les chalets de Rognoix et le col de la Forclaz.

Le domaine skiable est équipé d'une quarantaine d'enneigeurs. Les besoins de cette installation sont assurés par une prise d'eau sur une conduite provenant du barrage de Roselend.

En termes agricoles, deux alpages sont situés sur le domaine skiable : l'unité pastorale du Cuvy, et l'alpage des Combettes. L'exploitation forestière n'est pas pratiquée sur le domaine skiable.

Deux entités paysagères se superposent, la forêt sur le bas du domaine et les alpages sur le haut. Le territoire se caractérise par la cohabitation entre paysages ruraux de montagne et installations de sports d'hiver.

Au plan des risques naturels, les principaux risques recensés sur le domaine skiable sont les chutes de blocs (le risque potentiel se situe essentiellement dans la Grande Combe), et les avalanches.

A ce titre, la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques (PPRN) qui prévoit un certain nombre de préconisations et de recommandations en cas de nouvel aménagement – ce qui sera le cas de la nouvelle liaison- ainsi que d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches définissant l'ensemble des modalités nécessaires à la sécurisation des zones concernées.

Les sites éventuellement concernés par le développement de l'offre de lits en résidences

Les sites d'implantations des nouvelles résidences ne sont pas connus à ce jour. Néanmoins, pour se doter de la capacité d'une maîtrise minimum des conditions d'implantations, Arlysère encadre la création de nouvelles résidences en identifiant préalablement les sites potentiellement mobilisables.

Tous les sites identifiés comme site d'accueil potentiel se situent en dehors des espaces définis au titre de Natura 2000, ZNIEFF et autres zonages de Protection. Ils se situent tous en continuité de l'existant.

Dans le cas particulier de l'ensemble Saisies – Bisanne, un autre choix est fait :

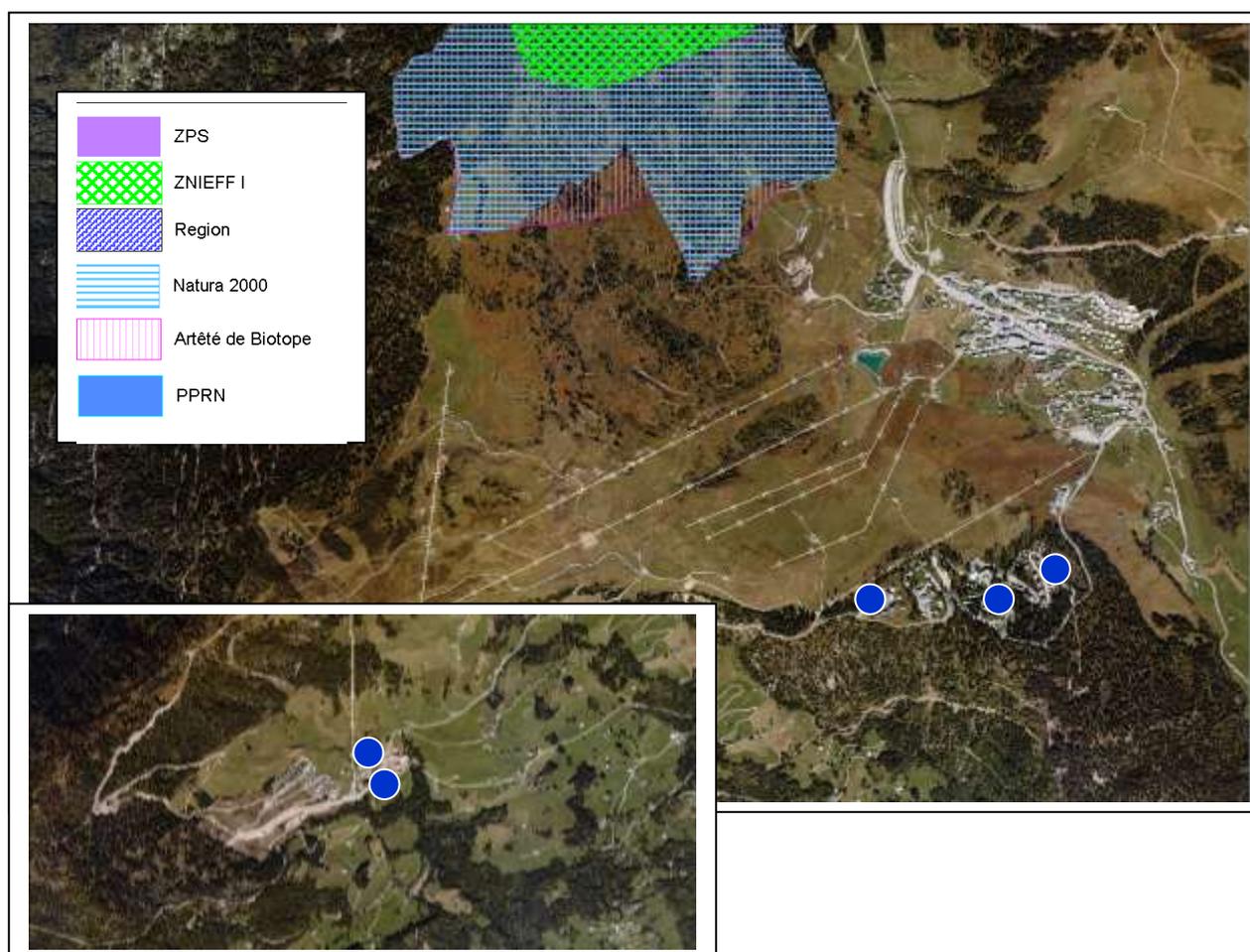
- Sur les Saisies, outre la densification des quelques dents creuses encore disponible, concentration des nouvelles résidences en continuité immédiate de l'existant, avec comme caractéristiques ou conditions d'implantation :
 - ✓ Une grande densité, supérieure à la moyenne de la station des Saisies,

- ✓ Un impact environnemental faible pour deux raisons :
 - l'urbanisation se fera sous la forme d'un éco-quartier, concept adapté aux besoins et objectifs d'une station de moyenne montagne,
 - la forêt ne sera pas concernée,
- ✓ Un impact visuel limité, avec l'intégration des nouveaux bâtiments dans la silhouette actuelle de la station,
- ✓ Un impact très faible sur les espaces de loisirs puisque seul l'espace « luge » devra être légèrement déplacé.

Cette urbanisation sera réalisée dans une logique de développement durable.

- Pour Villard, 5 sites potentiels dont 1 seul, peut être considéré en extension, les 4 autres se trouvent en densification.

L'ensemble des perspectives de création a été intégré dans la réflexion Arlysière concernant l'approvisionnement et la gestion de la ressource en eau potable et ont été pris en compte pour la définition d'une part des besoins prévisionnels, d'autre part des solutions définies.



III.8 - SYNTHÈSE RÉCAPITULATIVE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

III.8.1. TABLEAUX RÉCAPITULATIF

L'analyse de l'état initial de l'Environnement a conduit à identifier les principaux enjeux environnementaux du territoire. Ces enjeux sont présentés par thème dans le tableau ci-dessous :

| Thématiques | Synthèse des enjeux environnementaux sur le territoire du SCoT d'Arlyère |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milieux naturels, biodiversité et paysages | <i>Préserver et valoriser les espaces naturels protégés ou non et les espaces boisés du territoire</i> |
| | <i>Préserver et renforcer les liaisons entre les différents milieux naturels, maintenir les continuités. Préserver les cœurs de nature et augmenter la biodiversité du territoire (trame verte)</i> |
| | <i>Préserver les milieux aquatiques (qualité et débit des eaux) et maintenir la continuité hydraulique des cours d'eau (trame bleue).</i> |
| | <i>Préserver les balcons et les espaces de montagne du mitage</i> |
| | <i>Préserver l'identité des villages. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et le paysage.</i> |
| Ressources naturelles et énergies | <i>Préserver la qualité des eaux des cours d'eau et réduire la pollution due aux rejets. Réduire la pollution diffuse (traitement autonome des EU, activités, érosion des sols...)</i> |
| | <i>Préserver la ressource en eau potable. Mettre en place les moyens de protection adaptés. Délimitation des zones intéressantes à préserver au regard de besoins AEP à très long terme ; optimiser les infrastructures (réseaux, AEP, EU, EP, STEP) pour gérer les ressources et conduire une exploitation raisonnée</i> |
| | <i>Développer les énergies renouvelables et notamment le bois-énergie solaire – favoriser l'utilisation des équipements d'économies d'énergie</i> |
| Risques naturels et technologiques | <i>Préserver les zones naturelles d'expansion des crues dans la vallée de l'Isère et sur tous les axes d'écoulement naturel.</i> |
| | <i>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques connus à ce jour.</i> |
| | <i>Conforter le développement économique par la concentration des sites d'accueil appropriés et tenir compte de l'urbanisation existante dans l'implantation d'activités à risques.</i> |
| Pollutions et nuisances | <i>Développer les modes de transport alternatifs à la voiture en favorisant les Transports collectifs, l'intermodalité et les modes doux de déplacement-polariser l'urbanisation et favoriser l'urbanisation près des services et commerces ou des lieux d'inter-modalités</i> |
| | <i>Réduire la production de déchets et améliorer leur élimination.</i> |
| | <i>Améliorer la qualité de vie des habitants. Réduire les nuisances liées au bruit et aux pollutions atmosphériques.</i> |

III.8.2. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La notion d'enjeu est cruciale dans l'analyse environnementale. Elle permet de synthétiser une situation complexe et d'identifier les points fondamentaux qui guideront la suite de l'analyse. Par définition même, les enjeux ne sont pas nombreux.

Une classification des enjeux suivant différents critères a été réalisée et permet de discerner, au sein des différents enjeux identifiés, des familles d'enjeux présentant des caractéristiques différentes.

Selon la typologie des enjeux et le degré d'importance, une pondération des impacts a été réalisée.

Le tableau suivant présente le détail de la pondération.

| <i>Typologie des enjeux</i> | | <i>Pondération</i> |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| <i>Enjeu global/territorial</i> | <i>Global</i> | <i>2</i> |
| | <i>Territorial</i> | <i>1</i> |
| <i>Irréversibilité des impacts</i> | <i>Forte</i> | <i>3</i> |
| | <i>Variable</i> | <i>2</i> |
| | <i>Faible</i> | <i>1</i> |
| <i>Importance vis-à-vis de la santé publique</i> | <i>Forte</i> | <i>3</i> |
| | <i>Significative</i> | <i>2</i> |
| | <i>Secondaire</i> | <i>1</i> |
| <i>Transversalité</i> | <i>Forte</i> | <i>3</i> |
| | <i>Assez Forte</i> | <i>2</i> |
| | <i>Faible</i> | <i>1</i> |

| Thématiques | Enjeux environnementaux | Enjeu territorial/ Global | Irréversibilité de l'impact | Importance de l'enjeu vis-à-vis de la sécurité et de la santé publique | Transversalité des enjeux | Total de la pondération |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Milieus naturels, biodiversité et paysages | Préserver et valoriser les espaces naturels protégés ou non et les espaces boisés du territoire | Global | Forte | Secondaire | Assez forte | 8 |
| | Préserver et renforcer les liaisons entre les différents milieux naturels, maintenir les continuités. Préserver les cœurs de nature et augmenter la biodiversité du territoire (trame verte) | Global | Forte | Secondaire | Forte | 9 |
| | Préserver les milieux aquatiques (qualité et débit des eaux) et maintenir la continuité hydraulique des cours d'eau (trame bleue). | Global | Forte | Significative | Assez Forte | 9 |
| | Préserver les balcons et les espaces de montagne du mitage | Territorial | Forte | Secondaire | Assez Forte | 7 |
| | Préserver l'identité des villages. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et le paysage. | Global | Variable | Secondaire | Assez Forte | 7 |
| Ressources naturelles et énergies | Préserver la qualité des eaux des cours d'eau et réduire la pollution due aux rejets. Réduire la pollution diffuse (traitement autonome des EU, activités, érosion des sols...) | global | Variable | Forte | Assez Forte | 9 |
| | Préserver la ressource en eau potable. Mettre en place les moyens de protection adaptés. Délimitation les zones intéressantes à préserver au regard de besoins AEP à très long terme ; optimiser les infrastructures (réseaux, AEP, EU, EP, STEP) pour gérer les ressources et conduire une exploitation raisonnée | Territorial | Forte | Forte | Assez Forte | 9 |
| | Développer les énergies renouvelables et notamment le bois-énergie solaire – favoriser l'utilisation des équipements d'économies d'énergie | Global | Variable | Faible | Assez forte | 7 |
| | Préserver les zones naturelles d'expansion des crues dans la vallée de l'Isère et sur tous les axes d'écoulement naturel. | Global | Forte | Forte | Faible | 9 |
| Risques naturels et technologiques | Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques connus à ce jour. | Global | Variable | Forte | Assez Forte | 9 |
| | Conforter le développement économique par la concentration des sites d'accueil appropriés et tenir compte de l'urbanisation existante dans l'implantation d'activités à risques. | Global | Variable | Forte | Faible | 8 |
| | Développer les modes de transport alternatifs à la voiture en favorisant les Transports collectifs, l'intermodalité et les modes doux de déplacement-polariser l'urbanisation et favoriser l'urbanisation près des services et commerces ou des lieux d'inter-modalités | Territorial | Forte | Assez forte | Assez Forte | 8 |
| Pollutions et nuisances | Développer les modes de transport alternatifs à la voiture | Global | Variable | Significative | Assez Forte | 8 |
| | Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Réduire les nuisances liées au bruit et aux pollutions atmosphériques | Global | Variable | Significative | Assez Forte | 8 |
| | Réduire la production des déchets et améliorer leur élimination. | Global | Faible | Significative | Assez Forte | 7 |

Les enjeux environnementaux sont alors classés en 3 catégories :

1 - Les enjeux environnementaux majeurs du territoire sont :

- Préserver et renforcer les liaisons entre les différents milieux naturels, maintenir les continuités. Préserver les cœurs de nature et augmenter la biodiversité du territoire (trame verte)
- Préserver les milieux aquatiques (qualité et débit des eaux) et maintenir la continuité hydraulique des cours d'eau (trame bleue) ;
- Préserver la qualité des eaux des cours d'eau et réduire la pollution due aux rejets. Réduire la pollution diffuse (traitement autonome des EU, activités, érosion des sols...)
- Préserver la ressource en eau potable. Mettre en place les moyens de protection adaptés. Délimiter les zones intéressantes à préserver au regard de besoins AEP à très long terme ; optimiser les infrastructures (réseaux, AEP, EU, EP, STEP) pour gérer les ressources et conduire une exploitation raisonnée
- Préserver toutes les zones naturelles d'expansion des crues dans la vallée de l'Isère et sur tous les axes d'écoulement naturel ;
- Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques connus à ce jour

2 - Les enjeux environnementaux importants du territoire sont :

- Préserver et valoriser les espaces naturels protégés ou non et les espaces boisés ;
- Conforter le développement économique par des sites d'accueil appropriés Tenir compte des contraintes d'urbanisation dans l'implantation des activités à risques
- Développer les modes de transport alternatifs à la voiture en favorisant les Transports collectifs, l'intermodalité et les modes doux de déplacement- polariser l'urbanisation et favoriser l'urbanisation près des services et commerces ou des lieux d'inter-modalités
- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Réduire les nuisances liées au bruit et aux pollutions atmosphériques

3 - Les enjeux environnementaux modérés du territoire sont :

- Préserver les balcons et les espaces de montagne du mitage ;
- Préserver l'identité des villages. Préserver et mettre valeur le patrimoine bâti et le paysage
- Développer les énergies renouvelables et notamment l'énergie solaire sur des sites appropriés dans le respect des zones agricoles
- Réduire la production des déchets et améliorer leur élimination

L'ensemble de ces enjeux sont repris sous forme d'une synthèse transversale dans le tableau page suivante :

| Enjeux | | Moyenne | classe Enjeux transversaux | Enjeux transversaux |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PHYS | L'organisation de l'armature urbaine favorable aux réductions de consommations énergétiques liées aux transports, dans un territoire en partie contraint par sa topographie | 2,8 | 1 | L'organisation d'une armature urbaine économe en consommation espaces naturels, favorable à la limitation des déplacements en voiture individuelle et structurant des paysages lisibles et fonctionnels. |
| RESS | L'organisation de l'armature et formes urbaines et architecturales favorable aux réductions de consommations énergétiques liées aux transports et au chauffage résidentiel, principaux consommateurs d'énergie. | 2,5 | 1 | |
| PAYS | La structuration entre espaces aménagés, naturels agricoles et sauvages, en unités paysagères cohérentes, lisibles et fonctionnelles (dynamique écologique, exigences touristiques, cadre de vie des habitants permanents). | 2,5 | 1 | |
| ECOLO | La fragmentation des milieux naturels terrestres, aquatiques et humides dans les espaces d'aménagements diffus (urbanisation diffuse, aménagements de la montagne). | 2,3 | 1 | |
| RESS | La préservation des réserves d'eau potable exploitées et potentiellement exploitables en particulier des nappes alluviales (Isère, Doron, Arly). | 2,0 | 1 | |
| ECOLO | La perméabilité des espaces de vallées et de coteaux aux flux biologiques entre les grands réservoirs de biodiversités | 1,8 | 1 | |
| | | 2,3 | | |
| RISQ | Les conditions d'utilisation des ressources foncières importantes pour le développement urbain et économique, situées dans les espaces de libertés des cours d'eau. | 2,5 | 2 | La maîtrise des effets cumulés sur la valeur des systèmes écologiques, les paysages et les consommations énergétiques, du développement de formes urbaines et architecturales raisonnées et cohérentes (AEU, projets d'ensembles, ...). |
| PAYS | La cohérence entre les caractères typiques des paysages perçus (lisibilité) ou vécus (qualités fonctionnelles) appréciés par la clientèle et leurs évolutions imposées par le développement urbain et touristique. | 2,0 | 2 | |
| PAYS | Les mutations du bâti dans ses formes et son implantation traditionnels, face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux modernes (économies d'énergies, énergies renouvelables, mixités fonctionnelles, tailles des ménages, norme de confort,...). | 2,0 | 2 | |
| PAYS | La structuration de centres villageois aux formes urbaines et architecturales cohérentes avec les principaux caractères typiques patrimoniaux. | 1,8 | 2 | |
| | | 2,1 | | |
| PHYS | L'adaptation stratégique et économique des stations de sports d'hiver et des économies associées face aux conséquences du changement climatique. | 2,8 | 3 | Le développement de techniques et de stratégies d'aménagement et de développement, porteuses de plus-value économiques et environnementale (énergies renouvelables, tourisme vert, ...) |
| RESS | L'optimisation de la filière déchets face aux objectifs de réduction des quantités produites et d'augmentation de la part de valorisation matière et organique, imposés par l'évolution importante du cadre réglementaire (Lois de Grenelle). | 2,3 | 3 | |
| RESS | Le développement des énergies renouvelables en particulier pour les consommations directes d'énergie thermique pour le chauffage résidentiel et en cohérence avec les enjeux paysagers, écologiques et agricoles. | 2,3 | 3 | |
| | | 2,5 | | |

.IV

***CHOIX ET PRINCIPES RETENUS POUR LA
CONSTRUCTION DU PROJET***

Fort de 38 communes et de quelques 60.000 habitants, Arlysère constitue aujourd'hui un territoire cohérent et fortement intégré. Caractérisé par un cadre patrimonial et paysager de grande qualité et par un réel dynamisme économique et démographique, le territoire d'Arlysère se dote aujourd'hui d'une vision stratégique pour sécuriser le caractère durable de ce qui fonde son attractivité.

Avec le SCOT, Arlysère fixe clairement son ambition :

*« Améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants
tout en préservant et valorisant les qualités patrimoniales du territoire ».*

Ces deux ambitions associées en appellent directement une troisième :

« Poursuivre et renforcer le développement économique en pérennisant la diversité de ses activités ».

En effet, réussir les deux premières ambitions implique d'être un territoire en bonne santé et capable de mobiliser des moyens pour agir avec efficacité.

Le SCoT d'Arlysère est donc fondamentalement porté par la volonté d'être un territoire qui vise un réel dynamisme, mais un dynamisme mis au service d'une Attractivité Durable et de la Haute Qualité Territoriale.

L'ensemble du SCoT d'Arlysère est construit autour de cette ambition générale.

IV.1 – LE CHOIX D'UN DYNAMISME RAISONNE

❑ Le scénario écarté pour le Scot d'Arlysère : le scénario de baisse des moins de 20 ans

Le Scot n'a pas retenu les hypothèses de développement démographique telles qu'elles ont été établies par l'INSEE en mai 2007, soit avant la publication en juillet 2009 des chiffres pour 2006. Ces hypothèses prévoyaient 452.000 habitants pour le département de la Savoie en 2020, soit une augmentation de 50.000 individus par rapport à 2005, avec une participation très faible du secteur d'Albertville–Ugine, l'une des seules parties du département à ne pas profiter du dynamisme démographique savoyard.

Ces hypothèses doivent être corrigées pour prendre en compte la tendance observée et confirmée par les chiffres INSEE de 2011.

- Les prévisions à court terme se sont avérées très pessimistes puisque la population d'Arlysère, pour 2008 (population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011), dépasse 60 000 individus.
- Le pôle urbain d'Albertville, annoncé en stagnation, a progressé de plus de 6% de 1999 à 2008,
- Le nombre des moins de 20 ans a progressé de 6,57% soit au même rythme que celui des plus de 60 ans, pérennisant ainsi le renouvellement de la population.

❑ Le scénario retenu de pérennité de l'équilibre générationnel

Arlysère et ses élus souhaitent porter un scénario dynamique pour capitaliser les atouts de position et d'attractivité du territoire et son potentiel diversifié de développement. Ce scénario défini pour la durée du SCOT, soit 10 ans, a retenu deux éléments pour hypothèse de base :

- le maintien en nombre constant des moins de 20 ans,
- le maintien du ratio emplois / actifs.

Misant sur sa situation dans l'aire d'influence du Sillon Alpin et sur l'attractivité résidentielle et économique d'Arlysère, il s'appuiera sur les politiques de développement des activités des emplois, de l'habitat, des services et des commerces

avec l'ambition de construire une offre territoriale globale pour accueillir de nouveaux emplois et de nouveaux ménages. A l'échelle du SCOT, soit pour la période 2010-2020, le scénario retenu se traduira par :

| | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SCENARIO RETENU | <ul style="list-style-type: none">▪ L'accueil de 8.000 personnes environ, correspondant à un seuil minimum de croissance de +13% de la population, avec comme objectif spécifique l'accueil de jeunes ménages,▪ Le développement de l'offre de logements avec 5.400 résidences principales à construire ou à remobiliser, dont une partie importante devra concerner l'accueil de jeunes ménages,▪ La création de 4.000 emplois nouveaux. |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

13% de croissance démographique :

Dans le cadre de la croissance démographique observée ces dernières années, le nombre des moins de 20 ans a plutôt bien progressé mais le nombre des 20-40 ans a quasiment stagné, obérant ainsi d'autant la capacité contributive du solde naturel concernant les moins de 20 ans pour les 20 prochaines années.

Le maintien de l'indice jeunesse, c'est-à-dire le maintien du nombre de jeunes de moins de 20 ans en valeur absolue (on restera raisonnable en considérant l'effectif brut et non le % de la population totale) implique la continuation voire un léger renforcement des migrations concernant les actifs de 20-40 ans, c'est-à-dire notamment les ménages en âge d'avoir des enfants.

Ce choix politique a été réaffirmé par les élus du territoire d'Arlysière tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT. Le seuil de 13% de croissance de la population pour les 10 ans du SCOT constitue le garant de cet objectif et correspond à l'accueil de 8 000 personnes environ. Une perspective inférieure serait majoritairement dévolue à l'augmentation des tranches d'âges supérieurs à 60 ans, augmentation dont l'effet « mécanique » est d'ores et déjà annoncé par les services de l'INSEE ».

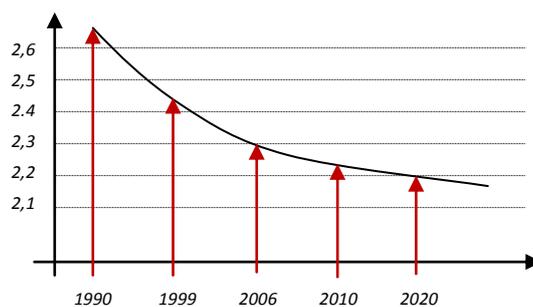
5400 nouvelles résidences principales :

Les chiffres de population et du nombre de résidences principales sont connus et fournis par l'INSEE pour les années 1990, 1999, 2006 et 2007. On peut donc en déduire le nombre moyen de personnes par ménages par commune pour ces mêmes années.

Une enquête auprès des Communes a permis de recenser les permis de construire concernant les résidences principales et donc d'établir avec une précision correcte le nombre de résidences principales en fin 2009. L'application du nombre de personnes par ménages observé pour chaque communes en 2007 au nombre de résidences principales à fin 2009 permet d'obtenir une évaluation de la population au tout début de 2010 à environ 59 731 personnes (page 9 du diagnostic).

L'application d'un ratio de croissance de +13% à la population 2010 permet d'obtenir une augmentation de la population d'environ 8000 personnes supplémentaires à l'horizon 2020.

Dans le même temps, le ratio du nombre de personnes par ménages pour chacune des communes a fait l'objet d'une simulation à horizon 2020, non en tendance linéaire mais en respectant le principe d'une décélération constante de la diminution de nombre de personnes par ménage : cf graphique page suivante



Evolution du nombre moyen de personnes par ménage sur le territoire d'Arlyère

Cette méthode permet alors d'évaluer le nombre de logements nécessaires en 2020, en divisant la population estimée pour 2020 par l'estimation du nombre de personnes par ménages pour ce même horizon. Ce calcul (réalisé pour chaque commune) évalue à 5 400 le nombre de résidences principales à créer d'ici 2020, qui permettront ainsi d'accueillir les 8.000 nouveaux habitants tout en accompagnant la poursuite « minorée » de la diminution de la taille des ménages.

□ Un dispositif resserré pour le développement

Créer 4.000 emplois en Arlyère d'ici à 2020 implique de mobiliser et de renforcer tous les domaines de l'activité économique et tous les leviers des politiques publiques spécifiques.

Pour répondre aux besoins de développement et pour améliorer la productivité du foncier consommé, Arlyère souhaite refonder sa stratégie économique en projetant son ambition à 20 ans, et en construisant une offre resserrée, sur un nombre limitée de sites, bien intégrés dans l'environnement, et bien desservis par les transports en commun.

La stratégie de foncier économique d'Arlyère se décline alors selon 2 principes :

1. L'objectif d'une gestion économe de l'espace en densifiant les espaces d'activités existants, ou en favorisant l'implantation au sein du tissu urbain des activités économiques dont la nature le permet ;
2. Chacun des sites ou projets s'inscrit dans la logique du développement durable (insertion paysagère, gestion durable des ressources, accessibilités transports collectifs, mutualisation des équipements (parkings, ...), transparence écologique maximum et comprend un engagement en matière de management environnementale ainsi qu'une réflexion en matière de gouvernance.

La stratégie définie pour le développement du foncier d'activité d'Arlyère répond alors à 2 objectifs complémentaires :

- Favoriser l'implantation d'activités innovantes, génératrices d'emplois et d'image,
- Renforcer une polarité d'activités propre à favoriser une gestion raisonnée des espaces d'activités, leur desserte par les transports collectifs, et leur management environnemental.

- Evaluation du besoin en foncier économique (ZAE)

Le SCOT a évalué de manière prospective le besoin quantitatif en matière de foncier économique. La méthode utilisée part de l'objectif du nombre d'emplois à créer à l'horizon du SCOT, et du nombre d'emplois à l'hectare moyen attendu, afin de déterminer les surfaces à produire, en tenant compte bien entendu de la répartition des emplois en ZAE ou hors ZAE.

Sur la base de la typologie des emplois de la zone d'emplois d'Albertville, on calcule la répartition des 8000 emplois à produire sur 20 ans, soit 4000 emplois sur 10 ans, puis la part de ces emplois en zone d'activités :

| | Emplois salariés sur l'aire du SCOT | % sur l'aire du SCOT | Prospective d'équilibre emplois / Actifs | % des emplois à situer en ZAE | Prospective des nouveaux emplois en ZAE |
|---------------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|
| Activités économiques | | | | | |
| Industries | 3 245 | 21% | 1695 | 100% | 1 695 |
| Construction | 1 623 | 11% | 848 | 80% | 678 |
| Transports | 1 015 | 7% | 530 | 20% | 106 |
| Services aux entreprises | 2 224 | 15% | 1162 | 35% | 407 |
| Commerce | 3 345 | 22% | 1747 | 40% | 699 |
| Activités financières,... | 3 862 | 25% | 2018 | 0% | 0 |
| Totaux | 15 314 | 100% | 8 000 | 45% | 3 585 |

On arrive ainsi à un total de 3,585 emplois à inscrire en ZAE sur 20 ans, soit 44% de l'emploi total à créer ce qui est en ligne avec l'observation nationale (40%).

Il faut alors déterminer le ratio d'emploi à l'hectare, sachant qu'aujourd'hui, le ratio observé devrait être de 23,34 emplois/ha.

Les résultats de l'observation d'un panel de territoires et de zones d'activités sont assez réguliers pour pouvoir être exploités et amènent aux hypothèses suivantes :

- Tous types d'activités confondus, le ratio emploi / hectare couramment observé est très stable et se situe entre **23 et 25 emplois/hectare**.
- Concernant l'industrie et la logistique, ce ratio se situe entre 20 et 22 emplois/ha ;
- Concernant le tertiaire et les services, le ratio est régulier à environ 40 – 50 emplois/ha
- Enfin, s'agissant du commerce, les très grandes zones commerciales revendiquent un ratio d'environ 20-22 emploi / ha (très proches des zones industrielles) alors que les zones dont les vocations sont très mélangées peuvent atteindre 40 voire 45 emplois/ha en raison notamment de la présence de nombreux services.

L'application du ratio moyen de 23 emplois/ha donnerait 156 hectares à mettre à disposition auxquels il faudrait appliquer le principe de fluidité (+25%, taux communément employé), **soit 195 ha**.

Afin de répondre à son objectif transversale de limiter la consommation foncière, le SCOT se donne un objectif ambitieux de densification de ses zones d'activités, établi à 30 emplois/ha.

Les surfaces complémentaires à mettre en œuvre s'élèvent alors à 120 hectares bruts soit **150 hectares sur 20 ans avec la fluidité nécessaire**. Le SCOT doit donc prévoir une offre nouvelle de l'ordre de 75ha sur 10 ans selon cette méthode de calcul et avec cet objectif ambitieux de densification des zones.

Remarque :

Une autre méthodologie parfois utilisée dans les SCOT et études économiques s'appuie sur un calcul en ratio de croissance des surfaces déjà occupées. Cette méthode amène à une estimation du besoin foncier comprise entre **110 et 120 hectares sur 10 ans**.

La prospective amène donc à une estimation du besoin arrêtée à 90/100 ha sur 10 ans (horizon du SCOT) et 150ha sur 20 ans.

Le SCOT a par ailleurs justifié la localisation de ce site par l'absence de solution alternative, hors zone inondable, dans le cadre de la demande d'autorisation d'implantation d'une zone d'activités stratégique (Grand Site) par modification du PPRI de Haute Combe de Savoie.

La stratégie de foncier économique s'articule en 4 niveaux :

1. **Un grand Site stratégique d'intérêt régional**, d'environ 100 hectares, dont la moitié pourra être aménagé sur la durée du SCOT, destiné aux grandes activités industrielles, ambitionnant une productivité d'environ 30 emplois/hectares soit une productivité améliorée de + 30% par rapport aux 5 dernières années.
2. **Le renforcement de 5 grandes zones d'équilibre** (le site industriel à Ugine, la zone de Bavelin à Ugine (3 ha), la zone n° 3 à Frontenex, Tetrapole à Tournon (13 ha mixte industrie et commerce), et la zone du Verney à Sainte Hélène (5 ha)), dédiés majoritairement à l'industrie et de grandes PME, avec l'ambition de les densifier en les remodelant.
3. **Le renforcement / création de 4 zones de proximité d'échelle intercommunale, dédiées à des activités mixtes** (petite industrie–artisanat ou artisanat–commerce) sur 4 sites : Grésy-Montailleur, Confluences, La Pachaudière (CoRAL) et Flumet-St Nicolas- la-Chapelle (Com'Arly).

4. **Le renforcement/création de petites activités (artisanat, commerce ou services)**, à implanter en lien avec le tissu urbain, au plus près des habitants, dans une logique d'animation et de renforcement de l'animation urbaine et sans recours à l'aménagement d'une zone d'activités.

Dans le cas particulier des activités commerciales, le SCoT Arlysère privilégie le renouvellement des zones commerciales existantes au 1^{er} plan desquelles on trouve la grande zone de Chiriac.

Pour accompagner cette stratégie, les extensions du foncier commercial nouveau seront limitées avec toutefois la mise en état d'être commercialisé de 5 hectares « commerciaux » sur Tétrapole définis au cours de la démarche pilote « Borloo » menée en concertation avec les services de l'État.

- **Exploration des solutions alternatives pour le site stratégique territorial**

L'exploration a été conduite sur l'ensemble des communes du territoire d'Arlysère. Ne sont présentées ici que les zones qui répondent aux critères minimum permettant de développer une zone d'activité compatible avec la création d'un grand site industriel de niveau régional :

- terrains plats ou en faible pente (<5%, ce qui est déjà relativement important),
- surface disponible importante (> 25ha pour ne pas écarter trop rapidement certains sites)
- situation vis-à-vis des risques (tous niveaux d'aléas : PPRi, PPR et AZI).

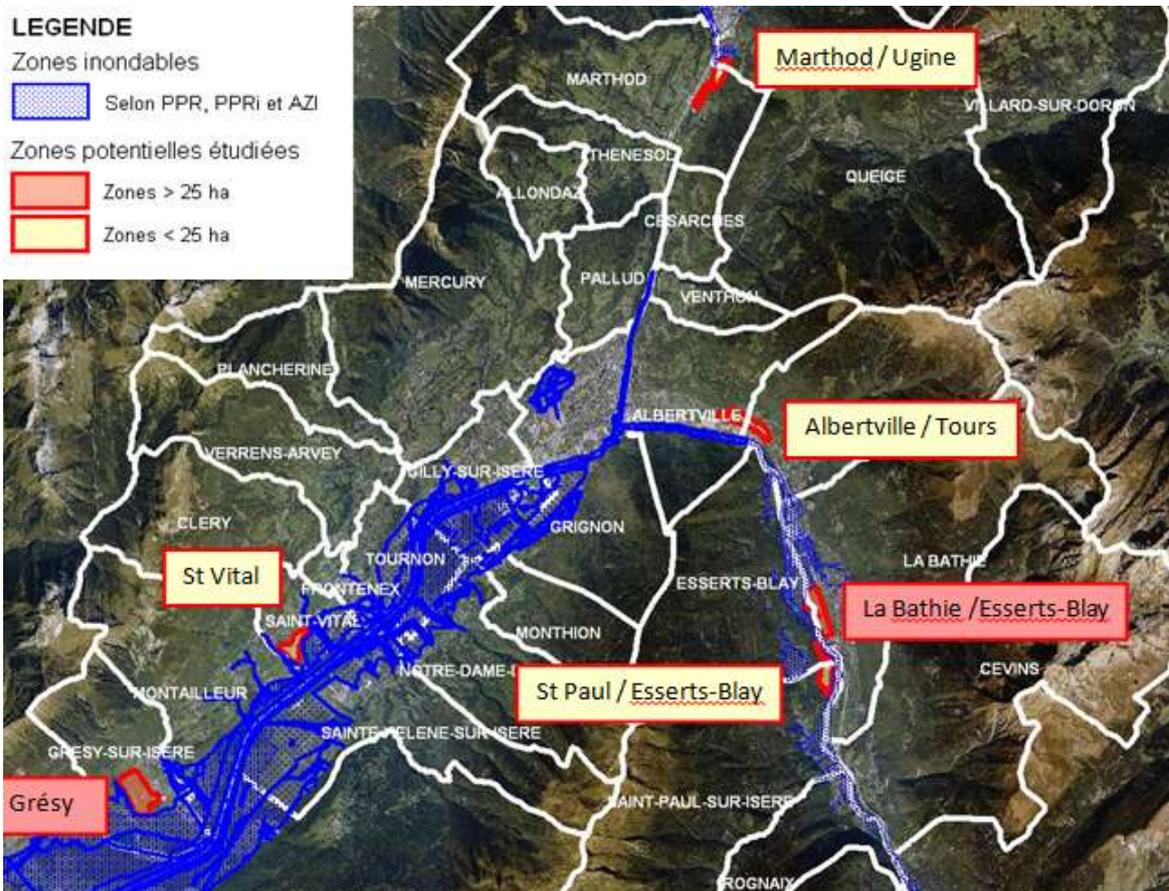
Un balayage systématique a été réalisé sur l'ensemble des secteurs correspondants à ces 3 critères primordiaux et seules 2 zones ont été identifiées : un secteur de 47 hectares sur la commune de Grésy / Isère et un autre secteur de 28 hectares sur les communes de la Bâthie / Esserts-Blay. Les cartes de ces secteurs sont présentées dans les pages suivantes.

Certaines zones « limites » par rapport aux critères (légèrement inférieures à 25ha et/ou en pente un peu supérieure à 5%) sont néanmoins analysées ci-après.

Il s'agit de :

- Secteur de St Vital (Sud de la commune) : 20 ha, pente de 7%, complètement situé en zone agricole à préserver.
- Secteur d'Albertville / Tours en Savoie (Extension de la Pachaudière + prolongation sur Tours) : 23 ha, situé pour moitié en zone agricole à préserver. Zone d'aléa faible d'inondation selon le PIZ d'Albertville et en cours d'étude par le PPR de Tours en Savoie (potentiellement inondable en aléa faible également), partie Est située dans un corridor biologique déjà très contraint. Coûts de mise en accessibilité très élevés
- Secteur de St Paul s/Isère / Esserts-Blay : 22ha, secteur entièrement situé en zones agricoles à préserver, géométrie très effilée, accès inondés
- Secteur de Marthod / Ugine (Rive gauche de l'Arly) : 20 ha

Zones correspondant aux critères minimum



Les zones retenues seront ensuite analysées au travers d'autres critères pour juger de leur caractère aménageable :

- **Critères d'aménagement :**

- ✓ Forme et capacité d'aménagement
- ✓ Accès

- **Critères d'insertion territoriale**

- ✓ Accessibilité pour les salariés, pour les marchandises (circulation PL) et territoires traversés jusqu'à l'autoroute, jusqu'à Albertville (considéré comme le barycentre du bassin de population et d'emplois)
- ✓ Proximité habitat

- **Critères d'insertion environnementale**

- ✓ Périmètre de protection (Biodiversité, Faune-flore, ...)
- ✓ Intérêt territorial (coupure et trame verte, ...)
- ✓ Prise en compte des risques naturels et technologiques

- **Critères de concurrences d'usages**

- ✓ Intérêt agricole majeur reconnu
- ✓ Autres vocations économiques, de loisirs, d'enjeu territorial fort...

Secteur de St Vital

Secteur de 20 ha situé en bordure de la voie ferrée

ATOUTS / INCONVENIENTS

Critères d'aménagement :

Surface un peu étroite pour développer un véritable site stratégique

Accès très contraints vers les grands axes. Obligation de traverser les secteurs pavillonnaires de St Vital et Frontenex avant d'atteindre l'autoroute ou la D 1090

Pente importante (7%)

Critères d'insertion territoriale :

Accessibilité peu facile pour les salariés : vers Albertville, 10 km et vers Ugine, 20km

Proximité avec l'habitat dans la partie Nord Ouest

Critères d'insertion environnementale :

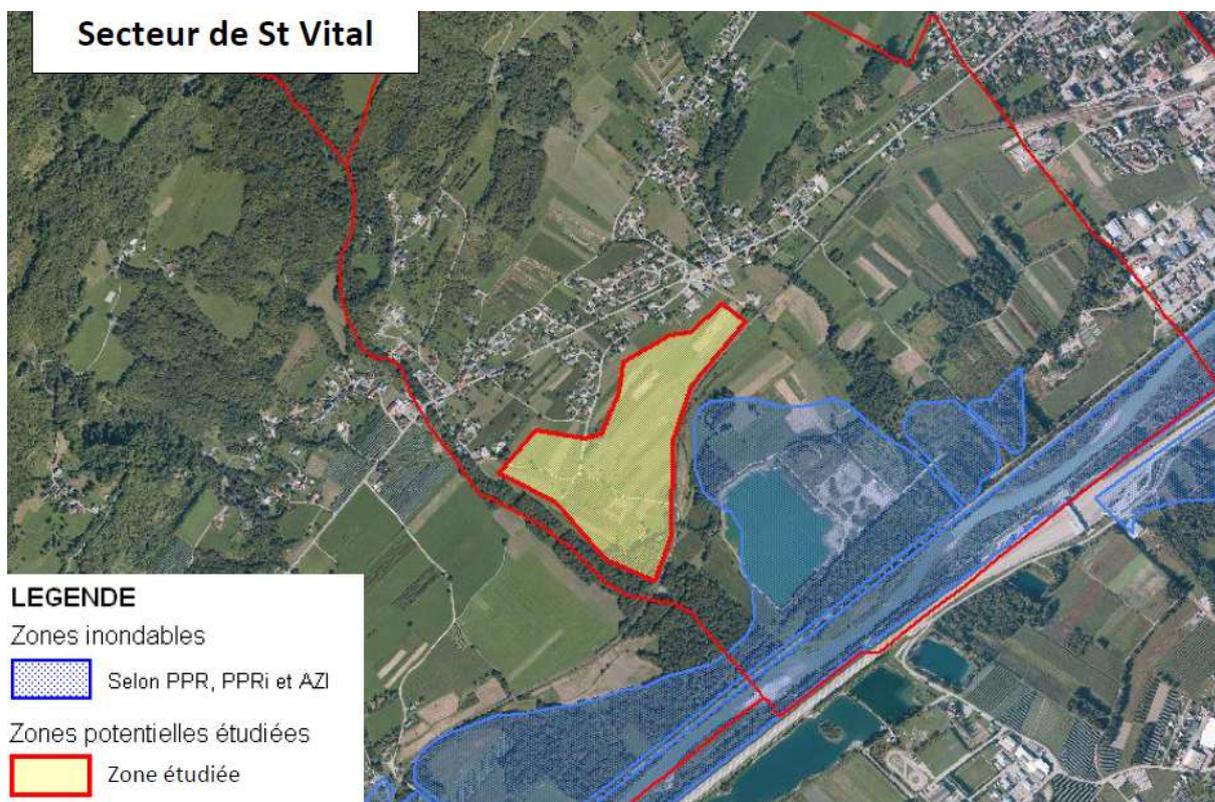
Compatible avec les zonages d'espaces naturels et les corridors écologiques

Pas de risques technologiques ni de risques naturels identifiés à ce jour.

Critères de concurrence d'usages

La totalité de la surface concernée a été définie en totalité comme étant **d'enjeu agricole fort** (zone agricole à préserver) lors de la concertation avec la profession agricole.

→ En résumé, un secteur de surface peu intéressante, relativement éloigné du bassin d'emploi principal, peu accessible et dont les enjeux agricoles sont importants.



Secteur d'Albertville / Tours en Savoie

Secteur de 23 ha situé entre la voie ferrée et la RD 1990, qui avait été étudié pour l'installation de l'hôpital Albertville - Moutiers

ATOUTS / INCONVENIENTS

Critères d'aménagement :

Surface intéressante pour développer un site stratégique, en relative continuité avec la zone de la Pachaudière existante (au Sud)

Accès peu facile depuis la RN 90, aménagements nécessaires très coûteux (critère qui avait été rédhibitoire pour l'installation de l'hôpital dans cette zone)

Secteur moins intéressant pour les activités car obligeant à une traversée d'Albertville en venant de Chambéry et desservant moins bien les massifs du Val d'Arly et du Beaufortain.

Critères d'insertion territoriale :

Accessibilité facile pour les salariés : vers Albertville, 2 km et vers Ugine, 12 km

Peu d'habitat à proximité

Critères d'insertion environnementale :

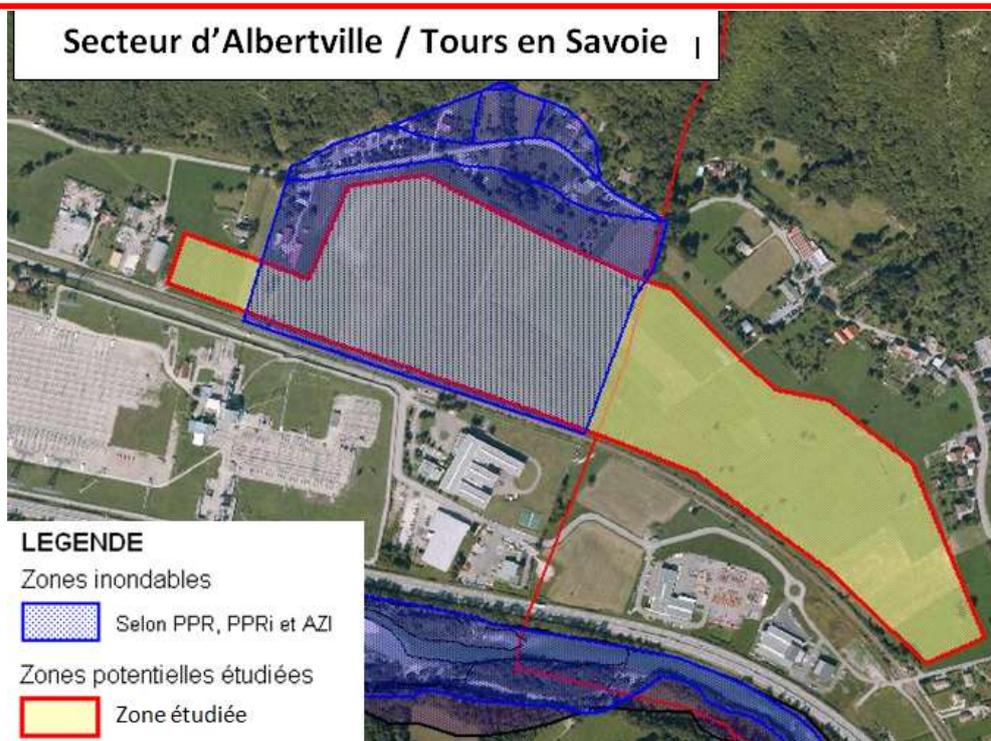
Extrémité Est située dans l'emprise d'un corridor biologique déjà très contraint

Zone identifiée comme étant à risque faible d'inondation (aménagement possible avec un remblai de 20cm) dans le PIZ d'Albertville. Le PPR de Tours en Savoie en cours d'élaboration pourrait classer la partie côté Tours de la même manière.

Critères de concurrence d'usages

La moitié de la surface concernée a été définie comme étant **d'enjeu agricole fort** (zone agricole à préserver) lors de la concertation avec la profession agricole.

→ En résumé, un secteur dont la surface est relativement intéressante, mais qui est pénalisé par une accessibilité limitée et des critères environnementaux et agricoles qui contraignent son aménagement.



Secteur de Esserts-Blay / St Paul

Secteur de 22 ha situé en rive gauche de l'Isère

ATOUTS / INCONVENIENTS

Critères d'aménagement :

Surface moyennement intéressante pour développer un site stratégique, géométrie très effilée.

Accès peu facile depuis la RN 90, secteur en cul de sac.

Secteur moins intéressant pour les activités car obligeant à une traversée d'Albertville en venant de Chambéry et desservant moins bien les massifs du Val d'Arly et du Beaufortain.

Critères d'insertion territoriale :

Accessibilité peu facile pour les salariés : vers Albertville, 12 km, ce qui place la zone dans la limite l'aire Domicile-travail depuis Albertville (<15 kms) mais en dehors de celle d'Ugine (21 km).

Secteur éloigné de tout habitat

Critères d'insertion environnementale :

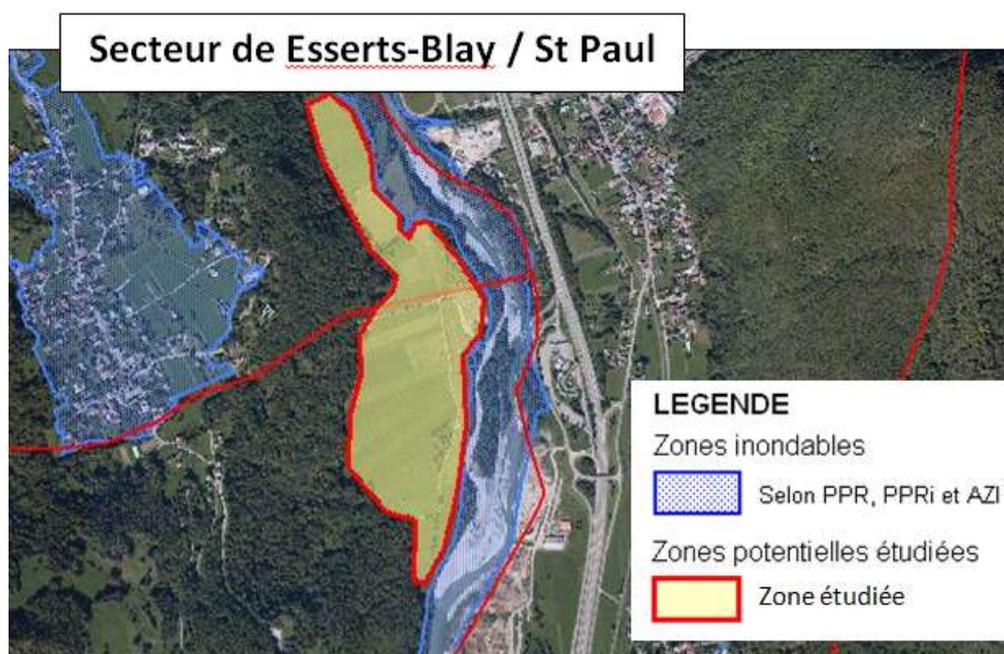
Compatible avec les zonages d'espaces naturels et les corridors écologiques

Accès inondables

Critères de concurrence d'usages

La totalité de la surface concernée a été définie comme étant **d'enjeu agricole fort** (zone agricole à préserver) lors de la concertation avec la profession agricole.

→ En résumé, un secteur dont la surface est moyennement intéressante et qui est pénalisé par une mauvaise accessibilité et de forts enjeux agricoles.



Secteur de Marthod / Ugine

Secteur de 20 ha situé en rive gauche de l'Arly

ATOUTS / INCONVENIENTS

Critères d'aménagement :

Surface peu intéressante pour développer un site stratégique, géométrie effilée.

Accès facile depuis la RD 1212, échangeur à proximité

Secteur moins intéressant pour les activités car desservant moins bien la Tarentaise (par rapport aux secteurs en aval d'Albertville)

Critères d'insertion territoriale

Accessibilité facile pour les salariés : vers Albertville, 8 km, vers Ugine, 1 km.

Peu d'habitat à proximité

Critères d'insertion environnementale :

Compatible avec les zonages d'espaces naturels et les corridors écologiques

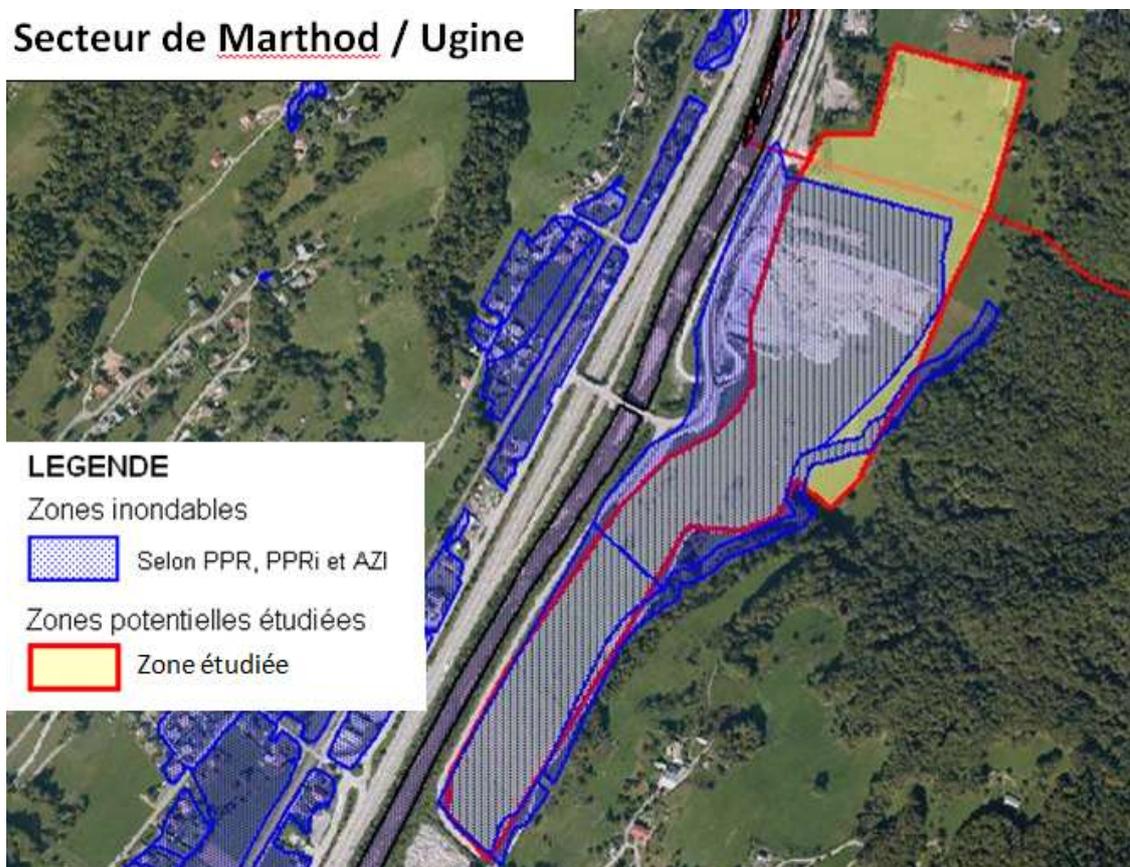
Les trois quarts de la zone sont situés en zone d'aléa faible d'inondation

Critères de concurrence d'usages

La totalité de la surface concernée a été définie comme étant *d'enjeux multiples* lors de la concertation avec la profession agricole.

→ En résumé, un secteur dont la surface est peu intéressante et dont le positionnement par rapport au territoire est moins structurant que les secteurs immédiatement à l'aval d'Albertville.

Secteur de Marthod / Ugine



Secteur de Grésy sur Isère

C'est le secteur qui propose, apparemment, la plus grande surface disponible avec 47 hectares susceptibles d'accueillir des activités économiques.

ATOUTS / INCONVENIENTS

Critères d'aménagement :

Forme globale propice à un l'aménagement du site stratégique souhaité

Accès très contraints :

- La D201 (**1** sur la carte), qui traverse tous les villages et les bourgs de Grésy, Montaille, St Vital, Frontenex, Tournon, ... : il paraît donc difficile d'ajouter une circulation de poids lourds qui serait induite par une zone industrielle de 47 hectares ;
- Une seconde solution consiste à diriger le trafic vers ou depuis la zone par la D1090 qui longe l'autoroute (**2** sur la carte), ce qui résoudrait à la fois l'accessibilité vers l'autoroute (échangeurs partiels de Frontenex et Tournon) et vers Albertville.

Pente non négligeable (5%)

Critères d'insertion territoriale :

Accessibilité difficile pour les salariés : vers Albertville, 16 km, ce qui place la zone légèrement en dehors de l'aire Domicile-travail depuis Albertville (<15 kms) et largement en dehors de celle d'Ugine. **Cette zone ne peut être considérée comme structurante pour le territoire.**

Proximité relative avec l'habitat dans la partie Est

Critères d'insertion environnementale :

Compatible avec les zonages d'espaces naturels et les corridors écologiques

Ce secteur est identifié par le diagnostic environnemental du SCOT comme l'un des derniers espaces de respiration paysager et naturel sans la succession d'urbanisation en rive droite de l'Isère, avec la préconisation de préservation très recommandée, voire indispensable.

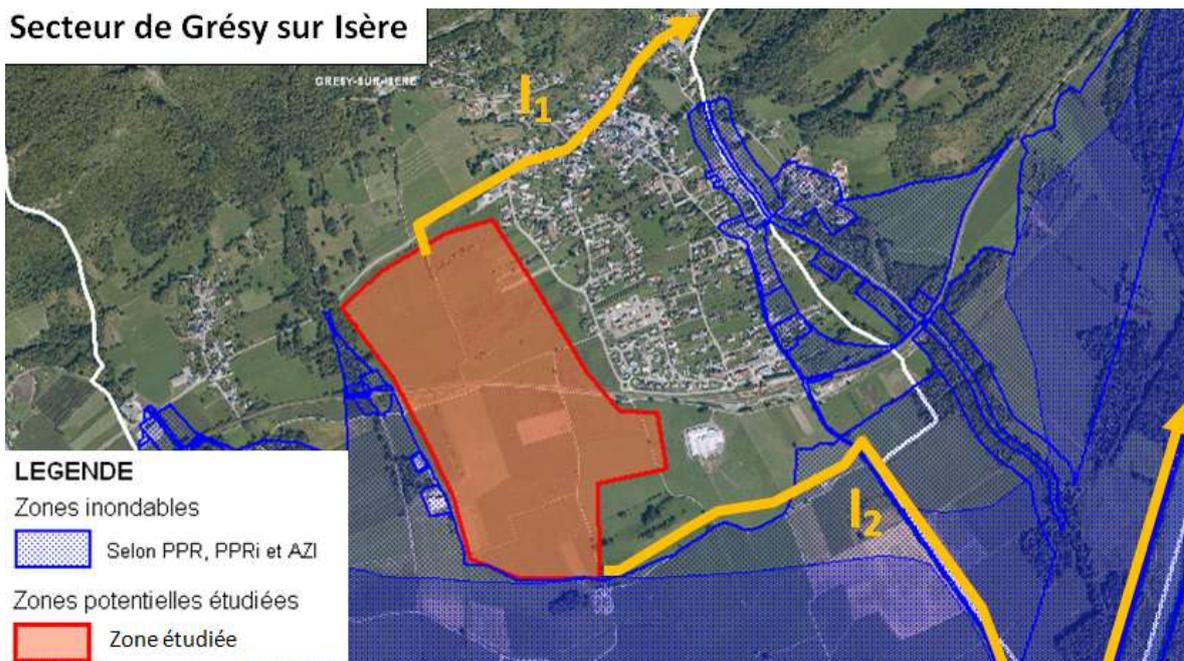
Pas de risques technologiques ni de risques naturels identifiés à ce jour.

Critères de concurrence d'usages

La totalité de la surface concernée a été définie comme étant d'enjeu agricole fort (zone agricole à préserver) lors de la concertation avec la profession agricole.

→ En résumé, un secteur de surface intéressante mais un site non structurant, trop éloigné du bassin d'emploi principal, peu accessible et dont les enjeux agricoles et paysagers ont été reconnus à un niveau important.

Secteur de Grésy sur Isère



Secteur de La Bâthie / Esserts-Blay

Secteur de 28 hectares situé entre les communes d'Esserts-Blay et La Bâthie

Critères d'aménagement :

Forme globale propice à un l'aménagement du site stratégique souhaité

Accès intéressants : proximité avec l'échangeur de la RN 90.

Secteur néanmoins légèrement moins intéressant pour les activités car obligeant à une traversée d'Albertville en venant de Chambéry/Grenoble et desservant moins bien les massifs du Val d'Arly et du Beaufortain.

Critères d'insertion territoriale :

Accessibilité relativement facile pour les salariés : vers Albertville, 7 km, ce qui place la zone dans l'aire Domicile-travail depuis Albertville (<15 kms) mais légèrement en dehors de celle d'Ugine (16 km).

Eloignement avec l'habitat : séparation par la RN 90 et la voie ferrée notamment.

Critères d'insertion environnementale :

Compatible avec les zonages d'espaces naturels et les corridors écologiques

Pas de risques technologiques

Terrain situé pour sa majorité en zone inondable en crue centennale (Etude Stucky 2010)

Critères de concurrence d'usages

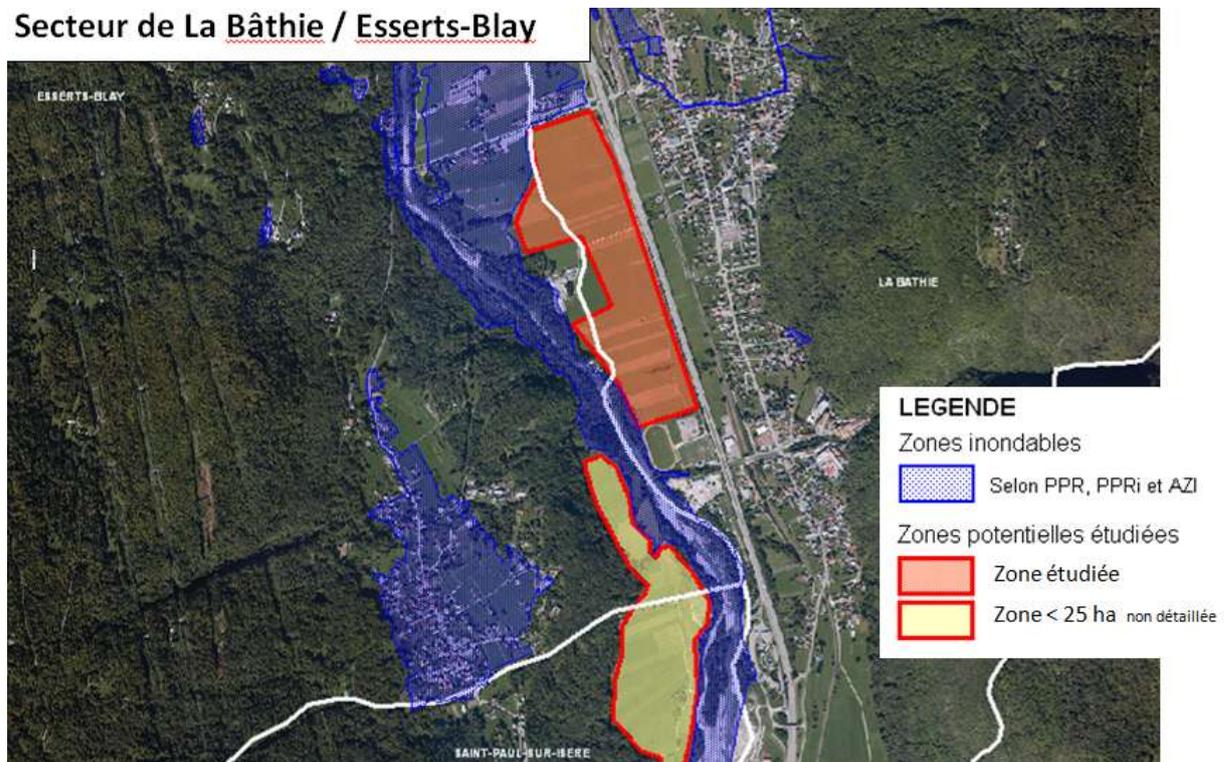
La totalité de la surface concernée a été définie comme étant **d'enjeu agricole fort** (zone agricole à préserver) lors de la concertation avec la profession agricole.

Le site a été retenu pour accueillir le futur Centre Hospitalier Albertville – Moutiers

Le site est situé immédiatement à l'amont hydraulique du futur captage d'eau potable destiné à alimenter tout le bassin albertvillois. Les périmètres de protections de ce captage n'ont pas encore été précisément définis.

→ En résumé, un secteur à risque d'inondation et où la concurrence trop forte entre les usages est rédhibitoire.

Secteur de La Bâthie / Esserts-Blay



Conclusion de l'exploration des solutions alternatives pour le site stratégique territorial

Au regard de cette exploration et en reprenant l'ensemble des critères définis dans cette partie hormis le caractère inondable, il apparaît que seul le secteur de Terre Neuve présente la capacité d'aménagement d'une Grande Zone stratégique avec une surface de 100ha environ. Contraint par le PPRI anticipé et faisant l'objet du présent dossier, ce site est présenté et analysé plus en détail dans les chapitres suivants, tant d'un point de vue aménagement que d'un point de vue de gestion des risques naturels.

□ Le choix du tourisme des Quatre Saisons

L'activité touristique qui représente la moitié environ des activités de services sur l'ensemble d'Arlysère (emplois touristiques mais également de nombreux emplois résidentiels (construction, immobilier, transport) doit répondre aux évolutions continues du marché et s'inscrire dans une nécessaire complémentarité des stratégies de préservation et de valorisation des ressources qui la fonde.

La stratégie 4 saisons d'Arlysère s'inscrit donc dans une quadruple logique de valorisation des complémentarités Montagne – Plaine, du renforcement de la réactivité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des modes de consommation touristique tant hivernaux qu'estivaux, de prise en compte des perspectives de réchauffement climatique, et de valorisation de la proximité du Sillon Alpin vis à vis duquel Albertville, ville olympique, remplit la fonction de « base avancée » des Espaces de la Tarentaise et des Pays du Mont Blanc.

Cette stratégie se décline en 5 points :

La structuration de l'espace valléen et le renforcement de l'offre de mobilité interne et entre les stations et les vallées, condition de développement à moyen long terme et de diversification des clientèles (proximité et courts séjours),

L'amélioration de l'offre hivernale (actualisation/ rationalisation) pour conforter le rôle de « moteur » économique de l'activité hivernale en favorisant son utilisation 4 saisons.

La diversification des activités (hivernales, estivales et demi saison) et des clientèles, basée sur la mise en valeur des atouts naturels et de la culture locale favorisant la reconnaissance d'un véritable produit à la bonne échelle.

L'amélioration de la performance des lits existants et la création de lits nouveaux pour répondre aux attentes nouvelles de la clientèle, en montagne comme en plaine

La mise en œuvre d'une gouvernance adaptée pour que l'organisation structure l'ambition touristique de territoire

Le SCoT inscrit Arlysère dans une logique de valorisation touristique durable de ses ressources et dans une logique de productivité à l'année de ses équipements, avec des effets de pérennité de l'emploi, d'amélioration du fonctionnement touristique du territoire et de renforcement de son attractivité.

Il anticipe ainsi les évolutions des modes de consommation touristiques et prépare le territoire aux effets futurs du réchauffement climatique.

Concernant la création de lits nouveaux, les premières estimations menées lors de la 1^{ère} année d'élaboration du SCoT faisaient état d'un besoin de plus de 20.000 lits à créer pour la partie montagne et pour permettre l'équilibre économique, social et environnemental de chacune des communes stations concernées.

La vision transversale apportée par le SCOT a permis de ré évaluer ce chiffre, avec une réflexion partagée sur les 3 domaines skiabiles que compte le territoire. L'objectif du SCOT est par ailleurs d'orienter la production vers une production de lits 4 saisons, pour répondre aux attentes nouvelles de la clientèle, anticiper les changements climatiques, et combler les manques tant en matière de typologie de l'offre que de sa localisation, en montagne comme en plaine.

Plusieurs méthodes ont été croisées afin de déterminer le nombre de lits à produire par secteur :

- une méthode empirique comparant l'offre d'Arlysière avec des territoires et stations « proches » en terme de fonctionnement hiver, été, ville à la montagne... et amenant à une estimation du besoin par commune et par type d'hébergement, ensuite consolidée ; cette méthode propose un ré équilibrage des lits entre plaine et montagne, avec une estimation de $\frac{1}{4}$ des lits à produire en plaine, pour $\frac{3}{4}$ en montagne.
- une méthode quantitative articulée autour des besoins de ressources nouvelles des gestionnaires de domaine skiable pour assurer la pérennité (ratio CA RM / moment de puissance FIRM – rapport ODIT) ; méthode appliquée sur une durée de 5 ans, ensuite extrapolée sur la durée du SCOT.

Ces méthodes appliquées sur 5 ans conduisent à une évaluation du besoin de l'ordre de 4000 à 5000 lits pour garantir l'ouverture de la gamme et asseoir l'économie des gestionnaires de domaines skiables.

L'érosion commerciale des lits, communément estimée à 2,5%, par an est un phénomène contre lequel le territoire entend lutter avec le projet « GDS » (voir DOG, chapitre Tourisme). Il se doit néanmoins d'être pris en compte, car ne pouvant trouver sa solution à court terme ni complètement via la dynamique du territoire.

Ainsi, le croisement des différentes analyses et la concertation avec les communes dans le cadre du SCOT ont permis d'établir une limite haute de création de :

- 14 600 lits 4 saisons sur les secteurs de montagne, soit une diminution de l'ordre de 30% par rapport au chiffre initial issu de la somme des besoins « individuels » des communes pour atteindre le triple équilibre économique, social et environnemental,
- et 5 400 lits 4 saisons en plaine.

Le travail avec les communes a permis en outre de :

- identifier les sites susceptibles d'accueillir les résidences touristiques, en respectant la règle absolue de densification ou de continuité de l'existant,
- définir le nombre maximum de sites à urbaniser (voir annexes au DOG),
- prendre en compte de façon équitable la consolidation des satellites -*- (Bisanne et la Giettaz), la consolidation de certains fronts de neige (les Evettes) et le développement des villages stations,
- de définir le principe d'une production d'hébergements adaptés au principe des « 4 saisons ».

(*) : La répartition des lits entre les différents sites intègre la difficulté pour un site satellite d'un domaine skiable (dont la taille est donc bien inférieure à un village) de représenter une chalandise suffisante pour que se développe et vivent correctement quelques services propres au tourisme (départ d'école de ski, loueurs de matériels..) et quelques services généraux (commerces de proximité alimentaires ou non, voire quelques services annexes (bars, restaurants, garderie...). Les professionnels estiment qu'en dessous de 3500 lits, le maintien de tels services et commerces ne résiste pas sur la durée. L'objectif est donc, sans risquer de concurrencer les villages-stations principaux, de parvenir à ce seuil de chalandise minimum.

❑ Le choix d'une agriculture productive

L'activité agricole doit trouver les conditions de productivité qui lui permettent simultanément de poursuivre sa construction du territoire et des paysages.

Pour cela, et parce que le foncier agricole fait souvent l'objet d'une urbanisation désordonnée, Arlysière fait le choix de préserver la très grande majorité des parcelles agricoles et limitera l'urbanisation, en continuité de l'existant et dans un volume raisonnable.

IV.2 – DES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Le SCoT d'Arlyserè revendique trois ambitions qui constitueront la ligne directrice de son action pour le moyen et le long terme :

- **La préservation et la valorisation du capital nature et paysages**, socle d'identité et de richesses aujourd'hui et dans l'avenir, avec notamment la limitation de l'impact des déplacements (distance, pollutions,...),
- **Le renforcement de l'identité du territoire, de la qualité de vie et de l'équité territoriale (principe de « juste proximité »** pour diminuer les disparités territoriales en matière d'accès aux **services et activités**),
- **Le renforcement du dynamisme économique** par le maintien de la diversité des emplois pour consolider les grands équilibres du territoire et garantir les 2 ambitions précédentes par le renforcement du taux d'activités et l'équilibre sociodémographique (jeunes ménages et très jeunes enfants, emplois pour les jeunes diplômés ou non, ...).

Ces trois ambitions répondent à l'objectif central d'un avenir équilibré au service de la population dans une logique de développement durable maîtrisé.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement optimal maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit tout à fait dans le respect des objectifs et principes énoncés par le code de l'urbanisme¹ et notamment dans ceux du développement durable définis par le Grenelle de l'Environnement I et II.

Cet équilibre est un pari ambitieux mais indispensable pour la pérennité de l'attractivité du territoire d'Arlyserè. Il suppose de concilier les conditions de préservation du capital naturel collectif et les besoins des habitants et des activités, dans un principe général d'économie dynamique de l'espace.

□ La préservation de l'environnement garant du cadre de vie

Le territoire d'Arlyserè dispose d'espaces naturels reconnus à forte valeur et des paysages de qualité bâtis par une activité agricole productive, ce qui lui fait bénéficier d'un cadre de vie de qualité qui renforce son attractivité. **Arlyserè présente notamment une diversité de paysages et de territoires de qualité** au sein d'un massif alpin caractérisé par un relief spectaculaire, une topographie dessinée par les glaciers, un paysage de montagne ouvert, un étagement de la végétation et un horizon de haute montagne.

Le Scot a donc fixé pour objectifs la **préservation et la valorisation du capital nature et paysages**, socle d'identité et de richesses aujourd'hui et pour l'avenir.

Ces grands objectifs se déclinent par l'association de la préservation et la valorisation des espaces naturels, par la reconnaissance de leurs qualités et leur inscription dans un processus de développement, la préservation des espaces agricoles à enjeux forts reconnus, la préservation des grands équilibres du paysage, naturel et urbain, et la préservation des ressources dont la ressource en eau, et la gestion parcimonieuse et l'optimisation de la consommation de foncier à urbaniser.

□ Une gestion parcimonieuse de l'espace

Les surfaces artificialisées représentent environ 4,37% de la surface totale d'Arlyserè, ce qui paraît peu. Pourtant, compte tenu des contraintes de relief et d'inondabilité – les 2/3 des surfaces sont constitués par des espaces d'altitude et de forêt -, l'espace d'Arlyserè est contraint et la pression forte.

En 20 années, les surfaces urbanisées ont presque doublé, même si plus récemment (depuis 2006), la consommation annuelle moyenne a été un peu ralentie. Le développement résidentiel en est l'un des principaux facteurs (60% / an) et pourtant, malgré cette consommation, le risque est grand d'une offre décalée, hors de portée des jeunes ménages issus du territoire ou venant de l'extérieur.

Dans ce contexte, l'application des pratiques actuelles de l'urbanisation pourrait entraîner plus de 450 hectares nouvellement urbanisés, dans une logique d'étalement urbain, la diminution de la qualité des paysages et du cadre de vie, une perte d'identité, et la consommation des espaces agricoles et naturels périurbains indispensables à certaines activités agricoles stratégiques (Beaufort, ...).

Pour répondre à ces enjeux, le Scot propose un nouveau modèle de développement urbain : production de 60% des logements en densification du tissu urbain existant et limitation des extensions d'urbanisation (pour les 40% de logements restant à produire) à 125 ha, dans le cadre d'un développement spatial maîtrisé qui détermine "en creux" et en continuité de l'existant les espaces potentiellement disponibles pour une urbanisation future, grâce à la limite des espaces naturels et agricoles « à préserver ».

- Répondant entre autres choses à l'ambition d'attraction de nouveaux jeunes actifs, les choix relatifs à la localisation et aux types de logements constitueront un enjeu majeur pour le Scot d'Arlyère. Ils devront garantir le confortement des centralités, la qualité de l'environnement naturel et paysager et la qualité de vie de tous ses habitants. Cela s'inscrit dans une maîtrise globale et concertée de la consommation de l'espace et suppose la diversification des types d'habitat proposés, notamment le développement de l'habitat intermédiaire.
- Simultanément, Arlyère a fait le choix de restreindre le nombre sites d'activités en concentrant l'accueil de nouvelles activités sur quelques sites bien hiérarchisés, gérés et intégrés au plan environnemental.

❑ Renforcement d'une armature urbaine structurante

La dynamique territoriale d'Arlyère repose sur la qualité de ses différents espaces, sur les complémentarités entre la montagne et la vallée, entre les deux pôles d'Albertville et d'Ugine, entre ces deux polarités fortes et les pôles relais, et également avec les villages.

L'adéquation de l'offre d'habitat, des services de proximité et de l'offre de mobilité repose sur la cohérence des fonctions de chacun des espaces d'Arlyère. Cette cohérence est organisée par le SCoT au profit de tous les habitants et de toutes les communes, au travers du concept d'armature urbaine qui vise ainsi à combiner proximité et efficacité.

Dans cet objectif, le Scot structure le territoire urbain autour de quatre niveaux de centralités où la croissance des logements et l'implantation des services, équipements, commerces seront privilégiées, afin que de nouveaux ménages s'y implantent prioritairement :

- Un cœur d'agglomération, formé de 2 parties :
 - Albertville, affirmée en tant que capitale de Savoie-montagne et pôle principal de services d'Arlyère et à laquelle sont associées les 3 communes de Gilly sur Isère, Grignon, et Tours-en-Savoie qui complètent le cœur d'agglomération, par leurs continuités commerciales et leurs grands équipements (santé, ...),
 - Ugine, le pôle industriel principal d'Arlyère, réaffirmé comme pôle urbain,
- Les pôles relais, qui constituent les polarités de niveau 2, structurant le territoire et permettant la juste proximité : les pôles de Frontenex-Grésy s/ Isère et de Sainte Hélène sur Isère pour la plaine, les pôles de Beaufort et Flumet pour la montagne,
- Les villages stations (Arêches, Cohennoz / Crest-Voland, Hauteluce-Les Saisies, La Gièttaz, Notre-Dame-de-Bellecombe et St-Nicolas-la-Chapelle) qui possèdent un niveau d'accueil et de services/commerces particulier légitimé par leur statut touristique,
- Les villages, qui représenteront la polarité la plus fine à partir desquelles seront articulées l'offre de commerce et de services de proximité et l'offre de transports (transports collectifs et/ou transports à la demande).

Par ailleurs, l'affirmation de la vocation «Albertville Capitale de la Savoie-Montagne» implique entre autres choses de donner une «masse critique urbaine» au cœur d'Albertville en mobilisant le potentiel d'urbanité (espaces publics, commerces, tertiaire, Centre de Congrès, habitat) libéré par la voie sur berges entre le cœur historique de la ville et l'Arly et en poursuivant la politique de grands équipements structurants.

❑ Un investissement résidentiel engagé pour les jeunes ménages

L'objectif premier de l'ambition démographique est le maintien des moins de 20 ans. Ainsi, l'accueil de jeunes parents ou futurs jeunes parents constitue l'une des priorités d'Arlysère. La réussite de cet objectif dépend de la capacité d'Arlysère à proposer une offre territoriale globale, adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, en termes de logements, de services et d'emplois.

La traduction opérationnelle de la nécessité démographique définie ci-dessus implique la production et l'adaptation d'une offre de logements d'environ 5400 logements pour les 10 années à venir, ventilés par structures intercommunales.

Pour cela, le SCoT définit une stratégie d'intervention des collectivités publiques en matière de foncier et d'urbanisme, privilégiant le principe de juste proximité (des services et des commerces) en priorisant la densification des espaces déjà urbanisés ou la proximité des lieux intermodaux.

Cette offre devra être adaptée aux vocations d'accueil (enjeux démographiques d'accueil de jeunes actifs (vieillesse) ainsi qu'au potentiel foncier, pour répondre à l'évolution des parcours résidentiels, avec :

- l'augmentation de la part des logements intermédiaires (grandes maisons comportant plusieurs logements) pour les jeunes ménages,
- l'augmentation de la part des logements locatifs pour intégrer le phénomène de recul de l'âge moyen de l'accession à la propriété et les besoins des jeunes ménages,
- La production de logements destinés aux ménages modestes, proches des centres-villes et des services, pour favoriser proximité et mixité sociale, avec notamment la production de logements sociaux en accession à la propriété. Le SCoT confirme les objectifs des PLH (15 à 20 % de l'offre nouvelle de logements à horizon 2014 et au delà),
- La constitution d'une offre diversifiée de logements adaptés aux personnes âgées et/ou « dépendantes » composée de solutions intermédiaires entre maintien à domicile et accueil en structures spécialisées, à proximité des commerces et services.

Ce développement de l'offre de logements, à adapter à chaque type d'espaces, devra s'inscrire dans une logique de maîtrise et de gestion économe du foncier. Ainsi la production et d'habitat devra s'équilibrer entre extensions urbaines, lorsque cela se révélera indispensable, et densification / renouvellement urbain à la condition que cela ne soit pas au détriment d'espaces publics ou naturels à enjeux forts, paysagers, socio-économiques, culturels, ou collectifs forts.

Le SCoT donne ainsi un rôle prioritaire aux centralités et à la densification dans l'accueil des nouveaux logements et dans la diversification de l'offre d'habitat.

❑ Maîtriser les déplacements, développer les transports alternatifs à la voiture

Le Scot a pour objectif de :

- **assurer la fluidité et la rapidité des relations internes**, en privilégiant les transports durables et le développement d'un système de transport collectif et multimodal à usage permanent organisé à partir de la polarisation des origines (habitat) et des destinations (cœur d'agglomération, pôles relais ou stations, pôle hospitalier ou zones commerciales et d'activités, lycées et collèges...).
- **relier le territoire à ses voisins**, tant pour le développement des échanges économiques généraux que pour favoriser la circulation des touristes en toutes saisons.

L'armature urbaine définie par le Scot identifie la trame du futur réseau de transport collectif et notamment son ossature centrale. Ainsi, les principales zones urbanisées, dont les principales zones d'emplois et de services – notamment le grand site industriel, les grandes zones commerciales de Chiriac et de Tetrapole - seront desservies par des transports collectifs.

Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, le réseau des transports collectifs servira de référence pour le développement de l'urbanisation et les documents d'urbanisme et les politiques publiques sectorielles sont incités à saisir les opportunités foncières à proximité des gares – notamment le site intermodal de la Gare SNCF d'Albertville – et les principaux arrêts et points d'échanges intermodaux pour densifier ces quartiers et en assurer leur multifonctionnalité.

De façon identique, les déplacements sur les courtes distances en "modes doux" seront favorisés par une urbanisation, la mixité des fonctions et des aménagements publics adaptés.

Simultanément, le territoire est concerné par des projets majeurs en termes de déplacements et transports collectifs, depuis et vers l'extérieur comme la LGV Lyon Turin, le renforcement des liaisons TER. Ces projets devront être menés de façon à améliorer notablement l'accessibilité et l'attractivité économique d'Arlysère

Le Scot conforte prioritairement le développement de la mixité des fonctions urbaines (logements, commerces, services...) autour des pôles d'échanges et des espaces disposant d'une bonne desserte en transports collectifs.

Il anticipe les impacts des infrastructures nouvelles.

IV.3. FACTEURS POUVANT INFLUER SUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU SCOT

☐ La maîtrise du réchauffement climatique, l'épuisement des ressources fossiles, l'augmentation du prix de l'énergie

La période à venir est une période susceptible de profonds changements, et notamment :

- réchauffement climatique, vis-à-vis duquel se dessinent des politiques publiques environnementales plus volontaristes, notamment issues des directives européennes ou, en France, du Grenelle de l'environnement ;
- augmentation du coût du transport notamment routier, du fait du renchérissement du coût de l'énergie et du durcissement des réglementations environnementales,

Or, les choix de localisation des ménages et des entreprises sont très directement liés à un coût global : logement / transport ou localisation / logistique qui peut sensiblement évoluer dans les années à venir. Ce phénomène pourrait avoir des effets d'attractivité pour le développement de l'agglomération centrale d'Albertville et d'une façon générale des communes de l'axe des plaines, d'Ugine et de la Bathie à Grésy-sur-Isère.

Dans le Scot, l'anticipation pour économiser les ressources du territoire porte sur la priorité de l'urbanisation au sein du tissu urbain existant et autour des axes de transports collectifs par une densité plus importante de l'urbanisation.

☐ Les défis démographiques et sociaux

L'une des caractéristiques majeures de la dynamique démographique d'Arlysère est son enrichissement permanent par les migrations. Cette dynamique migratoire doit être soutenue.

Parallèlement, l'attractivité du territoire pénalise les conditions d'accessibilité aux logements des jeunes ménages du territoire et des ménages les plus modestes. L'un des enjeux sera alors de créer pour eux des logements intermédiaires dans les polarités, près des commerces et du réseau de transports collectifs, et permettre aux populations jeunes ou plus modestes d'accéder au logement dans toutes les communes du territoire.

Malgré une dynamique de migrations très favorable, Arlysère n'échappe pas au vieillissement de sa population. Pour cela, un effort important sera nécessaire sur l'offre de santé, de services et de logements adaptés.

Dans le Scot, l'anticipation porte prioritairement sur les conditions de production d'une offre nouvelle importante de logements, orientée vers un meilleur équilibre territorial, avec une part importante de logements sociaux et de logements adaptés.

☐ **La gouvernance pour limiter les concurrences territoriales**

La réussite des objectifs du SCoT d'Arlysère dépend des partenariats et collaborations mises en œuvre. Le concept du « territoire d'Arlysère » sera déterminant pour favoriser la réalisation des objectifs et mesures dans plusieurs domaines :

- Les coopérations économiques et l'organisation des espaces d'activités (échelle d'Arlysère) ;
- Les coopérations en termes de déplacements et transports (échelle d'Arlysère) ;
- Les coopérations en termes de structuration et de gestion de l'offre touristique (Échelle du Beaufortain - Val d'Arly ou l'ensemble d'Arlysère suivant les thèmes) ;
- Les coopérations en termes d'habitat, d'action foncière et d'aménagement (échelle d'Arlysère) ;
- Les coopérations pour optimiser l'offre de services et la gestion environnementale (échelle d'Arlysère) ;
- La valorisation des espaces naturels et agricoles et la promotion de la ruralité (échelle d'Arlysère et/ou des Comités locaux de gestion).

***ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES
PRÉVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT,
JUSTIFICATION DES CHOIX, MESURES
ENVISAGÉES ET INDICATEURS DE SUIVI***

L'évaluation environnementale a concouru à définir, pour le territoire d'Arlyère, un parti d'aménagement qui permet de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins estimés pour les années à venir dans les domaines du logement et des services aux familles, de l'activité économique, des emplois et des équipements, du transport, tout en assurant la protection de l'Environnement et en orientant l'avenir du territoire vers un mode de développement durable en renforçant la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques et les initiatives privées.

Dans le cas où le parti d'aménagement retenu est susceptible d'avoir des incidences négatives sur l'Environnement, elle a permis de définir des mesures visant à compenser les impacts sur l'Environnement qui n'auraient pas pu être évités ou réduits suffisamment.

Arlyère a défini des objectifs de protection de l'Environnement et a affirmé sa volonté d'orienter le territoire vers un mode de développement durable.

Cette préoccupation s'est traduite au travers de différents plans ou programmes qui ont été élaborés et approuvés au cours des dernières années :

- Étude sur la Ressource en Eau,
- Mise en place d'un Agenda 21,
- Élaboration d'un Contrat de Station Durable de l'Espace Valléen Beaufortain Val d'Arly
- ...

V.1. INCIDENCES SUR LES ESPACES NATURELS PRODUCTEURS DE BIODIVERSITÉ, LES AMÉNITÉS ET LES PAYSAGES

□ Incidences du SCoT sur les espaces naturels et la biodiversité

Les choix retenus par le SCoT.

Le PADD prône la préservation du « capital Nature » dans toutes ses composantes : l'eau, l'air, la terre et le vivant.

Ce choix se justifie par une volonté forte d'Arlysère de garantir la qualité de son territoire, gage de son attractivité et de sa capacité future de développement. Il se traduit par une préservation importante des espaces naturels et agricoles de son territoire.

Parmi les grands objectifs assignés au SCoT en matière d'environnement naturel figurent :

- *L'association de la préservation et la valorisation des espaces naturels, par la reconnaissance de leurs qualités et leur inscription dans un processus de développement,*
- *La préservation des espaces agricoles à enjeux forts reconnus,*
- *La préservation et la bonne gestion de la ressource en eau,*
- *L'augmentation de l'utilisation des énergies naturelles renouvelables (E.N.R.) dans un principe général d'économie des énergies,*
- *La diminution de la production des déchets,*
- *La gestion partenariale des risques et leur prise en compte dynamique dans les logiques de développement-aménagement,*
- *La gestion parcimonieuse et l'optimisation de la consommation de foncier à urbaniser.*

Les incidences positives

Les dispositions relatives à la mise en place de la trame verte et bleue et au maintien des continuités écologiques « à enjeu de biodiversité » sont parmi les plus importantes, par l'ampleur des effets qu'elles auront sur les plans locaux d'urbanisme, parce qu'elles structurent les développements urbains à venir.

Dans les espaces urbains existants ou potentiellement ouverts à l'urbanisation, le DOG prévoit le maintien voire le renforcement des continuités écologiques en visant tout particulièrement à éviter les risques de rupture, ou d'étanchéité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe général d'équilibre entre préservation-protection des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé d'autre part, les dispositions envisagées par le SCoT visent à préserver plus de 90% de la totalité du territoire d'Arlysère soit 69.050 hectares (situation 2009). L'ensemble des espaces naturels protégés et d'intérêt plus particulier vis-à-vis de la faune et de la flore est intégralement préservé comme d'ailleurs la très grande majorité des espaces agricoles.

Par ailleurs, au moins 50% du développement urbain attendu d'ici 2020 doit se faire au sein des espaces urbains existants en 2010 sous forme de renouvellement urbain ou de densification du tissu urbain existant.

Le renforcement de l'agglomération centrale et des pôles relais constituera un développement urbain plus économe en nouveaux besoins d'équipements et de services collectifs ainsi qu'en déplacements et va permettre de limiter l'étalement urbain.

La maîtrise des extensions urbaines qui seront localisées en continuité des bourgs et villages existants à proximité des services urbains et/ ou au plus près des lieux d'échange des réseaux de transports publics existants ou projetés assurant un bon niveau d'accessibilité, permettra de réduire la consommation d'espace et de réduire les besoins en infrastructures de communication.

L'enveloppe maximale consacrée aux extensions urbaines potentielles sera de 249 ha, dont 125 ha pour la production de logements, soit seulement 0.3% du territoire communautaire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et sa déclinaison le Document d'Orientations Générales ont fortement affirmé comme objectif prioritaire de maintenir la qualité totale du territoire selon 3 axes :

- Préservation des espaces naturels en s'attachant à leur fonction première au titre de la biodiversité,
- Préservation des espaces agricoles en considérant les trois fonctions importantes : économique, identitaire et de contribution à la biodiversité,
- Préservation des composantes du grand paysage.

La réduction importante de la consommation d'espace prévue au SCoT permettra de limiter fortement l'impact du développement sur les milieux naturels. Les extensions prévues seront réalisées sur des secteurs d'intérêt moindre vis-à-vis de la faune et de la flore tout en s'assurant d'une perméabilité et d'une possible continuité écologique au sein des aménagements envisagés.

En zone de Montagne, la limitation du nombre de sites susceptibles d'accueil des grandes résidences de tourisme, l'optimisation du dispositif des remontées mécaniques avec la limitation forte de l'extension du domaine skiable – seul le secteur de Bellastat sera concerné – garantira la préservation des milieux naturels producteurs de bio diversité.

Les incidences négatives.

Le SCoT revendique une préservation importante des milieux forestiers, agricoles et naturels ainsi que la préservation des continuités écologiques (12). L'étalement urbain limité et la réduction importante de la consommation d'espace contribuent à réduire les pressions sur le milieu. Dans ces conditions, les incidences négatives sur les espaces naturels seront limitées.

Sur un plan très général, l'augmentation de la population nécessitée par le maintien de l'équilibre générationnel de la population d'Arlyserre ne peut que se traduire par une pression accrue sur les espaces naturels. Il s'agira davantage d'une pression de fréquentation que d'urbanisation, compte tenu des dispositions strictes qui sont prises pour empêcher la construction dans les espaces naturels. Les incidences de pression sur les milieux consécutives à la fréquentation peuvent toutefois être compensées par une amélioration des conditions d'accès, d'accueil et de déplacement sur les sites naturels, particulièrement en secteurs de montagne en période hivernale.

En synthèse, les principales incidences, détaillées dans les pages qui suivent sont :

| Thématiques | Impacts - effets | Comparaison / évolution tendancielle |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consommation foncière | Limitation à 125 ha d'extensions foncières | Gain de 45% / évolution tendancielle |
| Pertes surfaces agricoles (équivalent. Céréales) | Perte de 1536 tonnes | Gain de 632 tonnes |
| Consommation d'eau potable | La consommation d'eau potable/jour/habitant est évaluée à environ 150 litres. La croissance de la population de 8.000 individus à l'horizon 2020 devrait entraîner un besoin de consommation de 1200 m3/jour supplémentaires. | Mutualisation de la ressource (sécurité) et identification – protection des ressources à moyen-long terme. Le SCoT a vérifié la capacité d'approvisionnement pour sécuriser sa croissance démographique en intégrant ces perspectives démographiques dans la réalisation de l' « Etude de Synthèse de l'Alimentation en Eau Potable sur le territoire d'Arlysière » (2009) |
| Production de Déchets ménagers et besoins de collecte-traitement | Production de 2 104 tonnes supplémentaires | Au minimum 32 % (équivalent à la situation actuelle) seront retraités |
| Déplacements | 4350 véhicules légers et 22 586 kms annuels parcourus supplémentaires | Les efforts de polarisation sur le cœur d'agglomération, les communes associées et les pôles relais, ainsi que la création du grand Site Industriel permettront à terme de diminuer l'indice de mobilité donc de freiner l'évolution. |

La croissance démographique pourra également avoir des incidences sur les milieux naturels au travers de la consommation des ressources (l'eau, par exemple), ou de la production d'effluents (qualité des rejets- impact sur la qualité des eaux superficielles et souterraines et sur les milieux naturels).

Les incidences négatives sur les milieux naturels et la biodiversité pourront se faire ressentir sur les secteurs ouverts à l'extension urbaine soit une enveloppe maximale de 243 ha sur le territoire d'Arlysière. Sur ces secteurs, l'impact sur le milieu sera plus sensible. Une analyse plus fine de l'état initial et notamment de la qualité faunistique et floristique de ces secteurs devra alors être menée.

Mesures compensatoires

Les orientations d'aménagement prévues par le SCoT devraient avoir peu d'incidences négatives sur les espaces naturels grâce aux principes retenus de limitation de l'étalement urbain, de maintien et renforcement des corridors écologiques, de préservation de tous les espaces protégés et remarquables.....

Toute opération d'aménagement devra systématiquement prévoir la mise en œuvre de mesures permettant le maintien voire le renforcement des continuités écologiques pour assurer les échanges et maintenir la biodiversité.

L'augmentation de la pression sur les milieux naturels au travers de la consommation de ressources et de la production d'effluents devra être compensée par des mesures appropriées (réduire des consommations d'eau par les ménages, et amélioration des capacités et qualité de traitement des effluents domestiques).

Par exemple, le Syndicat Arlysière mène une action de communication et de pédagogie à destination des ménages pour la, réduction de la production des déchets à la source.

❑ Incidences du SCoT sur les aménités et le paysage

Les choix retenus par le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale énonce dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable l'enjeu de préservation des paysages, qui doit se traduire par une limitation de l'urbanisation, par la conservation des espaces ouverts menacés par l'extension des friches, par l'encadrement des extensions urbaines et des domaines skiabiles :

Le Document d'Orientations Générales décline la stratégie du PADD à 3 échelles :

Pour les grands paysages

- Préservation d'espaces exempts d'empreinte urbaine ou technologique (pylônes, remontées mécaniques ...) : territoires de glace et de rocher des sommets, mais aussi les secteurs de végétation (alpages, landes, espaces agricoles) plus accessibles à la majorité des promeneurs et arrêt du mitage de l'espace pastoral par des constructions neuves ;
- Structuration de centres villageois architecturalement cohérents capable d'agréger la fonction résidentielle et d'éviter la confusion des fonctions entre l'espace pastoral et l'espace résidentiel et tertiaire ;
- Conservation de la qualité patrimoniale d'espaces comme le piémont des Bauges et des Aravis ;
- Prise en compte du concept des « 4 saisons » pour rendre les stations de sports d'hiver attractives et fonctionnelles en l'absence de neige, notamment en été.

Pour les séquences paysagères des routes de terrasses, le DOG a identifié 5 séquences paysagères à fort enjeu de préservation et a prescrit pour leur protection des coupures d'urbanisation stricte accompagnées des mêmes prescriptions particulières que les espaces à haute valeur écologique.

Pour les Paysages urbains de vitrine, portes ou entrées, de limites entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

- Les vitrines autoroutières, constituées par l'A430 et son prolongement D90, et les entrées routières d'agglomération, notamment les portes autoroutières et la D990 font ainsi l'objet d'attentions particulières en termes d'aménagement respectueux des perspectives et des points de vue offerts.
- Enfin, le SCoT prescrit l'équilibre de la transition entre espace rural bâti et espaces agricoles ou naturels proches permettant le développement raisonné des villages tout en confortant leurs qualités et en affirmant leurs identités.

Les incidences positives

Les objectifs du SCoT prônent une gestion économe du sol et une protection des paysages en affichant la volonté d'une maîtrise de l'urbanisation, concourant ainsi à la préservation de coupures paysagères d'urbanisation sur les routes des balcons, des continuités écologiques et des vallées et zones humides, éléments constitutifs du paysage. L'ensemble des objectifs paysagers du SCoT se traduit en préconisations et en prescriptions dans les domaines suivants :

- Préservation des espaces agricoles et naturels,

Le PADD exprime la volonté forte de préserver l'essentiel des espaces agricoles et naturels et de localiser dans les tissus urbains déjà constitués au moins 50% du développement résidentiel urbain attendu d'ici 2020. Il exprime aussi le

choix de stopper l'éparpillement des sites d'activités en rompant avec la logique d'émiettement contre-productive des capacités de développement.

- Maitrise des phénomènes d'étalement urbain.

Le principe de densification du tissu urbain existant pour au moins 50% du développement de l'offre de logement, l'obligation de construire en continuité de l'existant

- Mise en valeur des espaces de transition entre l'urbanisation et les milieux agricoles et naturels.

Le SCoT définit une exigence de qualité des espaces de transition entre les espaces urbanisés d'une part et les espaces naturels ou agricoles d'autre part.

Cette notion de transition paysagère devra faire l'objet d'attention particulière notamment en zone de montagne aux abords des stations (ou satellites) ou des villages des balcons urbanisés

Les incidences négatives

L'augmentation de la population nécessitée par le maintien de l'équilibre générationnel de la population d'Arlyserè peut avoir des impacts négatifs sur le paysage, au travers de l'extension des zones urbaines et des équipements et infrastructures.

La densification de l'habitat dans les zones urbaines devra prendre en compte les nécessités d'intégration paysagère.

Les aménagements routiers et ferroviaires sont également susceptibles de poser problème pour le maintien ou la création de liaisons entre secteurs bâtis et campagne. Les procédures qui encadrent ces aménagements (déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité éventuelle des plans locaux d'urbanisme) devront permettre de s'assurer que les préconisations du SCoT soient intégrées dans la conception des ouvrages.

Les mesures compensatoires

Les mesures relatives au développement de l'urbanisation des villes et des bourgs sont intégrées dans le DOG. Les extensions d'urbanisation prendront en compte la nécessité de cohérence avec les formes urbaines existantes et avec l'environnement et les déplacements.

En ce qui concerne les aménagements routiers, les nouvelles infrastructures de transport traversant les coupures et liaisons vertes, respecteront le principe d'intégration à leur environnement naturel, paysager ou agricole. Les aménagements devront notamment veiller au maintien ou la création de continuités de cheminements pour la faune et les piétons et cyclistes. Ces aménagements soumis à étude d'impact, ces considérations devront être intégrées dès le début des études techniques.

V.2. INCIDENCES DU SCOT SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ÉNERGIES

□ Incidences en matière d'utilisation des sols : l'espace fertile

Les choix retenus par le SCoT

Le PADD affirme la volonté de préserver le foncier agricole, notamment dans les espaces plats de fond de vallée. Cette orientation se traduit par la limitation des extensions urbaines à 125 hectares, soit 0,6% des espaces agricoles (espaces de cultures ou pelouses et pâturages naturels).

De même le PADD prescrit l'arrêt de l'éparpillement des sites d'activités, beaucoup plus consommateur d'espaces car moins productifs et manifeste la volonté de favoriser les activités proposant une forte densité d'emplois par unité de surface : il prévoit la création d'un grand site à vocation économique de 100 hectares, en plus des quelques espaces déjà disponibles dans les zones existantes de Bavelin, Ugine et Frontenex et d'extensions limités sur Grésy-Montaille, Confluences et Com'Arly.

Incidences positives/négatives : un bilan prospectif positif

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prescrit la limitation

La nécessité du Maintien de l'équilibre générationnel de la population d'Arlyère nécessite une croissance minimum de la population qui devrait se traduire par la création d'environ 5 400 logements. Dans un scénario volontariste de rééquilibrage de l'habitat entre la maison individuelle et le logement collectif (420 hectares dans un scénario tendanciel), le projet prend le parti de limiter cette consommation de foncier à 250 hectares, dont 125 hectares au titre des extensions d'urbanisation. A cela s'ajoutent environ 90 hectares de zones d'activités, 16 hectares pour les services et grands équipements (nouvel hôpital notamment) et 18 hectares pour la création de résidences de tourisme, soit une consommation totale de 249 hectares d'ici 2020 en extension et 125 hectares en densification. Cette surface sera prélevée sur des espaces plats de vallée (100 à 200 hectares) et de plateau, ainsi que sur des espaces pâturés de versant, c'est-à-dire sur des territoires participant à la production alimentaire.

La perte de production correspondante peut être évaluée à 1 539 tonnes équivalents céréales par an¹ (soit l'alimentation de 1 494 personnes²). Elle serait augmentée de 632 tonnes équivalents céréales dans le scénario tendanciel. Le Projet induit donc une économie de 30% par rapport à la tendance.

Perte de production annuelle, en tonnes équivalents céréales, liée à la consommation foncière des différents secteurs.

| | Scénario tendanciel | Scénario volontariste | Différence |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|------------|
| Habitat | 1562 | 930 | 632 |
| Activités & services | 600 | 600 | = |
| Lits stations touristiques | 6 | 6 | = |
| TOTAL | 2 169 | 1 536 | 632 |

□ Incidence du SCoT sur les eaux superficielles et souterraines

Les choix retenus par le SCoT

La ressource en eau a une dimension déterminante sur le territoire d'Arlyère (maintien de l'équilibre écologique des milieux humides, maintien de la qualité de la ressource, qualité et disponibilité de l'eau potable) et Arlyère s'est

¹ En considérant un rendement de 6 tonnes de céréales par an et par hectare sur les terrains plats labourables et une production annuelle de lait de 1600 kilogrammes de lait par hectare de pâturage de versant (3,5 ha de fourrage pour 1 UGB et une production extensive de 5700 litres par lactation).

² A la consommation moyenne d'un Français : 1030 kg équivalents céréales par an.

engagée dans une démarche de connaissance et de maîtrise de ses ressources en eau et ses systèmes d'assainissement.

Ainsi, la stratégie d'Arlyser se déploie dans 2 directions complémentaires :

- La protection, et la mutualisation de la ressource, un effort d'interconnexion des réseaux et l'exploitation de nouveaux puits dans la nappe alluviale de l'Isère sont envisagés pour assurer l'alimentation en eau de l'ensemble des communes du territoire, auxquelles il faut ajouter l'identification des secteurs intéressants à préserver au regard de besoins AEP à très long terme (en cours) et leur protection à venir.
- La maîtrise du cycle de l'eau par une urbanisation cohérente : l'urbanisation sera développée dans un souci d'économie et de préservation de la ressource en eau. La densité de construction sera ainsi renforcée afin de limiter le linéaire des réseaux d'alimentation en eau potable et d'épuration et d'en améliorer la productivité.

Le SCoT y ajoute la préservation des milieux aquatiques sur le territoire, et la volonté de voir maîtrisée la qualité des eaux pluviales ruisselant dans les zones urbanisées, lesquelles constituent une source notable de pollution des milieux aquatiques :

- Préserver l'écoulement et la qualité des eaux, garants de la richesse et de la productivité des milieux aquatiques, et donc de la continuité du réseau hydrographique.
- Limiter au maximum les pollutions organiques :
 - En assurant la fiabilité des réseaux de collecte et de traitement d'eaux usées,
 - En prenant en compte le zonage d'assainissement communal dans tout projet d'extension urbaine
- Améliorer la qualité des eaux pluviales avant rejet.

Ces objectifs du SCoT relatifs à la qualité des milieux aquatiques sont compatibles et en adéquation avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE 2010-2015.

Le SDAGE développe pour le bassin Rhône-Méditerranée, huit orientations fondamentales :

- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacités
- OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- OF3 : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.
- OF4 : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.
- OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
- OF6 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- OF8 : Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

De plus le SDAGE développe des mesures spécifiques à engager pour trois sous-Bassins versant du territoire :

- Combe de Savoie (ID_09_02)
- Isère en Tarentaise (ID_09_06)
- Val d'Arly (ID_09_08)

Le SCoT ne traite pas l'ensemble des domaines développés par le SDAGE. L'ensemble de ces domaines relèvent précisément des actions engagées dans les programmes de gestion concertée développées sur une partie du territoire :

- > Le contrat de rivière « Isère en Tarentaise », en cours d'élaboration depuis 2004
- > Le contrat de rivière « Arly et ses affluents », en cours d'élaboration depuis 2007

Les prescriptions développées dans le DOG(chapitre II.3) spécifiquement ciblées sur l'alimentation en eau potable, la qualité des eaux de surfaces, la gestion des eaux pluviales et la gestion des risques naturels sont compatibles avec les orientations et mesures du SDAGE 2010-2015.

| Mesures SDAGE | | Isère en tarentaise (ID_09_06) | Combe de Savoie (ID_09_02) | Val d'Arly (ID809808) |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| 1A10 | Mettre en place un dispositif de gestion concertée | | | |
| 5G01 | Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en générale | | | |
| 5A04 | Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses | | | |
| 5A08 | Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux. | | | |
| 5A50 | Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle. | | | |
| 3C03 | Améliorer la gestion des débits de crue en faveur des débits de crues morphogènes | | | |
| 3C16 | Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel. | | | |
| 3C43 | Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau. | | | |
| 3C09 | Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide. | | | |
| 3C32 | Réaliser un programme de recharge sédimentaire. | | | |
| 3C11 | Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison | | | |
| 3C13 | Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole | | | |
| 3C14 | Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires. | | | |
| 6A03 | Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer. | | | |
| 3A01 | Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes | | | |
| 3A31 | Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements. | | | |
| 3C01 | Adapter les prélèvements dans les sources aux objectifs de débits. | | | |

En outre, le SCoT concourt à l'atteinte de l'objectif ambitieux du «bon état des eaux» à l'horizon 2015 fixé par la Directive cadre sur l'eau.

Les incidences positives

Afin d'atteindre les objectifs, le SCoT encourage la poursuite de l'amélioration des systèmes d'assainissement, par l'adéquation entre les projets d'extension avec la capacité actuelle ou potentielle des réseaux et la capacité des stations d'épuration à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution,

Afin d'éviter une saturation des réseaux d'assainissement des stations d'épuration liée au raccordement au réseau public de nouvelles zones urbanisées, tout projet d'extension de l'urbanisation devra être en adéquation avec la capacité actuelle ou potentielle des réseaux et la capacité de la station d'épuration à accepter les nouveaux volumes et charges de pollution. Ceci permettra d'empêcher le raccordement de tout nouveau lotissement ou autres habitations alors que la station d'épuration communale ne répond pas aux normes de rejets.

Le traitement des eaux de ruissellement constitue un point important du SCoT dans le domaine de la gestion des eaux. Pour tout aménagement futur, en complément des prescriptions de limitation de débits d'eaux de ruissellements, il convient de réduire le risque de pollution des zones aquatiques « sensibles ». Dans ce cas de figure, en complément des ouvrages de stockage des eaux pluviales, il pourra être imposé en fonction de la qualité, une limitation du débit et un traitement des eaux avant rejet dans le milieu récepteur.

La limitation des débits des eaux de ruissellement dans tous les nouveaux projets urbains, telles que les chaussées drainantes, infiltration ou bassins de retenue, assurent une bonne réduction de la pollution à la source.

Dans ces conditions, il apparaît que le SCoT permettra de réduire considérablement la pollution des eaux de ruissellement et leurs incidences sur les milieux aquatiques pour l'ensemble des nouveaux projets d'urbanisme.

Enfin, le maintien et le renforcement des trames vertes et bleues contribueront à la prise en charge des ruissellements et à la décantation et dépollution des eaux au cours de leur cheminement.

En ce qui concerne les eaux souterraines, le SCoT encourage très largement de limiter l'étalement urbain, ce qui favorise un développement rationalisé des réseaux et notamment des réseaux de distribution d'eau potable.

Le SCoT impose également dans le respect du SDAGE de maîtriser les prélèvements d'eau et de protéger les secteurs susceptibles de permettre l'approvisionnement en Eau Potable à moyen et long terme.

Enfin, par la recherche en cours des secteurs intéressants à préserver au regard de besoins AEP à très long terme et leur protection à venir, Arlysère inscrit sa volonté de préservation de la ressource dans le moyen et le long terme

Les incidences négatives

Il n'a pas été identifié d'incidence négative du SCoT dans le domaine de la qualité de l'eau dans la mesure où les dispositions exposées précédemment sont mises en application.

La priorité donnée au réinvestissement urbain peut conduire à une imperméabilisation plus conséquente générant des volumes et débits de ruissellement plus importants pouvant provoquer une saturation du réseau d'évacuation, un débordement et des inondations.

L'accroissement de population se traduira, à l'horizon 2020, par une consommation supplémentaire de 1200 m³/jour (8000 habitants supplémentaires à 150litres/jour), ce que les ressources globalisées d'Arlysère permettent de couvrir comme évoqué dans le chapitre III.4 de l'état initial de l'environnement (les bilans besoins/ressources élaborés prennent en compte une augmentation de population de 39%, hors résidences secondaires et population touristique, pour une population de 85 000 équivalents habitants, sans compter les sources privées qui peuvent être nombreuses sur certaines communes). Sous réserve de la mise en œuvre des schémas directeurs communaux, et des

interconnexions préconisées dans l'étude menée par Arlysère, le dispositif permet de répondre à l'augmentation de population.

En matière d'accueil de **population touristique**, l'étude a porté sur un scénario « jour de pointe », et l'augmentation de la population touristique intégrée dans les schémas directeurs est de 42% en jour de pointe, croissance très essentiellement située dans les communes stations du Beaufortain Val d'Arly. Commune par commune, la prospective du SCOT (démographie + tourisme) a été comparée aux scénarii des schémas directeurs, qui la dépassent de manière significative, avec 118 000 équivalents habitants comptabilisés.

Toutefois, une politique incitative à la diminution de la consommation doit être mise en œuvre dans les politiques locales, afin de diminuer la pression sur la ressource dont l'évolution future ne peut être garantie.

Enfin, parmi les « gros **projets** » pouvant impacter la ressource en eau, il est à noter que le projet de déplacement de l'hôpital d'Albertville Moutiers a bien entendu intégré la problématique de son alimentation en eau, et que celle-ci trouve notamment sa solution avec le forage de Coutelle (double sécurité d'apport imposée).

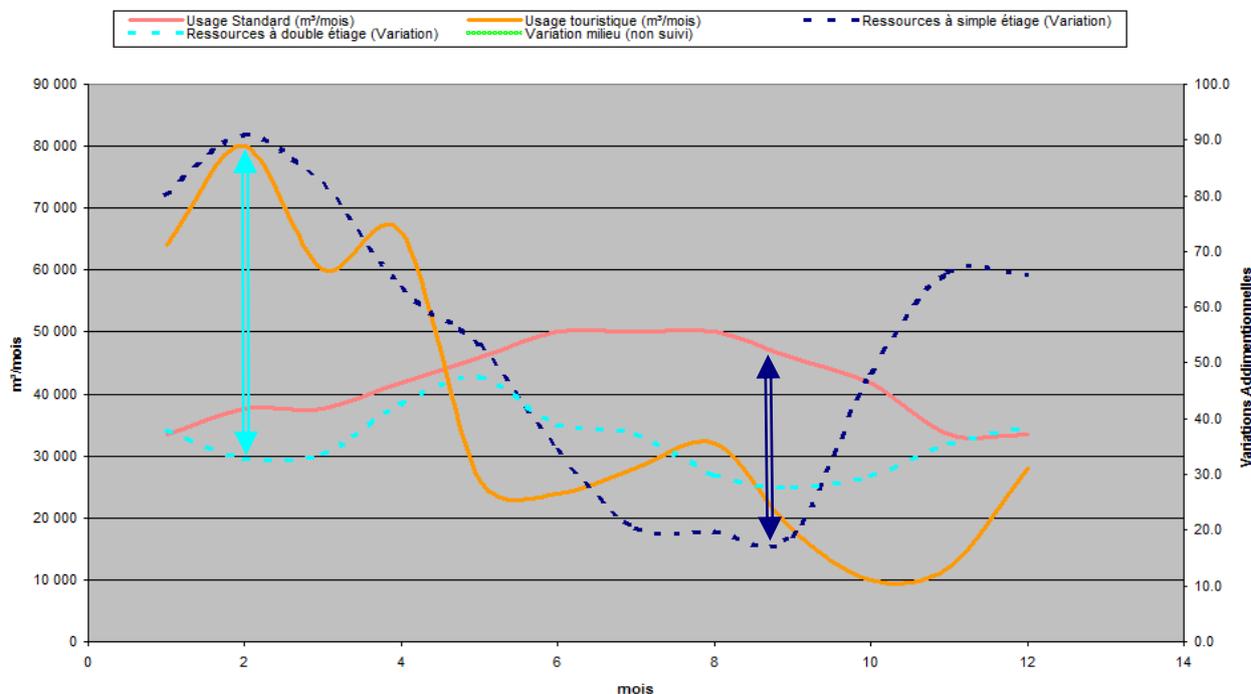
La conciliation des usages

En montagne, la ressource doit être partagée entre les besoins du milieu à proprement considérer, et les différents usages tels que les besoins d'eau potable, l'usage touristique dont l'alimentation des canons à neige, les usages hydroélectrique, industriels, agricoles. Pour cela, le contrat rivière de l'Arly et de ses affluents a engagé en 2010 une étude visant à identifier les conflits d'usage potentiels, et définir en réponse à cela un programme d'actions adapté. Les principales conclusions de ce travail sont les suivantes, compte tenu des données d'analyse disponibles :

1- Usage Tourisme / Neige de culture : Une importante approche a été menée dans le cadre du programme « Alp Water Scarce » et repris dans l'étude de conciliation des usages. Les prélèvements à des fins de production de neige de culture s'avèrent en décalage calendaire sur la demande en eau vis-à-vis de la période d'étiage des milieux associés. En effet 65% du volume de neige de culture est produit avant la fin de l'année civile. D'autre part les prélèvements sont pour la plupart largement tamponnés par des retenues collinaires intermédiaires spécifiques ou mixtes (prélèvements en fenêtre d'ouvrages hydroélectriques). Pour mémoire sur le sous bassin versant de l'Arly, le volume d'eau pour l'enneigement artificiel représente de l'ordre de 500 000 m³/saison alors que le QMNA5 (débit mensuel d'étiage ayant la probabilité d'être dépassé 4 années sur 5) du milieu en amont du barrage des Mottets atteint 55 000 m³/jour sur les chroniques disponibles. Les besoins en eau pour cet usage sur le sous bassin versant du Beaufortain approchent les 220 000 m³/saison dans une relation de proportion également très amoindrie vis à vis du milieu largement artificialisé par les barrages sur cette entité hydrographique. La restitution de ces volumes dérivés au milieu est extrêmement complexe. Une fraction importante est constituée par de l'évapotranspiration, puis de l'infiltration pour la majeure partie de la fraction résiduelle. Ces volumes dérivés subissent donc une imposante fonction de conversion avant leur fraction efficace de restitution. La production de neige de culture représente de fait un volume d'eau prélevé sur la ressource très faible et très peu impactant en proportion du volume disponible dans le milieu.

2- Usage Eau Potable : Les variations saisonnières de demande sont peu conséquentes pour les communes sans activités hivernales touristiques, avec un appel légèrement supérieur sur la saison chaude. Au contraire les communes avec une activité de loisirs hivernal, le facteur de pointe est considérable sur cette saison, représentant une tension parfois entre les ressources disponibles gravitairement à cette période vis à vis des volumes mis en distribution. Elles peuvent être imaginées selon différentes hypothèses par le graphique suivant.

Le Doron



Remarque : La valeur absolue de l'usage en m³/mois n'est qu'indicative, cette valeur n'étant pas disponible à cet (Echantillonnage pour l'ensemble des sous bassins versants).

La simultanéité des tirages importants de cet usage avec des ressources à l'étiage notamment au début de la période automnale, permet d'imager le facteur de tension des bilans besoins ressources des ces différentes unités de distribution, rarement soutenu en alimentation lors de ces épisodes par une ressource en nappe plus faiblement influencée d'un point de vue saisonnier. En fonction du type de consommation liée à l'activité notamment touristique (différence haut et bas des versants), les tensions peuvent se situer en Automne ou en Hiver. Le critère de dimensionnement de la majeure partie des installations de cet usage est basé sur la projection de cette tension, d'où la nécessité de correctement appréhender les valeurs d'étiage des ressources gravitaires exploitées. La restitution au milieu de ces volumes dérivés passe par plusieurs vecteurs dont le transfert et le traitement de l'assainissement. L'usage AEP est à relativiser pour les volumes mis en distribution. En revanche par tronçon, les ressources ne disposent pas de débit réservé. Généralement la totalité de la ressource est exploitée à l'étiage, mais elle est également parfois non régulée sur le parcours d'adduction, générant une dérivation substantielle non comptabilisée dans les valeurs disponibles. Cette « sur-dérivation » est classiquement constatée par une limnimétrie enregistrée continuellement aux trop pleins des réservoirs de tête lors des enregistrements de suivis disponibles, sans toutefois qu'ils soient équipés de robinets altimétriques de régulation ou de robinets à flotteur. D'une manière générale, le quantitatif dédié à l'eau potable est à relativiser vis-à-vis du disponible au milieu (très faible proportion).

3- Usage Hydroélectrique : La consistance du quantitatif dérivé hydroélectrique et l'exploitation de cet usage induisent une lourde incidence sur le résiduel mesuré par la station limnimétrique disponible sur l'Arly. L'interaction principale des usages est produite entre le milieu et l'usage hydroélectrique. Aucune station limnimétrique n'est présente sur le sous- bassin versant du Doron de Beaufort. On conçoit toutefois l'envergure de l'artificialisation du bassin versant par cet usage, sans pouvoir à la fois le quantifier. Des transferts hydrauliques sont réalisés au-delà des limites naturelles hydrographiques dont ceux entre L'Arve, les Doron de Beaufort et l'Isère. . Un travail partenarial doit

être conduit avec les exploitants hydroélectriques pour mieux suivre les débits « naturels » sur des points stratégiques du réseau hydrographique, et moduler le prélèvement effectué en cas de situation tendue pour les milieux après étude détaillée dans ce travail partenarial à mettre en œuvre à l'échelle du contrat rivière.

4- Usage Industriels / Agriculture : D'une manière générale, peu d'industriels recensés représentent une interface significative avec le milieu dans les données recensées. Le site Industriel d'Ugine, représentait une incidence consistante réduite de 80% en 20 ans D'un point de vue des usages Industriels et Agriculture aucune valeur quantitative relevée ne permet de recenser un impact significatif de ces usages sur la ressource en eau dans l'état actuel des connaissances et sur le périmètre de cette étude de conciliation. L'usage Industriel peut présenter des incidences qualitatives sur le milieu selon les cas et l'historique connus. Les pollutions agricoles ont fait l'objet d'un volet spécifique d'étude mené par la chambre d'agriculture de la Savoie.

En conclusion, et d'une manière générale, **la neige de culture, l'agriculture et les loisirs n'apparaissent pas en conflit avec les valeurs du bassin versant.** L'interaction principale des usages est produite entre le milieu et l'usage hydroélectrique. L'exploitation de la station de mesures limnimétrique dépend de l'analyse indispensable du flux naturel reconstitué dans le milieu. La régulation de la dérivation eau potable sur les ressources amont peut présenter un intérêt très localisé au cas par cas. L'assainissement et l'usage industriel peuvent présenter des incidences qualitatives sur le milieu.

Les mesures compensatoires

Les mesures compensatoires vis-à-vis de la gestion des débits et volumes de ruissellement consisteront à prévoir dans les secteurs de renouvellement et de densification du tissu urbain, des dispositifs de rétention des eaux pluviales à la parcelle ainsi qu'un traitement si nécessaire à la source. Ces dispositifs de gestion de l'eau à la parcelle constituent une bonne réponse pour gérer efficacement les apports quantitatifs mais aussi la qualité de l'eau.

Les solutions d'aménagement consistant à réduire la consommation d'eau potable et à éviter les fuites et pertes sur le réseau seront systématiquement envisagées dans les projets d'aménagement afin de réduire l'impact des prélèvements sur la ressource.

□ Incidences en matière d'énergies

Les choix retenus par le SCoT

Les enjeux concernent aussi bien les économies d'énergies que la production et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le SCoT préconise qu'il soit fait appel de plus en plus à l'utilisation ainsi qu'à la mutualisation de ressources renouvelables locales comme le bois-construction, le bois-énergie, l'énergie solaire.

Pour cela, Arlysère a engagé une politique d'économie des énergies. Dans ce cadre, le renforcement des qualités thermiques des bâtiments (activités, habitat, ...) constitue une priorité et le recours à une architecture peu consommatrice (production de « bâti basse consommation » ou « bâtiments passifs ») sera encouragé.

Les Incidences positives

Le Scot à travers le PADD, et dans le cadre des Lois Grenelle 1 et 2, incite à la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des choix d'aménagement. Il contribue ainsi à renforcer la politique énergétique, notamment au travers de la réalisation de son Agenda 21.

Ainsi, le développement des énergies renouvelables sur le territoire du SCoT contribuera :

- à valoriser et à diversifier ses ressources : le solaire, la biomasse, ...
- à réduire les dépenses en matière de consommation d'énergie.

Les incidences négatives

Il n'a pas été identifié d'incidence négative du SCoT dans le domaine des énergies renouvelables.

Par contre, les déplacements privilégient encore très largement l'automobile comme mode de déplacement utilisé ce qui s'explique toutefois par la morphologie urbaine (relief, ruralité, ...).

Les prescriptions sur la limitation des extensions d'urbanisation, la volonté de densification du tissu urbain existant, le choix de concentrer l'activité sur un nombre restreint de sites devraient permettre d'améliorer la capacité du territoire à proposer des modes de transports alternatifs.

V.3. INCIDENCES DU SCOT SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- **Incidences sur les risques naturels, les risques technologiques et risques liés au transport des matières dangereuses**

Les choix retenus par le SCoT

Les risques concernant les personnes et les biens des communes d'Arlysère sont essentiellement les risques d'inondation et d'avalanches / coulées boueuses / mouvements du sol dans toutes les communes d'Arlysère et les risques industriels très présents à Ugine et Frontenex.

Le Scot entend avoir une démarche volontariste dans le domaine de la prévention des risques naturels ou technologiques, avec pour méthode la collaboration avec l'Etat dans l'esprit de la circulaire Borloo du 3 juillet 2007. Les plans de protection sont définis en partenariat entre les différents acteurs en prenant en compte les travaux programmés de sécurisation (digues...) et le niveau de risque acceptable.

Les Incidences positives et négatives

Le Schéma de Cohérence Territoriale a bien pris en compte les données disponibles relatives aux risques majeurs et notamment les plans de prévention des risques (P.P.R.I. et P.P.R.N.) qui délimitent les zones exposées aux risques majeurs et définissent des secteurs soit inconstructibles, soit soumis à prescriptions.

Simultanément à l'annexion des P.P.R.I et/ou P.P.R.N. aux plans locaux d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale affirme deux principes valant orientations.

- La non exposition de nouvelles populations aux risques d'inondation ou d'avalanches. Pour ce faire, aucun des espaces d'extension pour l'habitat ne sera localisé dans une zone d'aléas graves telle que définie dans les plans de prévention des risques en vigueur et en cours d'élaboration.

Pour les zones d'activités, certaines, reconnues comme stratégiques pour le développement du territoire sont situées en zone inondable non constructible. La convention signée avec les services de l'Etat dans l'esprit de la « circulaire Borloo » du 3 juillet 2007 permettra l'aménagement sécurisé de ces zones selon les conditions fixées par le Ministère de l'Ecologie (MEDDTL) et après arrêté préfectoral permettant la révision du PPRI.

- S'agissant des risques industriels et technologiques, 2 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont été prescrits sur le territoire du SCOT :
 - A Ugine, autour du site de la société Ugitech, prescrit par arrêté préfectoral du 13 Mars 2009
 - A Frontenex et St Vital, autour du site de la société Totalgaz, prescrit par arrêté préfectoral du 29 Janvier 2009

Ces PPRT permettront de réviser les contraintes d'urbanisme autour des sites, en intégrant les investissements qui ont été réalisés dans le but de protéger les populations riveraines.

V.4. INCIDENCES DU SCOT SUR LES NUISANCES ET POLLUTIONS

□ Le climat

Les choix retenus par le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale s'inscrit dans les principes de la lutte contre la dérive du climat sous l'influence des activités humaines, priorité nationale et internationale. Les secteurs clés sont le résidentiel et les transports.

Cette lutte s'articule autour de quatre axes :

- le moindre recours aux énergies carbonées (économie d'énergie dans les bâtiments, substitution d'énergies non carbonées),
- la réduction des déplacements individuels motorisés imposés par la dispersion des fonctions du territoire
- le transfert d'une partie des déplacements sur le ferroviaire,
- le stockage du carbone par la forêt et l'usage du bois dans la construction.

Le plan prévoit ainsi de :

- de polariser la localisation des équipements et des emplois pour faciliter l'organisation des transports en commun;
- de limiter l'éparpillement de l'habitat ;
- de développer des transports collectifs efficaces
- de favoriser une alternative à la voiture thermique et notamment de créer des conditions favorables aux mobilités douces (déplacement à pied ou à bicyclette) ;
- de donner la priorité à la rue sur la route dans les villages de manière à donner envie d'aller à pied (dans une ambiance de rue attractive).

Il s'agit, parallèlement, d'adapter les activités au changement climatique, en particuliers en faisant évoluer le tourisme vers une activité toutes saisons.

Les choix retenus par le SCoT

Le choix d'une armature urbaine organisée autour d'un cœur d'agglomération bipolaire formé d'Albertville et d'Ugine, et des pôles relais est de nature à diminuer un peu l'indice de mobilité, dès lors que les services quotidiens sont assurés dans ces communes.

La volonté de densification des zones déjà urbanisées (> 50%) et l'ambition de favoriser le développement de l'offre de logement au plus près des commerces et des services et/ou des points nodaux de rabattement du dispositif de transports collectifs favorisera la diminution des déplacements et/ou de leur kilométrage.

Les incidences positives

Le degré de mobilité imposée par l'organisation du territoire est mesuré par un indice qui traduit le nombre de kilomètres parcourus journalièrement par chacune des voitures du parc pour un aller retour. Il est évalué à partir de plusieurs paramètres :

- le parc automobile : il est calculé commune par commune en faisant le produit du taux de motorisation par le nombre d'habitants, soit 48,6 voitures pour 100 habitants (INSEE, 1999) ;
- la distance (en kilomètres) du centre de la commune à quelques passages obligés : l'épicier (magasin alimentaire), le boulanger (pain), le supermarché (droguerie ...), la banque, les deux principaux sites d'emploi : Ugine et Albertville ;

- la fréquence journalière des déplacements : une fois tous les deux jours pour le pain, une fois par semaine pour les autres besoins alimentaires, une fois par semaine au supermarché, une fois en deux semaines à la banque, cinq jours par semaine au travail ;
- la fraction du parc automobile mobilisée pour ces déplacements : pour les déplacements habitat travail, le calcul prend en compte la population active (47 %) et, au sein de ces actifs, la proportion travaillant sur les deux sites d'emplois les plus importants.

L'indice de mobilité ne mesure pas tous les déplacements et a l'imprécision des indices globalisants. Par contre, c'est un instrument de mesure des mobilités induites par les choix de planification et de comparaison des scénarios d'évolution. Il permet aussi, à partir de critères identiques, de comparer des territoires entre eux.

Les variables qui relèvent des choix de planification sont :

- la localisation des services et des commerces ; leur distribution sur le territoire est aujourd'hui assez favorable ;
- la localisation de la population (plus ou moins éloignée des services et des sites d'emplois) ; c'est la variable la plus directement déterminée par la planification.

D'autres variables peuvent difficilement être prises en compte :

- la proportion d'actifs habitant et travaillant sur le territoire du Scot (66 % des actifs ayant un emploi) ; cette proportion déjà élevée ne peut guère augmenter ;
- la proportion des emplois localisés sur le territoire et occupés par les résidents (76,3 %) ; 5 250 personnes entrent journalièrement dans le périmètre du Scot pour y travailler alors que 8 860 personnes y habitent et quittent pour travailler ailleurs.

67,5 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail, une proportion qui tombe à 63,6 % pour les actifs d'Albertville (INSEE, 1999). La distance journalière parcourue par le parc automobile d'Arlysère pour satisfaire les seuls déplacements domicile travail et le passage à la boulangerie, à l'épicerie, au supermarché et à la banque, est de 150 622 kilomètres (en 2010), ce qui représente, au ratio de 6 litres aux 100 km, une consommation de carburant de 9 036 litres par jour et des émissions de CO₂ de 19,58 tonnes/jour (au ratio vertueux de 130 grammes de CO₂ par km).

L'indice s'établit, en 2010, à 5,2 kilomètres/jour. Cet indice est relativement favorable, essentiellement en raison du poids relatif de l'agglomération d'Albertville (46 % du parc automobile). Une croissance démographique de 15% en 10 ans, répartie de manière homogène entre toutes les communes, ne modifie pas l'indice. Le parc automobile augmente de 4 353 véhicules et les distances parcourues, tous autres facteurs identiques, de 22 586 kilomètres par jour.

Le choix d'une armature urbaine organisée autour d'un cœur d'agglomération bipolaire formé d'Albertville et d'Ugine, et de quatre pôles relais, Beaufort, Flumet, Frontenex et Grésy sur Isère, est de nature à diminuer un peu l'indice de mobilité, dès lors que les services quotidiens sont assurés dans ces communes.

Calcul des distances parcourues en moyenne journalière (semaine de 7 jours) par chacune des voitures du parc automobile (indice) des communes du SCOT et par l'ensemble du parc. Les distances sont exprimées en kilomètres.

Premier tableau : situation au 1^{er} janvier 2010 (la population est estimée sur la base du recensement INSEE de 2006).

Second tableau : situation au 1^{er} janvier 2020, avec une population augmentée de 15 % dans toutes les communes, tous les autres facteurs étant par ailleurs maintenus identiques.

| Proportion du parc | 50% | 60% | 70% | 70% | 50% | 0,47 x 0,51 | 0,47 x 0,17 | | | | |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------------|--------------|---------------|---------------|--------|----------------|
| Fréquence hebdo | 1/7 | 3/7 | 1/7 | 1/14 | 1/7 | 5/7 | 5/7 | | | | |
| Pondération | 0,07 | 0,26 | 0,1 | 0,05 | 0,07 | 0,17 | 0,06 | | 0,486 | | |
| Communes | Epicerie | Pain | Supermar | Banque | Albertville | Act. Albertville | Act. Ugine | Population | Voitures | Indice | Distance |
| Albertville | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 18 309 | 8 898 | 1,0 | 8 542 |
| Allondaz | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 237 | 115 | 9,4 | 1 078 |
| Beaufort | 0 | 0 | 19 | 0 | 19 | 21 | 26 | 2 193 | 1 066 | 16,7 | 17 820 |
| Césarches | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 5 | 8 | 414 | 201 | 7,3 | 1 461 |
| Cevins | 11 | 0 | 11 | 4 | 11 | 10 | | 752 | 365 | 9,1 | 3 318 |
| Cléry | 2 | 2 | 7 | 2 | 8 | 7 | | 405 | 197 | 6,4 | 1 264 |
| Cohennoz | 7 | 7 | 7 | 7 | 15 | 16 | 7 | 166 | 81 | 15,1 | 1 218 |
| Crest-Voland | 0 | 0 | 15 | 6 | 23 | 24 | 15 | 402 | 195 | 16,8 | 3 278 |
| Esserts Blaye | 7 | 2 | 7 | 2 | 7 | 6 | | 785 | 382 | 6,6 | 2 533 |
| Flumet | 2 | 0 | 14 | 0 | 22 | 22 | 14 | 894 | 434 | 15,3 | 6 656 |
| Frontenex | 0 | 0 | 5 | 0 | 6 | 5 | | 1 722 | 837 | 3,5 | 2 963 |
| Gilly sur Isère | 3 | 3 | 1 | 3 | 3 | 3 | | 3 024 | 1 470 | 3,9 | 5 761 |
| Grésy sur Isère | 5 | 0 | 10 | 5 | 11 | 10 | | 1 363 | 662 | 8,1 | 5 392 |
| Grignon | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 1 | | 2 099 | 1 020 | 1,5 | 1 530 |
| Hauteluce | 0 | 0 | 25 | 0 | 25 | 25 | | 924 | 449 | 17,0 | 7 634 |
| La Bâthie | 7 | 0 | 7 | 0 | 7 | 6 | | 2 197 | 1 068 | 5,4 | 5 766 |
| La Giethaz | 0 | 12 | 26 | 12 | 34 | 35 | 26 | 473 | 230 | 36,1 | 8 289 |
| Marthod | 3 | 3 | 4 | 3 | 6 | 6 | 3 | 1 541 | 749 | 6,3 | 4 733 |
| Mercury | 0 | 0 | 2 | 3 | 3 | 2 | | 2 641 | 1 284 | 1,8 | 2 310 |
| Montailleur | 3 | 2 | 9 | 3 | 10 | 9 | | 684 | 332 | 8,0 | 2 666 |
| Monthion | 5 | 3 | 5 | 5 | 5 | 5 | | 495 | 241 | 6,2 | 1 482 |
| Notre Dame Bellecon | 0 | 0 | 15 | 2 | 23 | 23 | 15 | 535 | 260 | 16,0 | 4 171 |
| Notre Dame Millières | 6 | 0 | 6 | 6 | 6 | 6 | | 962 | 468 | 5,5 | 2 581 |
| Pallud | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 7 | 768 | 373 | 4,4 | 1 642 |
| Plancherine | 2 | 2 | 4 | 5 | 5 | 4 | | 403 | 196 | 4,7 | 917 |
| Queige | 4 | 4 | 4 | 4 | 10 | 11 | 4 | 832 | 404 | 9,5 | 3 825 |
| Rognaix | 12 | 1 | 11 | 12 | 12 | 11 | 0 | 426 | 207 | 11,0 | 2 282 |
| Ste Hélène sur Isère | 0 | 0 | 6 | 1 | 9 | 8 | | 1 189 | 578 | 5,3 | 3 051 |
| St Nicolas | 3 | 1 | 13 | 1 | 21 | 21 | 13 | 405 | 197 | 15,3 | 3 008 |
| Saint Paul sur Isère | 11 | 1 | 10 | 11 | 11 | 10 | | 551 | 268 | 10,1 | 2 705 |
| Saint Vital | 1 | 1 | 6 | 1 | 7 | 6 | 0 | 685 | 333 | 5,0 | 1 658 |
| Thénésol | 4 | 4 | 5 | 4 | 5 | 6 | 4 | 253 | 123 | 7,3 | 893 |
| Tournon | 1 | 1 | 5 | 1 | 6 | 5 | | 602 | 293 | 4,3 | 1 258 |
| Tours en Savoie | 5 | 5 | 4 | 5 | 5 | 4 | | 920 | 447 | 6,7 | 2 978 |
| Ugine | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 9 | 0 | 7282 | 3 539 | 4,2 | 14 793 |
| Venthon | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 6 | 7 | 654 | 318 | 7,5 | 2 377 |
| Verrens sur Arvey | 2 | 2 | 6 | 2 | 7 | 6 | | 782 | 380 | 5,7 | 2 181 |
| Villard sur Doron | 0 | 0 | 18 | 2 | 18 | 18 | | 762 | 370 | 12,4 | 4 607 |
| | | | | | | | TOTAL | 59 731 | 29 029 | | 150 622 |
| MOYENNE | 4,1 | 1,9 | 8,3 | 3,5 | 10,4 | | | | | | 5,2 |

| Proportion du parc | 50% | 60% | 70% | 70% | 50% | 0,47 x 0,51 | 0,47 x 0,17 | | | | |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------------|--------------|---------------|---------------|--------|----------------|
| Fréquence hebdo | 1/7 | 3/7 | 1/7 | 1/14 | 1/7 | 5/7 | 5/7 | | | | |
| Pondération | 0,07 | 0,26 | 0,1 | 0,05 | 0,07 | 0,17 | 0,06 | | 0,486 | | |
| Communes | Epicerie | Pain | Supermar | Banque | Albertville | Act. Albertville | Act. Ugine | Population | Voitures | Indice | Distance |
| Albertville | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 21 055 | 10 233 | 1,0 | 9 823 |
| Allondaz | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 273 | 133 | 9,4 | 1 242 |
| Beaufort | 0 | 0 | 19 | 0 | 19 | 21 | 26 | 2 522 | 1 226 | 16,7 | 20 494 |
| Césarches | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 5 | 8 | 476 | 231 | 7,3 | 1 679 |
| Cevins | 11 | 0 | 11 | 4 | 11 | 10 | | 865 | 420 | 9,1 | 3 817 |
| Cléry | 2 | 2 | 7 | 2 | 8 | 7 | | 465 | 226 | 6,4 | 1 451 |
| Cohennoz | 7 | 7 | 7 | 7 | 15 | 16 | 7 | 191 | 93 | 15,1 | 1 402 |
| Crest-Voland | 0 | 0 | 15 | 6 | 23 | 24 | 15 | 462 | 225 | 16,8 | 3 768 |
| Esserts Blaye | 7 | 2 | 7 | 2 | 7 | 6 | | 903 | 439 | 6,6 | 2 914 |
| Flumet | 2 | 0 | 14 | 0 | 22 | 22 | 14 | 1 028 | 500 | 15,3 | 7 654 |
| Frontenex | 0 | 0 | 5 | 0 | 6 | 5 | | 1 980 | 962 | 3,5 | 3 406 |
| Gilly sur Isère | 3 | 3 | 1 | 3 | 3 | 3 | | 3 478 | 1 690 | 3,9 | 6 626 |
| Grésy sur Isère | 5 | 0 | 10 | 5 | 11 | 10 | | 1 567 | 762 | 8,1 | 6 199 |
| Grignon | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 1 | | 2 414 | 1 173 | 1,5 | 1 760 |
| Hauteluce | 0 | 0 | 25 | 0 | 25 | 25 | | 1 063 | 517 | 17,0 | 8 783 |
| La Bâthie | 7 | 0 | 7 | 0 | 7 | 6 | | 2 527 | 1 228 | 5,4 | 6 632 |
| La Giettaz | 0 | 12 | 26 | 12 | 34 | 35 | 26 | 544 | 264 | 36,1 | 9 534 |
| Marthod | 3 | 3 | 4 | 3 | 6 | 6 | 3 | 1 772 | 861 | 6,3 | 5 443 |
| Mercury | 0 | 0 | 2 | 3 | 3 | 2 | | 3 037 | 1 476 | 1,8 | 2 657 |
| Montailleur | 3 | 2 | 9 | 3 | 10 | 9 | | 786 | 382 | 8,0 | 3 064 |
| Monthion | 5 | 3 | 5 | 5 | 5 | 5 | | 569 | 277 | 6,2 | 1 703 |
| Notre Dame Bellecombe | 0 | 0 | 15 | 2 | 23 | 23 | 15 | 615 | 299 | 16,0 | 4 794 |
| Notre Dame Millières | 6 | 0 | 6 | 6 | 6 | 6 | | 1106 | 538 | 5,5 | 2 967 |
| Pallud | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 7 | 883 | 429 | 4,4 | 1 888 |
| Plancherine | 2 | 2 | 4 | 5 | 5 | 4 | | 463 | 225 | 4,7 | 1 053 |
| Queige | 4 | 4 | 4 | 4 | 10 | 11 | 4 | 957 | 465 | 9,5 | 4 400 |
| Rognaix | 12 | 1 | 11 | 12 | 12 | 11 | 0 | 490 | 238 | 11,0 | 2 624 |
| Ste Hélène sur Isère | 0 | 0 | 6 | 1 | 9 | 8 | | 1 367 | 664 | 5,3 | 3 508 |
| St Nicolas | 3 | 1 | 13 | 1 | 21 | 21 | 13 | 466 | 226 | 15,3 | 3 461 |
| Saint Paul sur Isère | 11 | 1 | 10 | 11 | 11 | 10 | | 634 | 308 | 10,1 | 3 112 |
| Saint Vital | 1 | 1 | 6 | 1 | 7 | 6 | 0 | 787 | 382 | 5,0 | 1 905 |
| Thénésol | 4 | 4 | 5 | 4 | 5 | 6 | 4 | 291 | 141 | 7,3 | 1 027 |
| Tournon | 1 | 1 | 5 | 1 | 6 | 5 | | 692 | 336 | 4,3 | 1 446 |
| Tours en Savoie | 5 | 5 | 4 | 5 | 5 | 4 | | 1058 | 514 | 6,7 | 3 424 |
| Ugine | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 9 | 0 | 8374 | 4 070 | 4,2 | 17 012 |
| Venthon | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 6 | 7 | 752 | 365 | 7,5 | 2 734 |
| Verrens sur Arvey | 2 | 2 | 6 | 2 | 7 | 6 | | 899 | 437 | 5,7 | 2 508 |
| Villard sur Doron | 0 | 0 | 18 | 2 | 18 | 18 | | 876 | 426 | 12,4 | 5 296 |
| | | | | | | | TOTAL | 68 687 | 33 382 | | 173 208 |
| MOYENNE | 4,1 | 1,9 | 8,3 | 3,5 | 10,4 | | | | | | 5,2 |

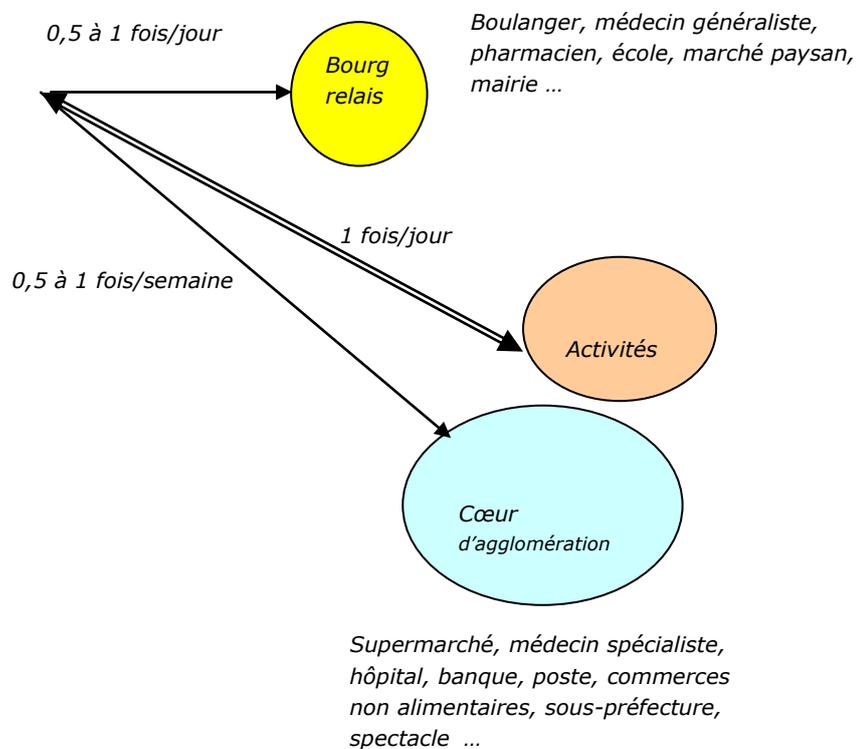


Schéma de principe de l'organisation d'un territoire

Le transfert sur le rail

L'expérience montre que seul le ferroviaire a la capacité d'attirer les usagers, le transport par bus ne drainant que la population dépourvue de voiture ou de permis de conduire. Le territoire d'Arlyserè dispose d'une voie ferrée qui dessert le principal centre d'activité, mais seul un tiers de communes possède une gare (en service ou non). Elle permet aussi de relier les principaux bassins d'emplois voisins, comme Grenoble et Chambéry, éventuellement Annecy à condition de rétablir la ligne (fermée au trafic voyageur en 1938). La distance moyenne des agglomérations d'Arlyserè à une voie ferrée (en service ou non) est de 5,4 kilomètres (14 sont à moins d'un kilomètre) et de 7,9 km à une gare en service. Il existe néanmoins de grandes disparités : 4 communes sont à plus de 15 kilomètres d'une voie ferrée et 9 à 15 kilomètres et plus d'une gare en service.

Plusieurs mesures favoriseront l'éventualité d'un transfert d'une partie des mobilités sur le rail :

- moduler le développement démographique des communes en fonction de l'éloignement à une gare;
- aménager les gares de manière à faciliter l'intermodalité route rail (aires de stationnement, accès voitures, silos à bicyclettes sécurisés ...);
- resituer les gares dans le vécu quotidien des habitants ;
- aménager une desserte ferroviaire cadencée entre Albertville et Lyon, envisager le rétablissement d'une liaison voyageur entre Albertville et Ugine, et, peut-être, à terme, entre Albertville et Annecy.

Distance, en kilomètres, des villes et villages à la voie ferrée (en service ou non) et à une gare en service.

| COMMUNE | Distance à la voie ferrée | Distance à la gare |
|-----------------|---------------------------|--------------------|
| Albertville | 0 | 0 |
| Allondaz | 4 | 8.5 |
| Beaufort | 20,5 | 20,5 |
| Césarches | 4 | 4 |
| Cevins | 0 | 4 |
| Cléry | 3 | 3 |
| Cohennoz | 6 | 15 |
| Crest-Voland | 11 | 20 |
| Esserts Blaye | 2 | 2 |
| Flumet | 14 | 23 |
| Frontenex | 0 | 0 |
| Gilly sur Isère | 0 | 0 |
| Grésy sur Isère | 0 | 0 |
| Grignon | 3 | 3 |
| Hauteluce | 27 | 27 |
| La Bâthie | 0 | 0 |
| La Giéttaz | 19 | 28 |
| Marthod | 6 | 6 |
| Mercury | 4 | 4 |

| COMMUNE | Distance à la voie ferrée | Distance à la gare |
|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Montailleir | 0 | 3 |
| Monthion | 3.5 | 4 |
| Notre Dame de Bellecombe | 14 | 23 |
| Notre Dame Millières | 7 | 7 |
| Pallud | 0 | 2 |
| Plancherine | 5 | 5 |
| Queige | 9 | 9 |
| Rognaix | 5 | 0 |
| St Nicolas | 11 | 20 |
| Saint Paul sur Isère | 1 | 4 |
| Saint Vital | 0 | 1 |
| Thénésol | 0 | 5 |
| Tournon | 1,5 | 1,5 |
| Tours en Savoie | 0 | 0 |
| Ugine | 9 | 0 |
| Venthon | 4,5 | 4,5 |
| Verrens sur Arvey | 3 | 3 |
| Villard sur Doron | 18 | 18 |
| MOYENNE | 5.4 | 7.9 |

Le stockage du carbone

Les 36 136 hectares de couverture forestière du territoire du Scot représentent un stock d'environ 2,4 millions de tonnes de carbone sous forme de bois³. Chaque année, cette masse forestière absorbe environ 10 840 tonnes de carbone⁴ (= 40 650 tonnes de CO₂).

La stratégie de lutte contre la dérive du climat passe par la conservation du puits de carbone que représente cet espace boisé. Cette mesure conservatoire sera complétée par une gestion des peuplements (la capacité de stockage est maximale pour les feuillus à bois dur âgés de plus de 60 ans) et par la promotion du bois dans la construction, qui représente un prolongement du stockage et une économie d'énergie (à poids égal, les structures en bois demandent pour leur production 3 à 4 fois moins d'énergie que le béton et 50 à 60 fois moins

³ D'après les ratios de l'Inventaire Forestier National – Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone – Cette valeur ne prend en compte que le carbone stocké sous forme de bois : dans la majorité des forêts méditerranéennes feuillues, le stockage dans la litière du sous-bois représente autant que dans le bois.

⁴ Valeur basse

que l'acier). La réalisation de cette démarche suppose la mise en place d'une filière bois efficiente. Arlysère a mise en œuvre une Charre Forestière dans ce but.

❑ Incidences sur la gestion des déchets

Les choix retenus par le SCoT

Le Scot affirme une volonté de réduire la production des déchets par les ménages et de développer le tri sélectif.

Les incidences

Au ratio actuel de 263 kilogrammes de déchets produits annuellement par habitant, l'accroissement de population de 8000 personnes se traduira par une augmentation de la production de déchets de 2 104 tonnes, dont 32 % sont recyclés.

Le projet de Bois de l'Isle donnera au territoire une capacité de traitement suffisante pour absorber cet accroissement de matière à traiter.

❑ Incidences sur l'ambiance sonore

Les choix retenus par le SCoT

La réduction de l'exposition de la population aux nuisances sonores fait l'objet de réglementations qui définissent des contraintes portant sur la nature des constructions, sur leur implantation et sur les niveaux d'isolation phonique mais ne portent pas de mesures visant l'origine du bruit.

Le SCoT complète l'action ces réglementations par la mise en œuvre de 2 types d'actions :

- Encourager l'isolation phonique des logements, notamment par la promotion de démarches de constructions et d'aménagement de Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
- Développer les modes doux de déplacements et les transports collectifs.

Les incidences

Les dispositions du SCoT auront pour incidences positives de diminuer l'exposition des personnes au bruit en raison d'une augmentation de l'usage des transports collectifs et d'une augmentation des usages des modes doux.

V.5 INCIDENCES DU SCOT SUR LES SITES NATURA 2000

Les zones qui présentent une importance particulière pour l'Environnement sont définies par le code de l'urbanisme de la manière suivante :

- Les sites protégés au titre des articles R214-18 à R214-22 du Code de l'Environnement ;
- Les sites visés par l'article 2 du décret n°2001-1031 du 8 Novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites NATURA 2000.

Ces dispositions visent les Zones de Protection Spéciale et les Zones Spéciales de Conservation constituant le réseau des sites « NATURA 2000 ».

Sur le territoire d'Arlyère, ces sites ont été identifiés dans le cadre de l'analyse de l'état initial de l'Environnement et font l'objet d'une protection.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable puis le Document d'Orientations Générales ont fortement affirmé l'objectif prioritaire de maintenir la qualité totale du territoire et ce notamment en mettant l'accent sur trois volets d'action :

- Les espaces naturels en s'attachant à leur fonction première au titre de la biodiversité
- Les espaces agricoles en considérant les trois fonctions importantes qui sont : économie, identitaire et contribution à la biodiversité.
- Les composantes du grand paysage tant naturelles qu'agricoles.

Arlyère fonde ses objectifs sur ses caractéristiques de qualité (patrimoine environnemental et paysager, qualité du cadre de vie).

La 1^{ère} ambition revendiquée par Arlyère se résume en la préservation et la valorisation du capital Nature et des paysages, socle d'identité et de richesses.

Par conséquent, l'ensemble des sites d'intérêt naturel et paysager et notamment les sites NATURA 2000 sont préservés sur le territoire.

Aucun projet d'aménagement et de développement du territoire n'affecte l'intégrité de ces espaces. Dans ces conditions, le SCOT n'aura aucune incidence directe sur ces milieux.

Par contre, des incidences indirectes sont possibles par l'intermédiaire des ruissellements entraînant une dégradation de la qualité des eaux et donc des milieux récepteurs que constituent ces zones.

Une vigilance particulière devra donc être apportée aux rejets des projets situés dans les bassins versants hydrauliques de ces entités de façon à s'assurer de la qualité des eaux pouvant alimenter les milieux à préserver.

La dégradation de la qualité des eaux est susceptible d'impacter les différentes espèces se développant dans ces milieux et de favoriser le développement d'espèces invasives pouvant se développer et supplanter les espèces en présence. Afin d'éviter toute incidence sur les sites, les rejets devront faire l'objet d'une attention toute particulière vis-à-vis de leur qualité. Un contrôle de cette qualité dans le temps est à prévoir.

V.6. ANALYSE DES INCIDENCES DES PROJETS STRATÉGIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

V.6.1. La création des espaces d'activités

V.6.1.a. Le Grand Site stratégique de 100 hectares

Les choix retenus par le SCoT

Le Scot prévoit la création d'un grand site stratégique de 100 hectares entre la zone existante de Terre Neuve et le bois des Lots sur les communes de Gilly et de Notre Dame de Millières.

La création d'un grand site industriel à caractère stratégique (de niveau régional), destiné aux plus grandes implantations industrielles revêt un intérêt majeur pour le développement d'Arlyserè.

Exemplaire au plan environnemental, très bien relié à l'autoroute, il s'adressera en particulier au développement exogène. Seules les activités de services aux entreprises pourront y être implantées et notamment celles présentant un caractère d'innovation. Dans ce dernier cas, ces implantations particulières devront faire l'objet d'un aménagement adapté, sous forme d'un quartier ou village d'activités technologiques ou toute autre forme adaptée. Les activités artisanales et commerciales y seront proscrites

Le choix de la localisation, en rive gauche de l'Isère dans le prolongement de la zone actuelle de Terre Neuve, procède d'une démarche d'identification des lieux pouvant répondre aux objectifs de taille, d'accessibilité autoroutière et de respect des zonages environnementaux réglementaires.

Les incidences positives

Ce grand site représente 75% des extensions urbaines dédiées à l'activité économique et traduit la volonté d'Arlyserè de stopper le mitage et l'éparpillement des sites d'activités, dispositif difficile tant à commercialiser qu'à bien gérer au plan de l'environnement.

Ce grand site, positionné près de l'Autoroute limitera d'autant les circulations de poids lourds sur les routes départementales et à travers le territoire.

Placé sur l'axe majeur de la plaine, il sera aisé à desservir par les transports collectifs actuels et futurs.

Les Incidences négatives

Le projet s'inscrira en limite des espaces de qualité environnementale et naturelle constitués par la ZNIEFF n° 38190005.

Concernant les milieux naturels, le site ne présente pas lui-même d'enjeu fort vis-à-vis de la faune et de la flore et n'est concerné directement par aucune protection de niveau national, Communautaire ou international. Les terrains étant occupés en grande partie par des espaces de culture, une reconnaissance plus fine du milieu sera menée préalablement à l'aménagement (inventaire faune et flore). L'incidence plus spécifique concerne les activités agricoles existantes et la pérennité des exploitations. Des mesures d'accompagnement seront à mettre en œuvre dans ce sens.

Par contre, le projet est susceptible de générer des incidences sur la qualité des eaux superficielles et nécessitera une gestion optimale des eaux pluviales et du ruissellement. En effet, l'urbanisation des parcelles agricoles aura pour conséquences d'imperméabiliser partiellement le site. Le projet devra s'accompagner d'une gestion des eaux pluviales (gestion à la parcelle, limitation des rejets, process de récupération des eaux, ...).

A raison de 30 emplois à l'hectare, ambition affichée du SCoT, la zone stratégique permettra de créer 2 500 à 3 000 emplois *in situ*. Dans l'hypothèse où tous les salariés arrivent en voiture et où 50 % d'entre eux rentrent à midi pour déjeuner, le trafic induit sera de 7 500 véhicules/jour. Dans l'hypothèse où la distance moyenne de ceux qui rentrent chez eux à midi est de 5 kilomètres (ce qui englobe toute l'agglomération d'Albertville) et où la distance moyenne à parcourir pour les autres est de 13 kilomètres⁵, la distance cumulée des déplacements pendulaires induits par la zone est 69 000 kilomètres par jour ouvré (soit 3 450 litres d'essence à raison de 5 l/100 km).

Les mesures envisagées

Afin de respecter le massif forestier, le périmètre projeté ne débordera pas sur la forêt. La zone stratégique se développera en reprenant la zone artisanale de Terre Neuve, encore disponible pour l'essentiel, s'étendra sur les terres agricoles et les boisements voisins puis sur la partie sèche de la gravière. C'est ainsi un total de 100 hectares qui sera dégagé pour les activités économiques sans impacter la znieff.

La réalisation de la zone suppose de conserver un espace tampon vis-à-vis de la rivière, de soigner la transition avec les habitations proches et de consolider les digues qui protègent le secteur de l'inondation.

L'évaluation du trafic induit légitime l'intérêt de créer les conditions favorisant le covoiturage, de disposer d'un ou plusieurs restaurants dans ou à proximité de la zone et d'organiser une liaison entre un arrêt ferroviaire à la Rachy (Gilly sur Isère) et le site. Si 30 % des salariés arrivent par un transport collectif et si 90 % déjeunent sur place, les déplacements se réduisent à 48 000 km/j.

Les incidences et dispositions à envisager

Il sera alors essentiel de s'assurer de l'intégration paysagère et architecturale du projet qui définira une interface entre zone urbanisée et espace naturel.

V.6.1.b. Les autres zones d'activités

Les choix retenus par le SCoT

- Quatre sites qualifiés de zones d'équilibre constituent une offre foncière supplémentaire à finalité économique. Ces zones existent, mais disposent encore de quelques hectares la zone de Bavelin (5 hectares) à Ugine, la zone 3 de Frontenex (5 hectares), la zone du Verney à Sainte-Hélène sur-Isère (5 hectares) auxquels il faut ajouter la zone mixte commerces et services de Tétrapole à Frontenex et Tournon (9+4 hectares). L'objectif affirmé est de remodeler les sites en améliorant leur intégration paysagère en restant dans les limites déjà déterminées par les documents d'urbanisme.
- Trois sites qualifiés de zones communautaires : la zone des Marcôts à Beaufort (6 hectares), le site de l'entrée sud de Flumet (6 hectares) et la zone de Grésy-Montaille (5 hectares). L'objectif est de permettre le développement local et notamment des artisans au plus près des populations locales clientes.

Les Incidences positives / négatives : bilan favorable

La réalisation partielle - son périmètre a été modifié pour tenir compte de la proximité de l'Isère et du risque d'inondabilité - de la zone Tétrapole de Frontenex Tournon consommera un espace de friches et de bosquets, mais de façon plus raisonnable que les 20 hectares initialement prévus

La réalisation des zones de Flumet et Beaufort devra être l'occasion de re-paysager l'entrée ou la vitrine routière des sites.

⁵ 13 km est la distance moyenne qui sépare la zone d'activités aux habitants d'Arlysière

L'arrêt du mitage de la plaine de l'Isère par des bâtiments artisanaux et industriels se fera au bénéfice d'une densification requalification des zones existantes bénéficiera au paysage et à l'économie de terres agricoles.

Avec les zones d'échelle régionale, d'équilibre et de proximité, la superficie dédiée à l'activité économique hors tissu bâti banal sera de 140 hectares dont 90 hectares à l'horizon du SCoT soit 10 années.

V.6.2. La création d'un nouveau centre hospitalier

Les choix retenus par le SCoT

Le Centre hospitalier d'Albertville est aujourd'hui situé dans la partie nord-ouest d'Albertville, juste au nord de la voie ferrée. L'évolution des besoins et notamment l'intérêt d'une mutualisation des besoins Albertville-Moutiers – Tarentaise pose la question de son avenir, avec aujourd'hui deux alternatives : la réalisation d'un nouvel équipement entre Albertville et Moutiers, ou son développement sur place.

Dans le cas d'un déplacement, la création du nouveau centre hospitalier est envisagée dans la plaine de l'Isère à la Bâthie.

Ce déplacement du centre d'Albertville vers la périphérie est justifié par un positionnement médian entre Moutiers et Albertville.

Incidences

Sur l'itinéraire de Moutiers à Albertville (25 kilomètres), le site d'implantation est le seul grand espace non bâti et non boisé : de ce point de vue, il présente un petit intérêt paysager. Par contre, il ne présente aucun enjeu biologique et il n'est que faiblement inondable par des crues de fréquence centennale et cinq centennale.

Le bruit de la RD990, la proximité d'un captage d'eau potable, des nappes alluviales de l'Isère et l'existence d'une ligne de transport d'électricité (source d'ondes électromagnétiques) sont trois contraintes à prendre en compte.

De ces caractéristiques du site découlent plusieurs obligations :

- L'analyse détaillée des impacts et la mise en œuvre des mesures correspondantes pour limiter les effets de la construction sur la dynamique de la rivière,
- une architecture (volumétrie, teinte) qui assure l'insertion au site d'un complexe de bâtiments nécessairement imposant ; la création d'un parc environnant le centre pourrait contribuer à cet objectif ;
- une bonne isolation phonique côté route ;
- un traitement particulier des eaux usées, inéluctablement chargées de résidus médicamenteux ;
- la création d'un remblai de faible hauteur pour mettre les bâtiments à l'abri des inondations.

En termes de gain de temps, Moutiers gagnera 5 minutes sur une durée totale actuelle de 16 minutes et Albertville verra son temps de parcours allongé de 4 minutes. La partie de parcours la plus difficile est le kilomètre qui sépare la RD990 de l'hôpital actuel, du moins en période de fort trafic. Il n'est pas sur que le solde, vu la majorité des patients venant d'Albertville, soit « gagnant » sur ce point.

V.6.3. Le développement du domaine skiable

Le Scot affirme la volonté de développer une activité touristique quatre saisons : pleine nature, sports, culture, sports de neige ... Dans ce contexte, les stations, profitant de l'opportunité d'une nécessaire modernisation, seront adaptées à l'accueil toute l'année.

Concernant les nouveaux équipements de remontées mécaniques, seules les opérations BELLASTAT sur la station des Saisies et la liaison des 2 parties du domaine d'Arêches-Beaufort constituent une UTN. A ce titre, ces 2 projets ont fait l'objet d'investigations plus poussées au plan environnemental et paysager.

Le développement des stations se traduira par la création de 14 600 lits.

❑ **Projet de création de Bellastat**

Les choix retenus par le SCoT

Cette opération a pour objectif de valoriser les espaces à enneigement garanti et d'apporter un complément très productif et à impact restreint pour l'ensemble de l'espace Diamant.

Le projet comporte deux pistes rouges (longueurs de 1400 et 1500 m) et 1 piste bleue dédoublée dans sa partie supérieure (longueur de 1800 m).

L'appareil projeté sur le secteur de Bellastat aura une double fonction :

- Étendre de façon importante le ski propre au coeur de l'Espace Diamant, avec deux atouts spécifiques : ce télésiège sera un des appareils offrant la plus importante dénivellation du massif et les pistes de ski de tous niveaux qu'il desservira sont orientées à l'Est, agréables à fréquenter dès le matin.
- Améliorer la liaison entre le domaine skiable des Saisies et celui de Praz-sur-Arly. En effet, il faut à l'heure actuelle effectuer une longue traversée d'arête quasi-horizontale pour rallier skis aux pieds l'arrivée du télésiège de Douce (Les Saisies) ou du télésiège du Plan des Fours (Notre-Dame de Bellecombe) au secteur de Basse Combe à Praz-sur-Arly : environ 1,5 km avec de légères montées et descentes autour de 2000 m d'altitude. La réalisation du télésiège de Bellastat permettra d'enrichir cette liaison d'une belle descente, suivie d'un parcours d'arête raccourci d'environ 600 m et surtout amputé de la première bosse à remonter depuis l'arrivée du télésiège de Douce (20 m de dénivellée à gravir pour rejoindre l'arête au droit de l'arrivée du télésiège du Plan des Fours).

A terme, une modification de l'actuel téléski de Basse Combe à Praz-sur-Arly permettrait, en remontant l'arrivée d'une cinquantaine de mètres, de rejoindre le versant de Bellastat et de relier les Saisies en évitant la longue traversée du versant nord entre Basse Combe et le Plan des Fours.

Le projet comporte donc la réalisation d'un télésiège entre le Nant de Véry (1620 m) et la crête de Bellastat (2050 m), de trois pistes nouvelles (2 pistes rouges et une piste bleue) ainsi que leur raccordement aux pistes existantes.

Incidences positives, négatives : bilan et mesures

Le projet n'aura aucun impact sur la forêt et sur les milieux naturels les plus favorables à la biodiversité : ni le télésiège, ni les pistes de ski ne traversent des zones boisées, de zones Natura2000, de zones réglementaires (inventaires ou de protection) ZNIEFF, ZPS,

En lui-même, le projet de télésiège de Bellastat aura probablement un impact modéré et maîtrisable au regard des milieux naturels présents dans le reste du massif du Beaufortain. Par exemple, le Tétrasyre parait peu impacté par ce projet. En effet, la fréquentation hivernale liée à l'équipement n'engendrera pas de dérangements (pas de zone favorable à l'hivernage) et la fréquentation estivale ne devrait pas augmenter.

La présence du télésiège pourrait toutefois engendrer un risque de collision pour cette espèce.



- ✓ Aux ruptures de pente (partie supérieure des deux pistes rouges, partie médiane de la piste bleue et de sa variante) ;
- ✓ Aux franchissements des talwegs.

L'implantation des pistes a été effectuée en tenant compte de la topographie pour réduire le plus possible l'importance des terrassements. Les surfaces concernées (repérées sur le plan page suivante) sont relativement réduites ; elles se décomposent de la façon suivante :

| | Piste rouge n°1 | Piste rouge n°2 | Piste bleue | Liaisons |
|--------------------------|-----------------|-----------------|-------------|----------|
| Terrassements conséquent | 1,6 ha | 0,7 ha | 1,0 ha | 0,0 ha |
| Terrassements modérés | 1,0 ha | 0,7 ha | 1,3 ha | 1,0 ha |
| Domaine global ouvert | 100 hectares | | | |

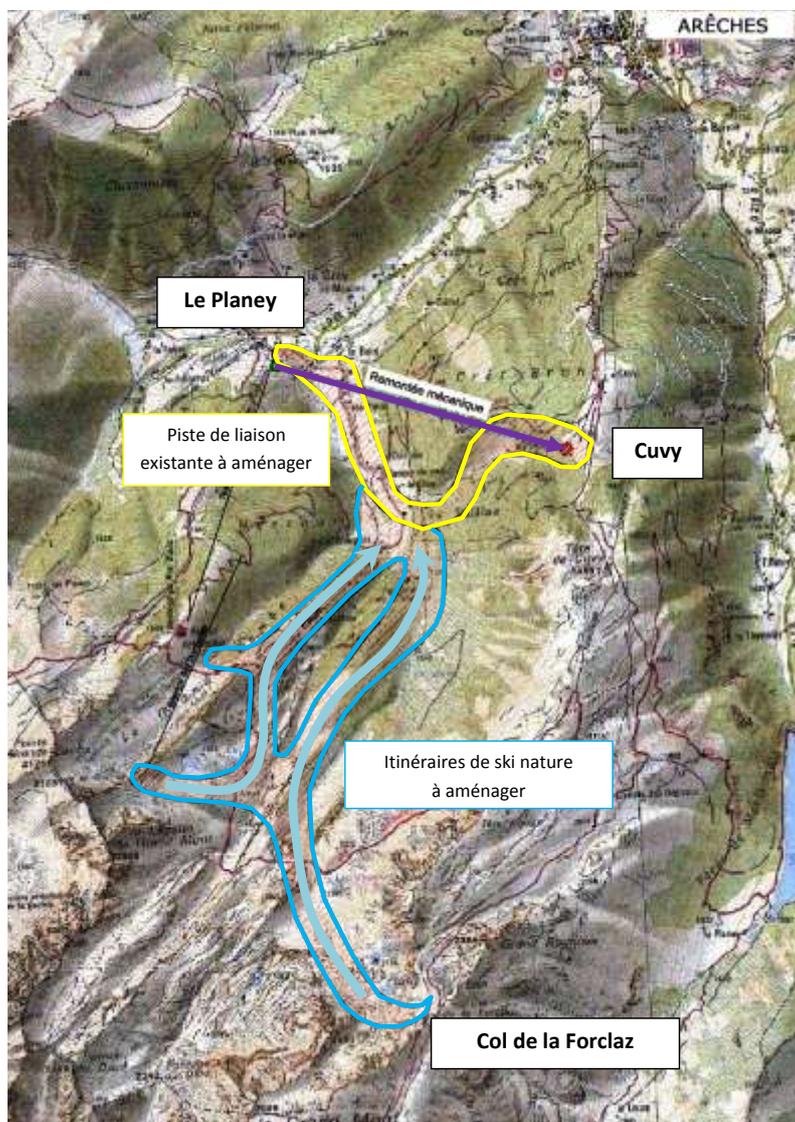
Projet de liaison des deux parties du domaine d'Arêches-Beaufort

Les choix retenus par le SCoT

Le projet de liaison a pour intérêt de relier les deux parties du domaine d'Arêches Beaufort, aujourd'hui uniques communicantes par le bas.

Des quatre solutions alternatives étudiées et ayant fait l'objet d'une première étude de faisabilité et d'une première évaluation environnementale, la solution retenue est la solution la moins pénalisante pour les milieux naturels et les espèces, avec :

- la création d'une remontée mécanique permettant d'atteindre le plateau de Cuvy à partir du front de neige du Planay
- La requalification de la piste rouge de Perches en piste bleue.
- La création d'une piste qui permettra de rejoindre le Chornais, depuis le col de la Forcle.



Remontée mécanique : Le tracé relie le front de neige du Planay au plateau du Cuvy.

Caractéristiques géométriques de la ligne :

| | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Longueur horizontale : 1890 m | Dénivelée : 578 m |
| Longueur suivant la pente : 1980 m | Type d'appareil proposé : Télésiège à pinces débrayables, 6 places |
| Vitesse : 5 m/s | Débit maximal : 2400 sk/h soit 94 véhicules |
| Débit provisoire : 1600 sk/h soit 62 véhicules | |
| Nombre de pylônes : 17 | |

Pistes :

Le tracé 1 consiste en la requalification de la piste rouge de Perches en piste bleue.

Caractéristiques géométriques de la piste :

| | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Altitude de départ : 1700 m | Altitude d'arrivée : 1270 m |
| Dénivelée : 430 m | Longueur suivant la pente : 1420 m |
| Pente moyenne : 31 % | |

· Le tracé 2 permet de rejoindre le Chornais, depuis le col de la Forcle.

Caractéristiques géométriques de la piste :

Altitude de départ : 2335 m

Altitude d'arrivée : 1430 m

Dénivelée : 905 m

Longueur suivant la pente : 4800 m

Pente moyenne : 19 %

Incidences du nouveau tracé de remontée mécanique et mesures envisagées

Cet axe nécessite le défrichage d'une surface d'environ 2,4 ha, mais il ne survole aucune zone de vie du Tétrás Lyre, l'une des principales espèces protégées sur le secteur.

Aucune ZNIEFF n'est présente sur ce tracé : l'impact sur la biodiversité et le milieu naturel devrait être faible.

Ce tracé n'impacte aucun lac de montagne, il ne croise aucun écoulement. Aucun captage ni périmètre de protection se situe à proximité de la ligne. Donc l'impact sur la gestion hydraulique du secteur devrait être nul.

L'impact sur l'agriculture sera faible. La ligne presque entièrement située en forêt peu exploitée, traverse une zone agricole sans incidence directe au sol qui soit de nature à perturber fortement la valeur agronomique des prairies. Une attention particulière devra être portée en phase de chantier pour préserver la valeur agronomique des sols lors des terrassements et l'accessibilité aux parcelles, zones de traites et points d'eau éventuels.

La partie aval de cet axe nécessite la création d'un layon de 1180 m dans la forêt. La ligne est assez courte, elle engendrera la mise en place de 17 pylônes. Lorsque le débit définitif sera installé, 94 véhicules baliseront la ligne.

Les perceptions éloignées sur la ligne se situent principalement au niveau de la traversée du bas du vallon agricole entre « Le Bois » et « Le Chornais ». Cette incidence paysagère devra être finement traitée dans le cadre de l'étude d'impact qui sera à réaliser, conformément à la réglementation, pour ce projet de télésiège. Au plan des risques, aucun risque de chute de blocs ne menace cette ligne. Elle passe à proximité de la zone de départ de l'avalanche n°44.

L'impact des risques naturel sur ce tracé devrait donc être faible.

Incidences des pistes créées et mesures envisagées

Le tracé « 1 » est la requalification de la piste rouge de Perches en piste bleue. Sa réalisation est indépendante de la construction d'une nouvelle remontée mécanique.

Ce tracé nécessite le défrichage d'un layon d'environ 1,4 ha et deux zones seront à terrasser : une à l'amont de la piste, l'autre à l'aval. Aucun lieu de vie du Tétrás Lyre n'est concerné par ce tracé. Il n'impacte pas la ZNIEFF de type 1 "Plateau des Lacs de la Tempête et le Grand Mont".

L'impact sur la biodiversité et le milieu naturel devrait être faible à moyen.

Aucun ruisseau ni lac d'altitude ni périmètre de protection n'est concerné par cette piste.

L'impact sur la gestion hydraulique du secteur devrait être nul.

Le tracé n'interfère avec aucun alpage ni avec aucune zone d'exploitation agricole.

L'impact sur l'agriculture sera nul.

L'axe nécessite la création d'un nouveau layon dans la forêt de 690 m de long sur une vingtaine de mètres de large. Les zones à terrasser sont peu nombreuses.

L'impact paysager devrait être faible à moyen.

Cette piste n'est pas soumise au risque de chute de bloc. Elle est impactée par les avalanches n°45 et 168. Elle passe également au niveau de la zone de dépôt de la coulée n°42.

L'impact des risques naturel pourrait être moyen; l'exploitation sera à considérer avec la gestion des avalanches 42, 45 et 168.

La piste « 2 » dépend de la réalisation du tracé A1. Sa partie basse jusqu'aux vestiges peut être utilisée comme accès aux alpages des Combettes. Ce tracé nécessite le défrichement d'un layon d'environ 3 ha.

Un terrassement sera nécessaire seulement sur la partie basse au niveau du raccord sur la piste de Perches (tracé 1).

Cette piste traverse une zone d'hivernage, de chant et de nichée du Tétrás Lyre. La ZNIEFF de type 1 "Plateau des Lacs de la Tempête et le Grand Mont" *est traversée par la partie haute du projet*, entre le col de Forclaz et le sentier du tour du Beaufortain en aval des lacs.

Malgré l'absence de terrassement prévu dans la zone à enjeux, l'impact sur le cycle de vie du Tétrás Lyre pendant certaines phases très sensibles (dérangements en période d'hivernage en particulier) est potentiellement important. Il sera donc nécessaire de traiter finement l'emprise des terrassés qui éviterons le plus possible les zones à enjeux. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de la fréquentation, aujourd'hui « anarchique » et diffuse, sur l'ensemble du vallon, en itinéraire hors-piste déjà largement pratiqué. Ainsi ce projet devra être l'occasion de concentrer (bornage) et maîtriser (filets) le flux de skieurs en dehors des zones les plus sensibles et d'assurer une information des usagers.

Cet axe traverse le ruisseau du Grand Mont. La piste devra franchir une nouvelle fois cet écoulement ainsi que le ruisseau du César, si le tracé de remontée mécanique n°1 est réalisé. Aucun lac d'altitude ni périmètre de protection n'est concerné par cette piste.

L'impact sur la gestion hydraulique du secteur devrait être faible.

670 mètres linéaires de ce tracé se situent en zone d'alpage. Hormis pendant la durée des travaux, il n'y aura pas d'interférence avec l'agriculture locale.

L'impact sur l'agriculture devrait être faible.

L'axe nécessite la création d'un layon dans la forêt de 1700 m de long sur une quarantaine de mètres de large; il sera situé sur la partie interne de la croupe, donc peu visible du fond de vallée et du haut des Combettes

Compte tenu de la morphologie à priori favorable du terrain, l'emprise des terrassements devrait être limitée.

L'impact paysager devrait être moyen voire faible avec une bonne maîtrise des terrassements.

Cette piste n'est pas soumise au risque de chute de bloc. La piste chevauche les zones de dépôt des avalanches n°40, 41 et 42.

L'impact des risques naturels sur ce tracé devrait être moyen à faible.

Projet de développement de l'offre en lits marchands (« chauds »)

Les choix du SCoT

L'évaluation des projets réalisée la 1ère année d'élaboration du SCoT faisait état de plus de 20.000 lits à créer pour la seule partie montagne du SCoT. Un travail avec les communes a permis d'aboutir à la définition d'une limite haute fixée à la création de 14 600 lits en montagne en contrepartie d'une limitation de l'urbanisation diffuse et en appui d'une affirmation des centralités.

Ce volume global, que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable justifie pour chaque commune par la définition d'un niveau de besoins en fonction de la typologie des sites (stations-village, satellites), est

donc réparti par Commune. Le Document d'Orientations Générales identifie les sites possibles d'implantation de ces lits touristiques pour chaque commune.

La totalité de ces sites se trouvent soit au sein même des espaces déjà urbanisés (tissu urbain existant), soit en continuité immédiate de zones déjà urbanisées. Aucun site n'empiète sur une zone de protection réglementaire ou une zone Natura 2000.

Incidences positives ou négatives : bilan et mesures

On notera donc que la globalisation des besoins a permis une économie préventive d'environ 30% par rapport à la simple juxtaposition des mêmes besoins initialement mesurés.

Ce développement sera confronté au défi de l'alimentation en eau potable. En effet, à raison de 130 litres par jour et par personne, en haute saison et dans l'hypothèse d'un taux de remplissage de 100 %, les besoins journaliers supplémentaires seront de 1 900 m³ au lieu de 2.600 m³. Sur trois mois de saison hivernale, avec un taux de remplissage de 60 %, les besoins supplémentaires s'élèveront à 101 000 m³ (au lieu de 140 400 m³) d'eau potable.

Pour cette raison, les perspectives de croissance du nombre de lits ont été intégrées à l'étude des ressources en eau menés par Arlysère et le scénario retenu y apporte une réponse satisfaisante en termes de disponibilité de la ressource et d'une logique de préservation de cette ressource.

L'identification des sites possibles d'implantation permet de s'assurer de l'absence d'impact sur des zones naturelles protégées ou de Natura 2000.

Au plan Paysager, la continuité de l'existant ou l'insertion au sein du tissu urbain déjà existant devra favoriser le principe d'une intégration paysagère et architecturale soignée.

Pour les sites positionnés sur le front de neige, ou en co-visibilité importante, une étude d'intégration architecturale et paysagère sera nécessaire avant tout aménagement.

ANNEXE

Tableau d'évaluation de la mobilité imposée

Épicerie et boulangerie : commerces de proximité

Supermarché : grande surface de plus de 1000 m² avec station service

Banque : y compris banque postale

La localisation de ces services est réalisée à partir des pages jaunes.

Albertville : centre administratif et hospitalier.

Act. Albertville et Act. Ugine : emplois localisés sur Albertville et d'Ugine

Population : recensement INSEE pour l'état initial, prévisions PADD pour la situation future.

Voitures : nombre d'habitants x taux régional d'équipement (0,486)

Indice (= distance moyenne parcourue par chaque voiture) : somme des distances pondérées x 2 (aller-retour)

Distance journalière parcourue par les habitants de la commune concernée : indice x nombre de voitures

Proportion du parc (mobilisée pour le déplacement considéré) : dans le meilleur des cas (50 %), un membre du foyer fait la démarche pour toute la famille.

Fréquence hebdomadaire : 1/7 à 5/7 = une à cinq fois par semaine de 7 jours

1/14 = une fois tous les quinze jours

Pour les deux principaux sites d'emplois (Albertville et Ugine) sont pris en compte le taux d'actifs (47 %) et la contribution de chaque site à l'emploi total d'Arlyserè (51 et 17 %).

Pondération : fréquence hebdomadaire x proportion du parc mobilisé.

VI

**MÉTHODE EMPLOYÉE POUR
L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

VI.1. MÉTHODOLOGIE : ENTRE FIGURE IMPOSÉE ET APPLICATION AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE D'ARLYSÈRE

L'évaluation environnementale est réalisée conformément à l'ordonnance du 3 juin 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et au décret du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement.

Cette évaluation a pour but de s'assurer que l'environnement est effectivement pris en compte, dans les mêmes conditions que les autres thématiques abordées afin de garantir un développement équilibré du territoire. Pour cela, elle répond simultanément à plusieurs objectifs complémentaires :

- répertorier les potentialités environnementales du territoire,
- traduire les objectifs de la politique de protection et de mise en valeur de l'environnement par des engagements de même niveau que ceux pris pour l'aménagement et le développement.
- vérifier que les orientations, envisagées dans le document d'urbanisme, ne portent pas atteinte aux qualités environnementales et élaborer les mesures permettant de minimiser les incidences négatives et valoriser les effets positifs des orientations retenues.
- valoriser les résultats des échanges de la concertation sur la cohérence des différents enjeux territoriaux, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux.

La démarche de l'évaluation environnementale comporte plusieurs phases d'étude :

- L'analyse de l'état initial de l'environnement dégagant les enjeux et les objectifs environnementaux (Cf. Chapitre III du présent Rapport de Présentation)
- L'évaluation des incidences des orientations sur l'environnement, à chaque étape de l'élaboration du projet et la recherche de mesures réductrices et correctrices d'incidences.
- Le suivi et la préparation du bilan des effets sur l'environnement, à l'issue de la mise en œuvre du document d'urbanisme au moyen d'indicateurs.

□ La démarche d'évaluation environnementale appliquée l'élaboration du SCoT d'Arlysère

La méthode utilisée a consisté à intégrer les préoccupations environnementales tout au long des différentes phases d'élaboration du SCOT :

- Identification des grands enjeux environnementaux du territoire (voir synthèse ci-dessous)
- Évaluation pour chaque thématique environnementale des incidences susceptibles d'être produites et corrigées par la mise en œuvre du SCOT.
- Proposition *in itinere* de recommandations et de mesures d'accompagnement susceptibles de contribuer à développer, renforcer, optimiser les incidences potentiellement positives, ou prendre en compte et maîtriser les incidences négatives.
- Préparation des évaluations environnementales ultérieures en présentant les projets les plus importants, en identifiant des indicateurs à suivre, afin de pouvoir apprécier les incidences environnementales effectives du SCOT.

□ Caractérisation de l'état initial

Différents moyens ont été mis en œuvre afin de collecter les informations nécessaires à la réalisation de l'état initial :

- Visites de terrain pour une connaissance élargie du territoire et des analyses sectorielles en fonction des sensibilités rencontrées (corridors écologiques, éléments patrimoniaux, perceptions paysagères, organisation des déplacements,...),
- Entretiens auprès des administrations régionales, départementales et d'organismes divers, contacts avec les acteurs locaux de l'aménagement de l'espace, afin de compléter les données recueillies préalablement et de connaître leurs points de vue sur l'état du site, ses tendances d'évolution, ses sensibilités,
- Travail en partenariat avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie,
- Travail dans le cadre de l'élaboration/mise en œuvre de l'Agenda 21,
- Consultation des documents existants, au 1^{er} rang desquels se trouvent :
 - le Porter à connaissance des services de l'Etat,
 - les PLU, POS et Cartes Communales des différentes des communes composant le territoire du Syndicat Arlysère,
 - ...

L'analyse de l'état initial du territoire permet d'établir une synthèse des caractéristiques et des sensibilités du territoire. On soulignera cependant que l'ensemble de ces contacts ou documents a été pris en compte à une date donnée (fin 2008) et que le présent dossier ne peut intégrer l'ensemble des évolutions qui auraient vu le jour ultérieurement.

Évaluation des incidences du SCoT

L'évaluation des impacts prévisibles du SCoT a porté sur l'ensemble des volets de l'environnement analysés au stade de l'état initial et a conduit à mettre en évidence, à partir des sensibilités recensées dans l'état initial de l'environnement, les impacts généraux (directs et indirects) et de définir les principales mesures permettant de supprimer, réduire ou compenser les effets négatifs.

La méthode d'évaluation environnementale reprend, en l'adaptant, le contenu de l'étude d'impact des projets, à la différence près que, visant des orientations d'aménagement du territoire, certains projets qui en découlent ne sont pas encore localisés avec précision sur ce territoire.

Chaque projet fera ensuite lui-même l'objet d'une évaluation environnementale particulière. Il est donc précisé que les enjeux à prendre en compte et les mesures à proposer ne sont ni de même nature, ni à la même échelle et au même degré de précision que ceux évalués dans le cadre d'un projet localisé et défini dans ses caractéristiques techniques.

VI.2. LES GRANDS ENJEUX

La planification territoriale doit aujourd'hui répondre à des enjeux planétaires en leur donnant des réponses locales :

- conserver, et, dans certains cas, restaurer la biodiversité,
- contenir la dérive du climat liée à la consommation d'énergie carbonée,
- économiser l'espace fertile, support de la production alimentaire, dans un contexte de tension sur les ressources en céréales,
- anticiper la fin du pétrole et, dans une première étape, réduire les incidences du renchérissement des énergies fossiles.

Elle doit aussi répondre à des enjeux régionaux :

- sauvegarder la qualité du paysage,
- sécuriser l'alimentation en eau potable,
- Se prémunir des risques naturels,
- disposer de capacités suffisantes d'assainissement des eaux usées et de traitement des déchets,
- garantir un environnement sain (qualité de l'air et ambiance sonore).

Enfin elle répond à des enjeux locaux (Cf. Chapitre I - L'Analyse de ma situation environnementale).

VI.3. LA GRILLE D'EVALUATION

Autant que possible, l'évaluation environnementale se fonde sur des paramètres quantifiables. Ces paramètres pourront aussi servir à mesurer l'incidence de l'application du Scot au bout de 10 ans, comme le demande le code de l'urbanisme.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, puis les prescriptions du Document d'Orientation Générale, sont ainsi soumises à une grille de lecture.

L'évaluation des incidences des orientations du PADD est complétée et précisée dans le cadre de l'évaluation des prescriptions et des projets contenus dans le DOG.

Grille d'évaluation environnementale du PADD et du DOG

| | |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodiversité | Respect des noyaux de peuplements Respect des zones protégées Respect des corridors qui assurent la perméabilité du territoire au flux biologiques Évolution des surfaces de divers types de milieux naturels (bois, prairies permanentes, zones humides, pelouses sèches, ...) Évolution de la distribution et des effectifs de certaines espèces d'insectes et d'oiseaux nicheurs qui peut être directement corrélée à l'état de conservation des milieux |
| Paysage | Respect des paysages naturels Protection des espaces exempts de signe urbain et technologique Cohérence des portes d'agglomération Pérennité de la qualité des centres historiques patrimoniaux Degré de mitage de l'espace |
| Climat | Évolution des déplacements imposés Possibilité de transfert des mobilités motorisées sur le rail |
| Pétrole | Développement des énergies non carbonées. Prise en compte des conditions microclimatiques liées au relief. |

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qualité de l'eau et Eau potable | Qualité des Eaux de baignade Respect des périmètres de protection des captages Capacités d'alimentation en eau potable des nouveaux habitants |
| Déchets et assainissement | % de la population raccordée aux réseaux d'assainissement collectif % des équipements autonomes d'assainissement contrôlés Capacités des équipements de traitement des déchets et d'assainissement à la mesure du nombre des nouveaux habitants Rendement des STEP : qualités des flux rejetés dans le milieu (DCO, MES, et Azote) % de valorisation des déchets (recyclage, compostage) Diminution du nombre de dépôts sauvage |
| Ambiance sonore et qualité de l'air | Suivi de la qualité de l'air à partir de l'indice ATMO Nombre d'habitants soumis à un niveau sonore Leq (6h-22h) > 65 dB(A) et/ou Leq (22h - 6 h) > 55 dB(A) Compatibilité des activités industrielles avec les conditions de dispersion des polluants Nombre moyen de véhicules sur les principaux axes de circulation Évolution du kilométrage de migrations domicile-travail quotidiennes Évaluation du linéaire du réseau de circulation douce Augmentation du trafic et de la fréquentation des transports collectifs |
| Risques naturels ou technologiques | Population soumise au risque d'inondation Volume des bassins ou infrastructures de stockage Prise en compte des risques d'inondation, d'avalanches, de chute de pierres Superficie des zones humides Mise en œuvre des plans d'Alerte Niveau piézométrique des nappes souterraines Nombre et localisation des sites classés SEVESO et des installations soumises à autorisation (ICPE) Surface des zones d'aléas Nombre d'accidents industriels ayant eu un impact sur des biens ou des personnes (fichier BARPI) |
| Utilisation du Sol | Suivi de la consommation d'espaces en densification et en extension Suivi de la consommation d'espaces économiques Volume de mutation des terres agricoles: superficies agricoles consommées par l'urbanisation et destinée à la production alimentaire et tonnages perdus |
| Énergies renouvelables | Surfaces en m ² de capteurs solaires installées par an Nombre de pompes à chaleur installées par an Équivalent pétrole du bois énergie consommé par an |

VI.4. LE SUIVI DU SCOT ARLYSERE

L'article R122-2 du Code de l'urbanisme réglemente le contenu du rapport de présentation et précise au 6° qu'il « [...] rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son application.»

En référence à cet article, le présent chapitre présente des indicateurs pouvant servir à une évaluation continue de l'application du SCoT pour analyser en temps réel ses effets sur l'environnement.

Le suivi des incidences du SCoT sur l'environnement sera réalisé en référence aux grands enjeux identifiés dans l'Etat initial de l'Environnement.

ENJEU 1 : L'organisation d'une armature urbaine économe en espaces naturels, favorable à la limitation des déplacements en voiture individuelle et structurant des paysages lisibles et fonctionnels.

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données et méthode |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation des sols et consommation de l'espace. Fragmentation du territoire. | Evolution de la superficie des espaces à caractère agricoles et naturels. | Arlysere, RGD : A partir de la base de données départementale d'occupation de l'espace mise à jour avec les données locales. |
| | Superficie des espaces en continuité pour chaque milieu typique. | Arlysere, RGD, DDT, CPNS : à partir de la méthodologie géomantique développée pour la définition des continuums. |
| | Evolution des superficies de la tache urbaine projetée. | Arlysere, Communautés de communes, Communes : Superficie par commune des zones U, AU, espaces interstitiels et en dents creuses des PLU en vigueur, sur la base d'une méthodologie partagée d'analyse automatique sous SIG. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répartition du poids de population, de services, commerces et emplois, dans les différents pôles de l'armature urbaine. | Evolution démographique des communes par polarité | Arlyser, communes, INSEE : Rapport du poids de la croissance global du territoire du SCoT supporté par chaque polarité de la trame urbaine. |
| | Evolution du ratio emploi/habitant par polarité | Arlyser, INSEE, Chambres consulaires, Communautés de Communes : indicateur quantifié à partir d'une méthodologie validée dès l'engagement du SCoT et basée sur des données mises à jour régulièrement. |
| | Evolution du ratio surfaces commerciales/Habitant par type et dans chaque polarité | Arlyser, Altex, Communauté de Communes, CCI : mise en place d'une grille de suivi avec la CCI.. |
| | Evolution du ratio services/habitant par type, dans chaque polarité | Arlyser, Altex, communauté de communes, communes : Mise en place d'une typologie avec des cibles des principaux services faisant l'objet du suivi. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Trafic routier et utilisation des transports collectifs | Evolution du trafic sur les axes principaux. | DDT, Conseil Général : Total véhicules par période/tronçons. |
| | Fréquentation des principales gares ferroviaire. | SNCF, Région Rhône-Alpes : enquêtes « chrono » usagers (volume montées, descentes, origine, destination). |
| | Fréquentation des réseaux de transports collectifs routiers | Conseil Général et autorités organisatrices des transports : Volumes d'usagers. |
| | Evolution du linéaire de cheminement en mode doux et fréquentation | Arlyser, Communautés de Communes, communes : cumul de linéaire mis en œuvre par typologie à définir. Enquêtes de fréquentation. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Préservation et gestion des milieux naturels remarquables et de la nature ordinaire. | Superficie du territoire couverte par des mesures de protection règlementées. | DREAL : Mesures sans double compte des périmètres superposés. |
| | Superficie des zones humides. | RGD, CPNS : superficie des espaces inventoriés « zones humides ». mises à jour régulière par enquête auprès des communautés de communes. |
| | Superficie des espaces de nature ordinaire dans les PLU | Arlysere, Communes, Communautés de Communes : Superficies identifiées comme « nature ordinaire » faisant l'objet de protections spécifiques dans les PLU, en proportion des surfaces naturelles et agricoles (N et A). |

ENJEU 2 : La maîtrise des effets cumulés sur la valeur des systèmes écologiques, les paysages et les consommations énergétiques du développement de formes urbaines et architecturales raisonnées et cohérentes (AEU, projets d'ensembles, ...).

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dynamique de développement des démarches d'urbanisme durable | Aménagements faisant l'objet d'une démarche formelle d'intégration environnementale (AEU, éco-quartier, ...). | Arlysere, Communautés de communes, communes, DDT : Superficie et répartition territoriale des zones destinées à l'habitat et aux activités, ayant fait l'objet d'une démarche formelle d'intégration environnementale (AEU, éco-quartier, CCCT avec prescriptions environnementales...), de niveau PRO et EXE. Superficies exprimées à l'échelle intercommunale. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transparence aux circulations naturelles des eaux | Confortement ou création d'ouvrages contraignant la libre divagation des cours d'eau et/ou d'artificialisation des berges. | Arlysere, Contrats de rivières, Police de l'eau, Communautés de communes : Linéaire de berges de cours d'eau aménagés pour contraindre sont espace de liberté. |
| | Restauration des espaces de liberté des cours d'eau. | Arlysere, Contrats de rivières, Police de l'eau : Linéaires de cours d'eau ayant bénéficié d'aménagements lui permettant de retrouver son espace de liberté. |
| | Renaturation des berges et de lits artificialisés de cours d'eau | Arlysere, Contrats de rivières, Police de l'eau : Linéaires de cours d'eau ayant bénéficié d'une renaturation. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Evolution des caractères typiques des espaces à enjeux paysagers identifiés au PADD | Evolution paysagère des espaces à enjeux localisés au PADD | Arlysere : bases photographiques sur des espaces et points de vue de références. |

ENJEU 3 : Le développement de techniques et de stratégies d'aménagement et de développement, porteuses de plus-value économiques et environnementale (énergies renouvelables, tourisme vert, ...)

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pénétration des équipements de production d'ENR. | Equipements en installations d'ENR des constructions neuves | Communes, ASDER : Evolution du nombre d'équipements installés en logement neuf en % des logements construits. |
| | Part des ENR dans la consommation énergétique des collectivités | Arlysere, Communes, ASDER, Région : % d'énergie provenant des ENR. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dynamique de développement des nouvelles filières de traitements et valorisation des déchets. | Evolution du taux de valorisation matière et organique des Déchets ménagers. | Arlysere, Savoie Déchet, Communautés de Communes, Communes, Conseil Général : % des déchets ménagers destiné à une valorisation matière ou organique (emballages, déchets verts, FFOM, ...). Part traitée et valorisée sur le territoire. |

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés | Origine des données Et méthode |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dynamique de développement d'un « tourisme doux » alternatif ou complémentaire à l'activité ski « traditionnelle ». | Développement des outils de gestion de la fréquentation des espaces naturels sensibles. | Arlysere, Communauté de Communes, OT, Communes, ... : Progression du nombre d'initiatives dans ce domaine et évaluation économiques et environnementales |
| | Développement des actions de valorisation touristique du patrimoine écologique, paysager, architectural, historique et culturel du territoire. | Arlysere, Agence Touristique départementale, CAUE, Communautés de communes, Communes : Progression du nombre d'initiatives dans ce domaine et évaluation économiques et environnementales. |
| | Développement des services et équipements moteurs d'un « tourisme doux » | Arlysere, Agence Touristique départementale, Communautés de communes, OT, Communes : Progression des initiatives en matière de services de transports collectifs, des réseaux de déplacements doux dans les stations, d'hébergements intégrés, d'économie des ressources (eau, énergie), d'optimisation de la gestion des déchets, ... |

Plus spécifiquement, la mise en œuvre du SCOT sera portée par un dispositif de suivi à deux niveaux :

- Les Communauté de Communes,
- L'ensemble du territoire d'Arlyère.

Au niveau de chacune des Communautés de Communes, seront suivis l'urbanisation et la consommation de l'espace communautaire, le changement de vocations de certains espaces avec notamment la concertation relative au sein des Comités Locaux de Gestion Agricoles. Chacune des Communautés de Communes organisera la collecte des données (urbanisme, logements,) et les transmettra à Arlyère.

- **Au niveau d'Arlyère**, un comité de suivi se réunira au moins une fois par an, rassemblant au minimum les présidents des communautés de communes. A ce Comité pourront être invités des personnes publiques associées (services de l'État, chambres consulaires,).

Ce comité suivra la consommation d'espace par l'urbanisation, le rythme de création de logements, la progression de la densification, la mise en place des axes de transports publics structurants, la mise en valeur de la trame verte et bleue, l'évolution des zones d'activités et commerciales, les études de définition sur les sites stratégiques, les grands projets...

Afin d'apporter aide et conseil aux communes qui le souhaiteront et d'approfondir certains thèmes impactant la cohérence territoriale, Arlyère pourra constituer des groupes de travail ou faire intervenir un spécialiste expert dans un domaine précis.

Arlyère donnera un avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme et les projets de ZAC en cours d'élaboration.

Les services d'Arlyère disposeront des outils d'évaluation des choix effectués. Ces outils sont prévus dans le rapport de présentation du SCOT : indicateurs environnementaux, sociaux, économiques ; outils d'évaluations financière et énergétique. Le réseau des observations mis en place au sein des services des Communautés de Communes contribuera à leur alimentation.

Dans l'esprit de la concertation avec la population qui a présidé au cours de la démarche d'élaboration, le point sur la mise en œuvre du SCOT fera l'objet périodiquement d'une réunion publique.

Une lettre du SCOT sera éditée annuellement.

VII

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Tout d'abord, par le diagnostic socio-économique et spatial, le SCoT analyse les caractéristiques propres au territoire d'Arlyserè et met en évidence les enjeux qui en résultent pour la période d'application du SCoT 2010-2020. La démarche environnementale fait état de la situation actuelle de l'environnement et met en évidence les risques et les pressions exercés sur l'environnement. Elle souligne des sensibilités différentes selon les secteurs du territoire (montagne, plaine, ...).

L'analyse démographique du territoire Arlyserè souligne la forte attractivité du territoire Arlyserè et son bon dynamisme démographique du territoire, mettant en perspective une croissance minimum de +13%, soit environ 8 000 habitants supplémentaires pour la période 2010-2020. De ce fait, les nécessités d'adaptation du parc de logements et des équipements collectifs sont fortes.

L'analyse économique prend en compte les prévisions globales et sectorielles afin de déterminer la stratégie de développement et d'aménagement du SCoT. Elle distingue un enjeu en termes de foncier et d'immobilier d'activités économiques dont l'offre actuelle est limitée et un enjeu agricole qui revêt un caractère tant quantitatif (le maintien global des surfaces agricoles actuelles) que qualitatif (qualité des paysages).

La consommation d'espace observée sur les dernières décennies a été forte ce qui met en évidence la nécessité de mieux maîtriser l'urbanisation dans une logique de limitation de l'étalement urbain.

L'interaction entre les croissances démographique et économique met en évidence l'enjeu d'une organisation territoriale plus structurée – on parle alors d'armature urbaine - et d'un dispositif de déplacements collectifs. En d'autres termes, il s'agit bien de mettre en cohérence la géographie des pôles urbains dotés d'équipements et des pôles économiques dotés d'emplois avec la structure des réseaux de déplacements.

Au plan environnemental, les pressions sont très fortes dans les espaces interstitiels de la plaine et de ses balcons associés en lien avec le développement de l'habitat et des activités économiques. Les risques de conurbation et de dégradation des milieux naturels sont importants. L'étalement urbain et la consommation importante d'espaces risque de dégrader de façon irréversible la qualité paysagère du secteur si le phénomène se poursuit.

En montagne, l'activité touristique doit préserver la ressource naturelle et paysagère qui forme son socle d'attractivité.

L'analyse des incidences de la mise en œuvre du SCoT a été réalisée. Il en ressort que les espaces naturels du territoire sont globalement préservés. Les continuités écologiques sont également maintenues et le SCoT préserve la majeure partie des espaces agricoles. Le projet présenté n'a pas d'incidence directe sur les sites NATURA 2000. La nécessaire préservation de la qualité de l'eau et des secteurs de ressource future a bien été prise en compte.

Vis-à-vis de la consommation des espaces comme du point de vue de leur valorisation, l'évaluation met également en évidence l'intérêt du resserrement du nombre des sites d'activités économiques et de la mise en œuvre des orientations du SCoT en matière de politique de l'habitat (densification, maîtrise des extensions urbaines...) qui permettra de consommer moins d'espace comparativement aux poursuites de tendances.

Par ailleurs, en favorisant notamment l'usage des transports collectifs et le développement de formes urbaines regroupées, le SCoT participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais cette réduction sera limitée dans la mesure où une grande part des déplacements continuera de se faire en voiture. Le SCoT prend en compte l'ensemble des plans et programmes comme le schéma départemental d'élimination des déchets, le plan régional sur la qualité de l'air,...

Afin d'analyser les résultats attendus de l'application du SCoT, un dispositif de suivi a été proposé à partir d'indicateurs qui permettra de vérifier si les incidences effectives correspondent à celles attendues, si les objectifs poursuivis dans tous les domaines sont atteints et si les recommandations formulées sont respectées. Certains de ces indicateurs permettent le suivi de l'état de l'environnement : surface d'espaces naturels, évolution de la qualité des cours d'eau, taux de valorisation des déchets,...

Enfin, le rapport d'évaluation environnementale décrit la méthode employée pour réaliser l'évaluation. Celle-ci a été engagée le plus en amont possible dans une démarche continue et itérative. L'évaluation des impacts prévisibles du SCoT a porté sur l'ensemble des volets de l'environnement et notamment sur les aspects patrimoine naturel, ressource en eau, énergies renouvelables, agriculture,...